This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 478169 DUPL

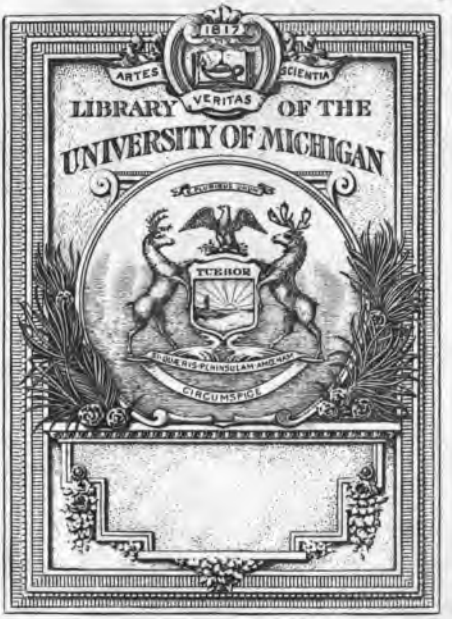
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

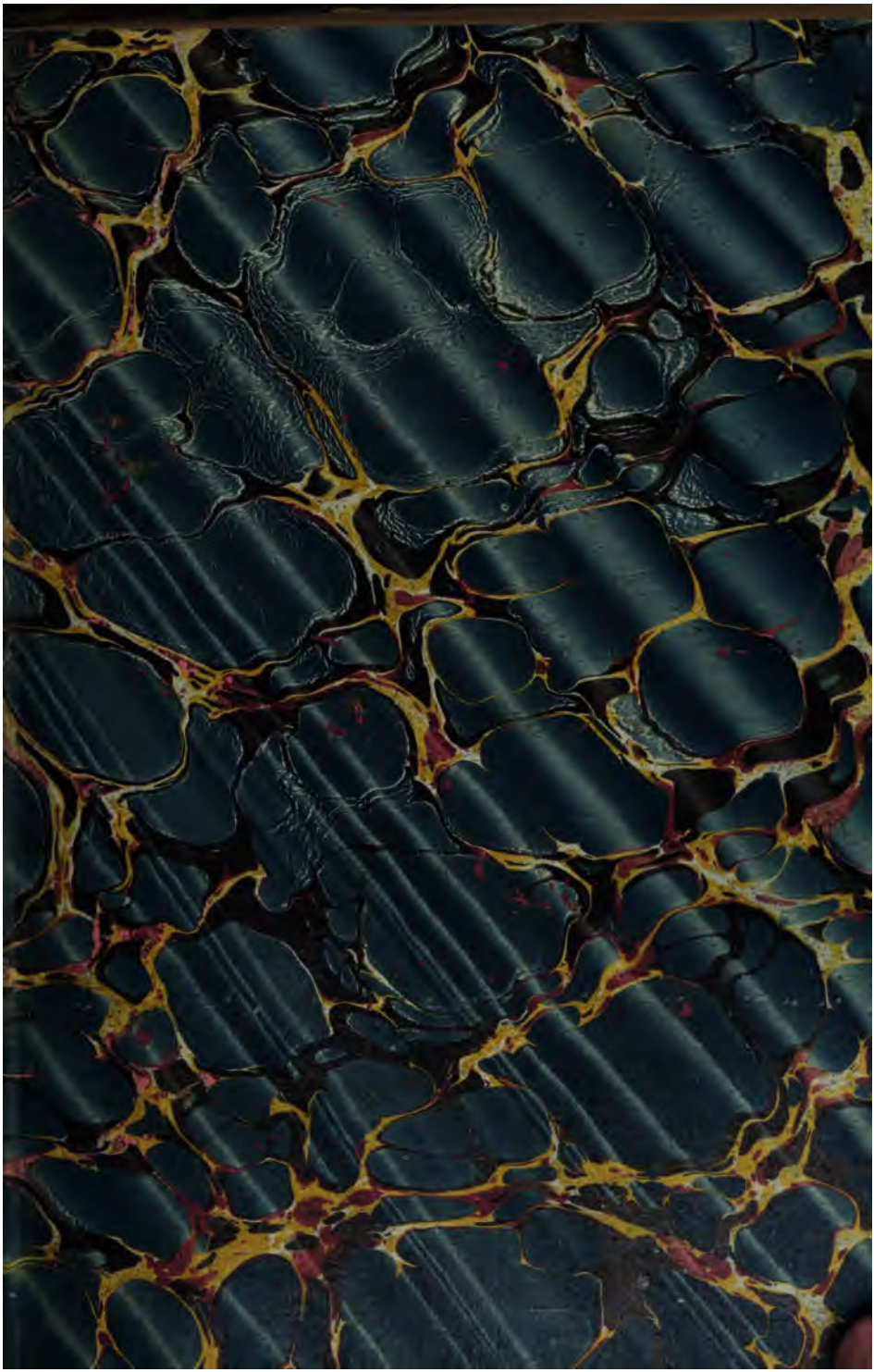

ÉLÉMENTS
DE LA
POLITIQUE.

TOME SECOND.

Dubuat-Nançay, Louis Gabriel

ÉLÉMENTS
DE LA
POLITIQUE,
OU
RECHERCHE
DES
VRAIS PRINCIPES
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE.

TOME SECOND.

A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans le Tome II.

LIVRE IV.

DES Beſoins moraux, conſidérés relativement à leur origine & à leur objet, Page 1

CHAPITRE I.

Comment naît l'Amour de la vie, & ce que c'eſt. Ibid.

CHAP. II. *Comment naît l'Amour de la gloire.* 5

CHAP. III. *Comment naît l'ambition, ou le deſir de vouloir pour les autres. En qui, comment, & juſqu'à quel point elle doit être favoriſée.* 9

CHAP. IV. *Définition de la liberté, qui eſt toute légale. Comment naît & doit être reſtreint l'amour de la liberté.* 13

CHAP. V. *Comment naît l'Amour de la patrie, & ce que c'eſt. Qu'il ne doit pas être le même dans tous.* 17

CHAP. VI. *De l'amour des richeſſes ou de l'avidité. Si ce peut être une paſſion générale. Dialogue ſur la nobleſſe commerçante.* 23

CHAP. VII. *Que l'Amour des richeſſes eſt défavorable au deſir de ſe reproduire. D'où naît ce deſir.* 64

CHAP. VIII. *Du penchant à la Religion, ou du beſoin d'une Religion. Dialogue avec Cecrops.* 68

CHAP. IX. *Que tous les biens, tant moraux que phyſiques, ne pouvant être également partagés entre tous les citoyens, & ceux-ci devant être également heureux, c'eſt par la variété des deſirs qu'il faut rétablir l'égalité, de maniere que tous les biens ayent leur prix & leur emploi, & qu'il ſoit pourvu, aux moindres fraix poſſibles, à tous les beſoins de la ſociété. Diviſion de tout l'Ouvrage.* 92

CHAP. X. *Digreſſion contre l'erreur de ceux qui, dans tous les temps, ont ſacrifié tous les intérêts de la ſociété à un ſeul, comme ſi elle n'avoit eu qu'un beſoin. Dialogue ſur le pouvoir arbitraire.* 95

LIVRE V.

Des Beſoins de la Société, comparés avec les Beſoins des Individus, & les Beſoins moraux qui y répondent, 132

CHAPITRE I.

Premier Beſoin de la Société. De l'intérêt qu'a la Société à la conſervation de ſes membres. Regles générales relativement à cet intérêt. Ibid.

CHAP. II. *Second beſoin de la Société; celui d'être défendue même au prix du ſang de ſes membres, qui doivent préférer quelque choſe à la vie, ſans quoi ils ne*

la riſqueroient pas. Quel eſt le nœud qui tient les hommes en ſociété, & empêche tout Etat de ſe diſſoudre ou de périr. Que c'eſt le bonheur du côté où réſide la plus grande force, ſoit que de ce côté ſoit le plus grand nombre, ſoit que là ſeulement ſoit la plus grande force morale. 139

CHAP. III. *Gradations du pouvoir phyſique, dont la plus grande ou moindre quantité répond à la moindre ou plus grande quantité de pouvoir moral, & par-là même, au moindre ou plus grand amour de la patrie, à laquelle eſt dû tout le pouvoir moral. Que ce pouvoir, à l'excluſion du précédent, doit dominer dans les défenſeurs de la ſociété; & qu'ainſi ils ne doivent pas avoir beſoin du pouvoir phyſique : d'où naît la néceſſité d'une inégalité de condition à laquelle répond une inégalité de devoirs; en ſorte qu'ôtant cette égalité de part & d'autre, reſte l'égalité eſſentielle des hommes, ou l'équité naturelle que n'altèrent point les loix.*

Dialogue entre un ancien Chevalier & un Philoſophe moderne, dans lequel on diſcute ces maximes. 147

CHAP. IV. *Suite du Chapitre précédent. On prouve encore que le pouvoir moral doit donner la force, & que là où eſt la force, là ne doit pas être l'exercice du pouvoir phyſique. Incompatibilité de ces deux pouvoirs, & des beſoins qui les rendent néceſſaires & actifs.* 180

CHAP. V. *Comment naiſſent les déſordres qui tendent à la diſſolution de la ſociété, & comment ils doivent être réprimés. Que c'eſt la force morale qui doit ramener l'ordre.* 184

CHAP. VI. *Que la tyrannie ne s'établit & ne ſe ſoutient que par le déplacement du pouvoir moral; en ſorte que, juſques dans ce déſordre, on retrouve l'application des principes que nous avons établis. Dialogue entre Clovis & Denys le Tyran, où l'on diſcute la combinaiſon du pouvoir moral avec l'intérêt du Gouvernement & le maintien de l'autorité.* 188

CHAP. VII. *Qu'il n'y a point de reſſource aſſurée contre les révoltes, où il n'y a pas deux ordres diſtincts de citoyens. De ce qui eſt néceſſaire à l'ordre favoriſé, courageux, & conſervateur de la ſociété.* 218

CHAP. VIII. *Que l'injuſtice tend directement à la diſſolution de la ſociété; qu'il faut lui oppoſer des juges, exécuteurs des loix, qu'on appelle ici conſervateurs de la ſociété dans un ſens particulier. Quelles doivent être leurs qualités.* 224

CHAP. IX. *Troiſieme Beſoin de la Société, celui d'avoir des chefs, auquel répond l'ambition des citoyens. Suite du Chapitre précédent. De l'ambition des conſervateurs, de celle des défenſeurs. Néceſſité & moyens de borner l'un & l'autre. Diſtinction entre les emplois pour leſquels on naît, & ceux auxquels on parvient.* 228

CHAP. X. *Des offices auxquels eſt attachée l'autorité. Comment on peut juger ſi leur hérédité eſt utile ou nuiſible. De l'uſage de l'autorité.* 235

CHAP. XI. *Quatrieme Beſoin de la ſociété : que tout ce qui doit ſe faire, ſe faſſe le plus volontairement qu'il eſt poſſible. Que l'autorité, qui eſt la volonté d'un pour tous,*

doit être exercée le moins qu'il eſt poſſible, parce que la volonté propre eſt plus active. Preuves de cette maxime. Heureux effets qu'elle doit produire, 241

CHAP. XII. *Regles pour l'uſage de l'autorité, tirées de cette maxime : Qu'où il y a deux volontés contraires, l'excés de l'une ſur l'autre eſt la meſure de l'activité,* 251

CHAP. XIII. *Cinquieme Beſoin de la Société : qu'elle ne perde pas ſes membres par la déſertion, & qu'ainſi elle en ſoit aimée ; que cet amour exalté dans pluſieurs d'entre eux, ſoit ſa ſauve-garde contre les ennemis du dehors & du dedans. Que l'amour des individus pour la ſociété conſtituant la vie de celle-ci, c'eſt un crime de décrier le Gouvernement ſous lequel on vit,* 258

CHAP. XIV. *Comment une ſociété peut affoiblir elle-même ou perdre l'amour de ſes membres. Moyens qu'elle a de le regagner. Reſſource particuliere aux Monarchies,* 265

CHAP. XV. *L'amour pour le Souverain dans les Monarchies, eſt un nœud de plus, qui fortifie l'union de la ſociété : qu'il exige comparaiſon & gradation. Chaîne non interrompue, mais compoſée de pluſieurs chaînons qui doit attacher au Monarque le dernier de ſes ſujets,* 271.

CHAP. XVI. *L'inégalité d'état entre les hommes étant inévitable, celle-là doit être préférée, qui, par ſon origine, eſt plus favorable à la naiſſance de la vertu dans l'ordre ſupérieur, & moins propre à déplacer & altérer les beſoins moraux.*

Sixieme Beſoin de la Société. Que toute la ſubſiſtance poſſible ſoit produite ou acquiſe. On évalue d'après ce beſoin, les

manufactures & le commerce, & l'on pose les principes sur lesquels la société doit se conduire à l'égard de ceux qui les exercent, 279

CHAP. XVII. *De la nécessité d'un revenu public, besoin de la société du second ordre. Alliance funeste de la finance mal entendue, avec le commerce & les manufactures. Réfutation des sophismes accrédités en faveur de ces deux branches des produits nationaux,* 299

CHAP. XVIII. *Qu'un revenu public n'est pas de premiere nécessité pour une société. Observations historiques sur la milice réelle chez différents peuples, & sur la milice féodale, qui n'étoit qu'une altération de la milice. Comparaison de l'une & de l'autre avec la milice stipendiaire, la moins bonne de toutes,* 312

CHAP. XIX. *En supposant la nécessité d'un revenu public, on recherche les regles qu'il faut suivre dans sa formation. Hypothese adaptée à ces regles. On l'explique par la comparaison des impôts en temps de guerre. Ce qui arrive dans le système actuel. Ce qui arriveroit dans l'hypothese. Grand avantage d'un impôt perpétuel & toujours égal, dont la possibilité est prouvée,* 323

CHAP. XX. *Septieme Besoin de la Société : La reproduction des hommes. Quels vices y sont contraires, & quelles especes de possessions défavorables,* 340

CHAP. XXI. *Suite de l'examen des différentes classes relativement à la population. Des journaliers & des artisans. Combien il seroit à désirer que chacun d'eux eût une propriété,* 353

CHAP. XXII. *Des petits Propriétaires & des Fermiers, relativement au mariage. Que pour les y encourager, il faut moins faire que s'abſtenir de faire,* 357

CHAP. XXIII. *Des aiſés, & des profeſſions lucratives qui conduiſent à l'aiſance; que ſouffrir qu'on puiſſe mettre une barriere entre l'homme enrichi & la profeſſion à laquelle il doit ſa richeſſe, c'eſt nuire à la réproduction autant qu'aux mœurs, & à la proſpérité des profeſſions lucratives,* 360

CHAP. XXIV. *On examine ſi les principes adoptés pour les autres claſſes, ſont applicables à l'ordre des Nobles, dans les Pays où cet ordre eſt ſans ceſſe recrûté aux dépens de toutes les claſſes de la nation. On ſe décide pour l'affirmative,* 367

CHAP. XXV. *Maximes ſur le nombre de la Nobleſſe. Dès qu'on la rappelle à ſa deſtination, elle ſera difficilement trop nombreuſe. Mais ſi elle l'eſt aſſez pour la remplir, il n'eſt pas à craindre qu'elle ceſſe de l'être. Raiſons ſur leſquelles eſt fondée cette opinion,* 376

CHAP. XXVI. *Abſurdité de l'exemption de la terre, ſans égard à la qualité du poſſeſſeur; des droits honorifiques qui s'acquierent par argent; de la ſuzeraineté, quand elle donne une ſupériorité légale à l'inférieur ſur ſon ſupérieur,* 383

CHAP. XXVII. *Moyens de réunir, ſans injuſtice, l'exemption réelle à l'exemption perſonnelle; de faire rentrer les honneurs dans les familles honorables, de rendre l'aiſance néceſſaire aux guerriers héréditaires, de favoriſer leur multiplication, & d'empêcher l'accumulation des terres dans la main d'un ſeul citoyen,* 390

CHAP. XXVII. *Huitieme Beſoin de la Société. La Religion.*
On commence par conſidérer l'Economie eccléſiaſtique du côté de la population, & relativement à la vocation des citoyens à l'Etat religieux. Quelques remarques, & projets de réglements ſur cette matiere, 404

CHAP. XXIX. *Du beſoin que la Société a d'une Religion qui conſacre la morale. Quel attentat c'eſt contre une ſociété chrêtienne, d'ébranler ſa Religion. Ce qu'elle doit faire, & peut ſouffrir à cet égard,* 414

Fin de la Table du Tome ſecond.

ÉLÉMENTS

ÉLÉMENTS
DE LA
POLITIQUE,
OU
RECHERCHE
DES VRAIS PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.

LIVRE QUATRIEME.

Des Beſoins moraux, conſidérés relativement à leur origine & à leur objet.

CHAPITRE PREMIER.

Comment naît l'Amour de la vie, & ce que c'eſt.

NOus n'aurons garde d'admettre la ſuppoſition inutile d'un homme jetté ſur la terre, ſans occaſion & ſans moyens de développer les facultés qui le diſtinguent des autres animaux.

Ceux-ci apportent en naiſſant un inſtinct, qui leur tient lieu de connoiſſances. Toutes leurs facultés ſe développent d'elles-mêmes, à meſure qu'ils en ont beſoin. Il n'en eſt pas de même de l'homme. Concluons-en qu'il ne naquit point pour être abandonné à lui-même, qu'il dut être cher à ſes parents, & élevé par eux, comme ceux-ci l'avoient été par les leurs, & ainſi en remontant juſqu'au premier homme, que le Créateur ne fit pas tel qu'il le fit, ſans avoir ſoin qu'il pût exiſter comme tel.

Nous prendrons donc l'homme dans le ſein d'une famille, dont il eſt les délices & l'eſpérance. Nous avons déja vu que c'eſt-là qu'il devient ſocial par le beſoin, enſuite par un intérêt raiſonné, & enfin par ſon conſentement aux regles de l'équité, dont il trouve la meſure en lui. Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrois pas qu'ils te fiſſent : car ſi tu le leur fais, pourquoi ne te le feroient-ils pas, puiſqu'ils te ſont ſemblables ? Le bien que tu te veux, ils ſe le veulent. Fais enſorte qu'ils trouvent leur avantage, ou préſent, ou futur, dans le tien. Aide-les, afin qu'ils t'aident. Quand tu vois quelqu'un bleſſé, tu ſouffres, parce que tu te mets à ſa place. Tu bandes ſa plaie, pour ne plus ſouffrir. Si ton chien eſt bleſſé, tu ſouffres moins : mais tu ſouffres, parce qu'il a aſſez de reſſemblance avec toi, pour que tu te mettes à ſa place, quoiqu'imparfaitement. Tu le ſecours encore. Si un arbre eſt bleſſé, tu ne ſouffres pas, parce qu'il n'eſt pas un animal comme toi.

Tel eſt le premier code de l'homme qui a commencé à connoître, & qui commence à réfléchir.

Mais déja il a d'autres ſentiments qui fortifient ceux-

là. Au moment où il commence à obſerver, il remarque le ſoin que ſa mere prend de lui, combien elle eſt attentive à ſa conſervation. Dès qu'il peut comprendre, elle tâche de le mettre de moitié dans ſes ſoins. Elle lui dit: Ne fais pas cela; car tu te bleſſerois, tu pourrois te tuer. Au moindre danger qu'il court, il la voit allarmée; elle lui reproche de s'y être expoſé: quelquefois elle l'en punit.

Je puis donc me tuer, ou ne plus être, dit l'enfant. Il ne ſait pas ce que c'eſt que de ſe tuer: il le demande. Sa mere lui fait un portrait affreux de la mort. Reſſemblant ou non, ſa tendreſſe le lui ſuggere. L'enfant conclut que cela fait grand mal de mourir; car il connoît déja la douleur; & le voilà très-réſolu à ne pas mourir. Chaque moment lui fait renouveller cette réſolution. On lui parle ſi ſouvent de vie & de conſervation comme d'une choſe deſirable, on eſt ſi occupé de la ſienne, qu'il finit par la croire très-importante; & ſuivant la regle qu'il trouve en lui, il juge qu'elle mérite ſes ſoins, puiſqu'elle mérite ceux de ſa mere, & auſſi parce que c'eſt un bien.

Mais s'aimoit-il avant de vouloir ſe conſerver? Il n'y a pas d'apparence. Il vouloit ce qui lui faiſoit du bien, par le ſentiment du mal & du bien. Il ne s'aimoit pas par réflexion, ou par un retour ſur lui-même. Il n'a pas d'idée de ſon ame. Il ne peut donc s'eſtimer par les qualités de ſon eſprit. Son corps, qui lui fait ſentir des beſoins, & lui donne du plaiſir, n'a pas beſoin d'autre choſe pour l'intéreſſer. Il ne s'aimoit donc point avant de ſavoir qu'il pouvoit ſe perdre. Depuis qu'il le ſait,

il ſe replie ſur lui-même ; & content de ſon petit être, qui a faim & qui mange, qui a ſoif & qui boit, qui eſt las & qui ſe repoſe, il juge que cela eſt bon, & il s'aime tel qu'il eſt. C'eſt une raiſon de plus pour qu'il veuille ſe conſerver, & déja il craint pour lui-même ce que ne craint pas ſa mere ; il ſe forge des dangers, des monſtres, des ſantômes, qui le font friſſonner. Sa mere s'appercevroit qu'elle l'a trop accoutumé à la crainte, ſi elle ne l'aimoit pas mieux poltron que téméraire.

Que l'on réfléchiſſe à ce que je viens de dire, que l'on y ajoute les exemples de hardieſſe que donnent les enfants, que l'on tienne compte de la peine qu'ils ont à ſe perſuader qu'ils puiſſent mourir, & combien cette idée eſt plus légere en eux que celle de la moindre douleur, & on pourra ſe convaincre que l'amour de la vie n'eſt point en nous un ſentiment naturel, que le deſir de la conſervation n'eſt que celui de jouir & de ne pas ſouffrir, & qu'ainſi ce double ſentiment eſt un produit de l'éducation, & que delà vient qu'il eſt plus ou moins fort ſuivant l'éducation qu'on a reçue.

Dieu nous a donné le ſentiment du beſoin, pour que nous nous conſervions. Il ne nous a donné ni la crainte, ni l'inquiétude, ni l'idée de la mort. Elle trouve les enfants en paix, & endort leurs ſens avant d'effrayer leur ame.

CHAPITRE II.

Comment naît l'Amour de la gloire.

S'ESTIMER ſoi-même, c'eſt-à-dire s'approuver, comme un être bon & heureux, ſans aucune comparaiſon, eſt un ſentiment ſi conforme au ſyſtême de conſervation qui embraſſe toutes les choſes créées, qu'il ne doit pas être long-temps à éclore dans l'eſprit qui réfléchit. Le premier effort ou d'eſprit ou de corps qui réuſſit à un enfant, doit lui faire naître cette idée, à laquelle l'ont préparé les ſoins qu'il ſe voit prodiguer. Il doute pourtant encore de ſon excellence, s'il ne parvient à l'emporter ſur les égaux, ou s'il ne voit ſon jugement confirmé par ceux qu'il croit pouvoir & ſavoir plus que lui, c'eſt-à-dire par les perſonnes d'un âge plus avancé.

Si celles-ci ont le loiſir de s'occuper de lui, il eſt à tout moment l'objet de leur blâme ou de leur approbation; & chaque fois, l'un, par la maniere dont il s'exprime, ſemble le menacer ou de l'abandon ou de la douleur; l'autre, par les careſſes & les faveurs qui l'accompagnent, l'aſſure de la continuation des ſoins dont il ſent le beſoin, & ſouvent lui procure des plaiſirs actuels.

Cependant il ſe confirme toujours dans l'eſtime qu'il fait de lui-même; car le blâme prouve que quelque choſe eſt indigne de lui, & l'approbation, qu'il eſt ca-

…ps il apprend
…pris dommagea-
… le deſir d'être
…fermir dans l'opi-
…s auſſi parce qu'il
…que choſe.
… faire naître l'émula-
… & de l'approbation.
…our les uns, & de l'eſ-
… comment il raiſonne.
…emblер à un tel ; donc
…eur que lui ; donc je ſuis
… meilleur doit être préféré
… & vois que les valets de mon
…ect. Il faut donc qu'un tel me
… me ſert pas, & qu'il me ſerve

… ainſi : Un tel vaut mieux que
… je lui reſſemble. Ainſi il pour-
… lui marquerai des égards pour
… conſéquence de ce raiſonnement
… & preſque reſpectueux devant un
… croit valoir mieux que lui. Bien-
… d'autres exemples plus brillants, &
… renferme pas dans la maiſon pater-
… toujours on les rend ſéduiſants par la ma-
… les préſente.

… que peu à peu ſe forme l'idée de la gloire ;
…, & qui embraſſe tout ; fantôme toujours
…, & qui ſemble fuir devant celui qui le fixe

comme l'arc en ciel. Ce n'eſt auſſi qu'un coloris; mais il eſt ſi beau, ſi ſéduiſant, & paroît toujours ſi près de nous, que nous ne déſeſpérons jamais de nous en approprier l'éclat.

On voit que je n'ai pas cherché l'origine de la paſſion dont je parle ici, dans une éducation commune; & ce n'eſt pas-là, en effet, qu'elle doit être, ni qu'il faut la chercher.

Si pourtant l'éducation la moins diſtinguée n'eſt pas abſolument négligée, elle fera naître une autre eſpece d'émulation, plus relative aux beſoins phyſiques, & par conſéquent plus intéreſſée. La probité naîtra de l'intérêt; la bonne réputation ſera la fortune de ceux qui n'en ont point On ne donnera point à un enfant pour modeles ceux qu'on lui dit être beaucoup au-deſſus de lui; mais on lui promettra leur amitié, leur eſtime, leurs préférences.

Je ne fais cette remarque ici que pour faire voir qu'auſſi-tôt qu'on s'éloigne de la ſimple nature, on eſt forcé de diſtinguer les hommes, ou de les claſſifier. Qui parle de la gloire, par exemple, ne parle point de tous les membres de la ſociété. Ce n'eſt pas que chaque claſſe n'ait ſa gloire; mais elle n'eſt qu'un petit moyen employé pour de petites choſes, dans les claſſes les plus nombreuſes, dans celles qui s'occupent immédiatement des beſoins des individus, & qui ne ſervent la ſociété qu'en ſe ſervant eux-mêmes.

A l'idée de la gloire, dans les autres, ſe joint celle de la honte & du mépris, c'eſt-à-dire de la dégradation, qui eſt la ſœur de l'anéantiſſement, & qui réu-

nit tous les maux enſemble, comme la gloire réunit tous les biens.

A cette idée terrible, accablante, un cœur généreux ſe ſent défaillir. Il cherche où eſt le néant, pour s'y précipiter. Si la terre s'entr'ouvroit, il ſe jetteroit dans ſes gouffres. Ce n'eſt pourtant qu'une idée qui s'eſt préſentée à ſon eſprit; & dés qu'il en a détourné la vue, qu'il ſe retrouve tel qu'il n'a point à rougir de ſes actions, il ſe félicite d'être ce qu'il eſt, comme un homme, qui s'éveille après un ſonge affreux, jouit délicieuſement de ſon bien-être. Ne croyez-vous pas que cette réflexion confirmera celui qui l'a faite dans la réſolution de ne rien faire de honteux, & d'aller plutôt bien au-delà, que de reſter en-decà, de ce qu'il croit ne pouvoir commettre ſans honte ? C'eſt autant d'intervalle qu'il met entre lui & l'anéantiſſement: car il ne ſépare plus ſon être de ce que, dès l'enfance, il en a cru inſéparable.

CHAPITRE III.

Comment naît l'ambition, ou le desir de vouloir pour les autres. En qui, comment & jusqu'à quel point elle doit être favorisée.

QUELQU'UN a dit, ce me semble, que l'enfant au berceau tyrannise sa nourrice & sa garde, que ses pleurs sont des ordres, & que plus on cherche à les sécher à force de complaisance, plus souvent il employe ce moyen de se faire obéir. Je crois en effet que tel seroit le résultat d'une observation suivie. Un enfant a des volontés que ne lui donnent pas ses besoins; & si elles sont contrariées, une vive douleur ne l'affligeroit pas davantage.

Ceci revient à ce que j'ai dit, que l'ame d'un enfant est exactement telle qu'elle sera dans son âge mûr. Il n'a besoin que d'une ou de deux idées pour vouloir, & il veut aussi fortement qu'il est possible. Or, la volonté d'un homme est un ordre pour tous les êtres de qui dépend son exécution. Les conseils & l'expérience font donner à cet ordre la forme de priere; mais ce n'est qu'une forme différente. Le fond est le même. A quoi, si nous ajoutons que l'homme est un animal paresseux, nous concevrons aisément qu'il naît, non avec l'amour de la supériorité & de l'autorité, mais avec toutes les dispositions nécessaires pour aspirer au commandement. Suivez un enfant avec at-

tention, & vous remarquerez bientôt qu'il ne commande pas ſeulement aux perſonnes qui l'entourent, mais aux animaux, & même aux êtres inanimés. Il s'irrite contre tout ce qui le contrarie ; & dès qu'il ſait ce que c'eſt que châtier, il châtie la pierre qui l'a fait tomber, la table contre laquelle il s'eſt heurté.

Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on le plie à l'obéiſſance. Il ne faudroit que le laiſſer faire, pour qu'il apprît à commander.

Plus vous lui cédérez, plus il deviendra impérieux, parce qu'à la premiere réſiſtance, il ſe ſouviendra que vous lui avez ſouvent cédé, & que la ſenſation douloureuſe, que produit la contradiction, eſt d'autant plus vive en lui qu'elle eſt nouvelle.

Quand il l'aura pluſieurs fois éprouvée, elle deviendra moins vive ; quand il ſe ſouviendra d'avoir été obligé de céder, il cédera avec moins de peine.

Mais faut-il rompre entiérement ſa volonté, ainſi que parlent nos moraliſtes ? L'entrepriſe eſt impoſſible, ſi on prend cette expreſſion à la rigueur. L'homme ſera anéanti avant qu'il ceſſe de vouloir. Il ne s'agit donc que de rendre ſa volonté auſſi foible qu'il eſt poſſible, en lui faiſant oublier qu'il ait jamais voulu efficacement, en le rendant, à force d'habitude, inſenſible à la contradiction, en lui perſuadant que ce qu'il veut n'eſt jamais bon, & qu'il n'y a de bien que ce que veulent les autres.

Avez-vous eu ce ſuccès complet ? Je vous en félicite. Vous avez fait un automate, dont vous monterez les reſſorts comme vous pourrez, & qui ſera à la diſcrétion de tous ceux avec qui il vivra.

Mais au moins ne lui ôterez-vous pas le ſentiment de ſes beſoins, &, par conſéquent, la volonté toujours très-forte de les ſatisfaire.

Ainſi de toutes les volontés qu'il aura jamais, la ſeule qui ſera vigoureuſe, la ſeule à laquelle il ne pourra réſiſter par aucune autre, ſera celle de contenter ſes appetits naturels, & tous ceux qui en naîtront.

Rappellez-vous quels furent les vices des eſclaves, & quels ils ſont encore, & comptez que votre éleve les aura tous. Ce ſera le plus vil des animaux, & le plus lâche des hommes.

En vérité, il ne falloit pas ſe donner tant de peine pour former un pareil monſtre.

Je viens encore de comparer une claſſe d'hommes avec une autre claſſe, la plus baſſe, dans ſon plus grand aviliſſement, avec toutes les autres; non que je penſe qu'un eſclave même doive être réduit à n'avoir pas de volonté, mais parce qu'il eſt celui qui doit en avoir le moins. A quel homme après lui en laiſſera-t-on encore le moins? A celui-là ſans doute, que l'on prévoit devoir être le plus dépendant après lui.

S'il y a des gradations, il n'y a donc point de méthode générale, & il ſeroit abſurde de vouloir qu'un enfant fût un jour un grand homme, & de ne vouloir pas qu'il eût de volonté, puiſqu'on ne devient un grand homme que par de grandes volontés.

Mais comme on ne choiſit point au berceau les citoyens à qui doit échoir la faculté de vouloir plus que les autres, il doit y avoir des regles générales pour certaines claſſes. Les exceptions ſe feront preſque d'el-

les-mêmes, à meſure qu'avec l'âge ſe développeront les talents; & ſi ce ſont des citoyens qui élevent d'autres citoyens, ils ſuivront dans les exceptions la plus juſte proportion qu'il ſera poſſible avec les qualités de l'ame qui doivent les autoriſer.

Ainſi il y aura entre les membres d'une ſociété, des hommes qui voudront plus fortement que les autres, non pas à tous égards, mais relativement à certaines choſes.

Voici encore une regle qui réſulte de ce que nous venons de dire. C'eſt que nul homme ne doit tout vouloir également, parce que nul homme ne doit aſſervir les autres à toutes ſes volontés. Il n'acquiert le droit de vouloir victorieuſement en un point, que par l'affoibliſſement de ſa volonté en un autre point; & cette regle eſt encore très-conforme à la nature de l'homme, qui eſt un être borné dans ſes facultés. S'il veut tout également, il ne veut rien fortement. Afin donc que ſon ame ait, dans un rapport, tout le reſſort poſſible, il faut qu'elle en ait très-peu dans les autres rapports; & celui-là ſera le plus digne de vouloir pour les autres, c'eſt-à-dire de commander, qui voudra le moins ce qu'il eſt le plus ordinaire de vouloir.

Mais ſi vous ſuppoſez tout le reſte égal, ce même homme ſera auſſi celui à qui il ſera le plus facile de parvenir au commandement. Ainſi il ſera tout à la fois le plus ambitieux, & celui qui pourra l'être avec le plus de ſuccès.

CHAPITRE IV.

Définition de la liberté, qui eſt toute légale. Comment naît & doit être reſtreint l'amour de la liberté.

EN diſant comment naît dans l'homme l'amour de la ſupériorité ou l'ambition, nous avons expliqué comment ſe forme l'amour de la liberté.

Vouloir par ſoi-même & pour ſoi, n'eſt pas la liberté, comme avoir des pieds n'eſt pas marcher; mais faire ce qu'on veut, eſt la liberté.

L'enfant qui ne peut rien & qui veut, commande. Quand il pourra, il ne commandera pas; il ſera.

L'homme qui a le plus d'autorité, reſſemble à un enfant dans le maillot; car il ne commande que parce qu'il ne peut pas. Un Général ne fait mouvoir cent mille bras que parce qu'il n'a pas aſſez des ſiens pour faire ce qu'il veut faire. Il eſt donc beaucoup plus dépendant que celui qui ne veut que ce qu'il peut faire par lui-même. Dira-t-on qu'il eſt moins libre? Non, certainement, puiſqu'il ne veut pas en vain. Il ne voit au-deſſus de lui que la fortune.

L'indépendance & la liberté ſont donc deux choſes très-diſtinctes. La premiere conſiſte à ne vouloir que ce qu'on peut : car vouloir tout, & pouvoir tout ne ſe rencontrent point ſur la terre. La liberté conſiſte à pouvoir ce que l'on veut, à n'être ni gêné, ni contraint

dans l'exécution des ordres que l'on s'eſt donnés à ſoi-même. L'enfant qui veut & qui commande, parce qu'il ne peut rien, n'eſt donc ni libre, ni indépendant; mais il a la certitude de vouloir avec ſuccès, auſſi ſouvent qu'il voudra une choſe néceſſaire ou utile, parce qu'alors on lui obéira certainement.

Voilà donc une loi qui lui donne le pouvoir qu'il n'a pas naturellement; cette loi aſſure ſon autorité ſur ceux qui peuvent pour lui, & pour qui il veut. C'eſt la loi qui fait que cent mille bras ſe meuvent par la volonté d'un ſeul homme. Ainſi la loi eſt néceſſaire à qui veut plus qu'il ne peut.

L'eſt-elle de même pour pouvoir ce que l'on veut? Oui, dans le cas où le pouvoir n'eſt pas phyſique. Ainſi la liberté naturelle, ſi on peut parler ainſi, ſe réduit à pouvoir phyſiquement ce que l'on veut. Elle ſuppoſe donc la reſtriction de la volonté la plus grande qu'il ſoit poſſible d'imaginer, & telle qu'on ne la trouve dans aucune ſociété. Car eſt-il un eſclave aſſez malheureux pour ne pouvoir que phyſiquement?

Mais revenons au premier âge de l'homme, dans lequel nous avons déja trouvé une loi, qui lui donnoit un pouvoir moral, qui ſuppléoit à ſon pouvoir phyſique.

A meſure que celui-ci augmente, le premier diminue dans le même rapport: car il ne commande plus ce qu'il peut. Il porte lui-même à ſa bouche les aliments dont il a beſoin. Bientôt ſes pieds le portent où il veut aller.

S'il eſt aſſez pareſſeux pour ne vouloir faire ni l'un

ni l'autre, on l'y contraint par la néceſſité, parce que la loi ſur laquelle étoit fondée ſon autorité, eſt abrogée. Cependant en d'autres choſes on fait encore pour lui ce qu'il ne peut pas faire; & ſi ſes beſoins augmentent à d'autres égards, à tous ces égards il conſerve ou acquiert toute l'autorité néceſſaire. Mais ſur quoi eſt elle fondée? Sur l'amour de ſes parents, ſur la néceſſité de ſa conſervation. Anéantiſſez ces titres, abrogez la loi dans toutes ſes parties, &, réduit à ſon pouvoir phyſique, il périra.

Mais ce pouvoir, inſuffiſant à tant d'égards, a un excès à d'autres égards. Tout foible qu'eſt cet enfant, il peut déchirer un papier, caſſer un verre, battre ſon frere, courir à la pluie ou au ſoleil. Il peut ſur-tout ne s'appliquer à rien, & refuſer toute attention aux leçons qu'on lui donne. Lui laiſſerez-vous l'exercice entier de ſon pouvoir phyſique? Non, certainement. Mais de quel droit le bornez-vous? Pourquoi en faites-vous un eſclave? il veut, il peut : voilà ſes titres. Quels ſont les vôtres? Vous alléguez le droit que vous avez aux choſes que cet enfant veut gâter. Vous alléguez l'utilité dont il ſera pour lui d'avoir appris ce que vous lui enſeignez. Ainſi vous faites un mal, parce qu'il en arrive un bien, ſi c'eſt un mal d'ôter la liberté à un être qui veut & qui peut. Mais non, ce n'eſt point un mal; ou ſi, c'en eſt un, ce n'eſt point une injuſtice : car d'un côté ſa volonté ne vaut pas mieux que la vôtre, qui eſt contraire, & vous avez un droit de plus; & de l'autre, ſi, par vous, il ne peut moralement ce qu'il peut phyſiquement, vous compenſez abondamment ce tort

que vous lui faites, lorſque par vous, il peut moralement ce qu'il ne peut pas phyſiquement.

Ici revient la queſtion du degré de pouvoir phyſique que vous lui laiſſerez exercer, & des bornes que vous mettrez à ſon pouvoir moral. Car cette queſtion eſt la même que celle du Chapitre précédent, où il s'agiſſoit de la volonté.

Il eſt clair qu'il doit y avoir ici une regle relative à la deſtination de l'homme que vous formez.

S'il doit un jour faire plus d'uſage de ſon pouvoir phyſique que du pouvoir moral, il faut qu'il s'accoutume à ne vouloir bien que ce qu'il pourra phyſiquement, & à vouloir peu ce qu'il ne pourra que moralement.

Ce ſera un homme de travail. Il ne pourra ni ſe faire ſervir, ni commander. Il ſervira au contraire, & ſera commandé. Doit-il faire plus d'uſage du pouvoir moral que du pouvoir phyſique? vous lui recommanderez peu ce dernier, & beaucoup le précédent. Vous ne l'habituerez point à l'exercice du pouvoir moral; il y eſt habitué dès l'enfance : vous lui en montrerez même les bornes légitimes. Mais vous lui donnerez un violent deſir de conſerver celui qui devra lui appartenir par la loi; & ce deſir ſera l'amour de la liberté, qui, dans le ſens qu'on donne à ce mot, n'eſt que l'exercice du pouvoir moral, déterminé par la loi, & fondé ſur elle.

CHAPITRE

CHAPITRE V.

Comment naît l'Amour de la patrie, & ce que c'eſt. Qu'il ne doit pas être le même dans tous.

QUICONQUE a réfléchi ſur ſa vie paſſée, doit avoir fait une remarque, qui me paroit être aſſez fertile en conſéquences. C'eſt qu'à l'exception du repentir que produit le ſentiment de nos fautes paſſées, notre mémoire nous préſente beaucoup plus de choſes agréables que de choſes fâcheuſes, & que celles-ci même, elle nous les préſente d'une maniere agréable. Une maladie, par exemple, dont nous nous ſouvenons, n'a rien qui nous attriſte; & ſi notre imagination s'efforce de nous en retracer les douleurs & l'accablement, quelle que ſoit ſa vivacité, elle n'excitera point en nous la même ſenſation que nous éprouvons à la vue du mal d'autrui, ou que produit l'idée d'une maladie poſſible, ou que nous pouvons craindre. Dans ce dernier cas, elle renchérit ſur la réalité; dans le ſecond, elle l'égale au moins; dans le premier, elle n'ajoute preſque rien au ſimple ſouvenir, & le ſentiment de notre ſanté actuelle nous fourniſſant un moyen de comparaiſon, ce ſouvenir devient agréable. Mais jamais notre mémoire ne nous préſente un fait abſolument dénué de circonſtances; le lieu y entre toujours pour beaucoup; & delà vient, ſi je ne me trompe, que nous aimons toujours celui où nous avons paſſé nos premieres années.

C'eſt encore le temps où notre eſprit, moins occupé avec lui-même & avec celui des autres, eſt beaucoup plus dans nos ſens. Nous voyons, nous entendons, nous touchons davantage. Car alors voir, entendre & toucher, ſont en ſoi des jouiſſances pour nous. Ces idées de plaiſir reſtent donc attachées aux objets, qui ſeuls ou preſque ſeuls nous les ont fait goûter, & nous aimons de préférence ces objets en eux-mêmes, & preſque pour eux-mêmes.

A dix ans, nous les aimons par le ſouvenir du plaiſir qu'ils nous ont occaſionné à cinq ans. A vingt ans, la ſomme des plaiſirs eſt augmentée. A un âge plus avancé, nous ne pouvons plus nous en détacher, ſi une forte paſſion ne prend le deſſus.

Qu'un jeune homme, éloigné de la maiſon paternelle dès l'âge de dix ans, y revienne lorſqu'il eſt ſon maître, ou lorſqu'il aime ſon pere plus qu'il ne le craint, il ſentira la vérité de ce que je dis ici. Il verra avec un vrai plaiſir les endroits où il a joué, où il a couru, ceux dont la ſeule vue lui a été agréable. Il entendra avec une douce émotion la voix rauque & diſcordante qui le frappa autrefois, & lui parut belle. Dans l'endroit même où il a eu le fouet, ou eſſuyé une maladie, il éprouvera plus qu'ailleurs le plaiſir de ne pas craindre le fouet, ou de ſe bien porter.

Tout enfin lui ſera agréable. Il eſt donc naturel qu'il aime ce lieu, comme on aime celui où l'on a pour la premiere fois arraché un ſoupir à ſa maîtreſſe, où l'on a obtenu ſa premiere faveur. Mais dans ce dernier cas, le lieu qui plaît, plaira beaucoup davantage, ſi on aime encore la même perſonne.

Il en eſt à peu près de même de l'endroit où l'on a paſſé ſes premieres années. Il plaira davantage, ſi aucune paſſion forte ne nous entraîne ailleurs. Voulez-lez-vous acheter une terre que le vendeur a habitée dans ſa jeuneſſe, faites marché ailleurs, & tâchez qu'un autre que lui vous la faſſe voir.

Voilà, ce me ſemble, comment & pourquoi nous aimons, non le lieu de notre naiſſance, mais celui où nous avons paſſé nos premieres années.

Il y a loin delà, me direz-vous, à l'amour de la patrie, dont je dois parler dans ce Chapitre. Tant pis s'il y a ſi loin de l'amour du local à l'amour de la patrie. Je vous en dirai tout-à-l'heure la raiſon. Mais je dois commencer par vous faire convenir que l'intervalle n'eſt pas ſi grand qu'il vous paroît.

La patrie eſt l'enſemble du pays où nous ſommes nés, & de la ſociété qui l'habite. Je n'en ſais pas de meilleure définition.

J'avoue que ſi les rapports ſont éloignés entre le pays où je ſuis né & mes concitoyens que je connois d'une part, & la totalité de la ſociété de l'autre, s'il y a très-loin de moi au chef de la ſociété, ſi les rapports que j'ai avec lui ſont foibles ou déſagréables, il y aura très-loin de l'amour de mon pays à celui que je devrai avoir pour le corps & le chef de la ſociété totale. On me dira pourtant que ce chef eſt bon & grand, qu'il me veut du bien par ſa bonté, que ſa grandeur fait ma ſûreté, que c'eſt lui qui fait punir les ſcélérats, & que c'eſt lui auſſi qui empêche les ennemis étrangers de venir porter le fer & le feu dans mon pays, dans la mai-

ſon de mon pere ; ſi on me dit cela ſouvent dans mon enfance, & qu'on l'accompagne de récits & de tableaux adaptés au ſujet, certainement on fera naître en moi quelqu'amour pour le chef de la ſociété dont je fais partie, & généralement pour tous ceux qui ont le même intérêt que moi.

C'eſt un mal, ai-je dit, s'il y a trop loin de l'amour que l'on a pour ſon pays à celui qu'on doit avoir pour ſa patrie. La raiſon en eſt, que, dans ce cas, le premier ne conduit pas au ſecond, que celui-ci ne fortifie pas le premier, & que tous les deux ſont languiſſants, ou que l'un détruit l'autre, ou le rend ſtérile.

C'eſt ce qui pourra arriver dans un grand Etat, où les Provinces ne ſont que de vaſtes métairies, où il n'y a que du voiſinage entre les hommes, ſans aucune forme de ſociété, qui leur donne l'idée de la ſociété générale, dont ils faſſent une partie notable, & par laquelle ils s'apperçoivent qu'ils tiennent à la totalité du corps & à ſon chef. Cette gradation de plus rendroit aux citoyens leur pays natal plus cher, parce qu'il ſeroit pour eux une patrie, au-lieu qu'il n'eſt qu'un domicile ; il leur rendroit plus chere auſſi la patrie commune, à laquelle ils tiendroient d'une maniere ſenſible, & que tout leur rappelleroit ; au-lieu que, dans le cas ſuppoſé, l'eſprit ſe perd dans des rapports éloignés, & le cœur, réduit à un objet vague & inviſible, ne peut ni ſe fixer, ni s'échauffer.

Tel eſt l'avantage des petites Républiques ſur les grandes, & telle fut en partie la raiſon pour laquelle, chez les Grecs & les Romains, l'amour de la patrie fut

une vertu auſſi forte, auſſi active, auſſi générale, qu'elle eſt aujourd'hui rare, indolente & foible.

Mais quelque ſyſtême qu'on embraſſe, l'uniformité eſt encore impoſſible ici, parce qu'il s'agit de concilier deux intérêts oppoſés. Entre les habitants d'un pays, qui fait partie d'un grand Etat, il faut que les uns y reſtent immuablement pour le cultiver; il faut que les autres ſoient prêts à le quitter, pour ſervir la patrie commune. Vous ne donnerez pas aux uns & aux autres la même ſorte d'attachement pour leur nays natal, ni pour la patrie en général. Celui-ci devra être foible dans les gens de travail, qui, au contraire, devront aimer fortement le pays où ils ſont nés, & qu'ils doivent ſeul connoître. Ces citoyens ſont préciſément les mêmes qui doivent compter plus ſur leur pouvoir phyſique que ſur le pouvoir moral, ceux à qui l'ambition ne couvient point, & qui, pour ſe plaire dans leur condition, doivent être en quelque ſorte identifiés avec la glebe que leur bras fertiliſent.

L'amour de la patrie commune doit, au contraire, être plus fort dans ceux qui, ayant plus de pouvoir moral, ne faiſant aucun uſage utile de leur pouvoir phyſique, doivent tout aux loix, &, par conſéquent, à la ſociété, & ont avec elle des rapports auſſi directs que le ſont ceux des premiers avec la terre qui les nourrit. Il eſt naturel que cette claſſe de citoyens, qui veut pour d'autres, ſe croye plus près de celui qui veut pour tous; & qu'ainſi elle conçoive aiſément un amour plus vif & pour la ſociété & pour ſon chef.

Mais ſi vous lui faites prendre pour ſon pays natal

un amour démeſuré, celui-ci étouffera l'autre, ou lui ôtera toute action.

Il y a donc des meſures très-différentes à prendre à l'égard des enfants qui naîtront dans ces deux claſſes. Pour les uns, l'amour de leur pays eſt preſque tout ce qu'il faut leur inſpirer d'amour pour la patrie commune; pour les autres, ce dernier amour doit être diſtinct du premier, quoiqu'il en naiſſe en partie; il doit lui être ſupérieur, mais il ne doit pas le détruire.

Rapprochez donc le plus qu'il eſt poſſible du chef de la ſociété, de ſon centre de réunion, ce citoyen qui eſt, pour ainſi dire, un homme moral; & en lui faiſant connoître la ſource de ſes droits, apprenez-lui d'un côté à quel titre il en jouit, & de l'autre, ce que lui impoſe d'obligations, ce qu'exige de lui d'amour une ſociété, à laquelle il doit les avantages qu'il préfère déja à ſon exiſtence phyſique.

Ainſi la patrie deviendra pour lui ſa terre nourriçiere. Accoutumé dès l'enfance à en admirer la ſtructure, parce qu'elle lui eſt avantageuſe, & qu'il a des moyens de comparaiſon pour s'en convaincre, il l'aimera autant qu'il doit l'aimer, & aimera mieux mourir que de ſe dégrader en lui manquant, ou que de la voir s'écrouler ſur lui, & l'écraſer ſous ſes ruines.

Ici l'ambition & l'amour de la liberté ſe joignent à l'amour du pays natal, pour faire un citoyen avide de pouvoir moral & de commandement; & comme ce même homme a plus de raiſons pour s'eſtimer que ceux qu'il croit lui être inférieurs, il eſt auſſi avide d'eſtime & de gloire. Ce ne ſera point un cafanier,

comme doit l'être le cultivateur; ou s'il eſt forcé à l'être, il deviendra le pere d'enfants qui ne le ſeront pas.

CHAPITRE VI.

De l'amour des richeſſes ou de l'avidité. Si ce peut être une paſſion générale. Dialogue ſur la nobleſſe commerçante.

Les beſoins toujours renaiſſants, l'intervalle & l'incertitude des récoltes, en faiſant naître la prévoyance, qui fait des proviſions, ſemblent avoir conduit les hommes à l'avidité, qui accumule les richeſſes. Mais ſi l'on examine la choſe de plus près, on verra qu'elle eut une autre origine, & qu'elle commença où la prévoyance étoit le moins néceſſaire. Des biens, faits pour être conſommés, difficiles à garder, & ſujets à ſe corrompre, ne furent point amoncelés. L'abondance produiſit la profuſion; elle fit imaginer les feſtins, & égaya l'hoſpitalité. Les biens, qui pouvoient ſe garder, & dont la réproduction étoit la plus aſſurée, furent les premiers objets de l'avidité. Ces biens étoient les troupeaux de toute eſpece; & ce fut parce qu'ils ſe multiplioient, parce qu'on gagnoit à les ménager, qu'on ne mit point de bornes au deſir d'en avoir toujours davantage. A cela ſe joignit un motif qui paroiſſoit excuſer cette avidité. Un pere, qui avoit pluſieurs enfants, vouloit laiſſer un troupeau à chacun d'eux.

Lorſqu'enſuite les ſignes eurent été inventés, & que, par leur preſtige, toute eſpece de biens fut devenue incorruptible, les ſignes qui repréſentoient toutes ſortes de biens, & que l'on gardoit aiſément, devinrent l'objet d'une avidité encore plus illimitée. On aima en eux tout ce qu'on pouvoit aimer dans la nature; & par une mépriſe qui n'a rien de ſurprenant, on s'accoutuma ſi bien à aimer le ſigne, qu'on aima mieux ſe priver de la choſe ſignifiée que du ſigne.

Ce ſophiſme fit les avares. Le deſir de jouir de tout, fit les hommes avides & prodigues.

L'expérience ou la crainte de la pauvreté, vue ſous un aſpect hideux, fit les hommes induſtrieux. L'habitude de gagner beaucoup & de dépenſer peu, les rendit avides & économes. Ce qu'avoit négligé l'aiſance, ou qui avoit échappé à l'ignorance, l'induſtrie le mit à profit, ou l'avarice clairvoyante le découvrit. La ſociété y gagna, par l'échange des denrées, qui devinrent ſurabondantes dès que le débit en eut encouragé la culture, avec celles qu'un autre pays produiſoit, meilleures ou en plus grande quantité.

J'ai déja expliqué quel fut le gain qu'y fit la ſociété. Ce n'en fut point un pour elle, que de grandes fortunes, qui étoient la dépouille du plus grand nombre de ſes membres. L'exemple fut cependant ſuivi. Les profits du commerce diminuerent, & ce fut un bien : car toute la ſociété étoit ſur le point de devenir une compagnie de marchands.

On vantoit le bonheur d'avoir beaucoup de ce métal, avec lequel on a tout ce qu'on veut; on dépriſoit

le travail du laboureur, le revenu incertain & modique du propriétaire, le métier difficile & peu brillant du guerrier ſubalterne, & on lui comparoit, pour l'en dégoûter, la profeſſion utile du faiſeur d'échanges, qui commandoit à un grand nombre d'hommes qui couvroit les deux éléments de ſuperbes édifices, où il enfermoit les miniſtres de ſon opulence, & qui, de ſon comptoir, envoyoit ſes ordres aux quatre coins du monde.

Le Sage écouta ces déclamations, & garda long-temps le ſilence. Il comptoit trop ſur ſa nation pour la croire en danger. Mais il vit les ſuffrages ſe partager, & il s'écria plein de douleur : O peuple ! qu'un vain éclat ſéduit, formeras-tu toujours des vœux inſenſés & contradictoires? Choiſiras-tu tes modeles chez les nations qui ne te reſſemblent point, pour ceſſer d'être ce que tu dois être ? Si tu t'ennuyes de la terre que tu habites, va ſous un autre ciel puiſer à ſa ſource l'or dont tu es altéré, ou te nourrir ou te vêtir des productions que tu préferes à celles de ton territoire. Laiſſe ce pays, que tu dédaignes, aux nations qui te l'envient; auſſi-bien ne tiendra-t-il pas à toi que tu n'y deviennes leur eſclave.

A ces mots, un homme couvert d'or, qui l'entendit, s'approcha de lui; & voici quelle fut à peu près leur converſation.

DIALOGUE

ENTRE UN SAGE ET UN MILLIONNAIRE.

LE MILLIONNAIRE.

Vous parliez tout ſeul, Monſieur ; apparemment quelque paſſion très-vive vous a fait oublier que ce n'eſt plus l'uſage.

LE SAGE.

Vous avez raiſon ; mais je ne croyois pas être entendu dans cette promenade, qui doit être déſerte aujourd'hui, ſuivant un autre uſage, & je ſuis très-ſurpris de vous y voir. Sans doute quelqu'affaire vous y amene pour un rendez-vous ?

LE MILLIONNAIRE.

Non ; mais l'ennui du grand monde m'y a conduit. Il m'a paru, Monſieur, qu'après avoir été long-temps penſif, vous faiſiez une apoſtrophe à la nation. Vous reprochiez, ſans doute, aux habitants de cette Ville de quitter cette belle promenade, ſi grande, ſi majeſtueuſe, & en même-temps ſi ſimple, pour courir ſur un chemin, dont ceux qui y brillent font tout l'ornement, d'où l'on voit les rochers les plus hideux, & le triſte monument d'Enguerrand de Marigny, & que terminent des boutiques auſſi meſquines & auſſi peu ſolides, que ſont frivoles ceux qui en font leurs délices.

LE SAGE.

Vous ne m'avez pas mal deviné, quoique ce ne fût

pas-là précisément ce à quoi je pensois. Ne croyez-vous pas que, pour rendre plus égale la promenade dont vous parlez, on élevera les chemins qui la coupent, ou l'on abaissera le reste du terrein?

LE MILLIONNAIRE.

Ce seroit bien une autre folie. Mais s'il faut en faire une des deux, il vaudroit mieux mettre ce rempart de niveau avec les chemins, qui sont des passages nécessaires. Aussi-bien à quoi sont bons ces remparts? Ils pouvoient être de quelqu'utilité, quand la guerre plus légere voloit d'une Province à l'autre. Aujourd'hui qu'elle est sédentaire, & qu'on la fait à force d'argent, une Capitale comme celle-ci doit être sans défense, parce que si la guerre venoit jusqu'à ses portes, ce seroit une marque qu'il n'y auroit plus gueres d'argent dans les coffres du Roi, & le moyen qu'il n'y en eût plus du tout.

LE SAGE.

Mais si on abattoit ces remparts pour mettre la promenade au niveau des chemins, elle seroit dans un fossé. Voudriez-vous que tant de magnificence s'étalât dans un lieu aussi resserré?

LE MILLIONNAIRE.

Elle n'en seroit que plus saine; car si les mauvaises exhalaisons s'élevent, il y en aura moins dans un lieu bas, que sur ce terrein élevé, qui est environné d'immondices.

LE SAGE.

Vous me paroissez très-sensé, & vous ne faites pas

mal la critique de nos mœurs, ou plutôt de celles qu'on veut nous donner.

LE MILLIONNAIRE.

Je n'y penſois pas ; mais que voulez-vous dire ?

LE SAGE.

Peut-être vous ai-je donné les penſées dont j'ai l'eſprit rempli. Mais j'ai cru que tout votre diſcours étoit une allégorie.

LE MILLIONNAIRE.

Cela pourroit bien être. Mais ayez la complaiſance de me communiquer votre commentaire. J'y trouverai peut-être plus d'eſprit que je n'en ai mis dans tout ce que je vous ai dit.

LE SAGE.

Volontiers. Je trouve trop de plaiſir à converſer avec un homme ſenſé, pour finir ici notre converſation. Aſſeyons-nous, ſi vous le jugez à propos.

Auſſi-tôt le Millionaire paſſa bruſquement devant l'inconnu pour le devancer dans le coin d'un banc, où il pouvoit s'appuyer plus commodément. Le Sage, un peu ſurpris, ne douta point que la modeſtie de ſon habit n'eût autoriſé cet homme couſu d'or à le traiter avec cette légéreté ; cependant il s'aſſit tranquillement à côté de lui, & continua ainſi la converſation.

LE SAGE.

Quand vous avez critiqué le mauvais goût qui fait quitter cette promenade, grande & vraiment belle, & que termine un ſuperbe édifice, pour en chercher une

où tout eſt petit, & paroît ne devoir durer qu'un jour, j'ai cru que votre cenſure tomboit moins ſur cette folie paſſagere, que ſur la frivolité de nos mœurs, qui nous fait préférer à ce qui eſt beau & ſolide, mais ancien, des nouveautés ſpécieuſes, mais qui n'auront qu'un jour.

LE MILLIONNAIRE.

Vous avez raiſon : c'étoit auſſi ma penſée.

LE SAGE.

Quand vous avez donné la préférence au projet d'abaiſſer le rempart, pour applanir la promenade, en la mettant de niveau avec les chemins, & que vous avez parlé des exhalaiſons & d'Enguerrand de Marigny, ſûrement vos réflexions, très-ſages en elles-mêmes, en cachoient d'autres, qui ne le ſont pas moins, & qui pourroient être d'une toute autre importance.

LE MILLIONNAIRE.

Je n'en diſconviens pas; mais il eſt ſi ſatisfaiſant d'être deviné par un homme d'eſprit comme vous, que je ne veux pas me priver de ce plaiſir.

LE SAGE.

Voici donc dans quel ſens j'ai pris vos remarques. Les chemins battus continuellement par les paſſants ſont l'image du peuple.

LE MILLIONNAIRE.

Fort bien.

LE SAGE.

Les riches & les heureux, qui ſe promenent ſur le

boulevard, ſont les hommes qui ont l'autorité en main, & qui n'en abuſent que trop ſouvent pour opprimer le peuple, & ce qui eſt au-deſſus du peuple.

LE MILLIONNAIRE.

A merveilles. Je ne croyois pas m'être ſi bien fait entendre.

LE SAGE.

Il eſt aiſé d'opprimer le peuple. Il eſt, pour ainſi parler, de plain-pied avec ceux qui le foulent & l'accablent. Mais il n'a pas été ſi facile de s'élever ſur la tête du reſte de la nation; & différents corps qui la compoſent, & qui s'élevent au-deſſus des autres, ont oppoſé une réſiſtance ſemblable à celle qu'offre un talut un peu eſcarpé. Quand il a fallu céder à cette réſiſtance, on eſt retombé ſur le peuple.

LE MILLIONNAIRE.

Je n'avois pas eu cette derniere penſée; car je n'ai pas ſuppoſé qu'on eût alors des chevaux aſſez mauvais, pour ne pouvoir franchir un talut auſſi peu eſcarpé.

LE SAGE.

Vous me pardonnerez du moins de vous avoir prêté cette idée, qui s'accorde aſſez bien avec la mention que vous avez faite d'Enguerrand de Marigny, & de ſon lugubre monument.

LE MILLIONNAIRE.

Je m'attendois bien que, faiſant le devoir de commentateur, vous me donneriez plus d'eſprit que je n'en ai. Mais continuez, je vous prie.

LE SAGE.

Pour rendre tout également acceſſible à la vexation des coupables diſciples de l'innocent & malheureux Marigny, on n'a rien pu imaginer de mieux que de mettre tout de niveau. Auſſi-bien les exhalaiſons, qui s'élevoient d'un terrein bas & ſale, rendoient l'air mal-ſain ſur ces éminences inutiles. On a commencé par les maſquer d'édifices éphémeres, qui, par en-bas, ſont de-plain-pied avec elles; mais qui, par une ſtructure peu ſolide, s'élevent au-deſſus de tous les ordres, dont on croiroit qu'ils ſont partie. Je n'ai pas beſoin de dire ce que vous entendez par ces exhalaiſons qui s'élevent de bas en haut, & par ces édifices peu ſolides qui ſont les délices de ceux qui ſe promenent. Vous voyez aſſez que je vous ai compris.

Mais je ne puis me refuſer au plaiſir de développer ce que vous avez voulu dire, en parlant de l'inutilité des remparts, quoique ce ſoit ce qu'il y a eu de plus clair dans votre diſcours.

Lorſque l'on faiſoit la guerre avec peu d'argent & beaucoup de bravoure, une irruption de l'ennemi juſque dans le cœur du Royaume ne finiſſoit point la guerre, par deux raiſons.

La premiere, que l'ennemi ne laiſſoit derriere lui aucun des défenſeurs de l'Etat; & qu'en cédant à la force, ils avoient été ſe joindre à ceux qui habitoient des Provinces plus éloignées, pour compoſer avec eux des corps d'armée qui n'avoient pas beſoin de caiſſe militaire, & qui, diſſipées dix fois par un ennemi victorieux, ſe raſſembloient encore à couvert des

châteaux, que défendoient leurs braves propriétaires.

La ſeconde raiſon étoit que tout l'argent du Royaume n'étoit pas concentré dans la Capitale ; & que priſe ou aſſiégée, elle ne faiſoit pas tomber le reſte de l'Etat, comme le cœur bleſſé ou oppreſſé laiſſe ſans mouvement & ſans vie le reſte du corps. Mais comme il étoit important qu'elle ne fût pas priſe d'emblée, & qu'elle pouvoit être ſecourue, ce qui n'arriveroit pas aujourd'hui, il falloit qu'elle fût fortifiée.

Voilà ce que vous avez voulu dire, ou plutôt ce que vous avez dit aſſez clairement.

LE MILLIONAIRE.

J'en conviens, a quelque choſe près. Mais ne ſoupçonez-vous ici aucune allégorie ?

LE SAGE.

Je ne la ſoupçonne pas, je la vois très-clairement. Auſſi long-temps que les défenſeurs de l'Etat s'entretinrent du revenu de leurs terres, & firent la guerre à leurs dépens, l'argent ne fut que très-peu le nerf de la guerre. La bravoure la fit, & la gloire en paya les fraix. On ne connut ni cette multiplicité de titres militaires qui épuiſent aujourd'hui nos hommages, ni ces penſions qui épuiſent le tréſor public. C'étoit un rempart, dénué de tous ces petits édifices, ſans nobleſſe & ſans ſolidité, qui ne ſont, en effet, que de mauvaiſes boutiques. Il eſt vrai que tous les charlatans du monde n'avoient pas aſſuré leur ſubſiſtance ſur le produit d'un terrein ſtérile, & qui ne s'élevoit au-deſſus des chemins & des terres voiſines que pour être le rempart

rempart de la ſociété. Les choſes ayant changé, l'argent étant devenu le grand mobile de tout, ce boulevard, qui ne rendoit rien, a été regardé comme un terrein perdu; & quoique par lui-même il ne ſoit pas plus fertile qu'autrefois, on a ſi bien fait, qu'il a été mis à contribution. D'un autre côté, la maniere de ſe battre & de faire la guerre ayant auſſi changé, on a cru remarquer que tout homme étoit bon pour faire & recevoir à ſa place un coup de feu, & que la guerre, ſédentaire comme les batailles, & auſſi longue qu'elle étoit courte autrefois, devoit occuper uniquement des ſujets qui ne fuſſent bons à rien ailleurs, qui n'euſſent ni feu ni lieu, qui ne vécuſſent que d'une paye modique en apparence, mais dont la ſomme totale eſt immenſe, & la perpétuité accablante. Dès-lors cet ancien corps des défenſeurs de l'Etat a été regardé comme un rempart auſſi inutile que le ſont nos boulevards, qui, en effet, n'arrêteroient pas le plus foible détachement, parce qu'au-lieu de les changer & de les perfectionner ſuivant les regles de l'art, on les a laiſſés dans leur ancien état, & que même on a fait tout ce qu'il falloit pour les affoiblir encore, en comblant les foſſés, & en ſouffrant que le terrein voiſin s'élevât preſqu'à leur niveau. Auſſi voyez-vous que de l'autre côté de cette Ville, on a fait un grand chemin circulaire au niveau des jardins qui le joignent, & que pourtant on appelle auſſi boulevard; en ſorte que les uns ne ſavent plus ce que ſignifie ce mot, & les autres l'oublieront bientôt. Ainſi je ne ſerois pas ſurpris qu'on ſuivît à la lettre votre projet, & que de l'ancien boulevard, on fît une eſpece de foſſé, où s'en-

terreroient, pour y briller, ceux qui ne s'élevent aujourd'hui qu'avec peine ſur le terrein que foule leur faſte, & qui ne s'y montrent qu'un inſtant; & en effet, ſuivant notre premiere allégorie, il ſeroit beaucoup plus commode pour les gens qui veulent fouler tout, & être au-deſſus de tout, de n'avoir point à franchir un talut incommode, & de marcher de plain-pied ſur tous les ordres ravalés au niveau du peuple, qu'ils écraſent depuis long-temps.

LE MILLIONNAIRE.

Vous avez ſaiſi à merveille ma penſée. Je voudrois ſeulement ſavoir ce que vous entendez par les changements qu'il falloit faire au boulevard, pour qu'il continuât à être auſſi utile qu'il le fut autrefois.

LE SAGE.

Vous oubliez que je ſuis commentateur, & qu'ainſi je dois laiſſer ſans explication les endroits les plus difficiles, & qui auroient le plus beſoin de commentaire.

LE MILLIONNAIRE.

Fort bien. Mais comme vous me commentez de mon vivant, c'eſt à moi à m'expliquer.

Vous entendez par le boulevard, ou au moins par une de ſes parties, l'ancienne Nobleſſe du Royaume, qui fut autrefois utile, & qui a ceſſé de l'être.

LE SAGE.

Et en ce point, je crois ne m'être pas écarté du ſens de mon Auteur.

LE MILLIONNAIRE.

Non pas, assurément. Quand le revenu des terres faisoit la richesse de l'Etat; quand des hommes armés de toute piece faisoient la guerre, pour ainsi dire, de tout leur corps; quand, à la fin d'une bataille, celui qui avoit conservé son armure, n'avoit rien dépensé que ses sueurs ou son sang; quand les machines de guerre se construisoient sur le lieu même aux dépens de l'ennemi, ces preux Chevaliers, dont vous avez voulu parler, étoient une milice utile, peut-être nécessaire; mais ils étoient aussi les seuls citoyens opulents qu'il y eût dans l'Etat. Ils étoient le nerf de la guerre, & l'ornement de la paix, n'est-ce pas?

LE SAGE.

Très-bien.

LE MILLIONNAIRE.

Qu'est-il arrivé ensuite? On a brûlé beaucoup de poudre, qui, de sa nature, ne peut servir deux fois, comme un sabre à qui on rend le fil, ou une cuirasse bossuée, que l'on remet sur l'enclume; on a fondu des canons, que l'on ne transporte qu'avec peine; la guerre a participé de leur nature. Elle est devenue lente & pesante; elle a fait grand bruit & peu d'effet; mais surtout elle est devenue très-coûteuse.

LE SAGE.

On ne peut dire mieux. Je me doutois bien que votre habit cachoit plus de savoir qu'il n'en suppose.

LE MILLIONNAIRE.

C'est que je ne l'ai pas toujours porté; & qu'au-lieu

[illegible]

[illegible] On jugea [illegible] qu'il falloit économiser sur les cui-rasses [illegible] & qu'une arme à feu dans la main d'un vilain étant aussi meurtriere que dans la main d'un Noble, il valoit mieux employer le premier qui se trouvoit plus docile & moins cher. Ainsi l'invention de la poudre fit retirer la Noblesse [illegible]

LE SAGE.

Permettez-moi de vous faire observer un petit ana-chronisme dans ce que vous venez de dire. L'invention de la poudre remonte jusqu'au commencement du qua-torzieme siecle; & Turenne, qui vivoit dans le dernier, eut encore dans ses petites armées des compagnies d'ar-riere-Ban, dont il s'accommodoit fort bien. Le feu Roi en menoit aussi en Flandre; & ce ne fut qu'au siege d'une Place de ce Pays-là, qu'il reconnut ou prétendit re-connoître le danger qu'il y avoit à employer une pa-reille troupe, de la maniere dont on commençoit à faire la guerre.

LE MILLIONNAIRE.

Tout ce qui me surprend, est qu'il ne l'eût pas re-marqué plutôt.

LE SAGE.

Une compagnie d'arriere-Ban, conduite, si je ne me trompe, par un Prince du Sang, avoit été commandée pour emporter un ouvrage extérieur de la Place.

LE MILLIONNAIRE.

Elle refuſa de marcher.

LE SAGE.

Pas tout-à-fait. Elle attaqua l'ouvrage extérieur, l'emporta l'épée à la main, pourſuivit l'ennemi, & eſcalada le rempart. Cette action téméraire coûta la vie au plus grand nombre des hardis aſſaillants, & le Roi jugea que s'il continuoit à employer des corps entiers de cette Nobleſſe, il n'en auroit bientôt plus : car il ne faiſoit pas la guerre par néceſſité & pour ſe défendre, mais pour faire écrire Peliſſon, & échauffer l'imagination des Poëtes, bons & mauvais.

LE MILLIONNAIRE.

Je vous ſuis obligé de votre remarque; car elle prouve combien ſottement les hommes ſe ſont obſtinés dans tous les temps à ſuivre les anciens uſages. Le premier coup de canon qui fut tiré, devoit être une lettre de ſervice pour tous les Gendarmes, & pour votre arriere-Ban.

Ce n'eſt donc plus aujourd'hui dans la Nobleſſe que réſide la puiſſance militaire de l'Etat. Mais ce n'eſt pas non plus chez elle, ou du moins chez la plus ancienne, qu'on en trouve la richeſſe. Ainſi, à tous égards, ce corps reſſemble à nos boulevards, qui, étant reſtés ſur l'ancien pied, ne ſont plus bons à rien, & ne méritent pas même ce nom.

Ce n'eſt pourtant pas tout-à-fait le cas où ſe trouve la Nobleſſe, parce qu'elle a éprouvé quelques changements, qui l'ont un peu ſoutenue.

LE SAGE.

Vous me feriez plaiſir de me dire en quoi ont conſiſté ces changements, & quels ſont ceux que vous voudriez encore faire.

LE MILLIONNAIRE.

Nous avons dit qu'autrefois la valeur & l'eſprit guerrier de la Nobleſſe étoient le nerf de la guerre, & que dans le même-temps elle étoit autant au-deſſus du reſte de la nation, par ſon opulence & ſes prérogatives, que par ſon utilité à la guerre.

LE SAGE.

Nous l'avons dit, & je crois que nous ne nous ſommes pas trompés.

LE MILLIONNAIRE.

Aujourd'hui l'argent eſt exactement le ſeul nerf de la guerre; & cela eſt ſi vrai, que le Prince, qui a le dernier écu, donne la loi à ſes ennemis. C'eſt un proverbe qu'on peut regarder comme un axiôme. Mais de plus la Nobleſſe n'eſt pas aujourd'hui la claſſe la plus opulente. Elle a encore de grandes terres; il y a même des familles qui ont réuni le patrimoine de vingt familles, & qui n'en ſont pas plus aiſées, tandis que les cadets de ces familles traînent, dans la pauvreté, le vain titre de Gentilhomme. D'où cela vient-il? Je vais vous l'expliquer. Ces Nobles, qui vivoient dans leurs terres, y étoient riches de leurs denrées, dont ils vendoient une partie, mais dont ils conſommoient la meilleure part, en entretenant des Ecuyers & des Pages,

auſſi nobles qu'eux. L'Etat ne gagnoit rien à cela, & ces Nobles trop fiers n'étoient pas autant à la dévotion des dépoſitaires de l'autorité, qu'ils paſſoient pour être attachés à leur Roi.

Cependant l'argent, que la guerre & les négociations faiſoient ſortir du Royaume, devoit y rentrer pour y circuler & retourner dans le tréſor, d'où la guerre & les négociations le tiroient encore. La vente de nos denrées à l'étranger, rempliſſoit en partie cet objet. Mais il eſt aiſé de concevoir que les propriétaires conſommant beaucoup, elle n'étoit pas auſſi conſidérable qu'elle pouvoit l'être, & que d'ailleurs la difficulté du tranſport en rendoit les débouchés impoſſibles dans certaines Provinces. Il fallut donc faire deux choſes: l'une étoit de ſuppléer au vuide que laiſſa l'inſuffiſance de la vente; l'autre fut de convertir en richeſſes très-portatives, les denrées qui ne l'étoient pas. On remplit l'une & l'autre partie de ce plan, par l'établiſſement des manufactures de luxe. Mais ces manufactures ne pouvoient ſe ſoutenir, ſi l'on ne prenoit pluſieurs précautions indiſpenſables.

La premiere fut de faire tomber le prix des denrées, en défendant l'exportation à l'étranger, & même d'une Province à l'autre; la ſeconde, qui, dans l'ordre des temps, avoit été la premiere, fut d'attirer la Nobleſſe dans la Capitale, ſous prétexte qu'elle pouvoit être redoutable dans les Provinces; ce qui pourtant étoit moins vrai que jamais. Mais il convenoit de forcer la grande Nobleſſe au ſervice militaire, qui étoit devenu déſagréable pour elle, & d'aſſujettir ſes conſomma-

tions aux taxes, qu'on ne pouvoit lui faire payer ſur le produit de ſes terres; & enfin il devint très-utile qu'elle ne les habitât pas, pour y faire tomber le prix des denrées, pendant qu'à cet encouragement des manufactures elle joindroit celui d'une grande conſommation des choſes de luxe; ce qu'on ne pouvoit eſpérer d'elle tant qu'elle s'obſtineroit à demeurer dans ſes terres, où un ſur-tout d'écarlatte & une robe très-durable de la même étoffe diſtinguoient ſuffiſamment le Seigneur & la Dame du lieu.

Vous voyez par-là combien de grands coups on frappa en même-temps; & qui plus eſt, pourquoi la Nobleſſe devint pauvre & eut plus que jamais beſoin d'être riche; pourquoi, en faiſant les mariages, on préféra pour une fille riche un mari qui l'étoit déja, au rejetton indigent de la famille que ſon mariage achevoit de ruiner, ou à un Gentilhomme pauvre, quoique plus digne d'elle, que celui à qui on la donnoit.

Les terres accumulées ne firent pourtant pas un homme riche. Il lui fut ſeulement plus aiſé d'en vendre une partie pour libérer l'autre, que ſon fils devoit encore partager de même.

Ce mal ne fut qu'imaginaire : car vous jugez bien qu'il ſe trouva des acheteurs, & que nulle terre ne fut ſans maître. Les premiers qui ſe préſenterent, furent les financiers; ces gens qui ne produiſent rien, ne riſquent rien & ne font pas entrer un ſol dans l'Etat, mais qui dépouillent & le peuple & le Prince, découragent toute induſtrie, & vendent à leur maître ſon propre argent. Quand ils n'en vendirent point aſ-

ſez, ou qu'ils craignirent de tout riſquer ſur un crédit chancelant, ils acheterent des terres, & le Seigneur ſuzerain d'un million d'écus, devint propriétaire de deux ou trois terres titrées.

Mais il n'y a point de mal qui n'ait ſon bien. Ces gens, qui paroiſſoient déſtinés à ruiner la Nobleſſe, en voulurent faire partie, & ils y réuſſirent; enſorte qu'aujourd'hui leurs deſcendants ſont la fleur de la grande Nobleſſe.

Cependant il ſe formoit d'autres fortunes par d'autres moyens également utiles & honorables. Les négociants, dont le commerce s'étoit accru par l'introduction des manufactures & les découvertes des navigateurs, & encore par l'accroiſſement du luxe; les grands manufacturiers, & les agents des uns & des autres, qu'on nomme banquiers, firent des fortunes immenſes. A meſure qu'ils ſe crurent aſſez riches, ils réaliſerent; & comme un propriétaire ſans Nobleſſe ne l'étoit qu'imparfaitement, ils calculerent qu'en l'achetant, ils trouveroient un profit net, l'intéret de leur argent prélevé au denier ſix.

Ce fut encore-là un grand bonheur pour la Nobleſſe, qui recouvra ſes anciennes poſſeſſions par l'acquiſition de ces nouveaux membres.

LE SAGE.

Croyez-vous qu'elle ait été flattée & du recouvrement & de l'acquiſition?

LE MILLIONNAIRE.

Au moins elle a dû l'être. Ce qu'elle a penſé eſt indifférent à la queſtion.

Mais vous voyez clairement que ſi elle n'a pas recouvré l'honneur d'être le nerf de la guerre, elle a du moins retenu une aſſez bonne part de l'opulence ; & je mets en fait que vous trouverez à peine une grande terre, dont le propriétaire ne ſoit pas noble au premier ou au ſecond degré pour le moins. Or, comme l'argent eſt exactement le nerf de la guerre, il eſt encore évident que là où eſt une partie de l'opulence, là auſſi eſt une partie de ce nerf. Ainſi la Nobleſſe n'auroit rien perdu, ſi l'on n'eût pas fait deux ſottiſes, dont j'eſpere que l'on reviendra.

LE SAGE.

Vous me feriez plaiſir de me dire en quoi elles ont ont conſiſté ?

LE MILLIONNAIRE.

Je ſuis ſurpris que vous ne les deviniez pas. La premiere a été cette diſtinction que l'on s'eſt obſtiné à faire entre l'ancienne Nobleſſe & la nouvelle, au déſavantage de celle-ci, tandis qu'elle devoit être à la premiere comme l'opulence eſt la pauvreté. Ce ſot préjugé, qui n'eſt fondé ſur rien, puiſque toute nobleſſe vient du Roi, & qu'il y a parier pour la bonté des titres, qui, étant plus nouveaux, doivent être plus analogues aux mœurs actuelles ; ce ſot préjugé, dis-je, a beaucoup nui à la Nobleſſe, en dégoûtant des gens opulents de s'y faire aggréger. Il n'a pas moins nui au commerce & aux manufactures, en diminuant les motifs qu'auroient pu avoir les négociants de travailler de toutes leurs forces.

LE SAGE.

Voilà en effet une grande ſottiſe, qu'on pourroit ſubdiviſer en deux ou trois.

LE MILLIONNAIRE.

Comme je n'aime pas à critiquer, j'ai voulu en diminuer le nombre. La ſeconde a deux branches principales.

L'opulence & le ſoin de défendre l'Etat, autrefois par ſes armes, à préſent par ſon argent, devant conſtituer l'eſſence de la nobleſſe, il étoit naturel que la Nobleſſe pauvre ſe livrât toute entiere aux profeſſions, qui, en l'enrichiſſant, lui auroient conſervé ſon eſſence.

On a fait de vains efforts pour lui deſſiller les yeux. Elle eſt reſtée aveugle ſur ſes véritables intérêts. Je vous dirai pourtant une choſe qui m'a rempli de joie. J'ai vu un homme titré, fils d'une mere très-ſenſée, car elle n'a que la nobleſſe de ſon mari, qui calculoit ce que rendoit ſon Regiment, & ce qu'il lui avoit coûté. S'il conſerve cet eſprit de calcul, & qu'il donne à ſes enfants une mere auſſi-bien penſante que l'eſt la ſienne, je compte bien qu'ils calculeront avant d'acheter ni Compagnie, ni Régiment, & qu'ils n'en acheteront point, ſi on ne hauſſe pas les appointements juſqu'à la concurrence d'un denier honnête; en ſorte que, les fraix faits, il leur reſte le cinq pour cent de leur argent. N'eſt-il pas indigne en effet, que l'on tende de pareils pieges à la Nobleſſe? Mais un calcul les menant à un autre, il eſt très-poſſible qu'ils préferent le commerce où l'argent rapporte dix & vingt pour cent, à ce métier ingrat,

qui a déja ruiné leurs peres, & anéanti le fruit de quatre ou cinq mariages ſenſés. Ainſi, l'eſprit général de la nation éprouvant une heureuſe révolution, on devra à ce changement ce que n'ont pu faire ni le feu Roi, ni le grand Colbert, ni l'Abbé C...; & ce Chevalier d'A.... avec ſes préjugés, en aura le démenti.

Au reſte, ſi cet heureux changement n'eſt pas encore arrivé, c'eſt la faute de ceux qui ont voulu l'introduire, ſans prendre le ſeul moyen par lequel ils puſſent réuſſir.

LE SAGE.

Ce moyen eſt ſans doute auſſi ſage que toutes vos obſervations ſont judicieuſes. Vous voudrez bien ne m'en pas faire un myſtere. Je ne cherche qu'à m'inſtruire, & mon âge m'épargne encore la honte d'ignorer.

LE MILLIONNAIRE.

Je conſens à ſatisfaire votre curioſité; mais promettez-moi de ne me pas citer.

LE SAGE.

Vous pouvez compter ſur ma diſcrétion. Je n'ai pas l'honneur de vous connoître.

LE MILLIONNAIRE.

Cela m'étonne. Mais apparemment vous êtes un homme d'étude, qui ne vit pas dans le grand monde.

LE SAGE.

J'en conviens; & ſûrement j'ai très-grand tort de ne vous pas connoître.

LE MILLIONNAIRE.

N'importe. Vous ſerez peut être un jour quelque bon-

ouvrage ſur la matiere que nous venons de traiter, & je ſerai fort aiſe que vous l'enrichiſſiez de cette idée, quoique je puſſe m'en faire honneur. La voici.

Quand on ſe fut apperçu de la répugnance que les Nobles avoient à s'enrichir par le commerce, la banque & les manufactures, au-lieu de leur permettre très-inutilement de laiſſer dormir leur nobleſſe, tant qu'ils exerceroient des profeſſions lucratives, il falloit la faire dormir tant qu'elle ſeroit avilie par la pauvreté, & attacher la Nobleſſe aux profeſſions utiles; en ſorte que quiconque, en les exerçant, ſeroit parvenu à un certain degré d'opulence, eût été cenſé avoir renouvellé ſa nobleſſe, & pouvoir la réveiller, & que celui qui n'en auroit jamais eu, l'eût obtenue de plein droit, en gagnant le double, à cette condition cependant que lui ou ſon fils ſeroit obligé d'acheter un régiment, & de le garder pendant un certain nombre d'années, qu'on auroit fixé. La nobleſſe renouvellée n'auroit obligé qu'à l'achat d'une compagnie ceux qui ne l'auroient laiſſé dormir que pendant une ou deux générations.

Vous voyez que par-là on auroit pourvu à tout, & que la nobleſſe étant inſéparable de l'opulence, elle ſeroit devenue auſſi reſpectable, qu'elle commence à l'être peu.

LE SAGE.

En vérité, voilà une idée admirable, & il me ſemble que je calcule déja toute la Nobleſſe du Royaume. Cela doit faire des milliards.

LE MILLIONNAIRE.

Ne croyez pas plaiſanter. Cet établiſſement augmenteroit prodigieuſement la richeſſe de l'Etat.

LE SAGE.

Cela devroit être; mais j'entrevois quelques difficultés que l'on pourroit nous faire, & que je devrai prévenir dans mon ouvrage : car me voilà réſolu d'écrire.

LE MILLIONNAIRE.

Il n'y a rien de ſi utile, ni de ſi ſage, qui n'ait ſes inconvénients; mais voyons quels ſont ceux que vous craignez.

LE SAGE.

Du côté du droit, on pourra nous faire des objections embarraſſantes; mais nous les garderons pour la fin, afin de nous ſauver à la faveur du grand axiôme que le ſalut du peuple eſt la ſuprême loi.

LE MILLIONNAIRE.

Ce ſera fort bien fait. Venons aux autres objections.

LE SAGE.

Je commence par où vous avez fini, & je vous demande ſi vous croyez donc que le commerce n'ait point de bornes; en ſorte qu'il ſuffiſe à toute une nation de vouloir le faire, pour que chaque individu puiſſe s'y adonner avec ſuccès.

LE MILLIONNAIRE.

Je ſuis loin de cette penſée; mais je crois qu'en effet notre commerce pourroit occuper beaucoup plus d'hommes qu'il n'en occupe aujourd'hui.

LE SAGE.

Je le crois auſſi, puiſqu'il y a pluſieurs branches de

commerce que nous négligeons, quoiqu'elles puſſent être utiles à la nation, uniquement parce qu'elles ne ſeroient pas aſſez lucratives pour les particuliers qui les entreprendroient. Eſt-ce là peut être ce que vous deſtinez aux Nobles pour les enrichir?

LE MILLIONNAIRE.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils s'y adonnaſſent de préférence; accoutumés à être pauvres, il leur ſeroit plus aiſé qu'à d'autres de ſe contenter d'un profit médiocre.

LE SAGE.

Le ſouhait eſt beau : mais vous leur impoſez l'obligation de s'enrichir, vous leur en ſuppoſez le deſir le plus violent, & vous les mettez dans la néceſſité de ſe ruiner encore davantage. Vous ne prétendez pas qu'ils ayent de gros fonds à mettre dans le commerce; ſans quoi ils ne ſeroient pas pauvres : il faudra donc qu'ils empruntent pour le moins à ſix pour cent; & ſi le commerce que vous leur deſtinez ne rend que quatre ou cinq pour cent, ils feront banqueroute; ce qui apparemment ne réveillera pas leur nobleſſe.

LE MILLIONNAIRE.

C'eſt la raiſon pour laquelle je n'ai fait qu'un ſouhait. Je ſens que ces branches de commerce ne peuvent convenir qu'à de riches négociants, qui font valoir leur crédit plus encore que leurs fonds réels. Mais obſervez qu'en multipliant les négociants, en augmentant les fonds du commerce, nous ferons deux choſes. D'abord l'intérêt marchand de l'argent baiſſera, & en ſecond

lieu, les branches de commerce les plus lucratives le ſeront moins; ce qui fera ceſſer le diſcrédit des autres.

LE SAGE.

Vous avez-là de très-bonnes vues; mais on ne s'enrichira plus dans le commerce, ou du moins les fortunes y deviendront rares, & les faillites très-communes. D'où il arrivera que le ſommeil de la nobleſſe ſe changera en léthargie, d'autant plus ſûrement, que les Nobles, qui commenceront ſans expérience, ſans fonds & ſans eſprit économique, ne devront pas être les plus heureux. Ne voudriez-vous pas, du moins par pitié, leur accorder quelque préférence ſur les autres?

LE MILLIONNAIRE.

Je le voudrois bien; mais je craindrois que le commerce n'en ſouffrît, & que le reſte de la nation ne s'en plaignît comme d'une injuſtice.

LE SAGE.

Il ſeroit pourtant auſſi beau que nouveau de faire des preuves de nobleſſe pour obtenir le privilege excluſif de vendre du ſucre, par exemple, & de faire la traite des negres. J'avois déja imaginé la forme de ces preuves, que je réduiſois à la ligne paternelle : car apparemment vous voudriez que ces Nobles épouſaſſent des filles de négociants, pour ſe mettre plus vîte en fonds d'argent, de crédit, d'économie, & d'amour des richeſſes.

LE MILLIONNAIRE.

J'oubliois cet expédient, qui ſeroit admirable, &

& dont on devroit ſe promettre le plus grand effet.

LE SAGE.

Je m'applaudirois de vous l'avoir rappellé, ſi je ne craignois des inconvénients preſque certains, qui le rendroient inutile ou même nuiſible. Je craindrois, par exemple, que ces Nobles, dont les préjugés ne ſe feroient pas endormis avec la nobleſſe, ne fuſſent pour leurs beau-peres des gendres incommodes, & que les riches négociants ne ſe dégoûtaſſent bientôt de ces alliances. Un homme déplacé eſt toujours plus fâcheux qu'un autre. Je craindrois auſſi qu'un Noble, dès qu'il auroit la fille & la dot, ne s'en allât chez lui avec l'une & l'autre, & que ce ne fût un gros fonds perdu pour le commerce. Croyez-vous même que ces filles, qui ſauroient bien avoir épouſé un Noble, ne s'en fiſſent pas accroire, & que l'économie en allât mieux? Enfin, le commerce étant moins lucratif, il y auroit peu de bons partis, & beaucoup moins que de Nobles, qui pourtant ne les obtiendroient pas tous, puiſque vous ne voudriez pas faire une loi pour leur aſſurer la préférence.

LE MILLIONNAIRE.

Une pareille loi ſeroit trop contraire à la liberté. Mais tant pis pour les Nobles qui ſe conduiroient mal, ou qui ſeroient mal-adroits.

LE SAGE.

Je ne mettrai pas cela dans mon Livre, pour ne pas donner raiſon à certains mal intentionnés, qui prétendent que le projet de la nobleſſe commerçante n'a été

imaginé que par les ennemis de la nobleſſe, qui, ſous prétexte de l'enrichir, ont voulu la mettre de niveau avec les derniers des citoyens, ceux qui, de porte-balles, Savoyards ou bas-Normands, deviennent de riches négociants, en ſuivant la route que nous venons de tracer à la nobleſſe. Ces gens-là ne manqueroient pas de dire que nous nous ſoucions peu qu'elle s'enrichiſſe, mais que nous voulons qu'elle s'abaiſſe juſqu'à nous, parce que nous déſeſpérons de nous élever juſqu'à elle.

LE MILLIONNAIRE.

Ce ſont-là de mauvais propos de quelque Chevalier de Malthe, ou de quelque Comte de Lyon, dont l'un attend une Commanderie, & l'autre eſpere une Abbaye, & qui tous deux ſe ſoucient eux-mêmes fort peu que leurs couſins languiſſent dans une obſcure pauvreté.

LE SAGE.

Ils s'en mettent ſi peu en peine, qu'ils ſoutiennent que ce n'eſt pas un mal que la nobleſſe ſoit pauvre, pourvu qu'elle ne ſoit pas indigente, & qu'un Gentilhomme, qui peut élever ſes enfants ſuivant leur état, eſt toujours aſſez riche.

LE MILLIONNAIRE.

Voilà d'étranges idées. Mais revenons aux nôtres, qui ſont beaucoup plus ſolides, & tranchons la premiere difficulté, en diſant que le grand intérêt de l'Etat eſt que tout commerce poſſible ſe faſſe, qu'il faut multiplier les commerçants & les fonds, afin de faire baiſſer les profits, & que tout commerce, même le moins avantageux, le ſoit aſſez; que ſi nous obtenons ce point, nous attire-

rons tout l'argent de nos voiſins, à qui nous n'en donnerons point; & que peu importe après cela que les Nobles s'enrichiſſent ou non, qu'ils réveillent leur antique nobleſſe, ou qu'ils meurent avec elle dans un magaſin.

Il y aura toujours aſſez de gens riches, quand la nation le ſera, & par conſéquent aſſez de Nobles.

LE SAGE.

Voilà certainement un trait de génie, qui doit me tirer d'embarras, ou je n'en ſortirai jamais.

Mais, Monſieur, nous avons à faire à des gens obſtinés, qui nous demanderont ce que nous entendons par richeſſe de la nation.

LE MILLIONNAIRE.

Répondez-leur que c'eſt la plus grande maſſe poſſible d'argent raſſemblée dans un pays, y attirant de nouveaux habitants, des guerriers, des gens de lettres, de riches négociants; que le peuple qui a le plus d'argent, eſt le plus riche & le plus puiſſant, parce que l'argent eſt tout, attendu qu'il repréſente tout.

LE SAGE.

Nos adverſaires ne ſeront pas encore contents. Je me mets pour un moment à leur place, & je prends la liberté de vous demander, en leur nom, ce que nous ferons de notre argent, quand nous en aurons beaucoup plus que nos voiſins.

LE MILLIONNAIRE.

Nous le garderons.

LE SAGE.

Dans nos coffres, ſans doute; & en voyant une belle maiſon, nous dirons : Cette maiſon eſt à moi; car j'ai dans ma caſſette de quoi l'acheter.

LE MILLIONNAIRE.

Ce n'eſt pas-là ce que je veux dire. J'entends ſeulement que nous ne laiſſerons pas ſortir notre argent à l'étranger. Du reſte, chacun dépenſera ce que bon lui ſemblera.

LE SAGE.

Il circulera donc dans l'intérieur ?

LE MILLIONNAIRE.

Eh, qui en doute ? Ne ſavez-vous pas que la circulation de l'argent eſt à l'Etat ce que celle du ſang eſt au corps ?

LE SAGE.

N'oubliez pas que je parle pour nos antagoniſtes. Vous voulez auſſi que l'argent circule rapidement.

LE MILLIONNAIRE.

C'eſt le vœu de tous ceux qui ſavent que la rapidité de la circulation multiplie en quelque ſorte les eſpeces au double, au triple, au décuple.

LE SAGE.

Nous avons donc quatre fois plus d'argent à proportion que chacun des peuples nos voiſins. C'eſt une ſuppoſition que je fais; car en mon particulier, je ne déſeſpere pas que nous n'en ayions dix & vingt fois plus avec le temps. Notre argent ſe triple par une circula-

tion d'autant plus rapide, que tout chez nous fera commerçant, ouvrier, fabricant, &c. Ainsi nous verra douze fois plus riches en argent que nos voisins, sont les denrées, & tout ce qui se payera avec de l'argent, seront douze fois plus chers. Et sur les denrées & les bras pour les fabriques, pour le commerce, pour la guerre, il en faut pour vivre: donc nos manufactures seront douze fois plus cheres que celles de l'étranger, & douze fois trop cheres pour qu'il en achete: donc notre commerce exportera des denrées douze fois trop cheres, & payera douze fois plus cher que les autres la matiere & la construction de ses vaisseaux, le service de ses matelots, leur subsistance, sans parler de celle du négociant à laquelle il ne pourra suffire qu'en gagnant douze fois plus que les négocians voisins; donc le Roi payera douze fois plus cher ses soldats, & vingt-quatre fois plus cher ses Officiers; car ils voudront gagner le double au moins de ce qu'ils gagneroient en faisant un autre métier, & encore je suppose que les Officiers militaires chez nos voisins voudroient aussi gagner; donc la guerre sera seize ou vingt fois plus chere pour nous que pour nos voisins; donc enfin la vie sera douze fois plus chere chez nous. Il arrivera delà que nous ne vendrons plus rien à nos voisins, & que ces pauvres peuples se fourniront les uns les autres; que le Roi douze fois plus riche fera la guerre vingt fois plus chèrement; que les branches de commerce peu lucratives seront absolument abandonnées, & qu'ainsi nous devrons ou acheter de l'étranger ce que vous ne voulez pas, ou nous passer de plusieurs articles nécessaires. Enfin, il

arrivera que tel homme qui aura 12000 écus de revenu, ne vivra pas mieux qu'un étranger ne vivra chez lui avec mille ; ce qui pourra l'engager à quitter un pays, où il ſe trouvera pauvre, pour aller dans un autre où il ſera ſûr d'être riche.

LE MILLIONNAIRE.

Vous raiſonnez à la rigueur. Cette extrême richeſſe n'exiſtera jamais.

LE SAGE.

J'ai dû raiſonner ainſi, pour prouver, à la maniere de nos adverſaires, que ce n'eſt point la maſſe plus ou moins grande des ſignes, qui fait la richeſſe d'un Etat, puiſque des ſignes ne ſont rien quand on ne s'en ſert pas ; & qu'appliqués aux choſes, ils ne valent que ce qu'ils meſurent. Ils ajoutent que c'eſt la quantité des denrées & des hommes, qui, plus ou moins grande, fait la richeſſe ou la pauvreté d'une nation, d'où ils tirent des conſéquences ſpécieuſes, qui tendent à faire révoquer en doute l'utilité d'un commerce illimité. Quand, diſent-ils, un peuple, renfermé dans une iſle ſtérile comme les Tyriens, ou dans un pays étroit & peu fertile, comme les Hollandois, étend autant qu'il peut ſon commerce d'induſtrie, il augmente ſa puiſſance autant qu'il eſt poſſible, parce qu'il ſe procure des denrées de premiere néceſſité, qui nourriſſent des hommes, où il n'y en auroit point, & dont l'achat fait écouler une partie des eſpeces dont il ſeroit ſurchargé. Cependant ſes accroiſſements ſont bornés par la nature même de ſon commerce, & par le nombre & la pareſſe des peuples qu'il approviſionne.

Il ne pourroit pas y avoir, ajoutent-ils, trois Etats comme la Hollande dans toute l'Europe; & encore chaque Ville de Hollande n'eſt-elle ni une Ville de Tyr, ni une Ville d'Amſterdam.

Il faut des ſoldats mercenaires à un peuple ſemblable, & ſon exiſtence eſt doublement précaire.

Quelle folie ſeroit-ce donc pour une grande nation, qui a un grand & riche territoire, de le négliger, pour vivre précairement aux dépens d'autrui; qui a un grand nombre d'hommes, d'en faire autant de marchands pour ſe faire défendre par des ſoldats étrangers; qui a une manufacture propre, ſon agriculture qui peut lui fournir aſſez de ſuperflu pour tenir la balance du commerce égale, de négliger cette manufacture, ce commerce inaliénable, pour en cultiver d'autres que l'induſtrie étrangere peut ou nous enlever, ou nous rendre inutiles? De cette déclamation, les gens pour qui je parle, paſſent aux ſophiſmes ſuivants.

Il eſt indifférent que nous ayions beaucoup ou peu d'argent, pourvu qu'il ſoit réparti également, & que par-tout celui qui crée les denrées puiſſe les vendre à un prix tel, qu'après s'être nourri & habillé, & avoir élevé ſes enfants, il ſoit en état de payer à la ſociété un tribut qui vaille autant au Souverain, qu'il lui coûte à lui-même. Pour parvenir à cette égalité de répartition, outre pluſieurs autres moyens, il faut avant tout retenir dans les Provinces les propriétaires qui y ſont, & y renvoyer ceux qui devroient y être, par où ils entendent ſur-tout la Nobleſſe ancienne & nouvelle.

Propriétaires aiſés, ils cultiveront mieux; élevés avec

[illegible] ils propageront les bons principes en [illegible] & en particulier, les méthodes de cultiver [illegible] inutiles spécialement, par préjugé & par in[illegible] à constitution de la Monarchie, en même[illegible] ils feront une digue contre l'oppreſſion ſu[illegible] ils entretiendront l'eſprit de docilité, le reſ[illegible] & l'amour des peuples pour la patrie & pour [illegible] accoutumés à la médiocrité, deſtinés par [illegible] & voués par choix au métier des armes, ils le fe[illegible] ſans aucun deſſein de s'enrichir, & ſerviront au [illegible] meilleur marché poſſible & même à leurs dépens, s'ils [illegible]. L'eſprit républicain, qui eſt celui du com[illegible] ne deviendra point celui du gros de la nation; [illegible] mercantile ſera relégué dans les places de com[illegible]

Le Noble aura à quel état ſon fils eſt deſtiné, & l'é[illegible] de la maniere la plus convenable à cet état. [illegible] que la maniere de s'enrichir, la ſeule qui ne [illegible] avec l'amour du gain, parce qu'elle eſt bor[illegible] un mariage avantageux. Ajoutez en[illegible] une bonne économie, qui eſt de même très[illegible] de l'habile.

[illegible] en danger, il volera à ſon ſecours; & s'il [illegible], il périra avec lui, parce qu'il ſait qu'il lui [illegible] ce qu'il chérit le plus dans ſa maniere d'être, [illegible] ou éloigné de ſa terre, il ne ſeroit plus lui. Il ne fera point ce que feroit en pareil cas [illegible] négociant, un manufacturier, ou un ſoldat mer[illegible]. Le premier s'envoleroit où il ſauroit trouver [illegible], liberté & profit, & Dieu ſait s'il réſiſteroit à

la tentation de gagner avec l'ennemi, en l'aidant. Le ſecond, avec ſes fonds & ſon talent, trouveroit une patrie, ou verroit des eſpérances par-tout. Le troiſieme quitteroit qui ne le payeroit pas, & le lendemain combattroit pour de l'argent celui qu'il auroit ſervi la veille, ou, s'il étoit bien généreux, il s'en iroit chez lui.

On ajoute à tout cela je ne ſais quoi ſur l'honneur, ſur la bravoure, qui doit naître de l'éducation; ſur l'idée de ſupériorité, qui éleve l'ame, & la rend capable de certaines vertus; ſur la néceſſité d'un moyen de comparaiſon, pour produire cette idée de ſupériorité; ſur le déchet qu'elle ſouffriroit, ſi l'argent ſeul donnoit la nobleſſe; ſur l'utilité dont il eſt qu'il y ait un ordre conſidéré, indépendamment de la richeſſe, afin que celle-ci ne paroiſſe pas contenir tous les biens, & être déſirable à tous égards; ſur l'inconvénient qu'il y auroit que, l'amour du gain ayant tant envahi, tout fût marchand depuis le trône juſqu'à la bergerie, & depuis le Général juſqu'à l'Enſeigne. On differte enſuite ſur le luxe, qui, devenu la marque diſtinctive de tout ce qu'il y auroit de beau & de bon, c'eſt-à-dire de la richeſſe, deviendroit un monſtre furieux, qui déchireroit ſa mere, & lui arracheroit les entrailles pour s'en parer, ſans qu'il reſtât aucun moyen de le contenir, parce que, tout étant ſubordonné à la richeſſe, après le deſir de l'acquérir, le deſir le plus fort ſeroit d'en faire parade; & cinquante autres raiſonnements ſemblables, qui paroiſſent être des réflexions patriotiques, & qui, ſans doute, ne ſont que le délire de la va-

nité & de l'enthouſiaſme pour un ordre devenu inutile.

LE MILLIONNAIRE.

Quelle impertinente déclamation! Mais au ton dont vous l'avez débitée, on diroit que ce ſont vos ſentiments que vous avez exprimés.

LE SAGE.

J'avoue qu'à travers tout cela, je vois des vérités ou des vraiſemblances, qui me mettent l'eſprit à la torture. Mais nous trouverons des réponſes à tout, ſi vous vous donnez la peine d'y réfléchir.

LE MILLIONNAIRE.

A dire vrai, la choſe n'en vaut pas trop la peine; & quelle que ſoit la théorie, la pratique va toujours de même. L'opulence eſt conſidérée comme elle le mérite; & ſi la Nobleſſe affecte quelque fois de mépriſer l'homme opulent, il en eſt bien vengé par l'envie qu'elle lui porte. Que diſent, par exemple, nos adverſaires, de cette morgue ridicule de leurs petits gentillâtres, & même de leurs grands Seigneurs? La vengent-ils des bons traits de Moliere & de nos meilleurs Comiques? Ces gens-là n'étoient pas Gentilshommes, non plus que l'Auteur d'une piece nouvelle, qui n'a pas rougi de faire prononcer ſur le théâtre les mots diſcordants de *haute finance.* Pour la haute Nobleſſe, encore paſſe.

LE SAGE.

Nos adverſaires ne reſtent pas court ſur le ridicule dont vous venez de parler. Ils récriminent, & deman-

dent s'il eſt ſans exemple qu'une groſſe opulence ait été très-impertinente. Ils diſent enſuite que Moliere & les autres Comiques, qui ont travaillé pour la Cour & la Capitale, dont les opinions ne ſont pas des axiômes politiques, ont cherché à faire rire, ſans s'embarraſſer ſi ce qu'ils frondoient étoit ou non l'inconvénient inévitable d'une choſe utile en ſoi. Après quoi ils demandent encore ſi un Roi, qui auroit conſigné un paſſage, ſeroit fâché que le ſoldat de la garde, l'arrêtât; ſi un Général ſeroit choqué de la mine altiere & dure d'un grenadier; s'il s'étudieroit à enſeigner la modeſtie à des braves garçons. Remparez derriere ces comparaiſons; ils diſent qu'une certaine confiance, la bonne opinion de ce qu'on eſt, le ſentiment d'une ſupériorité, qu'il faut ſoutenir par ſa conduite & ſes actions, ſont une maniere de penſer néceſſaire à la Nobleſſe, pour qu'elle puiſſe remplir ſa deſtination.

Que, cela poſé, il faut pardonner à l'utilité publique les écarts de quelques particuliers, qui ne ſont pas ordinairement les plus eſtimables; & que tourner la choſe même en ridicule ſur un théâtre, & s'attacher ſur-tout aux provinciaux, c'eſt faire ce qu'on peut pour avilir l'ordre même, en l'expoſant au mépris dans ſes parties les plus ſaines. On ajoute que, ſi la Nobleſſe eſt trop ſouvent mal élevée, c'eſt moins ſa faute que celle de l'oubli, de l'abandon, & de l'indigence dans leſquels on la laiſſe. Mais qu'un inconvénient auſſi léger ne doit pas être mis en comparaiſon avec l'utilité dont elle peut être, comme il ne faut pas baffouer le négoce, parce qu'entre les négociants, il y a des gens de mauvaiſe foi, des banqueroutiers, &c.

Vous ſavez comment a été reçue cette ſinguliere prétention, & que l'on n'a pas manqué de la tourner en ridicule. Mais les négociants en particulier ont répondu très-ſérieuſement, qu'il y avoit pour le moins autant d'honneur dans leur corps que dans celui de la Nobleſſe, qu'il leur étoit encore plus néceſſaire, que leur profeſſion ne ſe ſoutenoit que par-là. Voici la réplique telle que j'ai pu la recueillir.

Un mot, qui a deux ſignifications différentes, ne doit point être employé ſucceſſivement en ſes deux ſens dans un même raiſonnement, ou ce n'eſt plus qu'un jeu de mots puérile.

L'honneur, dont parlent les négociants, eſt la réputation de bonne foi, de probité, de bonne conduite, & même de ſolidité. En ce ſens, il eſt l'ame de leur profeſſion. Puiſſe-t-elle animer toujours tout ce grand corps qui eſt ſi utile!

L'honneur, pour un Noble & un guerrier, eſt une bravoure non ſuſpecte, une fierté qui ne lui permet pas de ſouffrir un affront, & un ſentiment, ou, ſi vous voulez, une opinion de ſa ſupériorité légale, qui, hors le cas de la ſubordination militaire ou de ſervice public, ne lui permet pas de ſe ſoumettre à qui eſt moins que lui; une délicateſſe ſur les moyens, qui lui interdit tout ce qui eſt bas & rampant, & qui lui preſcrit de tout ſouffrir plutôt que de s'abaiſſer à des actions indignes d'un homme qui jouit de la liberté civile la plus étendue qu'il puiſſe y avoir dans la ſociété; un préjugé enfin, qui lui dit qu'il ne doit ſervir que le Souverain & l'Etat; & que s'il ſert qui que ce ſoit, comme peut

ſervir un roturier, il ſe dégrade, & doit ſe cacher à jamais. Voilà quel eſt l'honneur de la Nobleſſe, ſuivant la définition qu'elle en donne, & de laquelle elle conclut que, ſans révoquer en doute l'honneur du négociant, le ſien ſeroit très-mal à ſon aiſe dans un comptoir, dans un magaſin, & ſur un port marchand.

Je ſupprime ce qu'elle ajoute touchant les inconvénients de ce renverſement par lequel le ſupérieur, dans l'ordre civil, ſeroit ſubordonné à ſon inférieur dans le même ordre. Cette converſation n'a déja été que trop longue, & je dois me retirer.

LE MILLIONNAIRE.

Je ſerois fort aiſe de vous connoître, & de pouvoir me retrouver avec vous; vous paroiſſez avoir de l'eſprit & des connoiſſances. J'ai de l'expérience, & crois qu'il y auroit à gagner pour tous deux. D'ailleurs, vous me devez vos remarques ſur la queſtion de droit que nous avions remis à traiter après celle que nous venons d'agiter.

LE SAGE.

Je croyois en avoir dit quelque choſe; mais puiſque vous le deſirez, nous y reviendrons quand vous voudrez. Pouvez-vous vous trouver ici demain à la même heure?

LE MILLIONNAIRE.

Volontiers; auſſi-bien je dois ſouper demain dans une maiſon, où l'on a la rage des converſations politiques. Vous me mettrez en état d'y tenir mon coin;

mais me quitterez-vous ſans m'apprendre avec qui j'ai eu l'avantage de m'entretenir ?

LE SAGE.

Puiſque je dois avoir l'honneur de vous revoir, il vaut peut-être mieux que nous ne nous connoiſſions pas l'un l'autre. Nous en ſerons plus libres.

CHAPITRE VII.

Que l'Amour des richeſſes eſt défavorable au deſir de ſe reproduire. D'où naît ce deſir.

L'AMOUR des richeſſes, avons nous dit, naît du penchant que nous avons à ſatisfaire nos beſoins, & de l'extenſion de ce penchant, d'abord aux beſoins factices & de convention, enſuite au temps à venir, & enfin aux ſignes qui repréſentent toutes les choſes néceſſaires & agréables, & qui, de leur nature, ſont incorruptibles. Je n'ajoute point ici la premiere excuſe de l'avidité, & la derniere de l'avarice, ou l'extenſion du penchant dont je parle à la poſtérité que l'on ſe propoſe de laiſſer après ſoi. La preuve que cette extenſion de beſoins n'entre pour rien dans l'amour des richeſſes, c'eſt que celui qui deſire le plus ardemment de s'enrichir, loin de deſirer plus qu'un autre de revivre dans ſa poſtérité, le deſire beaucoup moins, & que le riche le plus attaché aux richeſſes qu'il a acquiſes, n'eſt pas celui en qui ce deſir eſt le plus vif.

Pour

Pour qu'il naiſſe dans un cœur toujours occupé à acquérir, & qui d'abord par la crainte de manquer de tout, & enſuite par celle de n'avoir pas aſſez, n'a jamais été ſenſible qu'aux beſoins réels ou poſſibles, ſans égard à la vraiſemblance, il faut, pour ainſi dire, que la poſſibilité de manquer ſoit épuiſée; or, elle augmente par l'idée du mariage & de la poſtérité : & comme tout eſt prévoyance dans un homme avide, il ſe fait une loi de ſe refuſer conſtamment au vœu de la nature, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit mis en état, non-ſeulement de ne pas manquer, mais encore de préſerver pour toujours ſa poſtérité de l'indigence, qu'il s'eſt accoutumé à regarder comme le plus grand des maux.

Si le mariage devient pour lui un moyen d'acquérir, à proportion des nouveaux beſoins qu'il prévoit, attiré par un profit préſent, il s'y déterminera, non ſans crainte de riſquer encore beaucoup; car il voit la poſſibilité d'avoir un grand nombre d'enfants. Mais il complotte déja contre la nature, & ſe promet bien de la tromper.

Hors ce cas, la réſolution de ſe marier, ſuppoſe, dans l'homme qui s'eſt enrichi, un commencement de ſatiété. Il faut, pour qu'il la prenne, qu'il ſe croye à peu près aſſez riche; & que, content de ce qu'il a acquis, & du degré d'eſpérance qu'il a d'acquérir encore, il trouve ſon état aſſez beau, aſſez heureux, pour ne vouloir pas qu'il finiſſe par ſa mort. A cela peut ſe joindre le deſir de perdre le moins qu'il eſt poſſible ce qui lui a coûté tant de travaux. Or, le ſeul moyen qu'il en ait, eſt de laiſſer ſon bien à ce qu'il peut y avoir de plus

près de lui, après lui-même. Il prendra ſur-tout ce parti, s'il a pluſieurs héritiers collatéraux au même degré; en ſorte qu'il doive craindre la diſperſion de ſes biens. Mais au cas qu'il paſſe en délibérations le temps qui lui reſtoit pour le mariage, & qu'il doive mourir ſans enfants, voyez ce qu'il fera. Si ſon cœur eſt encore capable d'amitié, & qu'il en ait conçu pour un de ſes héritiers, car enfin ce ſont-là ceux qui ſont le plus lui-même, il donnera tout ſon bien à ſon favori, pour empêcher la diſperſion de cet enſemble qui lui paroît un bien. S'il n'aime aucun de ſes héritiers, & il eſt poſſible qu'il les haïſſe tous, comme des gens que la loi autoriſe à le dépouiller, où il léguera ſon bien à quelqu'un qui n'y ait aucun droit, ou il ne pourra ſe réſoudre à en diſpoſer, & conſentira qu'il ſoit partagé entre ſes collatéraux, à qui il ne veut pas de bien; & peut-être ſe fera-t-il un plaiſir malin des procès qu'il prévoiera devoir s'élever entre eux, & qui ſeront à ſes yeux leur punition, pour avoir eu droit à ſon bien, & l'avoir convoité de ſon vivant; car il ne peut douter qu'ils n'ayent eu cette coupable convoitiſe.

Ces obſervations, puiſées dans une expérience journaliere, prouvent invinciblement que l'amour exceſſif des richeſſes eſt très-contraire au deſir de la réproduction, & par conſéquent à la population; & cette maxime manquoit encore à la théorie du Chapitre précédent. On y voit encore comment ſe forme le deſir de la prolongation d'exiſtence, ou de la réproduction.

Ce deſir n'eſt point naturel à l'homme. Dans l'état de nature, il auroit un beſoin qui y ſuppléeroit, & que

assureroit suffisamment la propagation de l'espece. Dans l'état de société, les parents, qui goûtent le plaisir d'avoir des enfants, ont pour eux le desir dont il s'agit, & ne s'en rapportent qu'à eux-mêmes, quand ils le peuvent, du soin de leur assurer le même bonheur, & de perpétuer, autant qu'il est en eux, une maniere d'être qui leur paroît bonne.

En eux, comme dans tous ceux qui se déterminent au mariage de leur propre mouvement, l'amour de la postérité naît du sentiment du bien-être. Plus un homme réunit d'avantages, soit en réalité, soit en opinion, soit même en espérance, plus il juge son état beau & bon, plus il desirera que cet ensemble, que cet être fantastique ne périsse pas avec lui, & soit continué par ce qui peut être le moins différent de lui-même. A cela se joint le besoin naturel, & doit se joindre l'exemple. Mais ces deux derniers motifs seront insuffisants, sans le premier.

On peut juger par-là combien il est essentiel que chacun soit content de son état, & ait un état qu'il puisse transmettre à sa postérité. Les conséquences de ces deux maximes se présentent en foule; mais nous devons les écarter : car ce n'est point encore ici le lieu de parler des devoirs de la société relativement aux besoins moraux; & ici ces devoirs sont étroitement liés avec ceux des citoyens.

CHAPITRE VIII.

De penchant à la Religion, ou du besoin d'une Religion. Dialogue avec Cecrops.

Il est indifférent en politique, ou en tant qu'il s'agit du bonheur temporel des hommes, de quelle nature est leur penchant à la Religion. Qu'il soit inné, ou qu'il ne le soit pas, toujours faut-il se conduire, à cet égard, comme s'il avoit uniquement le produit de l'éducation. Comme penchant inné, il est si foible & si indéterminé, que, pour le diriger & le fixer, il en coûtera autant que pour le faire naître, & que dans ces deux suppositions les procédés doivent toujours être les mêmes. Mais si nous n'apportons point d'idées en venant au monde, si nous ne naissons qu'avec de simples facultés, il me paroît démontré que nous naissons sans Religion, & avec les seules facultés de connoître, de croire, d'aimer & de craindre, qui suffisent pour acquérir une Religion, comme nous naissons sans géométrie, mais avec les facultés de concevoir les idées de points, de lignes & de surfaces, & de comparer entre elles deux ou plusieurs idées, pour, sur leur comparaison, prononcer un jugement dont la regle est en nous. Il y a pourtant cette différence entre la Géométrie & la Religion, que la premiere s'exerce sur des objets visibles, ou sur des idées, qui sont autant d'abstractions de celles que nous

recevons par les ſens, au-lieu que les objets eſſentiels de la Religion échappent aux ſens.

Ainſi il eſt douteux qu'un homme ait pu inventer une Religion, du moins une Religion approchante de la véritable, au-lieu qu'il ne l'eſt pas qu'un homme ait pu inventer la Géométrie.

Voici pourtant comment il fut poſſible qu'un homme abandonné à lui-même ſe fît une Religion.

Il obſerva qu'il avoit le pouvoir de donner du mouvement à certains corps, & de tirer un ſon de leur choc, & que lui-même il avoit la faculté de ſe mouvoir; il vit que quand il faiſoit du vent, il en réſultoit un mouvement. Il en conclut que le vent étoit un être puiſſant comme lui, & plus puiſſant que lui, ou qu'un autre être animé & penſant agitoit l'air, & pouſſoit les nuages. Il entendit le tonnerre. Il ne douta point qu'un être puiſſant ne fît ce bruit affreux, & meſura la ſupériorité de cet être ſur lui, par la différence qu'il y avoit entre le plus grand bruit qu'il pût produire, & les plus grands éclats du tonnerre. Il vit tomber la foudre, un arbre ſe briſer en éclats, une prairie ou une forêt s'enflammer; il ajouta l'idée d'un pouvoir à celle d'un autre: la terreur le ſaiſit; & donnant à l'être, qu'il ne voyoit pas, ce qu'il avoit ſenti plus d'une fois lui-même, il eſpéra de le fléchir par les prieres & les ſoumiſſions.

Il vit ou crut voir le ſoleil doué de mouvement, il ſentit ſa chaleur bienfaiſante, il en remarqua les ſalutaires effets: il ajouta à ce qu'il voyoit, l'idée d'une intelligence; il commença par admirer, il adora dans un tranſport de joie, & finit par invoquer.

Mais n'admettons pas plus long-temps une ſuppoſition inutile, & connoiſſons en ce point, comme dans les autres, que l'homme ne fut jamais abandonné totalement à lui-même : qu'il eut d'abord l'idée de la Divinité, qu'il avoit reçue de ſon Créateur, qu'il défigura enſuite par les erreurs de ſes ſens, & qu'une révélation continuée entretint chez pluſieurs peuples. Ajoutons qu'une Religion quelconque eſt un ſupplément néceſſaire à notre impuiſſance, un terme à nos deſirs ſans bornes, le remede à nos craintes, & la forme la plus naturelle que puiſſent prendre celles qui naiſſent en nous du ſentiment, qu'on appelle remords ou repentir. C'eſt donc véritablement un bien moral, & le moyen de ſatisfaire un beſoin moral, qu'on pourroit même appeller un beſoin naturel de l'ame, s'il n'étoit pas le fruit de la réflexion, & ſi, en diſant une réflexion déterminée, on ne diſoit pas une choſe accidentelle, qui, à la rigueur, peut ne jamais arriver.

Mais concluons encore delà que ce qu'on appelle Religion naturelle n'eſt rien moins que cela; qu'elle n'eſt, dans ce qu'elle a de ſublime, qu'une abſtraction de la Religion révélée, ſans laquelle elle n'auroit pas plus exiſté qu'exiſte une idée que nous n'ayions reçue par les ſens; qu'ainſi c'eſt une correction arbitraire d'un ouvrage divin.

Autre choſe eſt de ſavoir quelle Religion eſt la plus conforme au plan général de la ſociété, & peut le plus contribuer à ſon bonheur.

Mais cette queſtion, plus inutile encore dans la pratique que celle que l'on propoſe ſur la bonté relative

des formes de Gouvernement, & qui, comme celle-ci, ſeroit ſûrement décidée différemment dans les différents pays; cette queſtion, dis-je, ne peut être de quelqu'utilité qu'autant qu'elle en ſuppoſe pluſieurs autres touchant l'action de la Religion ſur les mœurs, la réaction des mœurs ſur la Religion, & le réſultat de l'une & l'autre action, en faveur de la ſociété, ou contre elle.

Le Dialogue ſuivant jettera peut-être quelque jour ſur cette matiere. Je n'ai eu garde d'y mettre en jeu la Religion de mon pays. Son auguſte majeſté ne doit être approchée qu'avec crainte & tremblement. Elle accable les téméraires, qui oſent porter ſur ſon eſſence un regard curieux & profane.

DIALOGUE

ENTRE L'AUTEUR ET CECROPS.

L'AUTEUR.

Vous ne devez pas me ſavoir mauvais gré d'avoir troublé encore une fois votre repos, s'il eſt vrai que votre Elyſée ſoit tel que vos Poëtes l'ont dépeint. L'ennui doit y régner plus que la joie.

CECROPS.

Voilà une idée bien digne d'un mortel. Penſez-vous donc que l'ame ſéparée du corps, ſoit capable de joie, & en ait beſoin?

L'AUTEUR.

Je ne m'aviſe pas de rien penſer là-deſſus. Je crois ſeulement que l'ame eſt ſuſceptible par elle-même de

tous les plaiſirs qu'elle goûte à l'occaſion du corps, & que les ames des juſtes réuniſſent d'une autre maniere & dans le degré le plus éminent, tous les ſentiments agréables dont elles ont jamais été ſuſceptibles, à proportion pourtant de ce qu'elles ont fait pour mériter cette récompenſe.

CECROPS.

Je ne puis pas vous dire en quoi conſiſte le bonheur ſuprême; car il n'habite point les champs Elyſées, où notre vie reſſemble à un ſonge léger. C'eſt tout ce que nous eſpérâmes ſur la terre, & tout ce que nous avons obtenu après la mort.

L'AUTEUR.

A quoi penſâtes-vous donc, quand vous forgeâtes une idée auſſi fauſſe du bonheur des honnêtes gens?

CECROPS.

Nous crûmes faire beaucoup, en croyant une autre vie; & nous dûmes cette croyance à l'enſeignement de nos peres, qui l'avoient reçue des leurs, beaucoup plus qu'à nos propres réflexions. C'étoit la doctrine reçue dans ma patrie, & je la portai dans l'Attique.

L'AUTEUR

Y portâtes-vous auſſi la croyance des peines du Tartare?

CECROPS.

Aſſurément. On ne pouvoit établir l'une ſans l'autre; & ſi nous avions donné accès aux méchants dans les champs Elyſées, ou que nous les euſſions ménacés d'une

mort totale, ou bien ils auroient fait le mal ſans crainte, ou bien les honnêtes gens auroient héſité entre le bonheur que nous leur aurions promis, & l'anéantiſſement; & s'ils euſſent préféré le dernier, ils ſeroient devenus méchants pour ne pas s'ennuyer éternellement.

L'AUTEUR.

Ainſi le Tartare fut inventé pour mettre en crédit les champs Elyſées.

CECROPS.

Pas tout-à-fait cela : car ni l'un ni les autres ne furent, à proprement parler, une invention. Du moins on n'en connoît pas l'Auteur. Mais de plus nous ſentîmes que cette vie n'offroit pas la juſte balance des récompenſes pour la vertu, & des peines pour le crime; & dans la penſée ou nous étions que la juſtice eſt, & que l'injuſtice n'eſt pas, nous plaçâmes dans l'autre monde les poids qui manquoient dans nos deux balances.

L'AUTEUR.

L'idée étoit belle. Mais crûtes-vous rendre un grand ſervice aux habitants de l'Actée, en leur apportant, d'un côté, une eſpérance peu ſéduiſante, & de l'autre, des craintes affreuſes? Ce n'étoit pas le moyen de les rendre heureux.

CECROPS.

Vous êtes dans l'erreur. Les craintes que donne l'attente d'un avenir malheureux, ne pouvoient tourmenter que les méchants, ce qui étoit un bien. Ils avoient eu une raiſon de plus pour éviter le mal, & ne l'avoient pas évité. Il étoit juſte que leurs remords fuſſent dou-

effrayât les au-
reprocher d'avoir
point qu'il

aux bons, ſi
même, elle devenoit
quelque médiocre
comme un bien de
contentement que

inquiétudes que les juſ-
ſur leur état futur.
ſtice de Dieu, une toute
hommes; & dès-lors, tel qui
yeux, pouvoit craindre
juſtice même.

contenter. Je vous dirai
à un certain point la dif-
nous étions perſuadés que
comparaiſon des rapports, quel-
comparées, étant la même
devoit être une émanation de
, par conſéquent, trom-
altérée en eux par quelqu'in-
de conclure que les inquiétu-
jutes, n'étoient qu'une légere

fluctuation, qui n'altéroit pas tant, à beaucoup près, leur bonheur, que l'eſpérance l'augmentoit.

L'AUTEUR.

Mais crûtes-vous jamais que ces deux motifs de plus puſſent augmenter le nombre des bons, & diminuer celui des méchants ?

CECROPS.

Pourquoi ne l'aurions-nous pas cru ? Une légere différence détermine ſouvent le choix des hommes entre deux choſes à peu près égales ; & cette différence, entre les ſuites des bonnes choſes & des mauvaiſes actions, n'étoit pas légere. Mais quand nous n'aurions pas corrigé un ſeul méchant, de quoi je ne voudrois pas jurer par le Styx, nous aurions empêché beaucoup de gens de le devenir, comme un foible appui ſoutient un homme qui chancelle, quoiqu'il ne ſerve qu'à déchirer celui qui ſe précipite.

L'AULEUR.

Vous défendez très-bien votre cauſe. Mais il me ſemble toujours que votre Tartare étoit une beaucoup meilleure machine que votre Elyſée.

CECROPS.

J'eſpere encore vous faire revenir de cette idée. N'avez-vous jamais dévoré, en un ſeul moment, tout votre bonheur à venir & même poſſible ?

L'AUTEUR.

Que voulez-vous dire par-là ?

CECROPS.

Voici ma penſée. Un homme, que n'agite ni un grand chagrin, ni une grande joie, ſe replie quelquefois ſur lui-même, pour ſe meſurer avec le bonheur dont il jouit.

L'AUTEUR.

Cela arrive ſouvent, comme vous dites, dans un temps de calme, où notre ame ſe trouve avec elle-même.

CECROPS.

Il n'arrive preſque jamais que la meſure du bonheur ne ſoit pas trop courte; & lors même qu'elle eſt juſte, on lui fait parcourir l'avenir, comme ſi on faiſoit courir une aune ſur toute une piece d'étoffe, pour voir ſi elle eſt également large par-tout.

L'AUTEUR.

Cela eſt vrai.

CECROPS.

La piece d'étoffe, ou, pour parler plus ſimplement, le bonheur, prolongé dans l'avenir, ſe trouve étroit en pluſieurs endroits, & va même toujours en retréciſſant, comme la ſimple vue nous préſente une ſurface très-allongée, juſqu'à ce qu'il ſe termine à la mort par une pointe imperceptible.

L'AUTEUR.

Rien n'eſt plus dans la nature de l'homme que cette maniere d'enviſager l'avenir, ſur-tout quand il a l'expérience du peu que vaut ce que l'on deſire le plus.

CECROPS.

Vous avez bien ſaiſi ma penſée. Maintenant donc dites-moi, ſi cette vue de l'avenir n'a pas quelque choſe d'affligeant, & même de déſeſpérant.

L'AUTEUR.

J'en conviens avec vous. Mais le Sage ſait que telle eſt la condition humaine, & s'y ſoumet.

CECROPS.

Le Sage eſt un homme; & ſe ſoumettre, n'eſt ni ſe conſoler, ni être heureux: & d'ailleurs, le nombre des Sages eſt-il bien grand?

Lors donc qu'un homme de bien a ainſi épuiſé ſon bonheur futur, & qu'il ne lui en reſte que de l'amertume, ne penſez-vous pas qu'il puiſſe être tenté de croire qu'il a pris une mauvaiſe route, & qu'il y a des gens plus heureux que lui?

L'AUTEUR.

Il ne le penſera pas, s'il eſt homme de bien, & s'il a des principes.

CECROPS.

Voilà un grand mot; mais qu'entendez vous par principes, ſi ce ne ſont pas des maximes d'équité ou de Religion? Notre raiſonnement ne ſuppoſe point celle-ci. Or, un homme de bien, qui ne ſe trouve pas heureux, croira très-foiblement aux maximes d'équité. Car s'il en étoit, elles ſeroient en celui qui diſpoſe de tout; mais il ne les y trouve point, puiſque ce ſouverain diſpenſateur, qui voit ſa juſtice, ne l'en récompenſe point par

L'AUTEUR.

J'en ſerois convaincu, ſi votre Elyſée eût été tel que votre raiſonnement le ſuppoſe.

CECROPS.

Nous imaginâmes tout ce que nous pouvions imaginer de mieux; & dans un terrein auſſi inconnu, nous permîmes à chacun de ſe bâtir tel château qui lui plairoit le mieux. Ils ne faut pas s'en rapporter tout-à-fait à ce que les Poëtes, qui m'ont ſuivi, en ont débité. Ils avoient pris dans leurs ſonges le modele qu'ils ont copié dans leurs vers.

L'AUTEUR.

Je ſuis très-content de ce que vous venez de me dire. Mais à peine avons-nous touché la queſtion pour laquelle je vous ai évoqué. Vous ſavez que j'ai voulu vous parler de la Religion que vous inſtituâtes dans le Pays d'Actée, & il me ſemble que les deux dogmes que nous venons de diſcuter ne tenoient eſſentiellement, ni à cette Religion, ni à aucune autre qu'il y eût alors ſur la terre.

CECROPS.

Vous vous trompez encore en ce point: car ôtez la croyance d'un Etre unique & tout-puiſſant que j'apportai d'Egypte, & qui fit le fonds des myſteres que j'inſtituai à l'imitation de ceux qui, dans ma patrie, étoient réſervés au Roi & aux Prêtres; ôtez, dis-je, ce ſeul article dont le peuple n'eut qu'une idée confuſe, & vous verrez que toute la Religion rappelloit à l'eſprit les récompenſes réſervées aux bienfaiteurs du genre

genre humain, auxquels on décernoit un culte. Assurément, si on eût cru qu'ils étoient morts tous entiers, ou que leur ame ne jouissoit d'aucune prérogative, il eût été ridicule de les honorer & de les invoquer.

Vous voyez donc que la Religion consacra, par le dogme d'une autre vie, & par les cérémonies qui en firent partie, la justice, le courage, la bienfaisance, la prudence, la modération, toutes les vertus enfin qui firent les Dieux & les Héros.

L'AUTEUR.

Il me semble encore que vous avez raison. La seule faute que vous fîtes fut d'oublier le Dieu suprême, d'en cacher la connoissance au peuple, & de lui substituer souvent des hommes très-vicieux.

CECROPS.

Ces deux reproches sont en parties fondés; mais je ne sais si vous avez bonne grace à me les faire : car, autant qu'on sait dans l'autre monde ce qui se passe dans celui-ci, quoique vous ayiez des moyens que je n'avois pas pour perpétuer & ramener sans cesse à sa pureté le dogme dont vous parlez, il paroît qu'il est souvent défiguré dans l'esprit du peuple; & que se figurant le Dieu unique, altier, de mauvaise humeur, inaccessible, il aime mieux s'adresser aux hommes & aux femmes que vous avez divinisés, en fait le principal objet de son culte, leur rapporte tout ce qui lui arrive de bien, & n'invoque ou ne remercie qu'eux dans le temps même où se fait le grand sacrifice, qui ne peut être offert qu'au Dieu inconnu; ensorte qu'il paroît

ce ſacrifice à ſes Dieux ſubalternes. Cet abus eſt au moins auſſi grand que celui que vous me reprochez ; mais il n'en réſulte pas le même avantage pour la ſociété. Nous ſavions qu'un Dieu unique, inviſible, ſeroit peu de choſe, ou ne ſeroit rien pour un peuple groſſier. Dans la néceſſité de lui donner de objets d'adoration, nous choiſîmes, non des hommes vicieux tels que la fable menſongere les a repréſentés, mais des héros ſages, vertueux & bienfaiſants, & nous en fîmes des Dieux, qui ſe trouverent à la portée du peuple, & dont la mémoire le rappella ſans ceſſe à la vertu. J'entends cette vertu qui rend les hommes utiles, & la ſociété floriſſante. Eſt-ce là ce que vous avez fait ?

Pour un homme de bien, un citoyen utile que vous avez diviniſé, il y en a mille dans vos temples dont on ne connoît que le nom, ſouvent apocryphe, dont on ne ſait que de petites actions inutiles au reſte des hommes, ou qui même en ont fait plus de mauvaiſes que de bonnes. Je crois que vous avez d'excellentes raiſons pour en uſer ainſi ; mais, en bonne politique, vous auriez pu mieux faire.

L'AUTEUR.

Paſſons là-deſſus. Vous imputez à la fable ce que vous ne pouvez juſtifier ; & n'étant pas initié à nos myſteres, comme je ne le ſuis pas à ceux d'Eleuſyne, vous êtes excuſable d'en parler comme vous faites : mais vous êtes téméraire, & je ne le ſuis pas ; car je ne ſoupçonne rien d'infame dans vos cérémonies ſecrettes.

CECROPS.

Ne ſoupçonnez pas davantage que nos héros ayent été des ſcélérats, ou croyez que le crime, après la mort du ſcélérat, a pu attirer les hommages des mortels. Des monſtres, comme vous les imaginez, auroient à peine régné un jour dans le temps où vécurent nos héros. Voici, ce me ſemble, un point de notre Religion éclairci, & vous devez vous appercevoir qu'en ce point je ne perdis pas de vue l'utilité publique.

L'AUTEUR.

Mais bien la vérité.

CECROPS.

Hélas! je le ſais; ne troublez point mes cendres. Ce n'étoit pas ſur ce point qu'il falloit mentir.

L'AUTEUR.

Le faut-il quelquefois? & qui vous obligeoit d'inſtituer un culte?

CECROPS.

Vous me faites-là deux queſtions que je dois ſéparer. Croyez-vous qu'il y ait des préjugés utiles?

L'AUTEUR.

Paſſons cette queſtion, & venons à la ſeconde.

CECROPS.

J'y conſens; car elle m'intéreſſe plus particuliérement que l'autre, puiſque je fus l'inſtituteur d'une Religion.

L'AUTEUR.

Commencez, s'il vous plaît, par me dire si les habitants de l'Actée en avoient une, quand vous y arrivâtes.

CECROPS.

Je vous permets d'en douter, si vous me montrez qu'un seul peuple ait été sans aucune espece de Religion. Oui, sans doute, les voisins d'Actée en avoient une; mais c'étoit celle de Lycaon, qui institua les sacrifices humains, non dans l'Arcadie, mais en Asie, d'où ils passerent dans l'Actée & le Péloponese; ils ne surnommerent que trop bien leur Jupiter, dont ils faisoient un Dieu carnassier, comme l'avoit été leur Roi.

L'AUTEUR.

Est-il possible que des hommes se soient fait une pareille idée de la Divinité?

CECROPS.

Allez le demander dans le Tartare à des millions d'hommes de toutes les nations & de tous les pays, peut-être à vos peres, que le Dieu unique y punit pour avoir déshonoré son nom, en l'invoquant lorsqu'ils égorgeoient leurs freres. Presque tous les peuples immolerent autrefois des hommes sur leurs autels sacrileges. On ne revint de cette impiété que pour tomber dans une plus grande, en couvrant les campagnes & les échafauds de cadavres, qu'avoit moissonnés un glaive fanatique. Quelle différence mettez-vous entre ces deux forfaits?

L'AUTEUR.

Aucune. Car ſi l'homme inſulte la Divinité, en lui offrant un ſacrifice abominable, il ne l'inſulte pas moins en égorgeant ſes freres, ſous prétexte de la glorifier, de la faire connoître, ou de la venger. Mais comment parvîntes-vous à abolir ce culte forcené?

CECROPS.

Il n'y avoit pas long-temps que j'étois gendre d'Actée, lorſque j'appris qu'un jour ſolemnel approchoit, où devoit ſe faire un pareil ſacrifice. J'allai trouver le Prêtre, qui, dans un tranſport que l'on croyoit divin, devoit nommer la victime. Je lui dis que j'avois un ennemi dans le Pays, qu'il m'envioit la fille d'Actée, & que je ne ſavois par quel moyen m'en défaire. J'ai deux lingots d'or, ajoutai-je, cinq cents brebis & cent bœufs, que je réſerve à celui qui le fera périr. A ces mots, le Prêtre prit un air grave, & me dit, qu'apparemment celui dont je lui parlois étoit un ennemi ſecret de Jupiter Lyceus, puiſqu'il envioit à un étranger, favori des Dieux, fils de Neptune & d'Amphitrite, la charmante fille du grand Actée; nommez-le-moi, ajouta-t-il, & je vous jure, par Jupiter Lyceus, qu'il ne verra pas la pleine lune. Puiſque vous me le jurez, lui repartis-je, vous aurez les deux lingots d'or, les cinq cents brebis, dont deux cents ſont pleines, & les cent bœufs; & je lui nommai le guerrier le plus puiſſant de tout le Pays, après Actée. Le Prêtre pâlit; mais il venoit de jurer, & il avoit reçu ma promeſſe. Nous nous promîmes le

ſecret; & huit jours après, je ſus qu'il avoit nommé celui que j'avois déſigné.

L'AUTEUR.

Vous faiſiez une bien méchante action.

CECROPS.

Attendez la fin pour me condamner. Ce que j'avois prévu, arriva. L'homme, qui devoit mourir, raſſembla ſes amis, & leur dit quel étoit ſon malheur; mais qu'il ne doutoit pas que ce ne fût une fourberie du Prêtre. Qu'il ignoroit quel ſang étoit agréable aux Dieux, & comment il pouvoit être répandu; mais que le ſien ne couleroit pas ſur ſon autel: que les ſacrées bandelettes ne lieroient point ſes mains; & qu'au-lieu de couronne, il auroit une peau de loup ſur la tête: qu'on verroit alors quel loup ſeroit dévoré par l'autre. A ces mots, ſes amis s'écrierent: Qu'ils ſeroient loups avec lui, dût leur ſort être celui de Lycaon.

Le jour du ſacrifice arrive; le peuple étoit aſſemblé en grand nombre, & commençoit à s'inquiéter de ce que la victime n'arrivoit pas. Elle parut enfin, mais armée pour le combat, & ſuivie d'une troupe nombreuſe, auſſi armée d'épieux, d'arcs & de frondes. Tous étoient couverts de peaux de loups, & chacun en portoit une tête au-lieu d'aigrette. Le Prêtre épouvanté voulut fuir; on le retint, pour ne pas perdre les auſpices du Dieu, dans le combat auquel on ſe préparoit. Je fus bientôt inſtruit de ce qui ſe paſſoit, par celui-là même que j'avois repréſenté comme mon plus grand ennemi, & qui ne l'étoit pas. J'accourus avec mes compagnons, dont le moins

bien armé l'étoit mieux que les chefs des deux bandes ennemies. A ma vue, le Prêtre reprit courage, & la victime auſſi. Car l'un me croyoit ſon complice, & l'autre ſon ami. Je fais ſigne que je veux parler. On ſe tait par reſpect, & par crainte, & je parle ainſi : Prêtres & peuple, je ne vous demande point quel démon ou quel Dieu a troublé votre ſacrifice ſolemnel. S'il étoit agréable à votre Dieu, ce n'a pu être qu'un mauvais démon, ou qu'un Dieu plus puiſſant, qui s'y ſoit oppoſé. Mais, dites-moi; les mauvais démons ſont-ils les amis ou les ennemis des hommes? Aſſurément, ils ſont leurs ennemis; ſans quoi vous ne leur donneriez pas ce nom. Ce ne peut donc être un mauvais démon qui ait empêché la mort d'un homme qui ne la méritoit pas, puiſqu'il n'a commis aucun crime. Si c'eſt un Dieu bienfaiſant qui ait troublé le ſacrifice, le Dieu à qui on le deſtinoit, doit être un Dieu malfaiſant & moins puiſſant que l'autre. Prêtre, répondez-moi; n'eſt-ce pas-là le double caractere d'un mauvais démon?

Jupiter Lyceus, Jupiter guerrier, s'écria le Prêtre, eſt le Dieu des Pélaſges. Il lui faut une victime, ou les Pelaſges périront. Peuple deſcendu d'Ion, n'écoutez pas cet étranger, ce fils de Chamos, l'ennemi de la race de Japet. Ils m'écouteront, répliquai-je en jettant un grand cri, puiſque la mort eſt entr'eux, & les attend dans l'intervalle qui les ſépare. Ils m'écouteront, & je leur dirai que tu es un impoſteur, puiſque tu leur ordonnes de s'égorger, quand le Dieu qui les a créés le leur défend & a vaincu ton Jupiter. Tais-toi, bourreau, où je ferai connoître ta fourberie. Enfants d'Ion & de Japet,

vous êtes freres. Chamos & Japet furent freres. Quel droit avez-vous ſur la vie les uns des autres? Eſt-ce un Dieu qui vous l'a donné? Et l'avoit-il, ſi ce n'eſt pas lui qui vous a créés? Mais s'il vous a créés, peut-il ſe plaire dans votre deſtruction? C'eſt un mauvais démon qui vous demande votre ſang, & c'eſt le Dieu de Chamos & de Japet qui vous défend de le verſer. C'eſt lui qui a fortifié dans ce guerrier l'amour de la vie, & qui lui a donné le courage de ſe défendre. C'eſt-là le Dieu que vous devez adorer, avec ceux qui lui reſſemblent. Adorez le Créateur & les conſervateurs des hommes. Maudiſſez leurs détructeurs. Je les maudis, & ſerai l'ennemi de quiconque lancera la premiere pierre, ou tirera la premiere flêche.

Quand j'eus ainſi parlé, un grand murmure ſe fit entendre, & je vis les Prêtres arracher leurs couronnes, délier leurs bandelettes, & ſe perdre dans la foule. Le ſeul ſacrificateur reſta près de l'autel; mais la crainte l'avoit ſaiſi, & il ne pouvoit proférer un ſeul mot. Prends tes armes, lui dis-je, & la hache en main, avance-toi contre ce guerrier. Si Jupiter veut ſa mort, il te donnera la force de le terraſſer. Il doit périr, ſuivant toi, comme victime & comme impie. Pourquoi tardes-tu? Que ne fais-tu la guerre que tu commandes?

Enfants d'Ion, voilà votre Prêtre. Il ne croit pas à ſon Dieu; car il craint la mort. Il ne veut pas répandre ſon ſang, & a voulu que le vôtre coulât autour de l'autel. Renverſez cet autel, ſur lequel on n'immolera plus de victimes.

Je donnerai à celui qui en déplacera la premiere

pierre deux lingots d'or, cinq cents brebis, dont deux cents ſont pleines, & cent bœufs. Prêtre, connois-tu ce prix du ſervice que je t'ai demandé ? Ne crains rien ; ſi tu m'obéis, je ſerai l'ennemi de tes ennemis.

Tu l'emportes, Cecrops, s'écria le Prêtre. Neptune eſt vraiment ton pere. Tu nous dis la vérité. Dieu ne veut pas le ſang des hommes. Je ſens le démon qui m'agitoit s'écouler de mes veines. Il ne peut ſoutenir ta vue. Ton Dieu me ſaiſit, il m'embraſe, il me tourmente. En même-temps le fourbe commença à entrer en fureur, comme ſi un Dieu ſe fût emparé de lui ; & d'un bras vigoureux, il détacha la premiere pierre de l'autel.

L'AUTEUR.

Qu'arriva-t-il enſuite ? Je ſuis impatient de ſavoir comment, après avoir détruit une Religion, vous en établîtes une autre. Ne valoit-il pas autant n'en point établir ?

CECROPS.

Je ne crois pas, vous ai-je dit, qu'un peuple puiſſe être ſans Religion. Mais quand la choſe ſeroit poſſible, il ſeroit toujours très-dangereux de priver la ſociété de ce puiſſant moyen qu'elle a de contenir & d'encourager les hommes ; & ſi elle ne s'en ſaiſiſſoit pas la premiere, il ſeroit encore plus à craindre que l'intérêt, l'ambition, ou quelqu'autre paſſion funeſte, n'accréditaſſent des ſuperſtitions obſcures, dont le cœur humain eſt aiſément la proie, & ne s'en ſerviſſent contre la ſociété elle-même. Voilà pourquoi je ſubſtituai une autre Religion à celle que j'avois détruite. Je fis de Ju-

piter un Dieu puiſſant & juſte, de Minerve, la Déeſſe des Arts. Je fis une Déeſſe de la terre, & cette divinité ne devoit être propice qu'à ceux qui la féconderoient. Je voulus qu'on l'appellât *la Terre mere* & *la légiſlatrice*. Enfin, pour adoucir un peuple féroce, & lui ôter pour jamais la dangereuſe idée que les Dieux ſe pluſſent dans le ſang, je défendis que jamais il coulât ſur les autels, & je ſubſtituai aux victimes les offrandes de farine, de vin & d'huile, & je ne voulus pas que perſonne en préſentât, qui ne fiſſent partie de ſa propre récolte. J'ajoutai que les Dieux ne ſeroient parfaitement propices aux enfants d'Ion, que quand les offrandes leur ſeroient préſentées par des hommes qui connuſſent leurs peres & leurs meres, qui euſſent eux-mêmes chez eux des enfants avec leur mere, & qui euſſent recueilli les fruits dont ils offriroient les premices dans un champ qui eût appartenu à leurs peres.

Je fis voir combien & pourquoi ces loix devoient être agréables aux Dieux, bienfaiteurs des hommes, à celui ſur-tout qui a tout créé, & dont je réſervai les myſteres à ceux qui, par leur vertu éprouvée, mériteroient d'y être initiés.

Je n'ai pas beſoin de vous dire quelle devoit être l'utilité de cette nouvelle Religion.

L'AUTEUR.

Elle n'eût pas été moins utile, ce me ſemble, quand vous auriez donné au Dieu ſuprême tous les attributs que vous partagiez entre pluſieurs divinités imaginaires; & quand vous auriez enſeigné, ſous ſon ſeul nom, la doctrine qui devoit ſanctifier l'agriculture, les arts, les

mariages & les loix. Un Dieu bon & ſage vous auroit ſuffi.

CECROPS.

A moi peut-être, & à dix autres ; mais à un peuple groſſier, qui vouloit avoir des Dieux ſemblables aux hommes, il falloit des objets ſenſibles de ſon culte. En les lui refuſant, je l'aurois livré aux ſuperſtitions, dont l'origine ſe ſeroit cachée dans l'obſcurité, & qui auroient été trop bien établies, quand je les aurois connues, pour que j'euſſe pu les extirper, ſans ébranler, & peut-être détruire la ſociété.

Conſidérez dans tous les ſiecles les combats de l'ignorance & de la ſuperſtition, qui eſt ſa fille, contre la ſcience & la pureté du culte, qui ſont réciproquement la mere & la fille l'une de l'autre, & vous verrez que je fis tout ce que pouvoit faire un homme. On me rappelle aux Enfers. Le Ciel vous faſſe jouir d'un bonheur qu'il ne m'accorda pas, & plaignez-moi.

Mais apprenez par mon exemple, que, ſi le menſonge eſt quelquefois utile, il devient ſacrilege, quand on le prête à Dieu, & qu'on l'aſſocie à la Religion.

CHAPITRE IX.

Que tous les biens, tant moraux que phyſiques, ne pouvant être également partagés entre tous les citoyens, & ceux-ci devant être également heureux, c'eſt par la variété des deſirs qu'il faut rétablir l'égalité, de maniere que tous les biens ayent leur prix & leur emploi, & qu'il ſoit pourvu, aux moindres fraix poſſibles, à tous les beſoins de la ſociété. Diviſion de tout l'Ouvrage.

JE crois avoir fait connoître ſuffiſamment l'aptitude de l'homme à contracter des beſoins moraux, & par conſéquent à concevoir le deſir & l'amour des biens du même genre. On a auſſi pu ſe convaincre, par ce que j'ai dit ſur cette matiere, qu'il eſt impoſſible que, dans aucune ſociété, tous les hommes contractent les mêmes beſoins, ſans qu'il en réſulte le plus grand déſordre, & ſans qu'il y ait des biens moraux qui ſoient négligés, puiſqu'un ſeul homme, ou ne peut les deſirer tous, ou n'en deſirera pluſieurs que très-foiblement.

Mais ſi une ſociété réguliere ne peut ſubſiſter longtemps, dès qu'il lui manque un ſeul de ces biens, (or celui-là lui manque, qui n'eſt un bien pour perſonne,) il eſt évident que le penchant trop général des citoyens vers un bien moral auroit pour la ſociété le même inconvénient, que leur goût exceſſif pour un ſeul bien

phyſique. Nous avons prouvé que ce dernier vice produiroit néceſſairement la dépopulation. Celui dont nous parlons ici auroit indirectement le même effet; mais il auroit de plus l'inconvénient de diminuer le tréſor de la nation, de la mettre par conſéquent hors d'état de payer certains ſervices, ou de la forcer de payer de même deux ſervices différents; ce qui ne ſeroit pas moins fâcheux.

Il eſt donc de la plus grande importance,

1°. De connoître tous les beſoins de la ſociété.

2°. De ſavoir au juſte auquel de ces beſoins répond chacun des biens moraux, dont elle peut diſpoſer.

3°. De déterminer la méthode la plus ſûre de faire naître les beſoins, & de les fortifier, dans la proportion la plus convenable au bien de la ſociété, & de maniere qu'elle ſache auſſi certainement qu'il eſt poſſible où elle peut trouver les vertus ſociales qui naiſſent de ces beſoins.

4°. De fixer les regles que le ſouverain Magiſtrat doit ſuivre dans la diſpenſation des biens dont il diſpoſe, pour, aux moindres frais poſſibles, procurer à la ſociété tous les ſervices dont elle a beſoin.

Si nous parvenons à remplir ces quatre objets, comme nous concevons qu'ils peuvent l'être, nous pourrons nous flatter d'avoir établi les principes les plus utiles du grand art de gouverner.

Mais, dans cette diſcuſſion, ne perdons jamais de vue la regle ſur laquelle doit être meſurée toute inſtitution politique, & dont on ne peut s'écarter, ſans la plus grande imprudence, & la plus affreuſe injuſtice.

Tous les hommes, avons-nous dit, ſont égaux. Ils ont donc un droit égal au bonheur, & le bonheur conſiſte dans le contentement qui naît des beſoins ſatisfaits, ſoit par la jouiſſance actuelle, ſoit par une eſpérance raiſonnable.

Delà réſulte la néceſſité d'une compenſation, ſans laquelle il n'y auroit plus d'équité; ou, ce qui eſt la même choſe, la loi de l'égalité ſeroit violée.

Or, qui dit compenſation, ſuppoſe des natures différentes de biens & de maux, reparties de maniere que l'un ſoit auſſi content du bien qui lui écheoit, & auſſi peu affligé de la privation qu'il éprouve, que l'autre eſt content de la poſſeſſion d'un autre bien, & peu mécontent d'une autre privation qu'il eſt obligé de ſouffrir.

Si tous pouvoient jouir, & être privés des mêmes biens, il n'y auroit plus lieu à la compenſation.

Si tous deſiroient également les mêmes biens, & étoient également ſenſibles aux mêmes privations, la compenſation ſeroit impoſſible.

Afin donc qu'il y ait lieu à la compenſation que nous exigeons, & qu'elle ſoit poſſible, il faut qu'il y ait différentes natures de biens qui deviennent équivalentes les unes aux autres, par la différence proportionnelle des deſirs, dont ils ſeront l'objet.

Le grand ſecret de la politique conſiſte donc dans l'art de varier les deſirs, & d'offrir à chacun le bien qui eſt ſon objet; en ſorte qu'on ne faſſe naître aucun deſir, qui ne puiſſe être contenté, & que par une juſte proportion entre l'énergie des deſirs & la multiplication de chacun d'eux, entre la ſomme des biens qui en ſont

l'objet, & les beſoins de la ſociété, l'un ne faſſe point tort à l'autre, ni ne lui ſoit ſacrifié.

Tel eſt, dis-je, le grand ſecret de l'art de gouverner, ou de faire le plus d'heureux qu'il eſt poſſible, pour le préſent & l'avenir.

Si juſqu'ici on n'a connu qu'imparfaitement ces principes, ſi on ne les a pas érigés en loi, ne ſoyons pas ſurpris qu'on ait fait ſi peu de progrès dans l'art que nous traitons, & qu'à peine même on ait ſoupçonné que ce fût un art.

CHAPITRE X.

Digreſſion contre l'erreur de ceux qui, dans tous les temps, ont ſacrifié tous les intérêts de la ſociété à un ſeul, comme ſi elle n'avoit eu qu'un beſoin. Dialogue ſur le pouvoir arbitraire.

J'AI commencé à m'écarter des maximes qui ſont aujourd'hui les plus généralement reçues, & je ne crois pourtant pas avoir rien avancé, qui ne ſoit fondé ſur des principes inconteſtables. Peut-être a-t-on trouvé que je n'ai pas levé toutes les objections, ni enviſagé les choſes ſous toutes leurs faces.

Mais il s'en faut bien auſſi que j'aye développé toutes les conſéquences de mes principes, loin que j'aye ſubſtitué un ſyſtême complet, à cet enſemble monſtrueux de maximes ſans liaiſon, qui ſont, pour ainſi dire, ve-

nues ſe placer par haſard les unes à côté des autres, pour compoſer ce qu'on appelle aujourd'hui un ſyſtême, & qui mérite ſi peu ce nom.

La folie de ceux qui gouvernent eſt de vouloir tout faire, d'imiter tout ce qui réuſſit ailleurs, & de tendre à la perfection par la voie qui y conduit le moins. Delà vient que les nations ſe copient ſans ceſſe les unes les autres, celles même qui ſont le moins faites pour ſe reſſembler; délà vient encore que la faveur publique ſe décide pour certaines parties de l'adminiſtration, comme ſi les beſoins de la ſociété ſe réduiſoient en un ſeul, & ſe porte l'une ſur l'autre, comme ſi ces beſoins varioient.

Pendant un temps, on voit tout le bonheur de l'Etat dans la puiſſance militaire & dans les conquêtes, & l'on force tout pour ſe faire plus fort qu'on ne doit l'être.

Bientôt après, on voit tout dans les manufactures. L'on dirige toutes ſes opérations vers leur encouragement excluſif.

Le commerce d'économie paroît enſuite une recette merveilleuſe contre toutes les maladies, & le principe fécond de toutes ſortes de proſpérités; & c'eſt encore là l'eſprit d'une foule de réglements. La finance a ſon tour; & ſes ſuppôts ſont appellés les colomnes de l'Etat. Que ne fait-on pas pour fortifier ces colomnes?

Mais quel aveuglement, dit-on bientôt après! C'eſt l'agriculture qui fait la force des armées; c'eſt elle qui eſt la grande manufacture; c'eſt elle qui eſt la vraie matiere de tout commerce utile; c'eſt en elle que réſide

la

la ſeule finance bien entendue. Nouvel enthouſiaſme, nouvelles loix, nouvelles préférences. Le manœuvre, qui tient le manche de la charrue, ſans autre motif que la néceſſité de travailler pour vivre, devient digne des plus flatteuſes diſtinctions. C'eſt un homme qu'il faut honorer, quoiqu'il ne ſe doute pas qu'il le mérite, & n'y prétende point; c'eſt un homme précieux, dont la conſervation importe plus que celle du Seigneur, dont il laboure le champ. L'un eſt pourtant un homme moral, qui ne l'eſt devenu qu'à la faveur d'une poſition rare, & à l'aide d'une éducation ſoignée; l'autre n'eſt qu'un homme phyſique, tel à peu près que naiſſent tous les hommes. Mais celui-ci nous donne du pain; & avec du pain on a des ouvriers, des marchands, des lettrés, des navigateurs : tout cela rend de l'argent.

Or, du pain & de l'argent ſont tout, parce que, ravalés aux beſoins phyſiques & à leurs extenſions monſtrueuſes, nous n'avons plus au-deſſus des hommes purement naturels que l'uſage des ſignes, qui repréſentent tout, la vie même des hommes, & les arts qui répondent à ces extenſions de nos beſoins phyſiques, dont je viens de parler.

Telle eſt l'admirable ſimplicité à laquelle nous ramene la ſageſſe de nos guides. Mais quel en doit être l'effet ? De nous rendre des hommes preſque phyſiques; c'eſt-à-dire de diſſoudre la ſociété, autant qu'il eſt poſſible; en ſorte que nous ne ſoyons plus enſemble que par juxta-poſition, & parce qu'il faut être au milieu d'une foule d'hommes, pour jouir du produit de tous les arts. Y a-t-il un peuple qui ſoit arrivé à ce point de perfection ? Je ne le crois pas : car il auroit ceſſé

d'être un peuple, comme des grains de ſable amoncelés ne ſont point un rocher ; & le premier coup de la fortune l'auroit diſſipé, comme, dans les déſerts de la Lybie, les monts de ſable ſont les enfants & le jouet des vents. Mais le peuple, qui approche le plus de cette ſimplicité primitive, à laquelle nous ramenent les maximes de nos Sages, ce peuple-là ne doit bientôt plus ſa cohérence qu'au commerce des ſignes, dont les branches entrelacées le contiennent. Si ce commerce vient à languir, ce ne ſera plus un peuple.

Mais je perds de vue cette ſucceſſion de ſyſtêmes divers, qui tous, chacun dans ſon temps, ont été uniques & infaillibles, comme certains Livres portent le nom de leur nouveauté, tant qu'ils exiſtent, mais ne le méritent que pendant une année.

Que conclurons-nous de cette ſucceſſion ? & quel a dû en être l'effet ?

En conclurons-nous que nos aïeux, nos peres ou nous, avons été des foux, qui n'avons eu qu'une idée ? Si c'eſt-là être fou, nos aïeux & nos peres l'ont été, & nous le ſommes autant qu'eux.

Mais ne donnons point un nom odieux à une foibleſſe humaine.

Nos aïeux, nos peres & nous, avons été ſujets à nous paſſionner ; nous avons tout penſé & tout fait par enthouſiaſme, & l'enthouſiaſme eſt excluſif ; la ſageſſe ne l'eſt pas, & celui-là ſeul peut tout voir, & pourvoir à tout, qui voit tout de ſang froid.

Nous avons voulu le bien, de même que nos peres & nos aïeux, & il n'y a eu de répréhenſible que l'excès

avec lequel nous avons voulu une ſorte de bien. Car cet excès a été en diminution d'un autre bien, qu'il falloit vouloir également. Avons-nous pourtant méconnu cet autre bien, ou l'avons-nous pris pour un mal ? Je ne dirai pas que cela ne ſoit point arrivé en certains temps, en certaines choſes, & à un aſſez grand nombre de nos Sages ; mais une pareille erreur a rarement été générale, & a paſſé plus rarement encore de la théorie à la pratique, parce que la maxime, qu'il ne faut pas choquer les préjugés, a été un obſtacle à bien des entrepriſes, que la raiſon ſembloit dicter à une génération, & qu'elle auroit condamnées trente ans plus tard.

On s'eſt donc abſtenu d'une légiſlation poſitive au détriment des parties qui n'étoient point en faveur ; mais à force de favoriſer celle qui avoit la vogue, on a porté les plus rudes coups à celles-là, & bientôt il a fallu de nouvelles loix pour les relever, lorſqu'il alloit être trop tard de réparer le mal.

Ainſi les loix ſe ſont multipliées, & chaque fois on a dit : Ceci eſt la baſe de la proſpérité publique.

Quand on a parlé ainſi, on a toujours dit une abſurdité : car ce qui eſt la baſe de la proſpérité publique, ne peut être l'objet immédiat d'aucune loi.

Raſſemblons dans nos cœurs tous les enthouſiaſmes de quatre ou cinq générations, & d'un plus grand nombre encore ; car on peut être ſûr que l'objet en fut bon & utile. Les hommes n'ont jamais été plus foux qu'ils ne le ſont aujourd'hui, & nous ferons très-bien de reſpecter la mémoire de nos peres & de nos aïeux dans leurs opinions. Mais tous les enthouſiaſmes réunis n'en

ſeront plus. Ils ſe changeront en maximes, qui, ceſſant d'être excluſives, deviendront conciliables les unes avec les autres, & n'en ſeront que plus ſolides & plus lumineuſes. Mais le jour qu'elles produiront, en ſe réfléchiſſant les unes ſur les autres, diſſipera l'obſcurité de ces myſteres politiques, dont les zélateurs hypocrites du bien public feignent de ſe réſerver l'intelligence; & au-lieu de ces doctrines excluſives, qui, de l'art de gouverner, ont fait un tableau mouvant, nous verrons diſtinctement, à la faveur de cette nouvelle clarté, la place de chaque maxime, ou l'ordre dans lequel un moyen naît de l'autre, & en produit un troiſieme; en ſorte que, par un enchaînement auſſi néceſſaire que naturel, il y a autant de moyens pour procurer la proſpérité publique, que la ſociété a des beſoins.

Quand donc nous penſerons qu'il faut des agriculteurs, parce que ſans eux nous n'aurions point de pain, nous n'oublierons point qu'il nous faut auſſi des guerriers & des artiſans.

Quand nous penſerons à l'utilité des manufactures, nous n'oublierons point la néceſſité de l'agriculture.

Quand nous calculerons les profits du commerce, nous nous ſouviendrons que l'argent n'eſt qu'un ſigne, & que les denrées ſont la vraie richeſſe.

Quand nous réfléchirons ſur la néceſſité d'avoir une bonne armée, nous ne perdrons de vue, ni l'agriculture, qui ſouffre par l'oiſiveté d'un grand nombre de bras, ni la balance du pouvoir, qui exige que la plus grande force ſoit là où eſt le plus grand intérêt au ſalut de l'Etat, ni les générations ſuivantes, qu'il ne faut pas ſup-

primer par le célibat d'un grand nombre d'hommes, ni ruiner d'avance, en les endettant ſans meſure.

Quand nous comprendrons que cette armée doit malheureuſement être nombreuſe, nous n'oublierons pas que, plus eſſentiellement encore, elle doit être bien compoſée; & que s'il faut qu'il entre des automates dans ſa compoſition, ce ne doit être qu'après y avoir fait entrer autant d'hommes qu'il eſt poſſible d'en avoir.

Quand nous reconnoîtrons la néceſſité d'un tréſor public, nous nous garderons bien de croire que ce tréſor ſuffiſe à tous les beſoins de la ſociété, & que tout puiſſe être payé à prix d'argent. Nous croirons encore moins qu'avant tout, il faille de l'argent, & que tout doive être ſurbordonné, non-ſeulement à la néceſſité d'en avoir, mais encore à la fantaiſie d'en avoir beaucoup; & ſi on nous préſente un moyen d'augmenter le tréſor, duquel doive réſulter une diminution des vertus qui ſont néceſſaires à la ſociété, nous rejetterons ce moyen, comme un topique pernicieux, qui ne guérit un petit mal, qu'en altérant la ſanté de tout le corps.

Sur-tout nous ne dirons jamais: Cette partie de la machine va toute ſeule; tel préjugé eſt plus fort que les loix; ce qui a été dans cette partie, ſera toujours; il ne faut ici ni faveur, ni ménagement; donnons tous nos ſoins à cette autre partie qui eſt en ſouffrance, & qui a beſoin de tous les ſecrets de l'art pour ſe relever. Nous ne dirons pas cela, parce que nous ſaurons qu'il n'y a rien qui ne puiſſe dégénérer & s'affoiblir; & que ſi les mœurs ſont plus fortes que les loix, à la longue les loix

l'emportent ſur les mœurs, & les rendent méconnoiſſables.

Nous croirons, au contraire, que les meilleures mœurs & celles qui paroiſſent les plus enracinées dans une nation ou dans un corps, ont beſoin, non de loix directes, dont la ſanction inutile & pernicieuſe ſubſtitueroit l'obéiſſance à la ſpontanéité, mais de loix analogues, qui juſtifient & entretiennent, par des conſéquences naturelles, les opinions qui ſont la ſource de ces mœurs.

Loin de nous, ces géoliers publics, qui penſent mal des hommes, parce qu'ils méritent eux-mêmes qu'on penſe mal d'eux, prétendent que l'autorité & la rigueur doivent tout faire, & qu'attendre beaucoup de la volonté des citoyens, c'eſt donner beaucoup au haſard, & augmenter l'habitude de vouloir, qui mene à l'audace de ne vouloir pas.

Si ces hommes odieux méritoient que nous nous entretinſſions avec eux, nous leur demanderions ſi l'autorité exiſte ſans la volonté des citoyens, & ſi tout eſt rigoureux, ou peut l'être entre le Prince & ſes ſujets. Faiſons-leur cependant plus d'honneur qu'ils ne méritent; mais par reſpect pour cette partie du monde, dans laquelle nous ſommes nés, cherchons-nous un adverſaire dans celle ou la tyrannie paroît être dans ſa terre natale.

DIALOGUE

DE L'AUTEUR AVEC UN GRAND VISIR DU MOGOL.

L'AUTEUR.

Les loix, dites vous, ne ſont faites que pour les vaincus; & vous permettez aux Indiens d'en avoir entre eux, pourvu qu'il n'y en ait jamais d'autres entre vous & ces peuples, que celles de la conquête, dont vous ne perdez pas le ſouvenir, quoiqu'elle commence à être ancienne. Mais qu'entendez-vous par les loix de la conquête?

LE VISIR.

J'entends la néceſſité d'obéir toujours, du côté des vaincus, & le droit de tout vouloir, du côté des vainqueurs.

L'AUTEUR.

Cela eſt clair; mais ces loix ſont-elles reconnues par ceux à qui elles ſont ſi déſavantageuſes?

LE VISIR.

En doutez-vous? & la puiſſance de mon maître vous eſt-elle ſi peu connue?

L'AUTEUR.

Prenez-vous-en à vous-même, ſi je n'en ai pas l'idée que je devrois en avoir. Mais, ſuivant ce que vous m'en dites, votre maître ne doit pas être fort puiſſant?

LE VISIR.

Je ne vous comprends pas, & je doute que, dans toute

la Cour de Delhy, il y eût un Mogol qui vous entendît mieux que moi.

L'AUTEUR.

Si vous ne m'entendez pas, ce n'eſt pas ma faute, ni, ſans doute, la vôtre; car moi-même je ne vous entends pas mieux. Vous dites que les Indiens ont autant de loix auxquelles ils doivent obéir, que vous avez de volontés.

LE VISIR.

Cela eſt clair, ce me ſemble.

L'AUTEUR.

Aſſurément. Mais ces Indiens originaires ſont donc en petit nombre?

LE VISIR.

Ils ſont, au contraire, très-nombreux; &, ſi je ſuis bien inſtruit, toute votre Europe contient à peine autant d'habitants que mon maître a d'eſclaves.

L'AUTEUR.

Si cela eſt, je ne vois pas comment il peut être puiſſant; car chaque Indien eſt un homme; & ſi vous le traitez comme un vaincu, il eſt votre ennemi. Or, un homme en vaut un autre. Il vous faut donc autant de ſatellites que vous avez d'eſclaves; & ce n'eſt qu'après avoir compté un vainqueur pour un vaincu, que je commence à calculer votre puiſſance par le nombre de ſatellites qui vous reſtent.

LE VISIR.

Vous calculez très-mal, puiſqu'à ce compte nous

aurions au moins dix degrés de foibleſſe au-deſſous du plus bas degré de puiſſance; car la poſtérité des vainqueurs égale à peine la dixieme partie de la race des vaincus. Mais c'eſt qu'un homme peut valoir vingt hommes, & vaut ſouvent davantage.

L'AUTEUR.

Ainſi vos Mogols ſont de très-braves gens, & les Indiens ſont moins que des femmes ?

LE VISIR.

Quand je compare la valeur de nos Mogols à celle de vos Européens, je ne puis pas dire qu'ils ſoient fort braves. Un Européen vaut bien dix Mogols.

L'AUTEUR.

Ainſi un Européen vaut deux cents Indiens, ſi votre calcul eſt juſte. Je ne voudrois pourtant pas avoir affaire à un pareil nombre de vos eſclaves, & il y a encore quelque choſe là-deſſous que je ne comprends pas.

LE VISIR.

Vous n'avez donc jamais été dans les conſeils de vos Nababs & de vos Soubabs, qui ſavent auſſi-bien que nous l'art d'égaler le moindre nombre au plus grand ?

L'AUTEUR.

Que voulez-vous dire par-là ?

LE VISIR.

Deux choſes, que vous ne conteſterez pas.

La premiere, que, chez vous, comme dans cet Empire, les Caſtes les plus nombreuſes ne ſavent pas ma-

nier les armes, & moins encore aller au-devant d'une mort incertaine, pour éviter un mal certain.

La ſeconde eſt, que vous placez tout le mépris de la mort dans le petit nombre que vous payez pour ne rien faire d'utile, & s'exercer ſeulement dans l'art de tuer, & plus encore d'épouvanter.

L'AUTEUR.

Cela eſt très-vrai : mais il y a auſſi une choſe que vous ne ſavez pas.

LE VISIR.

Quelle eſt-elle ?

L'AUTEUR.

C'eſt que jamais, ou preſque jamais, nos guerriers dont vous parlez, ne font uſage de leur art contre les autres Caſtes de la nation ; & que, ſi cela arrivoit, il ſe formeroit bientôt d'autres guerriers, qui ne craindroient pas ceux qui ſont payés pour l'être : car le danger produit d'abord la crainte ; mais s'il continue ou ſe renouvelle, on ſe laſſe de craindre, on finit par compter ſa vie pour rien, & on va au-devant d'une mort incertaine, pour ne pas l'attendre avec effroi ; ce qui, pour nous, eſt pire que la mort même.

LE VISIR.

Vos peuples ſont donc bien difficiles à gouverner ?

L'AUTEUR.

Il ſeroit difficile de les tyranniſer à un certain point ; mais ils ſont aiſés à gouverner, parce qu'ils aiment

leurs chefs par proviſion, & que ce n'eſt qu'à la derniere extrêmité qu'ils perdent cet amour.

LE VISIR.

Vous me dites-là une choſe incroyable, & je ne conçois pas qu'un ſujet, qui ne reçoit rien, & qui donne toujours, puiſſe aimer celui de qui il n'attend que des exactions; car enfin, vous n'êtes pas tous payés pour obéir à vos chefs.

L'AUTEUR.

Il n'eſt pas beſoin que nous le ſoyons. Il ſuffit que nous jouiſſions tous d'un bien, dont nous croyons être redevables à la ſociété ou au Gouvernement. Tel qui ſe croiroit malheureux, s'il devoit quitter ſes foyers pour porter les armes, & expoſer ſa vie, eſt attaché au Gouvernement, uniquement parce qu'il croit lui devoir l'exemption des maux.

Tel autre, qui jouit de certains honneurs, aime le Gouvernement, parce qu'il croit devoir à ſa protection la jouiſſance de ces honneurs; & ainſi du reſte.

Il y a bien peu d'hommes dans un Etat, qui, ſuivant leur façon de penſer, ne voyent quelque choſe de pis que leur condition, & ne regardent comme un grand bien, l'exemption de ce qu'ils croyent être un mal, quoique ſouvent un autre le regarde comme un bien.

LE VISIR.

Vos Nababs & vos Kans doivent être de grands enchanteurs, s'ils faſcinent ainſi les yeux & les eſprits, & ſe font des richeſſes inépuiſables de l'erreur dans laquelle ils retiennent leurs ſujets.

L'AUTEUR.

Ils ne ſont pas plus habiles que vous & votre maître. Ils profitent des opinions qu'ils ont établies, comme vous profitez de l'amour qu'ont vos Indiens pour la vie & les richeſſes, & du penchant de vos Mogols pour l'oiſiveté & le métier des armes. Seulement ils ont été plus ſages que vos ancêtres, en ce qu'ils n'ont pas laiſſé ſubſiſter l'idée de conquête & d'aſſerviſſement, & qu'ils y ont ſubſtitué celle d'équité, ſuivant laquelle tout doit être compenſé entre les citoyens.

LE VISIR.

Cette compenſation me paroît difficile; car enfin les richeſſes & l'autorité ſont certainement des biens, que rien ne peut compenſer.

L'AUTEUR.

Ce qui eſt un bien pour l'un, ne l'eſt pas pour tous. Vos Derviches, par exemple, ne font aucun cas des richeſſes. Il y a des Bramines qui ne s'en ſoucient pas davantage. Mais quand les richeſſes & l'autorité ſeroient un bien pour tous, les moyens d'en acquérir ne ſont pas tels que tous puiſſent ou veuillent les prendre, & prétendre au ſuccès; & celui qui n'a rien fait, pour devenir riche, ſouffre patiemment de ne l'être pas. Il en eſt de même de l'autorité. Un homme, qui reſte couché dans une vallée, auroit-il bonne grace d'envier à un autre le plaiſir qu'il auroit d'être ſur une montagne, après s'être donné beaucoup de peine pour y monter?

LE VISIR.

Vous ne conclurez pas delà qu'il y ait par-tout com-

penſation : car enfin la faveur gratuite que procure le haſard, & qui donne tout-à-coup les richeſſes & l'autorité, eſt un bien qui coûte peu, & auquel tout homme pourroit également prétendre.

L'AUTEUR.

Je ne vous ai pas dit que chez nous tout le monde voye la compenſation, là même ou elle eſt. Mais le mécontentement d'un chacun eſt léger, quand il ſe replie ſur lui-même; il trouve qu'il n'eſt pas mal, & que la ſécurité, avec une petite fortune, vaut quelque choſe. Il faut cependant convenir que ce que vous appellez faveur & fortune ſubite, eſt ce qui fait le plus de mécontents, & que ceux de nos Princes qui ſont les plus ſages, évitent d'avoir des favoris, & n'accordent point de grace particuliere & éclatante, qui n'ait ou une raiſon, ou un prétexte, que nul autre ne puiſſe alléguer. Voilà pourquoi on craint tant de faire des exemples. Un exemple eſt un titre; & ſi quelqu'un citoit un exemple d'une grace accordée à un autre, dans un cas parfaitement ſemblable à celui dans lequel il ſeroit, on la lui accorderoit, plutôt que de convenir que, par faveur, on a fait une exception unique. La faveur a pourtant lieu dans bien de cas; mais comme il eſt reçu qu'on fait pour ſon ami ce qu'on ne fait pas pour un autre, on la compte pour une circonſtance, qui empêche la reſſemblance parfaite des cas, pourvu cependant que ſon effet ne ſoit, ni trop grand, ni trop apparent : car alors il ſeroit ſcandaleux.

LE VISIR.

Dites-moi, je vous prie, ſont-ce là autant de loix ?

L'AUTEUR.

Non; mais telles ſont nos mœurs.

LE VISIR.

Je n'entends pas bien ce mot. Voudriez-vous me l'expliquer?

L'AUTEUR.

Nous entendons par les mœurs une maniere de penſer & d'agir, qui eſt reçue comme bonne, & dont on peut s'écarter ſans crime, mais non ſans blâme, parce qu'il eſt blâmable de faire ce qui paſſe pour être mal, & de ne pas faire ce qui paſſe pour être bien. Il n'eſt pas néceſſaire que l'opinion que l'on choque ſoit vraie & juſte: il ſuffit qu'elle ſoit établie; & nous croyons que quiconque s'en écarte dans ſa conduite, violera auſſi les loix, s'il le peut, ou ſe croit plus ſage que les autres hommes, & ſe met peu en peine de leur approbation & de leur eſtime.

LE VISIR.

Vous êtes bien malheureux. Il ne doit pas vous reſter une ſeule action libre.

L'AUTEUR.

Vous avez auſſi des mœurs, quoique vous ne paroiſſiez pas vous en douter, & il n'y a aucun peuple qui n'en ait.

LE VISIR.

De la maniere dont vous avez expliqué ce mot, nous avons des mœurs, j'en conviens; mais elles ne ſont, ni pour mon maître, ni pour ceux qu'il rend dépoſitaires de ſon autorité.

Il en eſt des mœurs comme des loix; nous ſommes au-deſſus des unes & des autres.

L'AUTEUR.

Ou vous êtes dans l'erreur, ou vous voulez m'en impoſer. Penſez-y bien, & vous trouverez que vous êtes eſclaves des mœurs, plus encore que des loix. Un Indien de la derniere des Caſtes, pourroit-il devenir ce que vous êtes?

LE VISIR.

Aſſurément.

L'AUTEUR.

Le deviendroit-il ſans que les Mogols en murmuraſſent, & même ſans danger pour votre maître?

LE VISIR.

Je ne le crois pas; & un pareil choix pourroit avoir des ſuites fâcheuſes.

L'AUTEUR.

Il n'eſt pourtant pas défendu par vos loix, ainſi que vous venez d'en convenir. Il eſt donc contre vos mœurs; & dès-lors il reſte prouvé que votre maître eſt lui-même eſclave des mœurs.

LE VISIR.

Vous avez raiſon en ce point, & en quelques autres: mais je doute que nous ayions autant de mœurs que vous; & nous n'en ſommes que mieux. Car l'autorité étant un bien, plus on en a, & plus on eſt heureux.

L'AUTEUR.

Vous croyez apparemment que les mœurs nuisent à l'autorité, plus qu'elles ne lui servent.

LE VISIR.

Sans doute, suivant ce que vous avez dit vous-même.

L'AUTEUR.

Je n'ai rien dit, ni pensé de semblable. Tout ce que vous avez dû conclure de ce que j'ai dit est, que les mœurs peuvent donner des bornes à l'autorité; mais lui donner des bornes, n'est pas toujours lui nuire.

LE VISIR.

Comment l'entendez-vous? Ceci me paroît nouveau.

L'AUTEUR.

Si aujourd'hui l'Empereur vous donnoit une autorité sans bornes, à condition que vous la perdissiez demain, en seriez-vous fort aise?

LE VISIR.

Non, assurément.

L'AUTEUR.

Je vais encore plus loin, & je vous demande à quoi vous serviroit cette autorité sans bornes?

LE VISIR.

A rien, si elle ne me fournissoit pas les moyens de la conserver.

L'AUTEUR.

Mais du moins vous auriez un bien bon jour dans votre vie?

LE

LE VISIR.

Très-mauvais, au contraire; car je ne ſais pas ce que je ferois d'une autorité ſans bornes. M'en prévaloir pour faire des extravagances, ne ſeroit pas un plaiſir; pour faire le bien, que je ne puis faire préſentement, je doute que j'y réuſſiſſe, ſi je n'étois ſecondé; pour m'enrichir, ou pour enrichir mes amis, qu'y gagnerions-nous, ſi je devois avoir un ſucceſſeur auſſi puiſſant que je l'aurois été, & qui voulût en faire autant? Mon autorité ne me ſerviroit donc à rien, & cette journée ſeroit très-cruelle d'un autre côté, par la certitude que j'aurois qu'elle ſeroit la derniere de ma grandeur.

L'AUTEUR.

Subſtituez maintenant à un jour des mois & des années, l'Empire au Viſiriat, la certitude à une vraiſemblance ſi grande qu'elle équivaut à une certitude, & dites-moi lequel vaut mieux d'une autorité bornée, mais durable, ou d'une autorité ſans bornes, mais toujours chancelante, dont on abuſe ſans plaiſir, & avec beaucoup de danger, & qui ſe borne d'elle-même, ſi on n'en abuſe pas?

LE VISIR.

Mais pourquoi l'autorité ne pourroit-elle pas être illimitée & durable tout à la fois?

L'AUTEUR.

Parce que les hommes ſont des hommes, & non des machines.

LE VISIR.

Mais ſi, à force de les aſſervir, j'en fais des machines

ou à peu près, n'eſt-il pas évident que je diminuerai d'autant les dangers que je puis craindre de leur part?

L'AUTEUR.

Ne voudrez-vous avoir que des machines? En ce cas il vous faudra de bons bras pour les mouvoir toutes, & jamais vous n'en trouverez de pareils ſur la terre. Voudrez-vous avoir en partie des machines, & en partie des hommes? Les dangers renaîtront, & ſe multiplieront par l'exemple. Car un homme n'eſt pas machine naturellement, & un homme machine valant beaucoup moins qu'un autre, ou plutôt ne valant rien, vous n'aurez fait que diminuer votre puiſſance: car une machine n'a ni impulſion par elle-même, ni par conſéquent de mouvement; point d'induſtrie, point d'attachement, point de force. La crainte, qu'on peut appeller une impulſion étrangere, ne produit que des effets qui lui reſſemblent, & la crainte ſuppoſe une force plus grande dans celui qui l'inſpire. Si donc vous avez beaucoup de ſujets qui approchent de l'état de machines, vous êtes dans le cas d'un homme qui auroit beaucoup de terres, mais incultes ou mal cultivées.

LE VISIR.

Vous croyez donc qu'on ne regne que ſur les hommes qui ont une volonté à eux?

L'AUTEUR.

Aſſurément.

LE VISIR.

Et que plus ils ont de volonté, plus ils ſont ſuſceptibles d'être gouvernés?

L'AUTEUR.

Je le penſe ainſi.

LE VISIR.

Mais ſi tous ont la même volonté, & veulent faire la même choſe, qu'en arrivera-t-il?

L'AUTEUR.

Que rien ne ſe fera comme il faut, & qu'il n'y aura point de ſociété.

LE VISIR.

Si tous veulent être indépendants?

L'AUTEUR.

Qu'aucun ne le ſera, & que la ſociété n'exiſtera pas.

LE VISIR.

Si tous veulent vivre aux dépens les uns des autres, & ne rien faire?

L'AUTEUR.

Qu'ils mourront tous de faim.

LE VISIR.

Si tous veulent travailler, chacun pour ſoi, ſans rien donner à qui que ce ſoit?

L'AUTEUR.

Qu'ils recevront des maîtres étrangers, qui par force leur arracheront le fruit de leur travail, & qui les défendront enſuite, comme on défend un troupeau que l'on tond, & que l'on mange.

LE VISIR.

Qui fera des loix pour partager les fonctions de la ſociété entre les membres ?

L'AUTEUR.

Perſonne, ſi cette ſociété n'a que des membres indépendants, & qui n'ayent cédé à perſonne une portion de leur liberté.

LE VISIR.

Si elle s'eſt donné un légiſlateur, qui fera exécuter ſes loix ?

L'AUTEUR.

Ceux qui les trouveront juſtes & avantageuſes, & les croiront néceſſaires.

LE VISIR.

Mais comment ſe pourra-t-il que tous ſoient contents ? Et ſi tous ne le ſont pas, il y aura des malheureux ; s'il y a des malheureux, comment les contiendra-t-on, ſi ce n'eſt pas par la crainte ? Comment employera-t-on ce moyen, ſi les uns ne ſont pas avilis, tandis que les autres ſeront courageux, & auront des raiſons très-fortes pour maintenir le Gouvernement ? Comment obtiendra-t-on ce double objet, ſi celui qui gouverne ne peut pas punir & récompenſer à ſon gré ? Et comment récompenſera-t-il, ſans prendre à l'un pour donner à l'autre ; c'eſt-à-dire ſans mécontenter le grand nombre, pour contenter le petit nombre ? S'il eſt obligé de prendre ce parti, n'eſt-il pas évident que ſon autorité aura le grand nombre pour ennemis, & qu'afin de n'en avoir rien à

craindre, il faudra qu'il les aviliſſe, & encore qu'il puniſſe ſouvent ſur de ſimples ſoupçons, ſans donner aux conſpirations, pour éclater, le temps que leur laiſſeroient des recherches & des examens ? Enfin, quel intervalle y a-t-il entre l'uſage de ces moyens fâcheux, mais néceſſaires, & l'excès d'autorité que vous paroiſſez nous reprocher ?

L'AUTEUR.

Ajoutez à cet enchaînement de néceſſités fatales, l'avidité des gens heureux & courageux, c'eſt-à-dire, des ſatellites de la tyrannie, & leur inſolence à laquelle on ne pourra donner un frein ; & vous augmenterez la miſere des peuples, de tout ce que le tyran accordera à ſes ſoldats. Cette miſere produira & la mendicité des hommes timides, & la fuite des ſages, & les brigandages des braves, & enfin la diſſolution de la ſociété. Voilà aſſurément le cercle le plus vicieux que l'on puiſſe imaginer.

LE VISIR.

Cet Empire, dont la conſtitution eſt pourtant excellente, fournit des exemples de tout ce que vous venez de dire. Nos montagnards, que vous appellés Patanes, n'ont jamais été ſubjugués, & conſervent un courage, qui tour-à-tour nous ſert & nous nuit.

Les mendiants de toute eſpece, que nous nourriſſons, ſont des gens qui, ayant perdu toutes les paſſions par leſquelles les hommes deviennent utiles les uns aux autres, ſont retombés dans la pareſſe naturelle à tous les animaux ; ils ne ſe remuent que pour aller chercher leur nourriture à meſure qu'ils en ſentent le beſoin. Les

Marattes ſont des hommes braves, mais autrefois malheureux, qui, las de ſouffrir & de craindre, ont pris le parti de ſe faire craindre, & de nous faire ſouffrir. Les Nababs, Soubas & Rayas, ſont des hommes heureux, qui veulent l'être toujours davantage, & auxquels nous abandonnons les peuples, de peur qu'ils ne portent vers le trône leurs regards avides & leurs mains raviſſantes. Nous les mettons encore aux mains les uns avec les autres, pour pouvoir être les arbitres de leurs querelles, & empêcher qu'aucun d'eux ne devienne trop puiſſant. C'eſt par cette ſage politique, & par l'attachement des Mogols au ſang de nos Souverains, que ſe maintient cet Empire.

L'AUTEUR.

Voilà en effet une politique bien ſage, qui conſiſte à livrer des millions d'hommes à l'infortune, pour maintenir l'intégrité d'un fantôme d'Empire. Cependant vous avez encore une reſſource néceſſaire & utile dans les mœurs de vos Mogols. Mais elle eſt inſuffiſante, parce qu'il n'y a point de proportion entre leur nombre & celui de vos eſclaves, ni entre la puiſſance de votre maître & celle de ſes vaſſaux, ni entre ſes revenus légitimes, & ſes beſoins, que rend infinis une avidité générale, & toujours croiſſante. N'imaginez-vous donc aucun remede à ces maux ?

LE VISIR.

Je n'en connois que deux : la vigilance & la ſévérité.

L'AUTEUR.

Vous & votre maître êtes donc bien à plaindre. Je vous comparerois volontiers à ce Pontife eſclave, dont la place appartenoit à tout eſclave aſſez adroit pour le ſurprendre, & aſſez fort pour le tuer. Cet homme ne devoit dormir ni jour ni nuit, devoit toujours être armé, & tuer tout homme qui l'approchoit, de peur d'être prévenu.

LE VISIR.

Rien n'eſt ſans inconvénients en ce monde, & c'eſt à ce prix que mon maître & moi achetons notre grandeur & l'éclat qui nous environne.

L'AUTEUR.

A ce prix, je n'en voudrois pas; car gouverner les hommes pour les rendre malheureux, & l'être, eſt la plus miſérable condition que je puiſſe imaginer.

LE VISIR.

Vous n'avez point répondu à mes queſtions : vous n'avez fait qu'y en ajouter de nouvelles.

L'AUTEUR.

J'ai cru que vous conduire à l'abſurde par la route que vous avez priſe, c'étoit vous prouver aſſez que cette route vous a égaré.

LE VISIR.

Pour que la preuve eût été complette, il auroit fallu me montrer une autre route. On ne s'égare point, quand il n'y a qu'un chemin, & qu'on le ſuit, quelque fâcheux qu'il ſoit.

L'AUTEUR.

Il y a ſi long-temps que vous êtes ſorti de la route la plus ſûre & la plus douce, qu'il n'eſt pas ſurprenant que vous n'en ayiez pas même l'idée. Dès votre premiere queſtion, vous avez fait un pas pour vous égarer; après la ſeconde, je n'ai plus rien eſpéré de vos raiſonnements.

LE VISIR.

Pouvez-vous nier qu'où il y a diverſité d'emplois & de conditions, les uns ne doivent être très-mécontents, pendant que les autres ſont médiocrement contents?

L'AUTEUR.

Je ne conviens pas de cette néceſſité, ſi vous entendez parler d'un mécontentement qui rende les hommes malheureux; car il n'eſt pas vrai de dire que la ſeule diverſité d'emplois & de conditions faſſe des malheureux.

LE VISIR.

Si l'un eſt heureux, parce qu'il eſt Nabab, n'eſt-il pas évident que l'autre ſera malheureux, parce qu'il ne le ſera pas?

L'AUTEUR.

Oui, ſi cet autre deſire d'être Nabab avec toute l'ardeur poſſible, & n'a aucun moyen ni aucune eſpérance de le devenir; mais montrez-moi un pareil fou, & je m'engage à faire d'un grand Viſir un homme heureux & tranquille.

LE VISIR.

Hélas! vous me promettez l'impoſſible, & peut-être n'exigez-vous de moi qu'une choſe difficile! car il

eſt rare, en effet, qu'un laboureur, par exemple, deſire d'être Nabab ; il deſirera plutôt d'être Mogol, ou, tout au plus, Raya. Le Raya deſirera d'être Souba, le Souba d'être Nabab, celui-ci d'être indépendant ou Viſir.

Une Caſte envie celle qui eſt immédiatement au-deſſus d'elle, & non celle qu'elle ne voit, pour ainſi dire, que de loin.

L'AUTEUR.

Vous avez raiſon ; mais croyez-vous que cette envie ne ſoit pas fondée ſur une erreur, ou plutôt ne naiſſe pas de l'inquiétude naturelle à l'homme, & qu'elle ſoit communément aſſez forte pour faire le malheur de celui qui en eſt atteint ?

LE VISIR.

A préſent que j'y réfléchis, je crois qu'il y a peu d'hommes qui ambitionnaſſent un autre état que le leur, s'ils ne voyoient pas tout le mal de l'un, & tout le bien de l'autre ; & je penſe auſſi que cette ambition, ſi elle n'a pas été entretenue par une forte eſpérance qui vienne enſuite à s'évanouir, fait rarement le malheur d'un homme.

Nul mortel n'eſt parfaitement content ; mais il y en a bien peu qui ſoient aſſez ſages pour s'en prendre à eux-mêmes, ou à la fatalité de la condition humaine. Tous, ou preſque tous, s'en prennent à la fortune, ou aux autres hommes, comme s'ils leur avoient dérobé leur bonheur ; la premiere, pour ſe faire un jeu de leurs ſoupirs, les autres, pour joindre ce bonheur au leur. Ils

voudroient l'aller chercher dans une autre condition, & ne l'y trouveroient pas.

L'AUTEUR.

Vous me ſurprenez avec vos réflexions. Je ne les aurois pas attendues d'un grand Viſir.

LE VISIR.

C'étoit pourtant de moi qu'il falloit les attendre plus que d'un autre. J'ai été ſimple Mogol, j'ai paſſé par tous les états, je ſuis aujourd'hui la ſeconde perſonne de l'Empire, & aſſez près de la premiere pour ne pas envier ſon ſort, parce que je le connois. Depuis que je ſuis ſorti de mon premier état, les dangers ſe ſont accrus ſous mes pieds, l'inquiétude & l'ambition m'ont toujours plus tourmenté; & maintenant que je connois mon erreur, je ſuis trop habitué à l'autorité pour pouvoir m'en paſſer, & élevé trop haut pour pouvoir deſcendre, ſans tomber & me briſer. Du reſte je n'ai pas plus de plaiſirs que je n'en aurois eu dans mon premier état.

L'AUTEUR.

Ce dernier inconvénient eſt celui de tous les Pays & de tous les Gouvernements. Nulle part il n'a été donné à l'homme d'augmenter ſes facultés ſenſuelles. Les autres ſont en grande partie le vice de votre conſtitution, trop violente dans toutes ſes parties.

Il ſemble qu'il y ait une portion à peu près égale de malheur pour tous les hommes. Celui que les autres hommes ou la fortune ne nous font pas, nous nous le faiſons nous mêmes. Voyez ce Prince pleurer la mort de

ſon éléphant; cet autre, ſe tourmenter des querelles de deux femmes qu'il aime; un troiſieme, commencer ſans néceſſité une guerre inutile, & qui ébranle ſon trône; un quatrieme, languir dans le ſein de la volupté, qui n'eſt plus rien pour lui, parce qu'il s'eſt épuiſé par des excès dans leſquels il n'a pas même trouvé le plaiſir.

Or, ſi on peut être malheureux ſur le trône, où ne peut-on pas l'être? Voilà pour tous les pays, quel qu'en ſoit le gouvernement.

Mais cette crainte, cette néceſſité funeſte de riſquer toujours ſa vie pour un avancement frivole, d'être ſans ceſſe entre la vanité des honneurs & la réalité des plus grands malheurs, ſans que la ſageſſe & la modération puiſſent vous mettre en aſſurance, ſans même pouvoir écouter leurs conſeils, voilà ce qu'on ne trouve qu'où la crainte eſt le lien affreux de toutes les parties de l'Empire.

Commencez par donner des mœurs aux citoyens. Que tous, médiocrement mécontents, puiſque tout homme doit l'être, ſoient pourtant aſſez contents pour ne vouloir pas acheter un changement dans leur état par le crime ou par de grands périls; que, dans tout état, on puiſſe être heureux; que chaque condition donne volontairement quelque choſe à la ſociété totale, pour s'aſſurer ce qu'elle a; qu'enfin l'amour & l'intérêt, & non la crainte, lient toutes les parties de la ſociété : & le grand nombre des hommes ſera heureux. Rien ne ſera violent, ni rigoureux. Chacun aura le choix d'être bien en reſtant où il eſt, ou d'être moins bien dans le paſſage, non pour être mieux lorſqu'il ſera arrivé dans un autre état, mais pour y être encore bien.

Ainſi il n'y aura de moins heureux que ceux qui voudront ſe déplacer à force de travail & d'induſtrie. Le crime ſeul fera des malheureux. La crainte, qu'on réſervera pour les cas extraordinaires, ne ſe fera voir que de loin; & comme on ne ſera pas familiariſé avec elle, il ne faudra que des moyens très-ordinaires pour l'entretenir. Ce ſera une lampe de nuit, dont la foible lumiere ne troublera, ni n'ôtera le ſommeil; mais qui, dans le beſoin, ſera la ſource d'une grande clarté. Il faudra peu d'huile pour l'entretenir; & quand on ſera obligé d'en brûler davantage, on en trouvera plus qu'il n'en faudra, & cet accroiſſement de lumiere ſera plus d'effet, parce qu'il ſera très-rare.

LE VISIR.

Je commence à croire que vous avez raiſon dans votre Pays, ſi les mœurs y ſont telles que le gros de la nation ne ſe trouve pas malheureux en reſtant à ſa place, & que ceux qui la quittent ſoient au mouvement de toute la machine comme une boule qui roule ſur un vaiſſeau eſt à ſa courſe. Mais comment la choſe eſt elle poſſible? Ici vous avez tort & très-grand tort: car la crainte peut ſuppléer à l'amour, & le remplacer, mais l'amour ne ſuccede point à la crainte; & un Prince, odieux d'avance, riſqueroit tout, s'il ceſſoit un moment d'être craint.

L'AUTEUR.

Sans être enchanteurs, nous avons fait ce qui vous paroît impoſſible. Nous avons attaché les différences les plus notables entre les hommes à ce qui ne dépend point

d'eux, à la naiſſance; &, ſans que nos légiſlateurs s'en mêlaſſent, l'éducation s'eſt aſſortie d'elle-même à la naiſſance. Or, comme rien de ce qui eſt au-deſſus des biens phyſiques, n'eſt bien en ſoi, & indépendamment de l'opinion, chaque claſſe a ſes biens; & s'ils ne ſuffiſent pas à tous les individus qui la compoſent, il leur reſte des routes pour parvenir à un changement dans leur état. Quelques profeſſions ſont acceſſibles aux citoyens de toutes les claſſes, qui ſe confondent dans cette élévation, & par-là renaît l'égalité comme poſſible; ce qui eſt une jouiſſance métaphyſique ou hypothétique pour ceux mêmes qui reſtent à leur place. Mais toujours ou les talents & le travail, ou leur apparence, autoriſent ces changements particuliers, qui ne dérangent point l'ordre & les rapports des claſſes; & par ce moyen l'harmonie générale ſubſiſte & ſe concilie avec le bonheur du plus grand nombre, malgré la variété des conditions & la différence des fortunes.

LE VISIR.

Rien n'eſt donc arbitraire chez vous?

L'AUTEUR.

Je ne dis pas cela; je dis ſeulement que, ſous les Princes ſages, rien ne paroît arbitraire, quoique, dans le fait, la faveur faſſe couronner le moindre mérite, tandis que le plus grand reſte quelquefois ſans récompenſe: mais ces fautes paſſent pour des mépriſes & des erreurs; & ſi quelqu'un en ſouffre, il reſte pourtant décidé que les graces mêmes ne ſont pas arbitraires.

LE VISIR.

Sans doute les peines le ſont encore moins?

L'AUTEUR.

Aſſurément, & la rigueur des formes eſt telle que l'innocent peut être puni, & le coupable abſous, ſans que les Juges ayent prévariqué.

LE VISIR.

Voilà de grands inconvénients, & qui doivent réduire à rien les droits de la ſouveraineté. Vos Kans ne ſont donc que les diſtributeurs des peines & des récompenſes que la loi prononce?

L'AUTEUR.

La loi prononce peu de récompenſes; le Souverain les fixe, juge du droit qu'y a chaque ſujet, & l'en fait jouir. Au contraire, la loi prononce preſque toutes les peines; le Souverain ne juge point, & inflige encore moins les châtiments.

LE VISIR.

C'eſt quelque choſe que de récompenſer; mais c'eſt bien peu pour qui ne peut pas punir.

L'AUTEUR.

Où le Prince eſt aimé, où il eſt la ſource des honneurs, où ſa faveur donne l'éclat & le crédit, il peut toujours punir; il ſuffit qu'il retire ſes bontés au ſujet qui lui a déplu, & c'eſt-là le plus grand châtiment des fautes. Les crimes ſont de la compétence des loix, & de ceux à qui il appartient d'en être les dépoſitaires.

LE VISIR.

Mais la disgrace du Prince doit entraîner la perte des biens & de la liberté, comme sa faveur doit donner les uns & convertir l'autre en une supériorité de crédit & d'autorité, qui, affoiblissant la liberté des autres, présente un contraste, dont l'effet soit infaillible.

L'AUTEUR.

Vous revenez toujours à vos mœurs, au-lieu de suivre les nôtres. La faveur du Prince doit être motivée; elle ne doit ni ne peut changer l'état des hommes, que suivant certaines regles: car elle n'asservit pas l'opinion publique; sa disgrace ne doit qu'empêcher d'acquérir, ou, tout au plus, faire décheoir de ce qui a été le fruit gratuit de la faveur.

S'il en étoit autrement, les récompenses perdroient leur prix par l'incertitude de la possession, les classes se confondroient par les promotions & les dégradations arbitraires. Les hommes seroient toujours suspendus à un fil entre l'abyme & le faîte des grandeurs, toujours voisins du désespoir, qui produit les forfaits & le découragement: il n'y auroit rien de modéré. Au défaut de la stabilité, qui remplit en quelque sorte nos desirs par l'étendue indéfinie de l'avenir, on chercheroit à remplir la capacité sans bornes de son cœur par la quantité actuelle & réelle de ce que l'on croiroit desirable. L'ambition seroit capable de tout, & l'avidité insatiable.

Un premier Ministre devroit craindre son Commis, & l'homme opulent devroit cacher ses trésors à tous

les mortels, de peur que tous les convoitant, il ne s'en trouvât un assez hardi pour les lui enlever de force, & en acheter son pardon, ou assez accrédité pour se les faire donner. Nous retomberions donc dans l'inconvénient de n'avoir que des citoyens avilis par le découragement; des intrigants timides, mais déterminés à tous les crimes obscurs; & de grands scélérats, qui, dans le principe, seroient des cœurs généreux, mais qui, forcés par la violence de leur état, seroient devenus les fléaux du genre humain. Les plus heureux ressembleroient à vos Nababs, & les plus beaux Royaumes deviendroient, comme votre Empire, une arène de gladiateurs, ou un repaire de brigands.

LE VISIR.

O Mahomet! que n'as-tu enseigné aux hommes à se gouverner par la balance des biens physiques avec les besoins, la proportion des desirs avec les talents & les espérances, & le juste rapport de toutes ces choses avec les besoins de la société! Nous serions plus heureux, & la terre vaudroit mieux que ton paradis. Nos Princes seroient nos peres, & les sages économes d'une grande famille. Les cadets, moins avantagés que leurs aînés, n'en seroient pas moins heureux, parce qu'ils auroient appris à ne desirer que ce qui auroit dû leur écheoir, ou qu'ils auroient pu acquérir. Combien de paroles perdues dans ton sacré Coran, & que d'erreurs il contient, s'il est vrai que ce qu'on appelle grandeur, richesse & puissance, ne soient des biens que pour ceux qui les desirent, & qu'on puisse ne les pas desirer! Mais vous, heureux mortels, qui naquîtes sous de meilleures

meilleures loix, pourquoi m'avez-vous détrompé? Je croyois que la nature humaine ne comportoit pas un régime plus heureux que celui ſous lequel nous vivons; & l'opinion d'une néceſſité fatale étouffoit mes murmures. Je vois loin de moi le bonheur qui a fui de nos climats, & je ne puis ni l'y ramener, ni l'aller chercher: car je ſuis enchaîné ici; & cette nation, déja trop corrompue, cette Cour, qui ſe plait dans le déſordre & les orages, ne peuvent plus être réformées. Il faut qu'un Empire périſſe par le deſpotiſme, quand une fois il y eſt établi. C'eſt le dernier période de corruption dans toute ſociété. Il ne laiſſe rien de ſain dont on puiſſe compoſer un corps nouveau, & il doit finir ou par ſa deſtruction totale, ou par la diſſolution de toutes ſes parties. Je le ſens, je le vois, & je tremble pour ma poſtérité plus encore que pour moi.

L'AUTEUR.

Vous avez voulu que je vous parlaſſe de nos loix & de nos mœurs, parce que vous comptiez ſur un triomphe complet par la comparaiſon de votre Gouvernement avec le nôtre. Votre erreur a été celle de preſque tous les hommes, qui préferent les inſtitutions de leur patrie à toutes les autres. Jugez par-là combien grand eſt l'effet de l'éducation, combien il importe que les préjugés qu'elle donne ſoient en proportion avec les beſoins de la ſociété, & combien encore ils doivent être ſacrés, lorſqu'ils ſont ſalutaires. Mais ne croyez pas qu'un Gouvernement ſoit eſſentiellement meilleur qu'un autre. Un Deſpote, auſſi ſage que le peut être un hom-

me, & ſervi par des Miniſtres qui lui reſſemblaſſent, ſeroit le peuple le plus heureux de la terre. Mais il gémiroit, en conſidérant qu'à ſa mort il devroit peut-être laiſſer une épée nue entre les mains d'un forcené. C'eſt-là le grand inconvénient du deſpotiſme. S'il en étoit autrement, le pouvoir arbitraire diſparoîtroit au bout de quelques générations, parce qu'il ſeroit hors d'uſage.

Les Princes, qui, comme la plupart des hommes, croyent qu'il n'y a de bien fait que ce qu'ils font eux-mêmes, & s'imaginent que leurs intentions ſont auſſi bonnes que leurs lumieres ſont ſûres; ceux auſſi, s'il en eſt, qui s'imaginent que leurs ſujets ſont faits pour eux comme un troupeau appartient à ſon maître; ces Princes, dis-je, aſpirent à l'autorité arbitraire. Ceux qui ſont ſages, ſe défient d'eux-mêmes, & craignent les erreurs de leur eſprit, & l'illuſion de leur cœur. Demandez au Ciel des maîtres de ce caractere; & s'il vous les donne, vous n'aurez point à gémir ſur le ſort de votre poſtérité. La réforme, dont vous déſeſpérez, ſera l'ouvrage de la ſageſſe & du temps.

LE VISIR.

Vous cherchez à me conſoler; mais le mal qu'ont fait pluſieurs ſiecles ne ſe répare pas en peu d'années: & où y a-t-il des exemples d'une longue ſuite de Princes qui ayent eu la ſageſſe en partage? Un ſeul l'eut, dit-on, au plus haut degré, & ne mourut pourtant pas dans ſon ſein. L'imperfection humaine eſt telle, qu'il y a de la folie à exiger qu'un ſeul homme ſoit parfait. Combien moins doit-on eſpérer qu'un Prince

le ſoit, lorſque, dès le berceau, il eſt entouré de corrupteurs ! Voilà le vice de notre Gouvernement ; vice irréparable, & qui entraînera ſa ruine. Dieu & ſon Prophete vous pardonnent, d'avoir mis le comble à mon infortune ! Je vais chercher dans mon triſte ſerrail l'oubli de cette funeſte converſation.

ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE.

LIVRE CINQUIEME.

Des Beſoins de la Société, comparés avec les Beſoins des Individus, & les Beſoins moraux qui y répondent.

CHAPITRE PREMIER.

Premier Beſoin de la Société. De l'intérêt qu'a la Société à la conſervation de ſes membres. Regles générales relativement à cet intérêt.

J'AI déja fait l'énumération des beſoins de la ſociété, auxquels doivent répondre les vertus ſociales. Je dois maintenant traiter de chacun d'eux en particulier, & de leurs ſubdiviſions, & indi-

quer en même-temps les beſoins moraux qui y répondent.

Le premier beſoin de la ſociété, avons nous dit, eſt qu'il ſe conſerve en vie & en ſanté le plus grand nombre poſſible des membres qui la compoſent.

A ce beſoin de la ſociété répond l'amour de la vie, que nous avons dit être un effet de l'éducation, & devoir être varié par elle.

Ici le beſoin & le devoir de la ſociété ſont parfaitement d'accord enſemble. Quand les hommes s'unirent en ſociété de gré ou de force, la principale condition de leur union volontaire ou de leur ſoumiſſion fut, que chacun auroit la vie ſauve, parce que, ſans la vie, il n'eſt point de biens, ni par conſéquent de bonheur.

C'eſt donc un devoir fondamental de la ſociété, que nul ne perde la vie par ſon fait, s'il n'a lui-même renoncé à la ſûreté qu'elle lui doit. Or un homme ne peut renoncer qu'en deux manieres à la ſûreté qu'il s'eſt ſtipulée; l'une, quand il fait une action qu'il ſait emporter la peine de mort; l'autre, quand de ſon gré il embraſſe une profeſſion qui l'expoſe à la mort.

Mais, quoique dans ces deux cas la mort du citoyen ne ſoit point une injuſtice de la part de la ſociété, puiſque rien n'eſt injuſte pour un homme de ce qui eſt volontaire de ſa part, il n'en faut pas conclure que la ſociété ne ſoit tenue à aucune regle, qui la doive gêner dans la ſanction des peines, & l'emploi des hommes qui ſe ſont voués à la mort.

La ſeule néceſſité l'autoriſe dans l'un & l'autre cas;

en ſorte que le mal qu'elle peut prévenir ſans effuſion de ſang, elle doit de préférence le prévenir par tout autre moyen.

Elle eſt donc injuſte envers elle-même, lorſqu'elle ſtatue la peine de mort pour un crime, dont elle peut arrêter le cours par la crainte d'un autre châtiment.

Elle eſt encore injuſte, lorſqu'elle fait la guerre par ambition, ou pour prévenir un danger qui n'eſt que poſſible, ou qui même eſt peu vraiſemblable.

Maudit ſoit Dracon, maudits ſoient ſes Diſciples, qui n'ont ſu faire que des loix de ſang!

C'eſt l'abſurdité des mauvais Légiſlateurs, qui ne connoiſſent ni les hommes, ni les choſes, qui, par des loix mal combinées, néceſſitent l'infraction, & qui, en aviliſſant les cœurs, ſe réduiſent eux-mêmes à la néceſſité de détruire les hommes.

C'eſt le délire de l'avidité ou de l'ignorance, de faire beaucoup de malheureux, & de leur interdire les moyens de finir ou d'adoucir leur miſere, ſous peine de perdre une vie qui leur eſt à charge. C'eſt punir de la maniere la moins utile pour le but qu'on ſe propoſe, & en même-temps la plus déſavantageuſe à la ſociété.

Maudits ſoient encore ces Aſtrologues inſenſés, pour qui des idées fauſſes ou imparfaites ſont des aſtres lumineux, & qui, après en avoir fait des conjonctions arbitraires, prononcent hardiment ſur l'avenir! Croyent-ils, les imbécilles, avoir tout prévu & pouvoir tout prévenir? Ils ont rendu un arrêt de mort contre un million d'hommes, ſur la foi de leurs pronoſtics; & un événement imprévu dérange leurs combinaiſons, ou il

leur faut un pareil événement pour les faire réuſſir: c'étoit ſurquoi ils devoient compter plutôt; & s'ils n'euſſent pas été altérés de ſang, ils auroient vu qu'un orage éloigné n'eſt jamais que vraiſemblable, mais qu'une guerre, dont le ſuccès eſt incertain, & qui, réuſſiſſant mal, hâte cet orage, ou le groſſit, eſt un mal très-certain, & la plus grande des injuſtices.

Mais maudits ſoient mille fois, ceux pour qui le ſalut de la ſociété n'eſt qu'un prétexte, ou qui lui forgent de faux intérêts, étrangers à ſa conſervation, pour ſe ſatisfaire eux-mêmes! Ils ſont les perfides aſſaſſins des amis qu'ils trahiſſent, & des ennemis qu'ils ſe font.

Oppoſons encore une conſidération à cette fureur meurtriere. C'eſt qu'une ſociété ſage & bien adminiſtrée a cent fois plus de reſſources pour ſe défendre avec ſuccès, que pour attaquer; qu'une guerre offenſive eſt dix fois plus coûteuſe qu'une guerre défenſive, & qu'ainſi la premiere qu'on entreprend pour prévenir la ſeconde, eſt une calamité décuple multipliée par cent & par autant de degrés de probabilité qu'il y en a contre un événement éloigné; à quoi il faut encore ajouter la foibleſſe & le déſordre, qui ſont les ſuites de la guerre de prévoyance: car il ne faut pas comparer ici à l'avantage de cette derniere les inconvénients différents d'une offenſive & d'une défenſive malheureuſe, puiſque la premiere peut ſe changer dans la ſeconde, dès qu'elle eſt malheureuſe.

Mais nous ne parlons que de deſtruction, lorſque nous ne devrions nous occuper que de conſervation.

Il nous reſte pourtant encore une remarque à faire

ſur les cauſes de deſtruction. C'eſt qu'un art ou une branche de commerce, qui coûtent la vie ou la ſanté à beaucoup d'hommes, ne doivent pas être évalués par le profit pécuniaire qui en revient à la ſociété, mais par le nombre d'hommes qu'ils font ſubſiſter, & qui, ſans eux, n'exiſteroient pas ; par ce nombre, dis-je, comparé à celui des hommes qu'ils font périr : & dans cette comparaiſon, ne doit point entrer l'inaptitude de quelques citoyens à toute autre profeſſion ; car cette inaptitude elle-même eſt la ſuite d'une premiere faute.

Suivant cette regle, dans toute ſa rigueur, il n'y a aucun commerce ou aucun art (non néceſſaire), qui, s'il coûte la vie à beaucoup d'hommes, ne répugne à la ſaine politique, tant que les moyens de ſubſiſter ſans eux ne ſont pas épuiſés. Mais autre choſe eſt dire ce qu'il falloit éviter, autre choſe proſcrire un abus, qui eſt devenu un mal néceſſaire. Toujours faut-il connoître la regle pour ne plus s'en écarter, & s'en rapprocher autant qu'il eſt poſſible.

La ſociété peche encore contre ſon devoir & ſon intérêt, lorſqu'elle néglige quelque moyen de rendre la vie chere aux citoyens qui ne peuvent trop l'aimer.

Quand je vois que, dans un pays, il ſort de la derniere claſſe une foule de héros d'échafaud, qui jouent avec la mort, qui apprivoiſent avec elle les ſpectateurs de leur ſupplice, & qui fraudent la loi qui a prétendu les punir, j'abhorre la plus inſenſée des loix ; je condamne comme meurtrier, le Magiſtrat qui ſouffre cette proſtitution publique ; & s'il ne peut l'empêcher ſans abolir le ſupplice, j'oſe avancer qu'il eſt l'aſſaſſin de tous les citoyens

dont la mort eſt inutile, & de tous ceux qui auront le même ſort, pour avoir appris à ne la pas craindre.

Faire le malheur des hommes, c'eſt les diſpoſer à la mort; c'eſt quelque fois la leur mettre dans le cœur. Combien y a-t-il encore d'aſſaſſins de cette eſpece!

Mais ici ſe préſente une autre conſidération, non moins importante, & dont je ſouhaite ardemment l'inutilité.

La vie des citoyens eſt ſous la ſauve-garde de la ſociété. Ils n'en doivent le ſacrifice qu'à la nature & à la loi. A la premiere, par néceſſité; à la ſeconde, pour l'utilité publique : car, à la rigueur, il n'appartient point à un homme, quel qu'il ſoit, de punir un autre homme. Sa mort ne répare point ſon crime, ne fait point qu'il n'ait pas été commis. C'eſt un mal de plus.

Ce qu'on appelle punition très-improprement, n'eſt donc qu'une précaution contre de nouveaux crimes de celui qu'on punit, & contre la multiplication des ſcélérats. Tout châtiment qui n'a pas un de ces avantages, eſt un forfait de la part de celui qui l'inflige.

Or, une punition clandeſtine & ignorée n'a pas le ſecond, puiſqu'elle n'eſt plus un exemple; & dès-lors il eſt très-difficile qu'elle puiſſe être juſtifiée par le premier, puiſqu'il eſt très-rare qu'on ne puiſſe empêcher un homme de commettre de nouveaux crimes, ſans lui ôter la vie.

Par des raiſons ſemblables & par d'autres encore, tout châtiment qui ne paroît pas infligé par la loi, ſoit que le crime ne ſoit pas légalement conſtaté, ſoit que la peine infligée ne ſoit pas celle que porte la loi; tout

châtiment, dis-je, auquel manquent ces deux caracteres, eſt un attentat contre la ſociété, parce qu'il perd la nature d'exemple, & plus encore parce qu'il fait douter les citoyens de leur ſûreté, qu'il détruit la ſécurité publique.

Or, dès que vous anéantiſſez cette ſécurité, vous diminuez les charmes de la vie; vous déſarmez la police; vous expoſez l'innocent à devenir auſſi coupable qu'il peut l'être, dès qu'il croit être devenu ſuſpect. Le Magiſtrat, qui ſe porte à cet excès, dit à tout un peuple, qu'on a droit de tuer dès qu'on peut tuer; & qui eſt-ce qui ne le peut pas? Réduiſez les hommes au pouvoir phyſique, & il n'y aura plus de ſociété, plus de loix, plus de Rois.

Or, c'eſt du moins les y rappeller, que de faire mourir un homme parce qu'on le peut, ſans avoir prouvé qu'on le doit.

Aimez la vie, dit une ſociété ſage, & vous aurez un motif de plus pour m'aimer; car je veille à la ſûreté de tous, & nul ne meurt que malgré moi, parce qu'il l'a voulu, ou parce qu'il doit ſubir la loi de la nature.

Je veux que vous ayiez des raiſons de l'aimer; & pour les multiplier, je tâche de vous rendre auſſi heureux que vous pouvez l'être.

Je ne ſouffre point que l'indigence vous attriſte & vous énerve. Je me charge de ceux qui ne peuvent ſe ſuſtenter eux-mêmes, afin qu'ils ne ſoient pas malheureux, & que leur exemple n'inquiete pas les autres. Si quelqu'un travaille bien, & eſt mal nourri, s'il manque de ſecours dans ſes maladies, qu'il s'adreſſe à moi. C'eſt

une injuſtice que je réparerai. Mais ſes voiſins qui pouvoient l'aider, & qui ne l'ont pas fait, ceux ſur-tout de qui je protege l'aiſance, m'en rendront compte. Je les dévouerai à l'indignation publique. Par-tout j'ai donné à la mort des adverſaires, je les ai armés contre elle; par-tout j'ai pourvu à la ſalubrité de l'air & des eaux. Tous mes enfants me ſont chers. Nul ne périra par ma faute.

CHAPITRE II.

Second beſoin de la Société; celui d'être défendue même au prix du ſang de ſes membres, qui doivent préférer quelque choſe à la vie, ſans quoi ils ne la riſqueroient pas. Quel eſt le nœud qui tient les hommes en ſociété, & empêche tout Etat de ſe diſſoudre ou de périr. Que c'eſt le bonheur du côté où réſide la plus grande force, ſoit que de ce côté ſoit le plus grand nombre, ſoit que là ſeulement ſoit la plus grande force morale.

UNE ſuite immédiate de l'obligation & du beſoin que nous avons donné à la ſociété de conſerver en vie le plus grand nombre poſſible de ſes membres, eſt l'obligation & le beſoin de les défendre avec tout ce qui leur eſt néceſſaire pour vivre.

Cette obligation affecte tous les citoyens, puiſqu'ils ſe doivent les uns aux autres tout ce que la totalité

doit à chaque individu, l'obligation générale du tout ne pouvant réſulter que de l'obligation particuliere des parties. Diſons cependant que c'eſt une obligation de convention, laquelle ſuppoſe un avantage réciproque.

Car ſi la vie en elle-même n'eſt pas un bien, & que l'avoir donnée ne ſoit pas un bienfait, nul ne devra rien, parce qu'il exiſte, & dès-lors il eſt poſſible qu'un homme exiſte dans un pays, ſans rien devoir à la ſociété qui habite ce pays. Ce ſera celui qui ſera réduit préciſément à ſon pouvoir phyſique.

Dans cet état, l'homme n'eſt obligé à rien envers la ſociété, à laquelle il ne doit rien. Mais dès-lors celle-ci n'eſt pas plus obligée envers lui; & pour parler exactement, il n'eſt pas membre de la ſociété qui n'exiſte pas pour lui. Il eſt très-difficile qu'il ſe trouve un tel homme dans le territoire d'une ſocieté; mais il n'a pas été inutile de poſer cette hypotheſe, pour faire concevoir plus clairement que, nul pouvoir moral n'exiſtant ſans convention, & toute convention donnant néceſſairement un pouvoir moral à chacun des contractants, c'eſt de ce pouvoir que naît toute obligation d'un homme envers un autre, & que leurs grandeurs ſont proportionnelles; en ſorte que celui qui a reçu peu, doit peu, & que celui-là doit beaucoup, qui a beaucoup reçu.

Mais, par un autre principe, que nous avons déja expliqué, il eſt indiſpenſable que, dans toute ſociété bien réglée, celui qui a reçu le plus ſoit auſſi celui qui veuille & puiſſe le plus pour le bien & la ſûreté du tout.

La ſociété a deux ſortes d'ennemis, auxquels elle doit oppoſer deux genres de défenſes.

La premiere eſpeces d'ennemis eſt celle des étrangers, qui, ne lui devant rien que ce qu'un homme iſolé doit à tout homme, ne ſont gênés dans leur conduite avec elle que par le devoir primitif de vouloir le bonheur de tous les hommes. D'où il réſulte que ſe le devant à eux-mêmes avant tout, il eſt poſſible qu'ils croyent le trouver où n'eſt pas celui d'une ſociété à laquelle ils n'appartiennent point, & qu'ainſi ils ſe croyent en droit, non de la rendre malheureuſe, car ce droit ne peut exiſter, mais de lui donner un bonheur différent de celui qu'elle s'eſt fait. Ils ne ſont point tenus à adopter ſon ſyſtême de félicité. Ils peuvent donc vouloir le changer, ſans le détruire, s'ils penſent qu'en le changeant, ils ſe feront du bien à eux-mêmes. Ceci arrivera ſouvent, s'il y a pluſieurs ſociétés, qui, ne ſuffiſant pas à elles-mêmes, ayent plus de beſoins que de moyens interles; en ſorte qu'elles ſoient les unes à l'égard des autres dans le cas où ſeroient deux ou pluſieurs hommes, qui deſireroient également ce que l'un ne pourroit avoir, ſans que l'autre en fût privé.

Suivant nos principes, il eſt évident que ces ſociétés auroient un vice, dont elles devroient ſe corriger. Mais il eſt également vraiſemblable que chacune ne voudroit pas ſe corriger elle-même, & qu'elle exigeroit que l'autre ſe corrigeât. D'où il arriveroit que, pour lui ôter un deſir, elle lui donneroit une crainte; & que ſi cette crainte ne ſuffiſoit pas, elle lui feroit un mal, afin de lui donner, pour équivalent de l'objet deſiré, la ceſſation ou la réparation de ce mal.

L'excès de ce vice, qui peut faire oublier aux ſociété-

tés ce qu'elles ſe doivent les unes aux autres, eſt l'ambition ou le deſir de dominer; & c'eſt auſſi ce deſir qui eſt le plus funeſte, parce qu'il eſt le plus excluſif.

Il conſiſte à faire dépendre ſon bonheur, non du malheur d'autrui, qui eſt ſtérile en ſoi, mais d'une maniere d'être des autres hommes. Le conquérant méconnoît le droit qu'a une ſociété d'être, & il prétend que les hommes qui la compoſent, deviennent membres de la ſociété dont il eſt le chef; ce qui peut en effet arriver ſans aucune diminution du bonheur du plus grand nombre, & même avec quelqu'avantage pour la plupart de ceux qu'il veut conquérir.

Ainſi, quoique le deſir des conquêtes ſoit le plus grand vice dont puiſſe être atteinte une ſociété, la conquête elle-même n'eſt pas toujours la plus grande injuſtice; elle peut même n'en être pas une; ce qui pourtant n'arrivera que lorſque la force ne ſera pas néceſſaire. Dans ce dernier cas, ce ſera une aſſociation nouvelle.

Mais obſervez que la crainte eſt une violence commencée. Il faut donc encore exclure la crainte, pour avoir une conquête qui ne ſoit pas injuſte. Ces cas ne ſont pas rares depuis que les peuples ont établi le droit ſucceſſif de leurs chefs, & ſont convenus que deux familles ſe confondant, deux ſociétés ſe confondroient auſſi.

Il n'eſt pas non plus ſans exemple qu'une ſociété, ou la plus grande partie de ſes membres, ſe trouvant mal de ſon état actuel, ait voulu s'incorporer à une autre ſociété; & comme ce cas eſt diamétralement contraire à ce qui doit être, il mérite une attention particuliere.

Quand des hommes, raſſemblés en un corps, deſirent plus qu'ils ne peuvent avoir ſans préjudice les uns des autres, & qu'ils le deſirent fortement, la ſociété qu'ils compoſent eſt intrinſequement très-vicieuſe; car elle doit contenir beaucoup de malheur. Tant que le plus grand pouvoir moral y reſte du côté des heureux, elle ne ſe diſſout point, & ſa maladie ne ſe manifeſte que par l'émigration, qui eſt une diſſolution en détail, & par la dépopulation, qui eſt la ſuppreſſion ſucceſſive d'une partie des malheureux. Cet état peut durer juſqu'à l'anéantiſſement total de cette ſociété, & eſt, par cette raiſon, le plus funeſte à l'eſpece humaine. Il eſt plus ordinaire aux Monarchies qu'aux Républiques, attendu la diſtribution beaucoup plus inégale du pouvoir moral. Mais ſi celui-ci ſe partage dans la Monarchie par la révolte, ou qu'étant déja partagé, la proportion ſoit altérée au point que le Monarque n'en réuniſſe plus la plus grande partie, ce n'eſt plus alors une Monarchie : & ce qui peut arriver à une République, peut auſſi arriver à cette ſociété autrefois monarchique; c'eſt que le plus grand nombre de ſes membres veuille paſſer dans une autre ſociété.

Ce cas exiſte dans une République, lorſque le pouvoir moral eſt tellement partagé, que deux ou pluſieurs partis voulant accroître chacun le ſien par la ſoumiſſion des autres, & ceux-ci ne voulant pas ſe ſoumettre, ou même aſpirant a un pareil accroiſſement, il s'établit une ſorte de balance, qui fait auſſi celle des maux qui en réſultent pour tous.

Il peut arriver delà, que tous, ſe laſſant de ces maux

ou ils s'accommodent, ou, par un excès d'animoſité, une partie ou tous enſemble aiment mieux ſe ſoumettre à des étrangers, que de céder à leurs concitoyens.

Mais un pareil déſordre ne peut arriver que de deux manieres; par la rivalité, dont l'autorité ſouveraine eſt l'objet, lorſque la loi qui la fixe eſt méconnue en elle-même, ou dans ſon exécution; ou par le conflict de l'autorité, & des beſoins ſoit phyſiques ſoit moraux, dont la tyrannie eſt la rivale de toute autorité. Ainſi, quoiqu'on ne méconnoiſſe pas l'autorité, ni la loi qui la conſacre, on ſe ſouleve contre l'autorité, & on abroge la loi en vertu d'une loi ſupérieure, qui veut que le plus grand nombre ſoit heureux.

Une ſociété, où cette derniere loi eſt reſpectée & ſuivie, ne ſera ſujette à aucun de ces inconvénients, parce qu'elle s'aime elle-même, & eſt contente de ſa maniere d'être.

La réſolution de ſe diſſoudre eſt dans une ſociété ce qu'eſt dans un homme la volonté de mourir, fondée ſur ce qu'il voit plus de mal que de bien dans la vie, & qu'il eſt très-mécontent de ſon exiſtence. Il ne ceſſe pas de s'aimer; car l'amour de ſoi n'eſt que la volonté d'être heureux; mais cette volonté cede au déſeſpoir qu'elle a produit.

Afin donc qu'une ſociété ne veuille pas périr, il faut qu'en réalité ou en eſpérance, elle ſoit plus heureuſe que malheureuſe; & il ne s'agit pas ici d'examiner ſi tel eſt ou non le ſentiment du plus grand nombre, à moins qu'on n'admette la ſupériorité individuelle du pouvoir phyſique, d'où réſulteroit un état de violence habituelle.

Si

Si, au contraire, on n'admet que la ſupériorité de pouvoir moral du côté où paroît être le bonheur, il eſt évident que ſi de ce côté-là n'eſt pas auſſi le plus grand nombre, il y a autre choſe que du malheur de l'autre côté, puiſque le pouvoir moral du petit nombre ſur le grand nombre, ou d'un ſeul homme ſur deux ou pluſieurs hommes, ſuppoſe que ceux-ci ont un équivalent de ce qui leur manque, & qu'ainſi ils ne ſont pas malheureux.

La ſomme du bonheur qu'il y a dans une ſociété, eſt à ſa force ou à ſa volonté d'exiſter, comme cette même ſomme eſt au nombre des individus qui la compoſent, & réciproquement.

Mais cette force ou cette volonté d'exiſter n'eſt pas l'objet d'un deſir égal dans tous les individus, parce que tous ne jouiſſent pas d'un bonheur également dépendant de l'exiſtence de la ſociété. De ces principes combinés découle une regle, qui eſt ſans exception; c'eſt que là où eſt le bonheur le plus dépendant de la ſociété, là doit être la plus grande partie de la force active, dont elle a beſoin pour ſe défendre contre ſes différents ennemis.

Or, la force qu'un homme doit avoir de plus qu'un autre homme, ne peut être une force phyſique, qui eſt ſuppoſée égale entre les hommes. Ce doit être une force morale, ou une force qui réſulte des mœurs.

Ainſi là où ſont les biens moraux en plus grande quantité, là doit être la force morale. Là donc auſſi doivent être les vertus morales qui produiſent la force, & là encore ne doivent pas être les vertus morales qui la diminuent. Mais s'il y a des vertus morales qui di-

minuent la force, toute eſpece de biens moraux ne doit donc pas être deſirée par ceux en qui réſide la force, & dès-lors auſſi tout pouvoir moral ne doit pas être une force morale : car tout bien moral donne un pouvoir moral.

Il eſt donc eſſentiel de ſavoir en quoi conſiſte le bonheur moral le plus dépendant de la ſociété, ou quels biens le conſtituent, & doivent en faire partie, pour que la force morale y ſoit jointe, quels biens moraux, par les deſirs qui les conſtituent tels, ſont contraires à la force, & comment un pouvoir moral peut & doit être diſtingué de la force morale.

CHAPITRE III.

Gradations du pouvoir phyſique, dont la plus grande ou moindre quantité répond à la moindre ou plus grande quantité de pouvoir moral, & par-là même, au moindre ou plus grand amour de la patrie, à laquelle eſt dû tout le pouvoir moral. Que ce pouvoir, à l'excluſion du précédent, doit dominer dans les défenſeurs de la ſociété; & qu'ainſi ils ne doivent pas avoir beſoin du pouvoir phyſique : d'où naît la néceſſité d'une inégalité de condition à laquelle répond une inégalité de devoirs; en ſorte qu'ôtant cette égalité de part & d'autre, reſte l'égalité eſſentielle des hommes, où l'équité naturelle que n'alterent point les loix.

Dialogue entre un ancien Chevalier & un Philoſophe moderne, dans lequel on diſcute ces maximes.

Les principes qu'on vient de lire deviendront plus clairs par l'application.

Le pouvoir phyſique eſt inamiſſible de ſa nature. Suppoſez un homme réduit à ce pouvoir, il n'a pas beſoin de la ſociété. Il n'en fait pas même partie. C'eſt l'état d'un homme iſolé, qui vit de ce qu'il trouve, qui ſe vêtit de feuilles, ou ne ſe vêtit pas, qui n'a de dé-

ſenſeur que lui-même, qui ne connoît ni ne deſire aucune compagnie.

Le pouvoir mixte, qui approche le plus de celui-là, eſt, après lui, le plus inamiſſible. C'eſt celui d'un homme qui gagne ſa vie du travail de ſes mains, en cultivant la terre pour en tirer les denrées de premiere néceſſité. Il a des outils qu'il achete, un champ qu'il tient à ferme ou en propriété. Il jouit, pour ſa tête, de la ſauve-garde de la ſociété.

Il joint donc le pouvoir moral au pouvoir phyſique; mais le premier domine dans ce mêlange.

On peut ranger dans une claſſe parallele à celle-là, l'eſclave, dont tout le travail eſt à ſon maître, & qui tient de lui tout ce dont il a beſoin. Il lui doit, & à la ſociété, dont ſon maître fait partie, la ſûreté dont il jouit, & les ſecours que ne lui procureroit pas ſon ſeul pouvoir phyſique.

Ces deux claſſes d'hommes tiennent à la ſociété, & different en cela de l'homme iſolé. Ils peuvent l'aimer; mais ils n'ont aucune raiſon ſolide d'aimer une ſociété plutôt qu'une autre, s'ils ſavent que, dans toute ſociété, ils trouveroient les mêmes avantages.

Le pouvoir mixte qui vient après celui-là, eſt celui des cultivateurs, qui font produire à la terre des denrées, dont l'utilité n'eſt que locale ou d'habitude, & les artiſtes, qui ne ſubſiſtent que parce qu'ils trouvent des amateurs & des acheteurs.

Ici le pouvoir phyſique eſt encore dominant, mais plus dépendant de la ſociété, & moins inamiſſible par ſon objet, que dans la claſſe précédente.

Ceux qui jouiſſent de ce pouvoir ont donc communément quelques raiſons de plus d'aimer la ſociété : mais ils n'en ont gueres plus ; & dans certains cas, ils en ont moins de préférer une ſociété à un autre.

La troiſieme eſpece de pouvoir mixte eſt celle des hommes induſtrieux, dont toutes les opérations ſuppoſent l'exiſtence de la ſociété, & qui lui doivent leur ſubſiſtance, leurs profits & leur ſûreté ; mais dont toute l'occupation eſt de pourvoir à leurs beſoins primitifs ou factices dans l'ordre phyſique, & d'amaſſer en nature ou en ſignes une quantité quelconque de biens phyſiques.

On doit regarder leur induſtrie comme un pouvoir phyſique, quoiqu'il n'en ait pas la nature ; mais il en a preſque toutes les propriétés, & de plus il ſe propoſe un objet phyſique. Cette claſſe d'hommes doit tout à la ſociété. Elle a donc toutes ſortes de raiſons de l'aimer. Elle en a auſſi de très-fortes pour la préférer à une ſociété de brigands ; elle en a très-peu de la préférer à toute autre ſociété policée, parce que ſon induſtrie eſt inamiſſible dans toute ſociété de cette eſpece, & que ſes biens ſont des biens par-tout.

La quatrieme eſpece de pouvoir mixte, eſt celle du citoyen propriétaire & aiſé, qui ne donne à ſa ſubſiſtance que très-peu de travail, qui la doit preſque toute entiere aux loix de la ſociété ; mais qui, content des biens phyſiques & d'une très-petite portion de biens moraux, ne peut que très-difficilement perdre ceux-ci qui ne dépendent que très-peu de la ſociété, qui n'a aucun motif de mépriſer la vie, & beaucoup de l'ai-

mer ; mais qui peut craindre ou la perte ou la diminution de ſon pouvoir moral, ſi la ſociété eſt détruite. Cette claſſe d'hommes a de très-fortes raiſons d'aimer la ſociété, puiſque le pouvoir moral domine dans ſa maniere d'être. Mais comme ces raiſons ſont relatives à des biens phyſiques rarement amiſſibles, & à des biens moraux preſqu'inamiſſibles, & que toutes ſuppoſent & produiſent l'amour de la vie, les citoyens de cette claſſe n'auront qu'un médiocre intérêt à la conſervation de la ſociété, & aucune raiſon pour riſquer leur vie, & par conſéquent auſſi aucun principe de cette force, dont la ſociété a beſoin pour ſe défendre.

On pourroit dire cependant que la moralité, qui domine dans cette claſſe, au point que le pouvoir phyſique peut y être compté pour rien, donne à ceux qui la compoſent une très-grande aptitude à paſſer dans les claſſes vraiment morales. Mais ce que nous examinons ici ne nous engage point à la conſidérer ſous cette face.

La ſociété ayant beſoin de deux ſortes de défenſes, il paroît qu'il ne doit y avoir que deux claſſes dans leſquelles réſide la force morale. L'une ſera celle des défenſeurs contre les ennemis armés ; l'autre comprendra les défenſeurs dont la ſociété a beſoin contre ſes ennemis domeſtiques, ou les infracteurs de ces loix. Nous parlerons de cette derniere, quand nous en ſerons venus à cette ſeconde eſpece de défenſe.

On a pu entrevoir dans ce que nous avons dit des biens moraux, qu'il en eſt une eſpece qui eſt particuliérement le partage des citoyens pour qui le pouvoir phyſique n'eſt rien, & qui ne ſont pas cenſés s'occuper des biens phyſiques.

Cette eſpece de biens moraux eſt en même-temps celle qui dépend le plus de la ſociété, parce qu'elle ne peut exiſter ſans elle, comme les biens moraux, qu'elle en eſt un don ſpécial pour chaque particulier, & qu'elle ne ſe trouve que dans l'avantage de la ſociété.

On voit que je veux parler 1°. d'une autorité quelconque, ou d'une ſupériorité reconnue ſur les autres citoyens; 2°. de l'eſtime & de la conſidération; 3°. de la gloire; 4°. du ſalut ou de la proſpérité de la patrie, autre bien qui devient tel par la néceſſité dont il eſt pour la conſervation des précédents.

Les biens qui n'en doivent être que le moins qu'il eſt poſſible pour cette claſſe, ſont 1°. la vie, 2°. les biens phyſiques, 3°. le domicile, 4°. l'opulence.

Les vertus propres & eſſentielles ſeront 1°. l'amour de la gloire, 2°. une ambition relative à cet amour, ou le deſir des honneurs, 3°. le courage, 4°. l'amour de la patrie, 5°. le déſintéreſſement.

Telles doivent être les vertus des défenſeurs courageux de la ſociété. S'il leur en manque une ſeule, ou l'on ne pourra plus compter ſur eux dans tous les cas, ou leurs ſervices devront être doublement payés; ce qui eſt un des plus grands inconvénients auxquels la ſociété puiſſe être expoſée.

Remarquez dans cette claſſe ce que vous n'avez trouvé dans aucune autre. Nul pouvoir phyſique; principe infaillible de courage, dans la préférence aſſurée à pluſieurs biens ſur la vie même: maniere d'être, totalement dépendante de la ſociété & de telle ſociété ſeulement,

d'où réſulte un amour ſans bornes & excluſif pour cette même ſociété.

On trouvera peut-être un peu étranges quelques-unes des conditions que j'exige dans la claſſe des défenſeurs.

Elle doit avoir, ai-je dit, une autorité quelconque, ou une ſupériorité reconnue ſur les autres citoyens. Je ne lui accorde aucun pouvoir phyſique. Si l'on doute de la néceſſité de la premiere condition, qu'on daigne ſe rappeller ce que j'ai dit en parlant de l'eſtime de ſoi, qui eſt le principe du deſir d'être eſtimé, qu'on ne parviendra jamais à inſpirer ces paſſions ſans un moyen de comparaiſon, par lequel on puiſſe prouver à un homme qu'il n'eſt pas fait pour reſſembler à tous les hommes; & que s'il ne vaut pas mieux qu'eux, il vaut moins, parce qu'il eſt mépriſable.

Eſſayez de donner à un enfant le germe des ſentiments élevés dont a beſoin la ſociété, en lui diſant: Ce que vous êtes, tous les hommes le ſont; ce que vous pouvez être, tous les hommes peuvent l'être; vous ne valez pas mieux qu'eux, vous n'avez aucune raiſon de vous préférer à eux, ni d'eſpérer de l'emporter ſur eux; en faiſant ce que tous doivent faire, vous ferez tout ce que vous devez faire. Vous ſeriez un orgueilleux, ſi vous prétendiez à la moindre ſupériorité ſur les autres hommes, vos égaux; vous ſeriez un téméraire, ſi vous deſiriez de leur commander.

Tenez ces diſcours à un enfant; & s'il vous croit, s'il acquieſce ſincérement à vos leçons, menez-le, ſans tarder, dans un noviciat de Capucins.

Mais ſi vous êtes obligé de lui tenir un langage con-

traire pour lui élever l'ame, comment vous en croira-t-il, vous qui êtes ſon pere, s'il vous voit gagner votre pain à la ſueur de votre front, comme le dernier de vos voiſins; s'il obſerve que vous êtes leur camarade, qu'ils ne vous témoignent aucun reſpect, & que non ſeulement vous n'avez aucune autorité ſur perſonne, mais que le plus lâche & le plus inſolent du village, que vous habitez, vous inſulte impunément? Il ne vous croira pas; & vous voyant l'égal de tous vos voiſins, il deviendra auſſi le camarade de leurs enfants. Exigez après cela de lui ce que votre voiſin n'exige pas de ſon fils, & écoutez ce qu'il vous répondra. Il trouvera votre prétention très-injuſte; & avec cette opinion, n'eſpérez pas qu'il entre dans vos vues. Vous lui direz: Mon fils, ſi tu fais ce que je te dis, ſi tu crois que tu vaux mieux que les autres enfants du village, & que tu t'efforces de valoir encore mieux, tu ſeras généralement eſtimé, tu acquerras de la gloire, tu parviendras aux honneurs militaires.

Vaux-je mieux que Lucas, dira-t-il, qui eſt plus fort que moi, & qui me battit bien l'autre jour? vaux-je mieux que Blaiſe, dont le pere eſt plus riche que vous? Qu'ils aillent ſe faire tuer, qu'ils étudient, ils ſeront les coqs du village. Je ferai comme eux. Mais non, direz-vous, tu deviendras bien plus qu'eux, tu ſeras Officier général. Il répondra à ce pronoſtic par un ris ironique, & ira prier Lucas de l'aider à abbattre des poires, qu'il trouvera meilleures que le généralat.

Tenez les mêmes diſcours à un enfant du même âge qui aura remarqué la ſupériorité de ſon pere ſur ſes voi-

ſins, & qui conclura delà à la ſienne; & vous le perſuaderez aiſément. Quand vous lui promettrez plus qu'il n'obtiendra peut-être jamais, il trouvera la choſe très-vraiſemblable, parce qu'il ſe met déja beaucoup au-deſſus de tous ſes voiſins; & que dans la route que vous lui tracez, il ne voit point ceux qui le dévanceront, mais bien ceux qui ſont déja derriere lui.

Ce qu'il verra faire à ceux-ci, il croira indigne de lui de le faire; mais comme il faut bien que ſon ame s'occupe de quelque choſe, & qu'il agiſſe, ſon ame ſe répaîtra de chimeres, & il partagera ſon activité entre ce que vous lui preſcrirez, & des ſottiſes d'un genre différent de celles que font ſes voiſins. Quand il en ſera là, vous aurez beaucoup gagné.

Ne le menez plus dans un couvent de mendiants; car il ne mendieroit pas, & voudroit être le maître.

Ce n'eſt pas ici le lieu de dire en quoi doit conſiſter la ſupériorité que je crois néceſſaire à l'ordre des défenſeurs.

Mais j'entends encore des murmures contre un ſyſtême que des gens trouvent gothique, & qui n'eſt, ſelon eux, que le fruit monſtrueux d'un préjugé qui devient tous les jours plus ridicule. Peſons encore les raiſons de part & d'autre.

DIALOGUE

ENTRE UN VIEUX CHEVALIER ET UN PHILOSOPHE MODERNE.

LE CHEVALIER.

Dieu vous garde, Seigneur Ecuyer ou maître Clerç;

car je ne ſais qui vous êtes, vous voyant une épée au côté, & un livre à la main.

LE PHILOSOPHE.

Je ne ſuis ni Clerc, ni Ecuyer. Je ſuis un homme, & j'aime tous les hommes, vous même, qui avez bien l'air de revenir de l'autre monde.

LE CHEVALIER.

Vous avez raiſon. J'ai obtenu un congé pour revoir ma patrie, & je ne la retrouve point, quoique je m'imagine en reconnoître le terrein.

LE PHILOSOPHE.

Vous aurez fait une ſotte demande, & vous êtes la dupe de votre ignorance. Il falloit diſtinguer votre patrie, du pays de votre naiſſance. Vous êtes dans votre patrie, puiſque vous êtes ſur la terre. Mais il eſt poſſible que vous vous trouveriez à trois ou quatre cents lieues de l'endroit où vous naquîtes.

LE CHEVALIER.

Que veut dire cette diſtinction qui eſt nouvelle pour moi? Oh, je n'en doute plus, vous êtes un Clerc.

LE PHILOSOPHE.

Clerc, ſi vous voulez, dès que vous entendrez par-là un homme inſtruit, qui eſt citoyen du monde.

LE CHEVALIER.

J'avois cru me reconnoître à la poſition des montagnes & au cours des ruiſſeaux; mais à vos diſcours, je vois bien que je ſuis très-loin de mon ancienne patrie.

LE PHILOSOPHE.

Auſſi loin, ſans doute, que votre accoutrement eſt éloigné de la mode, & reſſemble peu au mien.

LE CHEVALIER.

Ne ſuis-je pas en Fr., dans le P., près de l'Abbaye de la T., que mon pere vit ériger?

LE PHILOSOPHE.

Vous êtes-là préciſément.

LE CHEVALIER.

Il me ſemble qu'où ſont ces ruines, là étoit mon château.

LE PHILOSOPHE.

Cela peut être. Comment vous appellez-vous?

LE CHEVALIER.

Je m'appelle Hugues, & je vivois l'an du ſalut 1212, auquel an je donnai mon étang Robin à ces Religieux, qui ne m'ont pas ſervi un ſeul plat de poiſſon.

LE PHILOSOPHE.

Cela leur eſt défendu, & ils n'en mangent pas eux-mêmes.

LE CHEVALIER.

Qu'ils rendent donc cet étang à mes héritiers, ſi j'en ai encore.

LE PHILOSOPHE.

Ils ne feroient pas mal; mais ils feroient encore mieux de le rendre à la ſociété, à laquelle tout appartient.

LE CHEVALIER.

Quelle eſt cette ſociété? Ah! je vois bien que ce château lui appartient auſſi; car il tombe en ruine.

LE PHILOSOPHE.

J'appelle ſociété l'enſemble des habitants d'un grand pays, un corps compoſé de parties égales, & dont un Prince ou tout autre Magiſtrat eſt le chef.

LE CHEVALIER.

Ah! dites-moi; ſont-ce toujours les deſcendants de ce grand Roi Philippe qui regnent dans ce Pays? Quel illuſtre ſang, & combien nous le reſpections! C'étoient de bons & braves Rois que ces enfants de Hugues.

LE PHILOSOPHE.

Sa poſtérité regne encore en vertu d'une loi inviolable & perpétuelle, & nous eſpérons qu'elle régnera long-temps.

LE CHEVALIER.

Dieu ſoit loué! pour la premiere fois, je me reconnois.

LE PHILOSOPHE.

J'en ſuis fort aiſe, mon bon Chevalier du treizieme ſiecle. Mais ſi vous faites quelque ſéjour dans ce Pays, je vous conſeille de vous mettre autrement, & de ne pas exiger qu'on vous appelle Monſeigneur: car vous étiez Chevalier, à ce que je vois par vos éperons dorés.

LE CHEVALIER.

Je le fus, il eſt vrai; & je portois même un éperon d'or ſur mon écu.

LE PHILOSOPHE.

Ne dites pas cela ; car on en concluroit que votre pere ou votre grand pere fut éperonnier de ſon métier ; & je ne ſuis pas éloigné de le croire.

LE CHEVALIER.

Ni mon pere, ni mon grand-pere, ni aucun de mes aſcendants ne fit aucun métier. Je ſuis prêt à le prouver à pied, à cheval, à l'épée & à la lance, envers & contre tous.

LE PHILOSOPHE.

Ne vous échauffez pas ſi fort. Il n'y auroit pas grand mal à cela. Il vaut mieux être éperonnier que de ne rien faire.

LE CHEVALIER.

Et il vaut mieux ſe taire que de dire des ſottiſes ; entendez-vous, maître Clerc. Rendez graces à votre livre, ou choiſiſſez entre lui & votre épée.

LE PHILOSOPHE.

Vous oubliez que vous revenez de l'autre monde, & vous ignorez que tout eſt bien changé dans celui-ci, & qu'on s'y moque de votre Chevalerie.

LE CHEVALIER.

Vous avez raiſon. Mais, dites-moi ; ma poſtérité eſt-elle éteinte ?

LE PHILOSOPHE.

Que vous fait cela ? Si ce n'eſt pas elle, c'eſt la poſtérité d'un autre, peut-être d'un de vos ſerfs, qui poſ-

ſe de vos biens, & tient votre place. Ce ſont toujours des hommes.

LE CHEVALIER.

Ainſi mon nom, mes actions, cette longue ſuite d'aïeux, tous braves, tous ſans reproche, l'ancien amour de nos vaſſaux & de nos manants pour leurs bons Seigneurs, tout cela eſt pour l'Etat.

LE PHILOSOPHE.

En vérité, la perte eſt grande. On ſe trouve très-bien aujourd'hui de ces pertes-là, & tous les gens ſenſés deſirent qu'il ne reſte bientôt plus rien de ces ridicules établiſſements dont vous faites tant de bruit. L'égalité eſt la ſauve-garde de la félicité publique; & ſi nous ne ſommes pas encore parfaitement heureux, c'eſt que cette égalité lutte encore contre de vieux préjugés. Voilà pourquoi nous avons tant de terres incultes, & ce qui étouffe bien des talents.

LE CHEVALIER.

Je n'entends rien à cela. Si je vous en crois, vous touchez à cette égalité parfaite.

LE PHILOSOPHE.

Oui, plus que jamais.

LE CHEVALIER.

Dites-moi donc, pourquoi ne vois-je ici qu'un déſert? De mon temps ce château étoit habité. Douze manoirs nobles l'environnoient, & étoient auſſi habités par un pareil nombre de mes vaſſaux & leurs familles. J'avois des manants, dont je ne vois pas ſeulement les

maiſons. J'entretenois un Chapelain, pour deſſervir la Chapelle de mon château; & de tout cela il ne reſte pas de quoi nourrir un homme.

LE PHILOSOPHE.

Ne voyez-vous pas que le terrein eſt ingrat, & que vos ſerfs & vaſſaux, dès qu'ils ont été libres, ont profité de leur liberté pour aller chercher de meilleures terres ?

LE CHEVALIER.

Mes vaſſaux étoient libres. Ils pouvoient, en me rendant le fief, s'en aller ou bon leur auroit ſemblé; aucun ne le fit.

LE PHILOSOPHE.

C'étoient des ames viles, accoutumées à la ſervitude.

LE CHEVALIER.

Viles ou non, ces ames animoient des corps robuſtes & des cœurs valeureux, & il y avoit ici douze familles qui n'y ſont plus. Ah! je le vois bien, ma poſtérité eſt éteinte; car ils ne l'auroient pas abandonné; & mes manants ſeroient auſſi reſtés. C'étoient de bonnes gens, & qui m'aimoient bien. Je crus qu'ils ſe déſeſpéreroient quand le bruit courut que je voulois les donner à cette maiſon de Dieu, qui eſt là-bas.

LE PHILOSOPHE.

Vous me ſurprenez avec votre confiance dans un attachement qui n'exiſta jamais, & qui, au bout du compte, n'auroit prouvé que l'horrible aviliſſement de l'eſpece dans des hommes qui étoient vos égaux.

LE

LE CHEVALIER.

Ils étoient mes égaux, ſans doute ; car ils étoient hommes & Chrétiens. Mais j'étois leur Seigneur, & les défendois. Ils reſtoient dans leurs maiſons quand j'allois à la guerre, & me plaignoient bien de tout ce que j'avois à ſouffrir. Quand j'étois bleſſé, leur ſang ne couloit pas ; & quand j'eus été tué, je crois qu'ils pleurerent amerement, & qu'ils ſe trouverent très-heureux de n'avoir pas couru les mêmes haſards que moi.

LE PHILOSOPHE.

Cette Chevalerie tant vantée étoit elle-même une ſervitude & un triſte métier.

LE CHEVALIER.

D'accord. Les mots ne ſont rien à la choſe. Mais convenez donc que j'étois eſclave à ma façon, & qu'en ſoi mon métier ne valoit pas mieux qu'un autre.

LE PHILOSOPHE.

Je n'ai pas de peine à le croire.

LE CHEVALIER.

Notre fortune étoit donc égale, tout bien compenſé : car ſi mes manants travailloient, je travaillois auſſi ; & ſi je ne travaillois pas toujours, je riſquois davantage, puiſque, ſans parler de la mort, à laquelle je penſois peu, hors à l'Egliſe, & quand les Moines m'en parloient, de longs voyages, une armure complette ſur le corps pendant des journées entieres, des combats très-longs, des bleſſures, tout cela étoit bien autre choſe que le travail d'un manant. Ainſi, quoiqu'égaux dans

le fonds, mes manants & moi, nous ne pouvions l'être dans notre maniere de vivre, puiſque nos métiers étoient ſi différents.

LE PHILOSOPHE.

Mais qui vous obligeoit de faire ce pénible métier? Et le choix que vous en aviez fait, pouvoit-il vous donner un droit que n'euſſent pas ceux qui avoient fait un autre choix?

LE CHEVALIER.

Que dites-vous de choix? Avois-je choiſi le pere de qui je devois naître? Lui avois-je dit ce qu'il devoit m'enſeigner? quels penchants il devoit me donner? à quoi il devoit m'exercer? Vous n'y penſez pas, Seigneur Chapelain; où vous vous moquez de moi.

LE PHILOSOPHE.

Mais il y eut peut-être un temps où vous eûtes l'uſage de la raiſon; & ce fut alors que vous dûtes faire votre choix.

LE CHEVALIER.

J'ai deux choſes à vous répondre, dont l'une étoit vraie, du moins au temps où je vécus, & l'autre le ſera toujours. J'étois iſſu de famille militaire, & héritier de terres, dont la poſſeſſion devoit m'obliger à faire la guerre. Je ne pouvois donc opter qu'entre ce métier & la Cléricature. Ainſi je n'étois pas tout-à-fait libre dans mon choix. C'étoit une mauvaiſe inſtitution, direz-vous; car il me ſemble que rien ne vous arrête. Ainſi j'ajouterai que quand même j'euſſe été plus libre par le bénéfice de la loi, j'aurois été obligé de prendre

le même parti, parce que je n'atteignis jamais l'âge de raison.

LE PHILOSOPHE.

Fûtes-vous donc fou ? Je dois le croire, puisqu'étant parvenu à l'honneur de Chevalerie, vous ne pouvez être mort en bas âge.

LE CHEVALIER.

Fou, si vous voulez, à peu près comme vous, comme mes manants, & comme tous les hommes.

LE PHILOSOPHE.

Voilà un étrange propos. Expliquez-vous, de grace, Monseigneur ?

LE CHEVALIER.

Quand on n'est pas en état de juger de la valeur des choses, est-on dans l'âge de raison ?

LE PHILOSOPHE.

Non, si ce sont des choses que l'on doive connoître.

LE CHEVALIER.

Fort bien. Je devois me connoître, n'est-ce pas ?

LE PHILOSOPHE.

Qui en doute ?

LE CHEVALIER.

Je devois connoître le métier des armes ?

LE PHILOSOPHE.

Assurément, puisque c'étoit celui de votre pere.

LE CHEVALIER.

Je devois ſavoir ce qui pouvoit me rendre heureux; ou du moins ce que je deſirois pour l'être ?

LE PHILOSOPHE.

Je le crois.

LE CHEVALIER.

Or, je croyois être un homme d'une eſpece très-différente de celle des manants de mon pere, & qu'il n'y avoit pour moi de bonheur à eſpérer que dans la profeſſion des armes ; que c'étoit le ſeul état qui fût fait pour moi, & que ſi les ſujets de mon pere étoient heureux dans leur état, ce bonheur n'en pouvoit être un pour moi, qui étois né libre, qui n'avois pas beſoin de travailler à la terre pour vivre, & qui ne pouvois acheter l'eſtime & la gloire qu'au prix de mon ſang. Enfin, cette eſtime & cette gloire étoient tout ce qui me paroiſſoit deſirable pour qui n'avoit pas beſoin de deſirer ſa ſubſiſtance, & je n'imaginois pas de félicité plus grande que le plaiſir de vaincre l'ennemi, de recevoir le prix dans un tournoi, & d'être fêté par les belles Dames & les gentilles Demoiſelles. Mon pere n'avoit pu parvenir à l'honneur de Chevalerie, parce qu'il avoit été griévement bleſſé dans ſon premier fait d'armes, & il en gémiſſoit ſouvent devant moi. Je crus encore très-fermement que je ſerois malheureux, ſi je vieilliſſois ſans les éperons d'or. Connoiſſois-je la valeur des choſes ? Je n'en ſais rien. Mais il ne dépendoit pas de moi de penſer autrement.

LE PHILOSOPHE.

Je vous plains d'avoir été trompé ; mais votre erreur n'étoit pas un titre ; & de quel droit aviez-vous des ſerfs & des vaſſaux ? Qui vous autoriſoit à les tyranniſer, à les battre, à les vexer ?

LE CHEVALIER.

J'eus des manants & des vaſſaux, parce que mon père les avoit eus. Je ne les vexai jamais, & je n'avois garde de les battre.

LE PHILOSOPHE.

Pour un homme qui a été dans l'autre monde, vous n'êtes gueres ſincere.

LE CHEVALIER.

Il eſt vrai que je ne le ſuis pas devenu plus que je ne l'étois avant que d'y aller. Je ne mentis jamais. C'étoit, m'avoit-on dit, le vice des vilains, qui étoient capables de mal faire & de craindre. Mais la vérité eſt, que je ne pouvois vexer mes vaſſaux, ſans les perdre, ni mes manants, ſans être mis en juſtice ; & quand je l'aurois pu, je ne l'aurois pas fait, parce je ne le devois pas, & que j'aurois riſqué de les perdre auſſi, ou d'en voir diminuer le nombre. Pour ce qui eſt de les battre, je ne m'en aviſai jamais ; car ils ne m'attaquerent point, & ne pouvoient le faire ; & j'aurois été déſhonoré, ſi, hors le cas d'une défenſe néceſſaire, j'avois mis la main ſur un vilain. Telle étoit la loi.

LE PHILOSOPHE.

Ainſi vous n'eûtes jamais occaſion de vous exer-

ter à la lutte, comme les anciens, avec vos villageois.

LE CHEVALIER.

J'ai entendu dire à nos Clercs que les anciens ne lutoient point avec leurs eſclaves, & qu'un pâtre ni un laboureur, quelque fort qu'il fût, ne pouvoit être admis à lutter avec un ſoldat Romain. Ils en donnoient pour raiſon qu'un ſoldat, ne devoit pas riſquer d'être vaincu par un homme qui ne l'étoit pas, ni un maître par ſon eſclave : que le premier ſur-tout, je veux dire le ſoldat, devoit, autant que cela ſe pouvoit, ſe croire invincible, & ne pas s'accoutumer à penſer qu'il pût ſe battre avec un homme qui n'étoit pas ſoldat. Ces Clercs ajoutoient qu'il falloit auſſi que le manant crût le guerrier d'une eſpece ſupérieure à la ſienne, & qu'ainſi il eût été dangereux qu'ils ſe fuſſent meſurés l'un avec l'autre. On pouvoit auſſi craindre la mutinerie, le dégoût du manant pour ſon métier, s'il venoit à ſe croire capable d'en faire un autre, & le déſordre qui en auroit été la ſuite. Ainſi tout manant qui auroit levé la main ſur un ſimple Ecuyer, auroit perdu le poing; & l'Ecuyer ou le Chevalier qui auroit porté la ſienne ſur un vilain, auroit perdu l'honneur.

LE PHILOSOPHE.

Je retrouve par-tout, & juſques dans les châtiments, cette maudite inégalité.

LE CHEVALIER.

Moi, qui ne ſuis pas Clerc, je ne la trouve point encore ici. Le vilain qui perdoit le poing, étoit privé

d'un membre, dont il avoit beſoin pour ſon travail; & l'Ecuyer ou le Chevalier, en perdant l'honneur, devenoit inhabile à faire ſon métier. L'un ne pouvoit plus ſubſiſter que du travail d'autrui; l'autre n'avoit plus aucun moyen de parvenir à la gloire. Or un guerrier aimoit autant la gloire, que le manant ce qu'il lui falloit pour ſubſiſter.

LE PHILOSOPHE.

Paſſons. A quoi ſervoit votre juriſdiction ſur vos vaſſaux & vos manants?

LE CHEVALIER.

Je ſerai diſpenſé de vous répondre là-deſſus, ſi je vous prouve que cette juriſdiction devoit avoir lieu.

LE PHILOSOPHE.

A cette condition, je vous en diſpenſe moi-même.

LE CHEVALIER.

Je devois protéger mes ſujets: il falloit donc que je fuſſe quand ils avoient tort ou raiſon. Je devois comparoître pour eux en juſtice, & en répondre: ainſi il falloit que je fuſſe leur premier juge, & que je puſſe les condamner, ſi je ne devois pas plaider pour eux. Il falloit que je puſſe les contenir; il étoit donc néceſſaire que j'euſſe autorité ſur eux. Au reſte, je faiſois juger devant moi. Les égaux du manant énonçoient le délit, comme le faiſoient les Pairs du vaſſal, & la loi prononçoit la peine.

LE PHILOSOPHE.

Vous donnez une belle tournure à un uſage qui ne l'étoit pas.

LE CHEVALIER.

Je n'en ſais rien. Mais nos aſſiſes euſſent eu trop à faire, s'il eût fallu juger tous les petits démêlés des manants, & ceux-ci auroient paſſé une partie de leur vie à courir les aſſiſes; & comme on ne les y auroit pas reçus ſans nous, ou un homme de notre part, nous n'aurions eu autre choſe à faire que de les y mener.

Je crois donc vous avoir prouvé que notre juriſdiction étoit néceſſaire. Mais quoique j'aye rempli mon engagement, je veux bien répondre à votre queſtion.

Pour que nous n'euſſions jamais beſoin de la force, ne falloit-il pas que nous euſſions l'autorité? N'étoit-elle pas néceſſaire pour maintenir la ſupériorité, ſans laquelle nous n'aurions pu faire concevoir à nos enfants la différence qu'il y avoit entr'eux & ceux des manants, & celle qu'ils devoient encore y mettre par des inclinations contraires, & un genre de vie différent?

Enfin, après qu'on nous avoit inſpiré une forte paſſion pour la gloire, falloit-il que nous revinſſions chez nous pour y eſſuyer le mépris, quelquefois l'inſulte, & paſſer le temps du repos à pourſuivre des réparations, dont la demande eſt elle-même une humiliation?

LE PHILOSOPHE.

Ne vous ſuffiſoit-il pas d'être reſpectables par vos ſeules vertus?

LE CHEVALIER.

Vous ceſſez d'être de bonne foi, Seigneur Chapelain; il y a un moment que vous ne nous ſuppoſiez pas aſſez de vertu pour ne pas abuſer d'une autorité très-bor-

née, & vous voudriez à préſent que nous en euſſions eu aſſez pour nous faire reſpecter, ſans aucun avantage qui fût hors de nous.

LE PHILOSOPHE.

N'aviez-vous pas de grands & riches domaines ?

LE CHEVALIER.

Les uns plus, les autres moins; mais nous en avions tous de deux ſortes. Celui que nous nous réſervions pour l'entretien de notre maiſon, & celui que nos peres avoient donné à leurs manants ſous la condition d'un cens, dont une partie ſe payoit en denrées pour ſuppléer à l'entretien de notre maiſon, l'autre partie en argent dont nous avions beſoin pour faire campagne, entretenir nos armes, habiller nous, nos femmes & nos enfants.

LE PHILOSOPHE.

Vous êtes adroit. Par votre réponſe, vous avez prévenu le reproche que j'allois vous faire d'avoir aſſervi vos ſujets à des redevances.

LE CHEVALIER.

J'ai cru que vous alliez nous reprocher d'avoir fait cultiver nos terres par des manants, & d'avoir tranſigé avec eux à perpétuité. Car, de mon temps, on s'appercevoit déja que nous aurions pu faire beaucoup mieux, & que le cens ne valoit pas le quart de la terre. La taille y ſuppléoit en partie, dans les cas d'un arriere-ban, d'un mariage, ou de la Chevalerie.

LE PHILOSOPHE.

C'étoient encore-là de vos tyrannies.

LE CHEVALIER.

Si c'en eſt de perdre moins.

LE PHILOSOPHE.

Mais ce n'eſt pas-là ce que j'ai voulu vous dire. Croyez-vous cependant que ce cens s'accordât bien avec les vertus qui vous convenoient, & ce que vous deviez à vos ſemblables ?

LE CHEVALIER.

Je crois qu'il y eut de tout temps des gens qui n'eſtimerent que ce qu'ils deſiroient. Nos manants, qui n'aimoient bien ſincérement que leurs denrées & leur argent, pouvoient devenir inſolents quand rien ne leur manquoit, & s'égaler à nous. Mais lorſqu'ils conſidéroient qu'ils nous devoient un cens, & que nous n'en devions à perſonne, cette différence qui les touchoit par leur endroit ſenſible, leur rappelloit notre ſupériorité & leur dépendance. D'ailleurs, il étoit juſte, ce me ſemble, que ceux qui avoient l'année pour fournir à leurs beſoins, aidaſſent de leur ſuperflu nous qui étions ſouvent obligés de négliger nos terres, & qui ne devions pas y être retenus par la néceſſité de ne rien perdre.

LE PHILOSOPHE.

Vous aviez aſſez ſans cela; & l'opulence dans laquelle vous viviez, prouve ſeule que vous n'aviez beſoin ni de cens, ni de taille, pour ſubſiſter.

LE CHEVALIER.

Vous assurez bien hardiment ce que vous ignorez. Reste-t-il encore des terres militaires, soit propre, soit fief, ou l'un & l'autre à la fois, comme étoit celle dont ces ruines furent le chef-lieu?

LE PHILOSOPHE.

Il n'y a, pour ainsi dire, que cela dans plus de la moitié du Royaume.

LE CHEVALIER.

En ce cas, vous pouvez vous convaincre que, dans la plupart, le domaine non engagé est très-modique, si on n'a pas fait de réunions, & consiste le plus souvent en bois & en pâturages.

LE PHILOSOPHE.

Cela est vrai. Il y a même des fiefs qui ne nourriroient pas un homme, bien moins une famille.

LE CHEVALIER.

Ce désordre commençoit de mon temps par l'abus des engagements; mais, dans l'origine, il n'y avoit aucun fief qui ne pût & ne dût nourrir un Ecuyer & sa famille.

LE PHILOSOPHE.

Prenons donc un fief tout entier, tel que celui-ci, par exemple, dont vous, vos peres & vos descendants ont sottement aumôné une partie à ces Génobites, qui ne vous ont point donné de poisson, quoiqu'ils ayent vos étangs. Le domaine de ce fief engagé & non engagé vous fourniroit une subsistance aisée, n'est-ce pas?

LE CHEVALIER.

Assurément, puisque je fus assez riche pour me faire recevoir Chevalier.

LE PHILOSOPHE.

N'en étoit-ce pas assez pour vous faire respecter dans votre Canton, & vous y donner du moins de la considération, sans qu'il fût besoin de cette juridiction à laquelle vous êtes si attaché?

LE CHEVALIER.

On voit bien que nous ne sommes pas du même siecle. Un homme riche sans sujets n'auroit passé de mon temps que pour un bon bourgeois, & n'auroit pu être que cela. Comment, je vous prie, auroit-il pu s'imaginer qu'il valoit mieux qu'un autre homme; & comment l'auroit-il pu persuader à qui que ce fût?

LE PHILOSOPHE.

Il ne devoit ni le croire, ni le persuader.

LE CHEVALIER.

Ainsi il seroit resté chez lui avec sa femme & ses enfants, donnant tous ses soins à son économie.

LE PHILOSOPHE.

A la bonne heure. Il auroit été considéré dès qu'il auroit été riche; & vous deviez vous contenter de l'être de même.

LE CHEVALIER.

Apparemment, il en va ainsi aujourd'hui. Ce n'étoit pas de même de mon temps. Sans quoi je n'aurois été à la guerre que par nécessité; je ne me serois jamais fait

armer Chevalier, & j'aurois mis toute mon application à augmenter mon bien, à réunir toutes mes cenſives, & à faire des acquiſitions. Mais il ne me vint jamais dans l'eſprit de reſpecter un Chevalier, parce qu'il étoit plus riche que moi. Je reſpectai celui qui, étant plus âgé, avoit fait plus de beaux exploits que moi; & ſi j'ai quelque choſe à me reprocher, c'eſt d'avoir quelquefois porté envie à un Banneret, qui, ayant plus de Gendarmes que moi, avoit plus de moyens que moi de ſe ſignaler. Ne ſoyez pas ſurpris de ce que je vous dis. On ne m'avoit jamais parlé que de faits d'armes & de gloire. Ma nourrice même ſavoit ſa leçon, & me la répéta depuis le moment où ma mere eut ceſſé de m'allaiter, juſqu'à celui où je devins Page. Avide de gloire, de conſidération, & d'autant d'autorité que j'en pouvois eſpérer, je ne penſois jamais qu'on pût me reſpecter pour mes richeſſes, & ne ſongeai point à les augmenter. C'eût été une belle choſe, ſi notre bon Philippe eût dû payer ſous, mailles & deniers, tous les ſervices qu'on lui rendit de mon temps, & il y auroit bien été obligé, ſi nous avions voulu devenir riches. Mais un pauvre Chevalier ſe nommoit lui-même ainſi, comme on l'appelloit Sire du B. Ce n'étoit pas que le Roi ne fit des états à quelques Seigneurs, pour les avoir toujours auprès de lui; mais je n'en ai connu qu'il eût enrichis, que ceux à qui il avoit donné des terres; & dès-lors ils deſſervoient leur fief, comme je deſſervois le mien, que je ne dûs qu'à mes aïeux: car c'étoit un fief de repriſe.

LE PHILOSOPHE.

Il ne vous manquoit que de faire vœu de pauvreté.

LE CHEVALIER.

Nous n'avions souvent pas besoin de ce vœu-là ; & vous trouverez rarement que, dans une famille comme la mienne, il y ait eu deux Chevaliers de suite.

Mais, dites-moi, Seigneur Chapelain, si tout ce que je vous dis-là est nouveau pour vous, comment donc fait-on la guerre aujourd'hui, ou bien ne la fait-on plus ? car je ne crois pas qu'il puisse y avoir un Roi assez riche pour entretenir en tout temps un gros corps de Gendarmes, & les soudoyer de pere en fils.

LE PHILOSOPHE.

Nous n'avons plus de Gendarmes, mais des soldats & des Officiers de tous grades, qui vivent toute l'année aux dépens du Roi.

LE CHEVALIER.

Et qui se marient sur son compte, pour perpétuer le corps ?

LE PHILOSOPHE.

Il est bien question de mariage. Le fils d'un manant fait un soldat ; plus souvent encore le fils d'un artisan ; & presque toujours un vagabond est celui qui a le plus de vocation pour ce métier, dont l'oisiveté & le libertinage sont pour lui tous les charmes.

LE CHEVALIER.

Quels guerriers ! C'est ainsi que de mon temps se formoient les troupes de Ribauds, qui insultoient quelquefois les villages, & n'osoient approcher des châteaux. Mais les Officiers, où les prend-on ?

LE PHILOSOPHE.

La plupart ſont des Nobles, qui, après avoir bien ſollicité, obtiennent des grades inférieurs, que ſouvent ils ſont encore obligés d'acheter, & qui ſe font un état de paſſer leur vie hors de chez eux, ſans retraite, ſans patrimoine, ſans femmes qui ſoient à eux, ſans enfants qu'on leur connoiſſe: leur épée eſt tout pour eux; & il faut convenir que c'eſt ce qu'il y a de meilleur dans nos armées. Concevez-vous combien de pareilles troupes ſont d'un uſage commode, combien elles ſont mobiles?

LE CHEVALIER.

Si mobiles, qu'elles doivent paſſer ſans peine d'un ſervice à l'autre; car elles n'ont point de patrie. Vos ſoldats ſur-tout! Quels hommes pour ſoutenir la gloire d'une nation!

LE PHILOSOPHE.

Il n'arrive gueres que des corps entiers paſſent d'un ſervice à l'autre. Les particuliers, ſur-tout les ſoldats, prennent ſouvent ce parti: quelquefois auſſi les Officiers, quand on les mécontente, & qu'ils n'ont que leur épée pour vivre.

LE CHEVALIER.

Comment? leur épée pour vivre, & pour acquérir de la gloire à la fois? Ah! c'en eſt trop; & tant de ſoins, tant des beſoins ſont trop pour une ſeule ame. Mais, Seigneur Chapelain, entreprendrez-vous de me prouver que des ſoldats, tels que vous me les avez dépeints, peuvent avoir de l'honneur & de la bravoure?

LE PHILOSOPHE.

N'en doutez point. Ils en ont, & beaucoup.

LE CHEVALIER.

On les éleve donc pour ce métier-là ?

LE PHILOSOPHE.

Nullement.

LE CHEVALIER.

On les choisit jeunes du moins; & en même-temps qu'on forme leur ame à la vertu, on endurcit leur corps à la fatigue.

LE PHILOSOPHE.

Rien de tout cela.

LE CHEVALIER.

Je n'y conçois plus rien.

LE PHILOSOPHE.

Vous voilà bien déconcerté. Ecoutez donc, & revenez de vos erreurs.

On a formé des corps éternels. A quelques-uns, on a donné des noms qu'ils gardent toujours; les autres en changent auſſi ſouvent que de chefs. A meſure qu'il manque des hommes, on les remplace par d'autres hommes, tels à peu près que je vous les ai dépeints : ils prennent ce qu'on appelle l'eſprit de corps; c'eſt-à-dire, une ſorte d'honneur qu'ils trouvent établi dans le corps. On les exerce à ſe ſervir d'armes légeres : car ils n'en ont point pour ſe défendre. Ils reſſemblent aſſez à vos arbalêtriers. Ils tirent devant eux, haut ou bas, n'importe, cela revient au même, un jour d'action, où le haſard

ſard préſide à tout. Pourvu qu'ils tirent & ne reculent pas, c'eſt tout ce qu'on leur demande. La plupart ne ſavent pas d'autre métier, & ſavent auſſi que s'ils déſertent & qu'on les attrappe, ils ſeront punis de mort. Du reſte, ils ne ſont rien, s'ils ne veulent; & pluſieurs s'accoutument ſi bien à ce genre de vie, qu'ils ne veulent plus le quitter.

LE CHEVALIER.

Je le crois; mais pourvu qu'ils ne fuyent pas & ne déſertent pas, on eſt content d'eux, n'eſt-ce pas?

LE PHILOSOPHE.

Sans doute.

LE CHEVALIER.

Voilà une haute vertu! Il faut les nourrir, les habiller & les armer. Cela doit être cher?

LE PHILOSOPHE.

Pas beaucoup.

LE CHEVALIER.

Ainſi ils ſont mal nourris, mal habillés, mal armés, leur corps n'eſt point endurci à la fatigue. Ils ne ſavent que tirer. Voilà d'excellentes troupes, ſoit pour le combat, ſoit pour les marches, ſoit pour les revers & les fatigues d'une guerre malheureuſe; & s'ils fuyent, on ne les revoit plus?

LE PHILOSOPHE.

La plupart reviennent au drapeau, & ſont les bien venus.

LE CHEVALIER.

J'aime pourtant assez cet esprit de corps, & cette espece d'éducation, quoique tardive, que chaque soldat reçoit en y entrant. Quelques-uns doivent en profiter; car tous les vices se rencontrent rarement dans un seul homme. Mais qu'est cette foible machine? Sont-ils tous égaux?

LE PHILOSOPHE.

Non, il y a des bas Officiers qui ont commencé par être simples soldats.

LE CHEVALIER.

Ce sont les plus braves, n'est-ce pas?

LE PHILOSOPHE.

Ce sont ordinairement ceux-là qu'on avance, & ils deviennent encore plus braves, désertent moins, & ont plus d'intelligence, lorsqu'il faut aussi de la valeur. Il y a aussi des corps d'élite tirés des autres corps, & qui ont quelque supériorité sur eux. Ils sont célebres par leur bravoure, & les désertions y sont très-rares. Enfin, il y a un gros corps supérieur à tous les autres, composé de Nobles, ou de gens nés de parents honnêtes & aisés. Celui-là ne connoît, ni la désertion, ni la lâcheté. C'est le corps de réserve de la nation, & celui qui approche le plus du Roi, auquel il appartient spécialement.

LE CHEVALIER.

N'avez-vous plus rien à ajouter? Chaque mot que vous venez de dire, me confirme dans ce que vous appellez mes erreurs. Où il y a distinction, supériorité, ai-

ſance, éducation, attachement ſpécial au Souverain, raiſons de l'aimer & de s'eſtimer par comparaiſon, là eſt la plus grande bravoure, la plus ſûre, là auſſi eſt la plus grande fidélité. Convenez donc avec moi que, ſans préjudice de l'égalité des hommes, il doit y avoir une inégalité fictive, ſi vous voulez, mais qui paroiſſe réelle, pour produire en eux des ſentimens que ne donne point la nature : que cette inégalité n'eſt point une injuſtice, puiſqu'elle eſt en proportion avec les devoirs & les beſoins contractés par l'éducation ; & qu'elle n'eſt point cruelle, puiſque l'habitude de part & d'autre la rend indifférente au bonheur. Adieu, Seigneur Chapelain ; je n'ai rien appris que ce qui devroit m'affliger, ſi je pouvois encore prendre à cœur les choſes de ce monde. Je ne vous demande point des nouvelles de mes deſcendants. Je les trouverois peut-être à la charrue, ou armés d'une arbalête. J'aime autant ignorer où ils ſont.

CHAPITRE IV.

Suite du Chapitre précédent. On prouve encore que le pouvoir moral doit donner la force, & que là où eſt la force, là ne doit pas être l'exercice du pouvoir phyſique. Incompatibilité de ces deux pouvoirs, & des beſoins qui les rendent néceſſaires & actifs.

LE Philoſophe fut un peu embarraſſé du raiſonnement par lequel avoit fini le bon Chevalier Hugues, donateur de l'étang Robin, armé de toutes pieces, & revenant du treizieme ſiecle. Mais après avoir rêvé un moment, il dit : Tous les hommes ſont égaux de droit, & doivent l'être de fait ; car mon pere étoit cordonnier, & j'ai fait un excellent Traité contre l'Inégalité des hommes, tandis que plus d'un Gentilhomme ſait à peine écrire une mauvaiſe lettre, & ne fait rien de mieux dans toute l'année. Et de tout ce que lui avoit dit le vieux Chevalier, il ne ſe ſouvint que des cenſives, de la juriſdiction, & de la défenſe de battre un vilain, à laquelle il oppoſa, par un effort d'imagination, le droit de le faire battre impunément par un autre vilain ; & de toutes ces anecdotes, il compoſa une addition à ſon Traité contre l'Inégalité, qui avoit manqué d'être couronné par une Académie, parce qu'un autre Philoſophe avoit compoſé, à l'occaſion du même ſujet,

un Traité, dans lequel il avoit oublié la queſtion propoſée, pour conſidérer l'homme dans un état où il ne fut jamais. Ce même Philoſophe compoſa depuis un Traité d'Education, pour multiplier le nombre des menuiſiers, & qui n'étoit fait que pour un homme riche; mais dont le plan étoit ſi bien conçu, que, pour l'exécuter, il faudroit qu'il y eût dans un pays autant de précepteurs que d'enfants, & beaucoup plus que de peres. Cet Auteur admirable, qui ne donnoit qu'un plan d'éducation où il en faudroit cent dans le même genre, ſe ſoucioit peu de quelle naiſſance étoit l'éleve qu'il ſe forgeoit; il aimoit pourtant mieux qu'il fût Gentilhomme, afin d'arracher une victime au préjugé.

Tel étoit cet autre Philoſophe, qui avoit été l'antagoniſte de celui que nous venons d'entendre.

Un deſcendant du vieux Chevalier a fait cette remarque, & en avertit, afin qu'on ne l'en croye pas ſur ſa parole, & qu'on examine tout ce qu'il dit avant d'en rien adopter. Il va reprendre la ſuite de ſes raiſonnements.

On peut ſe ſouvenir que je n'ai accordé aucun pouvoir phyſique aux défenſeurs courageux de la ſociété: c'eſt-à-dire qu'ils ne doivent point être dans la néceſſité de faire uſage de ce pouvoir, en tant qu'il ſeroit relatif à leur ſubſiſtance ou à leur défenſe individuelle.

Il ſuffit, après ce que j'ai dit, d'avoir expoſé cette maxime, pour avoir indiqué les principes ſur leſquels elle eſt fondée.

Si le défenſeur doit gagner ſa ſubſiſtance par le tra-

vail de ſes mains, ou par ſon induſtrie, il ſentira vivement le beſoin des biens phyſiques, & d'autant moins celui des biens moraux. Il s'attachera à la vie par tout ce qu'il lui en coûtera pour la conſerver; il s'attachera ou à ſon champ qui le nourrit & demande ſa préſence, ou aux lieux dans leſquels ſon induſtrie lui profite. Il n'aura point le deſir de la poſtérité, comme il doit l'avoir; c'eſt-à-dire qu'ou il ne voudra point avoir d'enfants, pour ne pas leur laiſſer trop de beſoins & trop peu de moyens, ou il les voudra avoir laborieux & induſtrieux, plus encore que courageux, parce qu'il faut vivre avant de penſer à la gloire; & tant qu'ils ne pourront l'être, aſſervi plus que jamais aux biens phyſiques, dont le beſoin ſe ſera multiplié, il ne pourra ni ſe déplacer, ni combattre ſans la plus cruelle inquiétude. Enfin, ce ne ſera point un homme moral, tel qu'il nous le faut pour en faire un défenſeur.

S'il a beſoin de ſon pouvoir phyſique pour ſa défenſe individuelle, par l'avantage que lui donneront les talents de ſon état, il écraſera ſes concitoyens, s'il peut s'en ſervir, & finira par ſuccomber ſous le nombre. Faute de la ſupériorité reconnue, qui lui auroit épargné cette néceſſité fâcheuſe, il s'en fera une par la crainte, & deviendra odieux. S'il a le deſſous, ſon ame en ſera avilie, & ceſſera d'eſpérer la gloire dans des combats d'un autre genre. Mais malheur à la ſociété, s'il croit trouver de la gloire dans la défaite & l'oppreſſion de ſes concitoyens! Pour n'avoir pas voulu reconnoître en lui un Magiſtrat, on en aura fait un Tyran.

Il ne s'agit pas ſeulement de violences. Il eſt encore queſtion d'outrages & de mépris. C'eſt une véritable hoſtilité, qu'une marque de mépris donnée à un homme dont l'eſtime, la conſidération & la gloire ſont les idoles. Son cœur ſe révoltera contre cette injuſtice.

S'il en exige la réparation, ſans pouvoir ſe la procurer par lui-même, il riſquera de ne pas l'avoir; & quand il l'obtiendroit, il auroit toujours éprouvé que ſa gloire n'auroit pas dépendu de lui; d'où il auroit conclu qu'il ne l'a que précairement, & delà réſulteroit une diminution d'attachement à un bien ſur lequel il verroit ne pouvoir compter. Mais s'il n'obtient pas cette réparation, il doit ſupporter tout le poids du mépris; il déſeſpere donc de ſa gloire: il finira par apprendre à s'en paſſer, & vous aurez un lâche, où un brave par intérêt, dans celui qui devoit être brave, & ne devroit l'être que par honneur.

Arrangez, ſi vous le pouvez, tous ces intérêts de la ſociété avec les ſyſtêmes modernes, & je groſſirai le parti du Philoſophe. Exigez, comme lui, dans un même homme les vertus monaſtiques & les vertus guerrieres; & je vous demanderai comment vous prétendez les concilier dans un cœur, & trouver pluſieurs milliers de cœurs ſemblables. Vous ne demandez, dites-vous, que l'empire abſolu & inébranlable de la raiſon; mais remarquez donc que c'eſt ne rien dire: car la raiſon ne combine que les idées qui ſont dans l'eſprit, & les ſentiments qui ſont dans les cœurs. Ces idées & ces ſentiments donnés, la raiſon opere ſuivant certaines regles. Mais ſi ces idées & ces ſentiments ſont les mê-

mes par-tout, vous n'aurez qu'une claſſe d'hommes & une profeſſion; ce qui eſt abſurde, quand il s'agit d'une ſociété.

CHAPITRE V.

Comment naiſſent les déſordres qui tendent à la diſſolution de la ſociété, & comment ils doivent être réprimés. Que c'eſt la force morale qui doit ramener l'ordre.

ON conçoit aiſément que ſi la ſociété eſt troublée violemment dans ſon intérieur, ſes défenſeurs courageux devront employer pour elle leur force morale, puiſque cette force lui devient néceſſaire, & qu'elle n'exiſte que chez eux.

Le trouble dont je parle ici, eſt celui dont les Auteurs ſont ou des ſcélérats, ou des rebelles. Les premiers ſont, pour l'ordinaire, des hommes qui joignent un vif ſentiment des beſoins phyſiques à la pareſſe, ou au découragement. Leur ſcélérateſſe eſt donc née de la miſere jointe à un déſordre dans leur éducation, qui leur a donné des ſentiments qu'ils ne devoient point avoir.

Les rebelles ſont des citoyens, mécontents de leur état, & qui, pour l'améliorer, attaquent l'autorité, & veulent ou la reſtreindre, pour en empêcher l'abus, ou abroger la loi, qui la conſacre dans des mains qui

leur ſont odieuſes. Examinons ce qui peut être relatif à l'un ou l'autre de ces déſordres.

Un ſcélérat obſcur & iſolé trouble les individus & non la ſociété ; quelle que ſoit ſa force morale & phyſique, pluſieurs hommes réunis contre lui l'arrêteront infailliblement, & le livreront à la juſtice : car c'eſt ici le cas où la colere donne un courage ſuffiſant, ainſi que je l'ai expliqué ailleurs.

Mais ſi pluſieurs ſcélérats ſe ſont réunis enſemble, ils inſpireront la crainte, & dès-lors il faudra employer contre eux une autre eſpece de courage. C'eſt une véritable guerre.

Vous remarquerez cependant que les défenſeurs courageux de la nation ne ſe porteront pas volontiers à cette eſpece de guerre ; & ſi vous en recherchez les raiſons, vous trouverez qu'ils ne ſe ſont point préparés à avoir de ſemblables ennemis ; ce qui eſt une omiſſion vicieuſe dans leur éducation, & qu'ils n'eſperent que peu ou point de gloire du ſuccès qui les attend, d'où vient qu'ils craignent de l'acheter par des bleſſures ou par la mort. Vous trouverez peut-être encore qu'ils dédaignent de pareils ennemis, comme trop au-deſſous d'eux. Gardez-vous donc de blâmer leur répugnance à combattre des malfaiteurs ; car elle eſt naturelle dans un de ſes principes, & louable dans l'autre. Ils la ſurmonteront cependant, & leur victoire ſera certaine ; car je ne ſuppoſe point que le nombre des malfaiteurs ſoit très-grand, ni que ce ſoient des défenſeurs de la ſociété qui en ſoient devenus les fléaux. C'eſt encore une obſervation qui n'eſt pas inutile ici, que, dans un grand Royau-

me, où le nombre des défenſeurs héréditaires eſt prodigieux, où leur indigence relative & même abſolue eſt très-commune, ſur mille ſcélérats que la juſtice immole, on n'en compte pas un qui ſoit né dans l'ordre des défenſeurs, pas un peut-être ſur dix mille. Parcourez les annales du crime, ſi vous le pouvez, & vous y trouverez peut-être auſſi que les criminels nés dans cet ordre, quand leur crime a été très-honteux, ont été ceux qui ont oppoſé le moins de réſiſtance, & dont le répentir a été le plus ſincere & le plus touchant.

Si vous ne'n devinez pas les raiſons, il eſt inutile que je vous les diſe.

L'hiſtoire fournit des exemples effrayants d'attrouppements, tantôt de ſcélérats, qui n'avoient d'autre but que de vivre ſans travailler, tantôt de la derniere claſſe du peuple qui en vouloit aux claſſes ſupérieures.

La premiere eſpece d'attrouppements fut celle des défenſeurs mercenaires, qu'on avoit ceſſé de payer, & qui continuoient à vouloir vivre ſans travailler. Quelques-unes de ces bandes eurent pour chefs des défenſeurs héréditaires de la ſociété, mais dont leur compagnie étoit devenue le patrimoine, qui mettoient leur gloire à commander un grand nombre d'hommes, & à ſe rendre redoutables.

Quiconque diſcutera ces exemples, trouvera qu'ils rentrent parfaitement dans mes principes. Averſion pour le travail dans ceux qui devoient l'aimer, courage où il n'y avoit point d'amour de la ſociété, avidité où il ne devoit point y en avoir, gloire mal-entendue, effet d'une éducation vicieuſe. Telles furent les cauſes de

ces phénomenes. La ſociété avoit fait de grandes fautes, & en fut punie.

Les attroupemens de la derniere claſſe du peuple furent de véritables révoltes. Ils arriverent lorſque le peuple fut malheureux; c'eſt-à-dire, lorſque ſa ſubſiſtance fut devenue incertaine par les déſordres de la guerre & de l'adminiſtration, & qu'il ne jouit plus de la ſûreté à laquelle il avoit droit. Une autre circonſtance étoit pourtant néceſſaire; car alors les défenſeurs héréditaires étoient encore des Magiſtrats, & en eux réſidoit encore la force de la ſociété. Il fallut que, par de grands malheurs qui avoient terni leur gloire, ils fuſſent devenus un objet de mépris & de haine. De mépris, parce qu'on les ſoupçonnoit, quoiqu'à tort, de n'avoir pas été ce qu'ils devoient être, braves & fideles à leur chef; de haine, parce qu'on leur attribuoit le malheur de ce chef & celui de la ſociété. Ils ne méritoient pas ces reproches, & le prouverent. La force morale l'emporta ſur la force phyſique, & tout rentra dans l'ordre.

CHAPITRE VI.

Que la tyrannie ne s'établit & ne ſe ſoutient que par le déplacement du pouvoir moral; en ſorte que, juſques dans ce déſordre, on retrouve l'application des principes que nous avons établis. Dialogue entre Clovis & Denys le Tyran, où l'on diſcute la combinaiſon du pouvoir moral avec l'intérêt du Gouvernement & le maintien de l'autorité.

JE n'enſeignerai point aux Rois l'art d'opprimer impunément, ou de faire le malheur du grand nombre d'hommes, pour être eux-mêmes malheureux, & de maniere à l'être long-temps.

S'ils veulent reſſembler au fameux Tyran de Syracuſe, qu'ils ayent ſes talents, & qu'ils l'imitent.

Des étrangers, qui parleront une autre langue, qui n'auront aucune liaiſon avec les habitants du pays, qui ſeront ſeuls armés, voilà les ſatellites qu'il leur faudra, & ceux qu'eut Denys; mais il faudra auſſi qu'avec eux du moins, ils ſoient juſtes & bienfaiſants; car ils devront ſe les attacher. Il faudra encore qu'ils leur ſuppoſent les penchants qu'ils auront eux-mêmes, & qu'ils les mettent en état de ſe ſatisfaire. Ce ſera donc un nouveau peuple qu'ils ſe feront fait, & dont l'ancien ſera devenu la conquête. Mais comme les terres & l'induſ-

trie reſteront au peuple conquis, ce ſera ſur lui qu'il faudra prendre tous les beſoins du peuple oppreſſeur, & ils ſeront immenſes. Quand donc il ne pourra plus y fournir, il ne reſtera au Tyran que deux partis à prendre; l'un de partager ſes eſclaves avec leurs femmes, leurs enfants & leurs biens, entre les compagnons de ſa tyrannie; l'autre de faire la guerre pour conquérir, non des peuples, mais des richeſſes.

Mais, dans ce cas, le diſciple de Denys ſera bien de l'imiter. Il enverra des corſaires ſur les mers; il ordonnera des deſcentes ſur les côtes où il ſait qu'il y a des temples remplis de riches offrandes; il s'efforcera de pénétrer juſqu'au temple de Delphes; il établira même, s'il le peut, des colonies dans une autre Pharos, & leur accordera la liberté qu'il a étouffée dans la Métropole, afin qu'elle y encourage la culture & le commerce, & que ce ſoit pour lui une ſource de nouvelles richeſſes. Il préférera ce plan au premier, parce que ſes ſatellites voudront de l'argent & non des terres, haïront le travail, & ſeront incapables d'induſtrie; & quand cela ne ſeroit pas, le Tyran comprendroit que ſupprimer le peuple eſclave, & lui ſubſtituer des hommes libres, armés, & avec qui il doit être juſte, ce ſeroit ſupprimer la tyrannie, & changer ſeulement un peuple énervé contre un peuple vigoureux. Il dira donc : Ce peuple me payoit quatre cents talents, quand il lui reſtoit encore le produit de ſa liberté. Il n'en paye plus que cent, parce qu'il n'en peut pas payer davantage. Il m'en faut trois cents pour moi & les miens; mais il vaut mieux que le tiers en paſſe toujours par mes mains,

&, que je cherche le reſte ailleurs, que ſi je ne diſpoſois plus de rien. Il me falloit cinquante mille ſoudoyés pour contenir mes eſclaves, & défendre leur priſon; il ne m'en faut plus que quarante mille. Envoyons-en une partie où il y a du butin à faire. Il en périra dix mille, que je ne remplacerai pas, & j'épargnerai cinquante talents. Dans quelques années d'ici, j'en épargnerai de même.

DIALOGUE

ENTRE CLOVIS ET DENYS LE TYRAN.

CLOVIS.

Depuis que je vous ai vu dans le Tartare, où ni vous ni moi n'avions envie de raiſonner, j'ai attendu avec impatience le moment de m'entretenir avec vous.

DENYS.

Je reſpire à peine, & voulez que je parle de ce que je fis ſur la terre il y a plus de deux mille ans, ſi j'en dois croire les gens qu'on appelle chronologiſtes.

CLOVIS.

J'ai été mieux traité que vous : car je n'ai paſſé que 1273 ans & quelques mois dans le Tartare. Mais je ne ſais non plus que d'en ſortir.

DENYS.

Que voulez-vous de moi?

CLOVIS.

Que vous me diſiez comment vous fîtes pour être

ſi abſolu de votre vivant, & pour laiſſer en mourant une puiſſance ſi affermie?

DENYS.

Je veux bien vous ſatisfaire; mais c'eſt à une condition.

CLOVIS.

Quelle eſt-elle?

DENYS.

Que vous me direz à votre tour comment, ayant conquis un grand Pays avec peu de ſoldats, vous fondâtes une grande Monarchie, que vous gouvernâtes tranquillement, & qui ſubſiſte encore.

CLOVIS.

Votre demande eſt raiſonnable, & je vous l'accorde avec plaiſir; mais commencez.

DENYS.

Pour rendre cet entretien plus agréable & moins fatigant, n'êtes-vous pas d'avis que nous parlions tour-à-tour, ſuivant que chacun de nous pourra comparer ſa conduite avec ce que l'autre aura dit de la ſienne: & pour commencer par ma naiſſance, il me ſemble que j'eus ſur vous un grand avantage; car j'étois né dans la Ville dont je me déclarai Roi, & n'étois pas d'une naiſſance obſcure. Il eſt vrai que je commençai par n'être pas fort heureux, puiſque je fus banni dans ma jeuneſſe. Mais j'eus cela de commun avec de grands perſonnages, que le peuple avoit pris en averſion, parce qu'il ne croyoit pas être parfaitement libre, tant qu'il

voyoit au milieu de lui des gens riches, dont il envioit l'opulence, des hommes vertueux qui lui arrachoient ſon eſtime, des Nobles dont il mépriſoit hautement la naiſſance qu'il leur envioit en ſecret, & des guerriers fameux auxquels il ne pouvoit refuſer ſon ſuffrage quand la République étoit en danger, mais dont la réputation lui paroiſſoit étouffer les talents que chaque artiſan & chaque marchand croyoit reconnoître en ſoi, ou dans les ſiens.

CLOVIS.

De quels gens me parlez vous-là ? Et quelle étoit donc leur maniere de ſe gouverner ?

DENYS.

C'étoient des Grecs, amoureux de la liberté juſqu'à la fureur. Leur gouvernement étoit celui de la multitude, ou ce que nous appellions Démocratie.

CLOVIS.

Le peuple eſt donc un cruel tyran quand il eſt libre. Votre Phalaris n'avoit ſûrement pas fait pis, & je commence à vous admirer plus que je n'ai fait juſqu'ici. Mais vous aviez, ſans doute, un grand nombre de camarades qui avoient fait vœu de ne vous quitter jamais ?

DENYS.

Vous voulez parler de clients, comme ceux qu'avoient les nobles Gaulois, & ſur le nombre deſquels ils meſuroient leur grandeur. Je n'en avois pas un; mais apparemment vous en eûtes vous-même un bon nombre ?

CLOVIS.

CLOVIS.

J'en conviens, & je vais vous dire pourquoi.

Depuis environ un ſiecle, les Francs, qui étoient auſſi libres que vos Grecs, avoient rétabli la Royauté en faveur d'une ancienne famille, dont tous les rejettons ſe diſtinguoient par une longue chevelure, & qui avoit autrefois donné des Rois à une de leurs tribus. Mais ſi elle ne lui donnoit plus de Rois, parce que ce titre ne s'accordoit pas avec les loix de l'aſſociation générale, elle n'avoit point ceſſé de lui donner des chefs ou Princes, qui jouiſſoient d'une grande conſidération, & avoient beaucoup de clients dévoués à vivre & à mourir avec eux. Celui qui le premier fut Roi de tous les Francs, conſerva ſes clients, & en augmenta le nombre.

DENYS.

Il fut bien mal-adroit, ſi, avec ces braves compagnons, il ne rendit pas ſon pouvoir abſolu.

CLOVIS.

Il n'y penſa même pas, & il n'y auroit rien gagné. La nation étoit pauvre; & quand elle avoit fait du butin, il falloit bien le partager avec équité; ſans quoi le Roi auroit pu faire la guerre tout ſeul une autre fois. Ses camarades avoient leurs parents entre les hommes libres, & la parenté étoit pour eux un lien plus fort que la loi.

Je deſcendois de ce Roi chevelu, & fus Roi comme tous ſes autres deſcendants. J'eus comme lui de braves camarades, mais non pas un peuple auſſi nombreux. Mon ſang étoit en vénération, & je ne diminuai point,

par ma conduite, l'attachement sans bornes que m'assuroient ma naissance & mon titre. Voilà qui je fus. Continuez, je vous prie.

DENYS.

Ma disgrace m'avoit donné quelques amis, qui me firent rappeller, & je résolus bien de ne me plus exposer à être banni. Quelle que fût la jalousie du peuple, il falloit qu'il se donnât des chefs. Mais dès qu'ils étoient en charge; il détestoit en eux l'autorité qu'il leur avoit donnée. Je pris le parti de contrarier sans cesse les Magistrats.

CLOVIS.

C'étoient des lâches, ou ils useront de leur autorité pour vous punir.

DENYS.

Je fus condamné à une forte amende, que je n'étois pas en état de payer. Un ami très-riche la paya pour moi, & me promit qu'il me rendroit le même service aussi souvent que j'en aurois besoin. Je recommençai à censurer les Magistrats, & ne fus plus mis à l'amende, parce qu'ils virent qu'en me faisant condamner de nouveau, ils auroient usé leur crédit en pure perte. Je flattai donc le peuple autant que je voulus.

CLOVIS.

Que prétendiez-vous gagner par-là? Comptiez-vous que ce peuple, si jaloux de sa liberté, pût se résoudre à vous déférer la Royauté, ou quelque chose de semblable?

DENYS.

Ce n'étoit pas à quoi je m'attendois. Mais apprenez à connoître un peuple qui jouit d'une entiere liberté. C'eſt un prodigue qui donne avec profuſion à ſes flatteurs, & qui laiſſe mourir ſon pere de faim, parce qu'il le cenſure. Toujours mécontents de ne pas trouver dans la liberté tout ce qu'ils prétendoient leur être dû, les Syracuſains s'en prenoient de la ſtérilité de cette liberté, aux chefs qui devoient en régler l'uſage. S'ils euſſent été moins libres, ils euſſent aſpiré à une entiere liberté, comme au bonheur ſuprême. Libres à l'excès, ils s'en prenoient à qui ils pouvoient de ce qu'ils n'étoient pas encore contents, & croyoient fermement que tout homme qui blâmoit leurs chefs, avoit raiſon, & poſſédoit le ſecret de les rendre heureux.

CLOVIS.

Vous le leur promettiez, ſans doute, & vous leur propoſiez de magnifiques projets.

DENYS.

J'aurois été bien mal-adroit, ſi j'en avois uſé autrement. J'étois ſûr de n'être pas pris au mot, tant qu'il y auroit d'autres chefs que moi. Je poſois toujours quelque grand principe, d'après lequel je critiquois très-clairement, & faiſois entrevoir confuſément les plus belles choſes du monde. Mes adverſaires poſoient d'autres principes, & me réfutoient très-bien; mais ils perdoient leur cauſe dans l'eſprit du peuple, qui étoit réſolu à leur donner tort.

CLOVIS.

Enfin, vous eûtes occaſion de déployer vos talents : vous devîntes Magiſtrat, n'eſt-ce pas ? Comment vous tirâtes-vous d'affaire ? Vous dûtes être bien embarraſſé.

DENYS.

Point du tout. On me fit Général ; mais j'avois des collégues, & je fus toujours d'un avis contraire au leur. Je ne riſquois rien ; car mon avis n'étoit pas ſuivi : & quelque choſe qui arrivât, le peuple croyoit toujours qu'on eût mieux fait de le ſuivre.

CLOVIS.

Vous aviez affaire à un ſot peuple.

DENYS.

Vous vous trompez ; c'étoit un peuple très-ſpirituel : & bien m'en prit. Je parlois avec beaucoup d'éloquence, & il prenoit une belle phraſe pour une raiſon. D'ailleurs, ſi chaque homme qui a un peu de ſens, entend bien ſes intérêts, la multitude entend mal les ſiens, parce que toutes les têtes qui la compoſent apportent dans l'aſſemblée, pour intérêt public, leur intérêt particulier.

Ainſi quand il s'agit de faire une dépenſe pour le public, chacun vient à l'aſſemblée, avec l'envie de ne rien payer. Ce fut-là ce que je prouvai, lorſqu'il fut queſtion d'augmenter l'armée.

CLOVIS.

Que voulez-vous dire par-là ? Eſt-ce que chaque homme libre n'étoit pas ſoldat, quand il avoit de quoi

s'armer? Fut-il queſtion de faire un nouveau partage des terres pour augmenter le nombre des bénéfices ou des propriétés exemptes, ou bien aviez-vous des armes de reſte pour en diſtribuer aux pauvres ou aux ingénus en cas de beſoin?

DENYS.

Vous me dites-là des choſes que je n'entends pas; mais qu'il faudra que vous m'expliquiez, quand ce ſera à vous à parler. Dans l'occaſion dont j'ai voulu vous parler, il s'agiſſoit de lever des troupes dans la grande & l'ancienne Grece: car à Syracuſe étoit guerrier qui vouloit; & ſur cinquante hommes, à peine il s'en trouvoit un qui voulût ſervir, s'il n'étoit pauvre & déſœuvré.

CLOVIS.

Les lâches! Et ces poltrons prétendoient être libres?

DENYS.

Leur argent faiſoit la guerre pour eux; mais ils ne le donnoient pas beaucoup plus volontiers que leur ſang. La propoſition d'augmenter l'armée, jointe à celle de payer, les fit frémir. J'avois laiſſé parler mes collegues. Quand je vis le peuple bien triſte & encore plus mécontent, je pris à mon tour la parole, pour propoſer un moyen d'augmenter l'armée, ſans rien débourſer.

CLOVIS.

Et ce moyen merveilleux, quel fut-il?

DENYS.

De rappeller les bannis, à condition qu'ils feroient campagne ſans ſolde.

CLOVIS.

Quelle que fût l'avarice de vos Syracusains, ils aimerent sûrement mieux payer des étrangers, qui du moins n'avoient pas à se plaindre d'eux, que de se livrer à la merci de gens qui avoient des injures à venger.

DENYS.

Vous voulez toujours deviner, & vous donnez à gauche. Le projet fut trouvé admirable. On fit un décret; & en moins de rien, la Ville fut pleine de bannis en armes.

CLOVIS.

Quoique j'aye mal deviné jusqu'ici, je ne me tromperai sûrement pas, si je dis que vous vous mîtes à la tête de ces bannis, qui, par reconnoissance & pour assurer leur vengeance, vous promirent un attachement inviolable, & que cette alliance fut cimentée de tout le sang des Syracusains qui pouvoient vous faire ombrage, ou dont vous & vos amis aviez à vous venger.

DENYS.

Vous n'avez pas été plus heureux cette fois-ci que les autres. Ces bannis aimoient autant la liberté que ceux qui en avoient abusé contre eux; c'étoient la plupart d'honnêtes gens, que la reconnoissance pouvoit aveugler sur des démarches équivoques, mais qui n'étoient pas capables d'un crime atroce. Dans le nombre, qui étoit très-grand, je ne comptois de gens prêts à tout faire, qu'une centaine de scélérats qu'on avoit oublié d'excepter. Les autres devoient être mes partisans; ils ne pouvoient être mes complices.

CLOVIS.

Ainſi vous n'aviez pas gagné grand'choſe par le rappel des bannis?

DENYS.

Tout ce que je pouvois deſirer alors: j'avois flatté le peuple, & groſſi mon parti dans ſes aſſemblées. Peu après, j'accuſai mes collegues de trahiſon & de malverſation, & voulus me démettre du Généralat.

CLOVIS.

Je vois que vos collegues furent dépoſés, & qu'on vous en donna d'autres.

DENYS.

Vous avez mieux rencontré cette fois, mais non entiérement. Mes partiſans firent leur devoir, & je fus nommé Généraliſſime.

CLOVIS.

C'eſt-là où j'en étois, quand je formai des projets de conquête. Ainſi vous pouvez encore continuer.

DENYS.

Vous étiez plus avancé que moi avant de ſortir de chez vous; car vous aviez des gardes, & mon nouveau Généralat ne m'autoriſoit pas à m'en donner; mais comme la République avoit une rude guerre à ſoutenir, je remplis la Ville & l'armée d'étrangers de toute nation & de tout caractere, & je leur prodiguai les careſſes & l'argent; entr'autres je doublai la paye de toutes les troupes.

CLOVIS.

C'étoit mal commencer, ſi vous vouliez encore amuſer le peuple.

DENYS.

Les alliés & les ennemis fournirent à cette premiere dépenſe, & j'intéreſſai les troupes au maintien de mon autorité. Plus il étoit clair que je ne pouvois ſoutenir leur paye ſur ce pied avec l'agrément de la République, moins elles devoient héſiter à me mettre en état de m'en paſſer.

CLOVIS.

Ainſi vous n'eûtes plus beſoin de gardes.

DENYS.

Tout autant que jamais. Je ne pouvois, ni garder toutes les troupes que j'avois, ſi la guerre venoit à finir, ni compter ſur elles dans tous les cas; une double paye étoit trop peu pour les détacher de tout, & plus inſuffiſante encore pour leur faire oublier les droits du ſang, & leur amour pour la patrie ou pour la liberté. Une garde moins nombreuſe, & choiſie entre les hommes les plus déterminés & les plus dénués de tout, étoit d'un plus grand uſage, plus facile à enrichir, & plus attachée à ma ſeule perſonne par devoir & par intérêt. Je feignis d'avoir couru un grand danger: je demandai ſix cents gardes, qu'on m'accorda; j'en pris mille, que j'armai de pied en cap. J'avois joué cette ſcene hors de Syracuſe; j'y rentrai triomphant, & m'emparai de la citadelle où étoient les armes &

les proviſions, & on me laiſſa faire, parce que chacun trembloit devant un homme qui en avoit mille à ſes côtés, & à qui l'on ne doutoit pas que ne ſe fuſſent joints tous les étrangers. D'ailleurs une armée nombreuſe étoit en marche pour attaquer Syracuſe.

On me redouta pour tout le mal que je pouvois faire, ou ne pas empêcher, & je fus Roi. Dites-moi maintenant comment vous devîntes Roi des Gaulois, & nous verrons qui de nous deux s'eſt le mieux conduit.

CLOVIS.

Quant au titre de Roi des Gaulois, je commence par vous dire que je ne le pris jamais; mais n'allez pas en conclure que je fus moins habile que vous.

DENYS.

Je devrois pourtant le dire, ſi je voulois auſſi deviner; car les Gaulois n'eurent jamais d'éloignement pour la Royauté, comme en eurent les Grecs.

CLOVIS.

Vous avez raiſon: mais les Gaulois étoient devenus Romains; & ſi ceux-ci pouvoient avoir un maître, ils ne vouloient point qu'il prît le titre de Roi.

Je poſſédois un petit pays que mon pere & mon aïeul avoient conquis ſur les Romains, & où il en reſtoit encore de différents ordres. Pour me les attacher & me rendre agréable aux autres, je demandai à leur Souverain un titre militaire, par lequel je devins le chef des guerriers Romains qui reſtoient dans

mon district, le collegue des autres Généraux, & le penſionnaire de l'Empire.

DENYS.

Cela n'étoit pas mal-adroit; mais, pour un Roi, la démarche étoit humiliante.

CLOVIS.

Pas tant que vous le croyez. Ce titre ne m'obligeoit à rien qu'à bien traiter les Romains, & c'étoit à quoi il n'étoit pas néceſſaire de m'obliger. Ils n'avoient aucune protection à attendre de leur Souverain, & pluſieurs de leurs Provinces s'étoient déja cantonnées. Les autres s'obſtinoient en vain dans une obéiſſance qu'à peine on leur demandoit; & deux peuples, beaucoup plus puiſſants que le mien, s'étoient partagé le reſte. Mon bonheur voulut que ces deux peuples fuſſent de la Religion des Romains, à quelque différence près.

DENYS.

Que fait ici la Religion? Voilà une machine que je n'employai jamais, & que je ne craignis pas davantage.

CLOVIS.

A ma place, vous vous ſeriez conduit comme je fis. Je donnai toute eſpérance aux Romains d'embraſſer leur Religion; & quoique la mienne n'eût rien de commun avec la leur, ils ſe promirent que je ſerois leur protecteur contre les deux peuples, que la différence dont j'ai parlé, leur rendoit odieux. A la premiere occaſion, j'étendis mon gouvernement ſur tout ce qui n'étoit pas encore ou envahi ou cantonné.

DENYS.

C'eſt-à-dire que vous en fîtes là conquête, & que vous mîtes le pays au pillage, pour entretenir votre armée.

CLOVIS.

Ce que vous dites-là n'eſt, ni tout-à-fait vrai, ni tou-à-fait faux : mes guerriers pillerent où on leur avoit réſiſté ; car c'étoit leur uſage ; mais on leur réſiſta peu. Je ne fus conquérant que parce qu'on reconnut mon titre avec tous les droits qui en dépendoient, ou qui s'y trouverent annexés par l'extinction des autres magiſtratures.

DENYS.

Ces droits réunis équivaloient au pouvoir abſolu ?

CLOVIS.

A-peu-près ; mais il y avoit des loix que reſpectoient les Romains, que n'avoient pas toujours obſervé leurs maîtres, & que je promis d'obſerver.

DENYS.

Et vous n'en fîtes rien, n'eſt-ce pas ?

CLOVIS.

Au contraire, je fis plus que je n'avois promis ; mais ce fut un peu par néceſſité. Ces Romains avoient été un peuple très-miſérable depuis très-long-temps, & le pays étoit devenu déſert en pluſieurs endroits, par la fuite ou l'extinction des familles qu'on avoit écraſées d'impôts pour entretenir des guerriers, des Officiers ſans nombre, & une Cour faſtueuſe. Il y avoit une

taxe générale & perpétuelle qui étoit ſupportable ; mais les ſurtaxes qui revenoient tous les ans, ruinoient les contribuables. Elles ne pouvoient être impoſées qu'en vertu d'un ordre de l'Empereur & du Sur-Intendant de ſes finances, & vous jugez bien que, lorſque je fus maître de tout, il n'eut pas la complaiſance de donner de pareils ordres en ma faveur.

DENYS.

Je m'en doute ; mais vous ſûtes vous en paſſer.

CLOVIS.

Oui, en renonçant aux ſurtaxes, & en me contentant de ce qui étoit établi, & qui étoit auſſi tout ce que les Romains pouvoient payer. Encore leur fis-je des remiſes.

DENYS.

Voilà une indulgence admirable, mais qui ne payoit pas vos troupes.

CLOVIS.

Ce n'étoit pas de quoi je me mettois en peine.

DENYS.

C'étoit aux Romains à les payer ?

CLOVIS.

Point du tout.

DENYS.

Vous leur donnâtes les terres des vaincus, qu'ils réduiſirent en captivité ?

CLOVIS.

Pas davantage.

DENYS.

Peut-être ces Romains avoient-ils eu des guerriers, dont l'entretien & la ſolde étoient pris ſur certaines terres, ou bien eux-mêmes les faiſoient cultiver par leurs eſclaves?

CLOVIS.

Pour le coup vous avez deviné; & qui plus eſt, il y avoit encore grand nombre de ces familles militaires, dont les chefs compoſoient des corps réguliers.

DENYS.

Ainſi vous les chaſſâtes ou les déſarmâtes, & vos guerriers prirent leur place.

CLOVIS.

Rien de tout cela. Je ne chaſſai point des guerriers dont j'étois le chef, & qui s'étoient donnés à moi par un traité; je leur laiſſai leurs terres, & voulus même qu'ils continuaſſent à former des corps ſéparés, comme par le paſſé.

DENYS.

Vous ne vous défîtes pourtant pas de vos camarades?

CLOVIS.

Je n'avois garde. Ils faiſoient toujours ma principale force; mais comme ils avoient des eſclaves en grand nombre, je leur diſtribuai des terres déſertes, qu'ils défricherent, & qui fournirent abondamment à leur ſubſiſtance & à leur entretien.

DENYS.

Fort bien. Mais, cela fait, il fallut les payer quand

vous voulûtes en être ſervi, & il me ſemble que vos revenus devoient être très-modiques.

CLOVIS.

C'eſt encore en quoi vous vous trompez. Je régnois ſur un peuple de guerriers, à qui il ne falloit que nommer un ennemi, pour qu'ils ſe miſſent en campagne.

DENYS.

C'étoient de bras gens, comme je vois. Mais la guerre finie, vous reſtiez ſeul ; & malgré votre indulgence, vous pouviez bien n'être pas trop en ſûreté au milieu d'un peuple étranger. Je ne vois pas même comment vous pouviez avoir des garniſons dans les plus fortes places.

CLOVIS.

Les guerriers, établis dans le territoire d'une ville, en compoſoient la garniſon. Mes camarades, attachés particuliérement à ma perſonne, compoſoient ma Cour & ma garde ; & comme ils avoient auſſi des terres à eux, & que leurs enfants n'étoient tenus à rien qu'au ſervice ordinaire, je donnai à chaqu'un d'eux de grandes terres, qui me revenoient après leur mort, & que je donnois à ceux qui les remplaçoient. Ainſi je n'avois beſoin d'argent que pour faire des préſents, ſoulager les malheureux, & entretenir un peu de magnificence dans ma Cour.

DENYS.

Quand vous eûtes fait ce bel arrangement, qui, en effet, ne dut pas vous donner beaucoup d'ennemis,

vous gardâtes votre Religion, vous réſignâtes votre titre militaire, & vous vécûtes en repos.

CLOVIS.

Si j'avois été Denys, je l'aurois fait peut-être, pour le plaiſir de manquer à ma parole, de fouler toutes les loix aux pieds, de jouir d'une ſécurité qui auroit été nouvelle pour moi; mais j'étois Roi par ma naiſſance, & j'avois l'ambition, non de vexer un petit nombre d'hommes, mais de régner ſur pluſieurs peuples. J'embraſſai la Religion des Romains, que je trouvai très-belle. Au lieu de réſigner mon titre, j'en demandai un plus relevé, qui me fut accordé, & qui confirma les Romains dans leur reſpect pour moi, & dans la confiance où ils étoient que je voulois les gouverner ſelon leurs loix. Enfin, j'attaquai le plus puiſſant des deux peuples dont j'ai parlé. J'en tuai le Roi de ma main, & je conquis preſque tous ſes Etats, où je me conduiſis comme j'avois toujours fait; en ſorte que j'étois le plus grand Roi de l'Europe, quand la mort me fit deſcendre du trône dans l'endroit où vous m'avez vu.

DENYS.

Il faut que vous m'ayiez caché quelque choſe. Le Ciel eſt juſte, & vous ne m'avez rien dit qui ait pu vous attirer un ſi cruel châtiment.

CLOVIS.

Il eſt vrai; je ne vous ai pas tout dit. Voici maintenant mes crimes. Le peuple, ſur lequel j'ai régné, adora toujours le ſang de ſes Rois; & il s'étoit tellement

voué à ma famille, que, pour rien au monde, il n'eût obéi à un Roi qui n'en auroit pas été. Mais je n'étois pas le ſeul qui euſſe cet avantage. Trois de mes parents étoient Rois; & ſi je n'en avois rien à craindre pour moi, je pouvois appréhender qu'ils ne fuſſent les rivaux de mes enfants. D'ailleurs, je deſirois ardemment de régner ſur toutes les tribus de ma nation. Je fis en ſorte que mes trois parents & leurs enfants ne me ſurvéquiſſent point; & ſi j'avois ſu d'en avoir davantage, je ne m'en ſerois pas tenu-là.

DENYS.

C'étoit un très-mauvais exemple que vous donniez à vos ſujets & à vos enfants. Je ſerois bien ſurpris qu'ils ne l'euſſent pas ſuivi.

CLOVIS.

Il n'a été que trop ſuivi par ma poſtérité, qui enfin s'eſt laiſſée exclure du trône, comme un mort ſe laiſſe porter dans le tombeau.

Mais on dit que ma nation n'a point changé à cet égard, & qu'elle regarde toujours le ſang de ſes Rois comme la ſauve-garde de ſa poſtérité.

DENYS.

Je vois que vous avez eu ſur moi de très-grands avantages dont vous avez ſu tirer parti; mais qu'à votre place, j'aurois fait encore mieux.

Vous fûtes ſi peu Roi, que je ne m'étonne pas que votre Royauté ait duré ſi long-temps.

CLOVIS.

CLOVIS.

Je ſuis plus flatté de ce reproche, que ſi vous vous étiez aviſé de me louer. Dites-moi à préſent pourquoi votre Royauté dura ſi peu.

DENYS.

Elle dura autant que ma vie. Devois-je deſirer plus?

CLOVIS.

Oui, ſi vous aimiez votre fils & votre ouvrage.

DENYS.

Puis donc qu'il faut vous l'avouer, je fis toutes les fautes que vous n'avez pas faites, parce que mon plan étoit très-mauvais. Mais vous conviendrez auſſi que j'avois affaire à un peuple bien différent du vôtre, & plus différent encore de vos Romains.

CLOVIS.

Il eſt vrai. Dans ces derniers, je trouvai des ſujets accoutumés à un joug beaucoup plus dur, que j'adoucis ſans le briſer. Dans mes concitoyens, j'avois des guerriers valeureux, fideles à toute épreuve, accoutumés à vivre de peu, & qui ſe trouverent très-heureux d'avoir de bonnes terres, & autant qu'il leur en falloit. Les guerriers Romains, qui retrouverent chez moi la victoire qu'ils n'avoient pas vue depuis long-temps, à qui je n'ôtai rien, & que je délivrai de leur infortune & de leurs allarmes, prirent bientôt les ſentiments de mon peuple, auquel ils eurent l'ambition de reſſembler; & comme je leur avois laiſſé ſur les autres citoyens des avantages aſſez grands, & dont ils ne pouvoient man-

quer d'être privés, s'il arrivoit une autre révolution; ils crurent fermement que leur fortune étoit attachée à la mienne, & ſe dévouerent à moi & à ma famille.

DENYS.

Je vois que ma premiere faute fut d'avoir ſéparé mes intérêts de ceux de tous mes concitoyens, pour ne m'attacher que des ſcélérats; & la ſeconde, d'avoir répandu beaucoup de ſang, lorſque je fus rentré dans Syracuſe, dont on m'avoit fermé les portes, pendant que j'étois en campagne. Je devois laiſſer ſubſiſter chez les Syracuſains l'opinion qu'ils étoient libres, m'aſſurer de la ſupériorité dans les aſſemblées, ſans les ſupprimer; faire des réformes ſpécieuſes, qui m'attachaſſent les honnêtes gens, & ſur-tout mieux choiſir les étrangers dont je pouvois avoir beſoin, & en borner le nombre, afin de m'épargner la néceſſité de proſcrire, de confiſquer & de dépouiller.

Je devois ſur-tout ne pas me permettre un faſte inutile, & trop éloigné de l'égalité d'où j'étois ſorti; en ſorte qu'on me crût accablé de plus de ſoins & de travaux pour le bien public, ſans pouvoir ſe douter que c'étoit pour moi ſeul que je travaillois. Enſuite j'aurois dû ſéparer tous les citoyens en deux ordres; m'attacher par des diſtinctions les poſſeſſeurs des terres, & faire pour eux un privilege de porter des armes; en ſorte que l'ordre le plus favoriſé fût auſſi le ſeul puiſſant par lui-même. Platon me conſeilla quelque choſe de ſemblable; mais il ſuppoſoit trop de vertu dans le commun des citoyens, & exigeoit que je formaſſe le corps des guerriers de gens que j'aurois pris dans le berceau,

pour leur donner les ſentiments dont j'avois beſoin qu'ils fuſſent animés. C'eût été un ouvrage de trente ans, & j'étois trop preſſé de jouir, outre que je n'étois pas fait pour enſeigner la tempérance en toutes choſes. Je briſai tout, pour m'épargner la peine minucieuſe de tout plier. J'éprouvai quelquefois combien il eſt aiſé de ſéduire le peuple ; mais ce fut une raiſon de plus pour que je ne me fiaſſe jamais à lui : & mon malheur fut que je ne pus jamais gagner les Cavaliers Syracuſains, qui me regarderent toujours comme un Tyran, & qui ſeuls m'auroient ſuffi pour contenir le peuple, ſi j'euſſe été aſſez adroit pour ne pas choquer de front leur amour pour la liberté, & me fuſſe ménagé leur eſtime. Je devois tout recevoir du peuple, & n'uſer de rien que pour le bien public le plus apparent.

CLOVIS.

Vous ne me blâmerez plus, je penſe, d'avoir ſollicité des titres, & de m'être plié en ce point aux mœurs des Romains.

DENYS.

Tout conſidéré, je vois que vous fîtes très-bien, & que je me hâtai trop de prendre le titre de Roi.

CLOVIS.

Vous auriez peut-être mieux fait de ne le prendre jamais. C'eſt une grande ſottiſe de ne pas éviter les mots odieux, quand on peut, ſans eux, avoir les choſes.

DENYS.

Après avoir révolté contre moi tous les honnêtes

gens, car mon malheur voulut qu'ils fuſſent les plus attachés de tous à la liberté dont ils avoient le moins abuſé, j'éprouvai auſſi l'inconſtance de mes ſatellites mercenaires, qui m'abandonnerent dans un grand péril, parce qu'on leur promit plus que je ne leur donnois, & qu'ils voyoient le moment où je ne ſerois plus en état de leur rien donner.

CLOVIS.

N'eûtes-vous donc jamais de terres à votre diſpoſition? C'étoit-là ce qu'il falloit donner à vos guerriers, ſi vous vouliez vous les attacher, moins par l'eſpérance de gagner, que par la crainte de perdre, qui eſt beaucoup plus avantageuſe à un Souverain.

DENYS.

Je vois encore que je fis une grande faute, en partageant mal les terres des proſcrits, dont je donnai la plus grande part à des eſclaves, que j'affranchis, & que je fis citoyens.

CLOVIS.

C'étoit-là, en vérité, une belle opération; que ne faiſiez-vous plutôt venir d'un Pays gouverné par un Roi, de braves guerriers, accoutumés à reſpecter la Royauté, qui euſſent l'amour d'une liberté modérée, & les vertus qu'exclut la ſervitude, & qu'on ne donne point par l'affranchiſſement? Vos affranchis avoient ſervi des Syracuſains, n'eſt-ce pas?

DENYS.

Oui.

CLOVIS.

Eh bien, je voudrois parier, qu'accoutumés à croire leurs maîtres très-grands & très-heureux, ils n'aſpirerent qu'à leur reſſembler, & furent des ennemis de plus que vous donnâtes à la Tyrannie.

DENYS.

Vous pouvez parier, & vous gagnerez. Mais je vois auſſi par-là que je choiſis mal mes étrangers : car tous ceux qui étoient nés dans des Villes libres, m'abandonnerent dans une occaſion, pour devenir bourgeois de Syracuſe. Obſervez pourtant que preſque tout mon Etat conſiſtoit dans une Ville très-grande, très-riche & très-forte, & qu'il me falloit une garniſon ſoudoyée pour la contenir.

CLOVIS.

Vous vous renfermâtes dans cette Ville ?

DENYS.

Oui, avec la précaution de m'y faire une Ville à part.

CLOVIS.

Ainſi vous étiez un priſonnier qui en gardiez d'autres. Si j'en avois fait autant, ou j'aurois été à la merci d'un peuple qui craint de loin, & ſe familiariſe de près, & finit par mépriſer, ou il m'auroit auſſi fallu des ſoudoyés. J'avois des Villes en grand nombre ; mais quand je m'en approchai, ce ne fut que pour en habiter les fauxbourgs. Mes concitoyens les appelloient des priſons ou des filets.

DENYS.

Vous parlez bien à votre aise. Mais à ma place, vous auriez fait ce que je fis.

CLOVIS.

Oui, si je fusse né bourgeois.

DENYS.

Que m'eussiez-vous donc conseillé?

CLOVIS.

De démanteler cette grande Ville, & d'être maître de la campagne.

DENYS.

Et si les Carthaginois, mes puissants voisins, fussent venus m'attaquer?

CLOVIS.

Vous les auriez battus avec des troupes, qui n'auroient eu d'asyle que sous l'écu de la victoire.

DENYS.

Mais si j'avois été battu?

CLOVIS.

En ce cas, soit que vous eussiez de fortes murailles, soit que vous n'en eussiez pas, vous étiez perdu : car, assiégé par un ennemi étranger, après une défaite, & entouré d'ennemis domestiques qui auroient cessé de vous craindre, vous auriez dû succomber.

DENYS.

Ce fut, en effet, ce qui fut sur le point de m'arriver; & sans un chef des auxiliaires qui se délara

pour moi lorſqu'on s'y attendoit le moins, j'étois forcé d'abdiquer.

CLOVIS.

Ce chef étoit ſûrement né dans un Pays où il y avoit des Rois ?

DENYS.

Vous avez raiſon; c'étoit un Spartiate.

CLOVIS.

Il falloit vous attacher beaucoup de Spartiates.

DENYS.

Ces gens-là n'avoient pas, de la Royauté, l'idée que je m'en étois faite.

CLOVIS.

N'importe; ils ne la haiſſoient pas. Mais s'il vous falloit une Royauté qui ne fût compatible qu'avec la ſervitude, je ne ſuis plus ſurpris que vous ayiez eu tant de peine à garder la vôtre, & qu'elle ait fini ſitôt après vous. La loi & l'amour ſont les Rois. Si ceux-ci ne ſe font pas aimer, il ne reſte pour eux que la loi; mais ſi la loi qui conſacre l'autorité, eſt la ſeule qui ſoit connue dans un Etat, les ſujets n'ont plus l'idée de ce qu'eſt une loi. Ils confondent cette loi unique avec le fait, & les faits ſont momentanés.

DENYS.

Vous êtes bien habile pour un barbare. Je n'en imaginai jamais autant.

CLOVIS.

Vous étiez un fou. Où il falloit établir une vraie

Royauté, ſi la choſe étoit faiſable, ou vous deviez rester Greffier. Le fait fut que vous régnâtes, & le fait fut auſſi que votre fils ceſſa de régner. Comment lui arriva cette petite catastrophe ?

DENYS.

Je ne voulois point avoir pour ſucceſſeur mon imbécille Denys, qui étoit l'aîné de mes enfants.

CLOVIS.

C'étoit encore une ſottiſe que vous vouliez faire. Car une loi certaine, qui fixe l'ordre de la ſucceſſion, eſt très-néceſſaire au maintien de la Royauté, & au repos des peuples.

DENYS.

Si ce fut une ſottiſe, j'en fus bien puni. Ayant demandé un ſoporatif dans une maladie que j'eus, on m'en donna une ſi bonne doſe, que je ne me réveillai plus.

CLOVIS.

Vous fûtes fort heureux de mourir entre les mains des Médecins.

DENYS.

Mon fils me ſuccéda ſans aucune oppoſition; mais ſon oncle, qu'il avoit laiſſé bannir, pour lui avoir donné de bons conſeils, réſolut de délivrer ſa patrie, profita de l'abſence de mon fils, ſouleva toute la Ville, & ne laiſſa à ſon neveu que la citadelle, qui ſe défendit longtemps, & qui enfin ſe rendit.

CLOVIS.

Ainſi le peuple aimoit toujours la liberté dont il

avoit joui; il étoit toujours réellement le plus fort. Il pouvoit ſe révolter, ſans violer aucune loi. Votre Royauté n'avoit jamais été que le droit de la force, & le moment devoit venir où la force ſeroit contre elle, parce qu'elle étoit ſeule contre tous dans l'Etat, & n'avoit que des ſoutiens précaires. Je ne ſuis plus ſurpris qu'elle ait duré ſi peu.

DENYS.

Il m'avoit été impoſſible de faire oublier la liberté; & quand j'aurois voulu me faire un parti entre les citoyens, je ne l'aurois pu d'une maniere durable, parce que ceux que j'aurois le mieux traités, auroient toujours eu moins que je n'avois ôté à tous, & qu'ils ne pouvoient gagner en aboliſſant mon gouvernement.

CLOVIS.

Il falloit donc reſter Greffier.

DENYS.

Je ſuis à préſent de votre avis. Mais la licence du peuple m'avoit révolté, & j'avois eu d'abord de bonnes intentions.

CLOVIS.

Le peuple ne ſavoit pas être libre avec modération, & méritoit un Tyran comme vous. Mais vous euſſiez mieux fait de laiſſer à un autre le ſoin de le punir. Vous fûtes très-malheureux, ſans doute?

DENYS.

Comme peut l'être un homme qui jouit de tout, & qui attend ſans ceſſe le moment où il perdra.

CLOVIS.

Il fus donc très-heureux de ne vouloir être Roi qu'autant que je le devois l'être, & de laiſſer à chaque ordre de mes ſujets autant de liberté qu'il leur en falloit pour aimer mon gouvernement, & avoir intérêt à le maintenir. Ce fut-là en quoi conſiſta toute mon habileté. Il vous en fallut bien davantage pour ne faire que des ſottiſes.

CHAPITRE VII.

Qu'il n'y a point de reſſource aſſurée contre les révoltes, où il n'y a pas deux ordres diſtincts de citoyens. De ce qui eſt néceſſaire à l'ordre favoriſé, courageux, & conſervateur de la ſociété.

CE n'eſt pas dire beaucoup que d'avancer qu'un peuple heureux ne ſe laſſera jamais de ſon état, & qu'ainſi il ne cherchera pas à le changer, en ſecouant le joug de l'autorité légitime. Car ici la queſtion n'eſt pas de ſavoir ſi le meilleur moyen de retenir un peuple dans l'obéiſſance n'eſt pas de le rendre heureux; (malheur au monſtre qui peut en douter!) mais il faut ſuppoſer, ce qui eſt très-poſſible, qu'un peuple heureux méconnoîtra le bonheur dont il ne tient qu'à lui de jouir, & en cherchera un autre qui ne lui convient pas. Il eſt encore poſſible qu'un inconvénient paſſager d'une opération néceſſaire mette un peuple au déſeſpoir, &

lui faſſe prendre les armes. Enfin, la ſéduction du fanatiſme, l'inſolence de la prospérité, quand les mœurs en ſont altérées, des inſinuations étrangeres, peuvent allumer le feu de la révolte. Ajoutons même les fautes & les erreurs du Magiſtrat ſuprême, qui peut faire le mal, ſans le vouloir, ou parce qu'il ſe croit forcé à le faire pour éviter de plus grands maux. Dans tous ces cas, la révolte eſt poſſible.

Suppoſons maintenant que ce peuple mutiné n'ait jamais reſpecté que le Chef ſuprême & ſes Officiers. Il ne les reſpecte plus; car il hait l'un, comme ſon ennemi, & déteſte les autres autant qu'il les mépriſe, comme les vils inſtruments d'un pouvoir odieux. Qu'arrivera-t-il alors? Le peuple ſe choiſira un chef qui lui reſſemble; le plus audacieux ſera à ſes yeux le plus digne de le commander.

Or, le peuple, ſous un tel chef, eſt le plus dangereux des tyrans, parce qu'il eſt celui qui a le plus de caprices, & qui ſe porte avec le plus de violence à les ſatisfaire. Voilà donc deux tyrans aux mains l'un avec l'autre; mais celui qui n'eſt qu'un homme, doit périr.

Il ne périra pas, dites-vous; car il a des ſatellites qu'il ſoudoye. Mais avec quoi les ſoudoye-t-il? Avec l'argent du peuple, ſans doute. Si donc il ne remet pas auſſi-tôt le peuple dans le devoir, il n'aura plus ni argent, ni ſatellites.

C'eſt à quelque différence près ce qui arriva en Boheme ſous Sigiſmond, & dans la Flandre, ſous pluſieurs de ſes Comtes. La lie du peuple devint des armées, & ce fut de la lie du peuple que ſortirent ſes chefs. Nous

dirons dans un moment pourquoi ces révoltes ne furent pas plus funeſtes à Sigiſmond & aux Comtes de Flandre.

Faiſons une autre ſuppoſition. Le peuple reſpecte quelque choſe au-deſſous du Chef ſuprême. Il connoît la différence des conditions; & malgré ſon inſolence, il n'a pas perdu l'habitude de mettre quelque différence entre un homme vil & un autre homme. Si le premier devient ſon chef, il ſera honteux de lui obéir; il finira par le mépriſer, & rentrera dans le devoir. Choiſit-il le ſecond pour le commander, & je ſuppoſe que celui-ci acceptera cet emploi, ce qui pourtant arrivera difficilement, cet homme ſe trouvera très-mal à ſon aiſe dans ſon poſte, & ne s'accommodera pas mieux d'une compagnie à laquelle il n'eſt pas habitué. Il attirera auprès de lui autant de ſes égaux qu'il pourra, leur donnera ſa principale confiance & les meilleurs emplois. Le peuple ne verra pas volontiers qu'on le néglige, ou qu'on le ſoumette à un gouvernement ſemblable à celui qu'il vient de proſcrire; & s'il ne ſe défait pas de ſon chef, la faction populaire ſe partagera; on y remarquera deux intérêts diſtincts, & le Prince dépoſé ſera bien mal-adroit s'il n'en profite pas pour reprendre le deſſus.

Mais dès que nous ſuppoſons deux ordres, l'un ſupérieur & moins nombreux, l'autre inférieur & phyſiquement plus fort, nous ſommes en droit d'ajouter, ou que les deux ordres ne ſeront pas mécontents à la fois, & que le moins nombreux, comme le plus favoriſé, reſtera attaché au Souverain; ou que, s'ils ſe révoltent de concert, leur union ne durera pas long-temps, parce que les loix, une fois violées, l'ordre le

moins nombreux n'aura plus de droit à la ſupériorité, & que le peuple qui ſe ſentira le plus fort, tendra à l'égalité. La méſintelligence ſe gliſſera dans le parti des rebelles, & l'ordre ſupérieur regrettera de s'être éloigné d'un Prince, dont la ſupériorité ſur tous aſſuroit la ſienne ſur le plus grand nombre.

Ce fut ce qui arriva en Boheme, où pourtant toute la Nobleſſe ne prit point part à la révolte; mais ceux des Nobles que le fanatiſme y avoit entraînés, furent les premiers à traiter avec Sigiſmond, & à faciliter un accommodement.

Sous les Comtes de Flandre, la Nobleſſe ne prit point de part aux révoltes; & ſi elle ne fut pas aſſez forte pour faire rentrer les rebelles dans le devoir, parce qu'il n'y avoit plus de proportion entre elle & des Villes devenues très-grandes & très-riches, elle mit du moins ſes Comtes en état d'attendre les ſecours de leur Suzerain, & d'en profiter.

Quand l'inſolent Prévôt Marcel, ſuivi d'une populace forcénée, eut ſubjugué ce qui étoit reſté des États généraux, & inſulté le Lieutenant-Général du Royaume, qui en étoit l'héritier préſomptif, la premiere reſſource de Charles le Sage fut dans ſa Nobleſſe de Champagne & de Vermandois.

Le peuple de Brandebourg, facilement ſéduit par le faux Waldemar, ſe révoltoit, ſans le ſavoir, contre ſon maître légitime. La Nobleſſe du Pays, qu'on ne put ſéduire, lui reſta attachée, & fit rentrer le peuple dans le devoir. Sans elle, un meûnier devenoit Electeur de Brandebourg.

N'ayez qu'un ordre dans un Etat, & tout vous manquera à la fois; ayez en deux, & il vous reſtera toujours des reſſources dans l'attachement de celui que vous aurez le plus approché de vous. Ce ne peut être le plus nombreux; car le grand nombre exclut la faveur & la prééminence : mais ſi vous êtes ſage, vous aurez ſoin que le petit nombre, qui néceſſairement aura quelques uns des ſentiments que donne la ſupériorité, ſoit auſſi le plus courageux, & par conſéquent le plus fort, au moins proportion gardée. Mais ſi vous craignez la diſparité du nombre, ayez encore une autre attention. Faites en ſorte que ces hommes, ſur qui vous pouvez compter, habitent la campagne, & que là ils ſoient reſpectés par d'autres hommes, & ayent du crédit ſur eux. Je les relegue à la campagne, parce que je laiſſe les Villes aux artiſans, aux vices, & à l'égalité populaire auſſi-bien qu'à votre fiſc; & que, dans un temps de fermentation, la contagion ſera moins rapide dans les campagnes. J'ajoute encore que ce n'eſt que là que les diſtricts peuvent être diſtincts, & qu'un certain nombre d'hommes peut diſtinguer ſon chef, & avoir avec lui des rapports directs, excluſifs & conſtants.

J'ai cité l'exemple du faux Waldemar, pour indiquer l'utilité dont peut être un ordre que l'éducation de ſes membres préſerve de la ſéduction. Les Villes ſe déclarerent pour l'impoſteur; mais dans les campagnes, la Nobleſſe fut écoutée, & elle ne ſe trouva pas ſeule contre tous.

Le ſouvenir du paſſé nous force peut-être d'excepter le fanatiſme, quand nous parlons de la ſéduction à la-

quelle le peuple eſt plus expoſé que la Nobleſſe; mais cette exception ſe trouveroit peut-être rentrer dans la regle, ſi c'étoit ici le lieu de la diſcuter. Au moins deux choſes ſont-elles certaines: l'une, que l'erreur & les violentes paſſions qu'elle peut faire naître, trouvent moins d'accès dans un eſprit éclairé & dans un cœur que rempliſſent déja des paſſions morales, que dans un eſprit groſſier, & dans un cœur qui n'a encore éprouvé que des paſſions foibles, &, pour ainſi dire, phyſiques; l'autre, que l'intérêt entrant pour beaucoup dans les opinions & les affections des hommes, celui-là ſera moins ſuſceptible d'opinion & d'affections nuiſibles à la ſociété, qui a le plus d'intérêt à la maintenir telle qu'elle eſt, & qui connoît le mieux cet intérêt.

Mais d'un autre côté le reſpect & l'eſtime contribuent beaucoup à la crédulité; d'où il s'enſuit que ſi le même homme, qui eſt le plus difficilement ſéduit, a ſous lui des citoyens qui l'eſtiment & le reſpectent, il y a tout lieu d'eſpérer qu'il ſera en état de les préſerver de la ſéduction.

Une conſéquence naturelle de ce que je viens de dire, eſt qu'où réſide la force morale, & ſon principe, qui eſt l'amour de la gloire, là doivent auſſi ſe trouver des lumieres, que ne peut avoir le citoyen abſorbé dans l'exercice de ſon pouvoir phyſique, & qu'il ſeroit dangereux d'en diſtraire, en ouvrant ſon eſprit à la curioſité.

Les lumieres que j'exige, ſont d'ailleurs ſi analogues aux autres qualités que je ſuppoſe dans les défenſeurs courageux, que leur acquiſition ſera à peine un travail

pour eux, & leur donnera peut-être une occupation utile.

Ainſi les défenſeurs de la ſociété contre les ennemis du dehors, ſeront encore chez eux les précepteurs & les guides du peuple. Ils le retiendront par leur crédit & leur exemple dans la fidélité qu'ils doivent au ſouverain Magiſtrat; & quand ces portions du peuple, qui ſont, pour ainſi dire, ſans guides, & quelques-unes de celles qui en ont, voudront briſer le joug & déchirer la ſociété, le chef, qui réunit en lui tous les intérêts & l'inſpection générale, trouvera dans ces mêmes défenſeurs des guerriers toujours prêts à réprimer la révolte, & qui ſeront en état de le faire, ſi on ne les a pas ruinés, avilis & dépouillés de tout leur crédit, & de cette portion d'autorité dont ils ont beſoin pour étayer leur ſupériorité.

CHAPITRE VIII.

Que l'injuſtice tend directement à la diſſolution de la ſociété; qu'il faut lui oppoſer des juges, exécuteurs des loix qu'on appelle ici conſervateurs de la ſociété dans un ſens particulier. Quelles doivent être leurs qualités.

L'INJUSTICE rend les hommes ennemis les uns des autres, parce qu'elle attaque l'égalité, en attribuant à un homme ce qui ne lui appartient, ni en ſa qualité

égalité d'homme, ni à raiſon des accidents qui conſtituent ſa condition.

Si l'injuſtice eſt réprimée, la guerre finit avec elle; ſi elle triomphe, celui qu'elle a opprimé, reſte l'ennemi de ſon oppreſſeur; & ce dernier, devenu plus grand & plus fier, cherche encore à s'agrandir par l'iniquité, ou, ce qui eſt la même choſe, par la ſuppreſſion de cette égalité qui a combattu en vain contre lui.

Souffrez dans la ſociété un ſeul homme qui puiſſe tout oſer, & qui oſe le plus ſouvent avec ſuccès; & bientôt il en ſera le tyran.

L'injuſtice eſt donc le plus grand fléau de la ſociété dont elle attaque le contrat primitif.

Elle rend ſa protection illuſoire, & même funeſte à ceux qui s'y confient; & avec le temps, elle ouvre les yeux aux foibles, à qui elle ne laiſſe que leur déſeſpoir: & comme c'eſt-là le dernier effort de l'humanité, c'eſt auſſi le plus puiſſant & le plus redoutable.

Jettez les yeux ſur toutes les ſociétés qui ont péri, & vous verrez l'injuſtice entre les principales cauſes de leur décadence.

Une ſociété ſeroit donc très-imparfaite, ou plutôt elle n'auroit ce nom que très-improprement, ſi elle n'avoit pas pris des meſures pour bannir de ſon ſein ce monſtre toujours prêt à le déchirer, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, pour punir & pour abſoudre de la maniere la plus propre à établir la plus grande confiance dans les cœurs vertueux, & à porter la terreur dans ceux pour qui l'injuſtice auroit des charmes.

S'il eſt un ordre d'hommes deſtiné à cet important emploi, il faut les compter entre les défenſeurs de la ſociété, non que chacun d'eux ſoit armé, mais parce que tous enſemble ils tiennent le glaive de la juſtice pour détruire les ſcélérats, & que, par leurs arrêts, ils confondent l'injuſtice, qui n'oſe encore s'armer.

Mais eſt-ce un ordre, eſt-ce une claſſe de citoyens, ou n'eſt-ce qu'une députation, qui, au nom de la ſociété & de ſon chef, exérce des fonctions auxquelles elle n'a par elle-même aucun droit? Cette queſtion ne peut être décidée dans un pays, ni dans un ſiecle, pour tous les pays & tous les ſiecles. Il y a même apparence que l'on trouveroit des ſociétés où les conſervateurs de la ſociété, car on peut leur donner ce nom, ſeroient tout à la fois une claſſe, un ordre, & une députation.

Un coup d'œil général ſur les fonctions de ces conſervateurs, nous fera connoître quel doit être le beſoin moral dont ils ſoient le plus occupés.

Ils rendent la juſtice; ils doivent donc être juſtes. La ſociété eſt redevable de la juſtice à tous ſes membres, & ils agiſſent au nom de la ſociété. Ils ne doivent donc pas la vendre, ni être tentés de le faire.

Pour qu'ils n'en ſoient pas tentés, il faut qu'ils ne deſirent pas les biens phyſiques; ils ne doivent donc pas être dans le cas d'en manquer; ce qui ſuppoſe l'aiſance.

Ne pouvant, ni ne devant être ſoutenus dans leur travail par l'amour des biens phyſiques, il eſt néceſſaire qu'ils deſirent un ou pluſieurs biens moraux, & il

me ſemble que ces biens peuvent être préciſément les mêmes que nous avons aſſignés aux autres défenſeurs, l'eſtime, la conſidération, la gloire même, l'autorité, & le ſalut de la patrie, qui ſeul leur aſſure la jouiſſance paiſible de tous ces biens. Les vertus des uns ſeront les vertus des autres, à l'exception du courage, qui n'eſt pas le même pour tous, & dont le conſervateur n'a pas autant beſoin que le défenſeur; car en lui ne réſide pas la force morale.

D'après cet expoſé, on ſera tenté de croire que je deſtine aux défenſeurs les fonctions de conſervateurs. Sans doute: & je les leur ai déja aſſurées, à chacun dans ſon diſtrict.

Si les loix ſont ſimples & la juſtice facile à rendre, & qu'il n'y ait de citoyens aiſés que les défenſeurs, il eſt ſans doute qu'il faudra prendre parmi eux les conſervateurs. Mais s'il y a d'autres citoyens aiſés, & que la profeſſion de juge demande un homme tout entier, je n'en exclurai pas les défenſeurs, pour n'avilir aucun des deux ordres. Mais comme ils ont une vertu de trop, & que je veux tout économiſer, je ne les y inviterai pas plus que tous les citoyens aiſés, qui auront pour cette profeſſion autant de diſpoſitions & de vertus qu'elle en exige.

Je ne voudrois pas même qu'où la juſtice ſe rend définitivement, un conſervateur fût en même-temps défenſeur actuel de la ſociété.

Je craindrois ſon courage, qui, dans le tribunal, pourroit ſe changer en un vice contraire à ſa deſtination préſente.

J'avoue cependant que ſans faire de loi pour établir l'égalité de nombre entre les conſervateurs tirés des deux claſſes, ſans admettre entre eux aucune diſtinction, ſans ſoupçonner en eux une partialité que leur état exclut, j'aimerois beaucoup à trouver dans chaque députation, ou cette égalité, ou une proportion approchante de celle-là. L'ordre des défenſeurs auroit une profeſſion & de la conſidération de plus. La claſſe des conſervateurs n'y perdroit pas, & il me ſemble que la ſociété y gagneroit.

CHAPITRE IX.

Troiſieme Beſoin de la Société, celui d'avoir des chefs, auquel répond l'ambition des citoyens.

Suite du Chapitre précédent. De l'ambition des conſervateurs, de celle des défenſeurs. Néceſſité & moyens de borner l'un & l'autre. Diſtinction entre les emplois pour leſquels on naît, & ceux auxquels on parvient.

QUAND je deſire dans un conſervateur l'amour de l'autorité, ou le deſir de commander, j'ai en vue le motif qui doit le porter au travail, par lequel il faut qu'il ſe prépare à remplir les fonctions d'un emploi ſi important; & quand il y eſt parvenu, je ne lui permets de conſerver cette paſſion que parce qu'il eſt impoſſible

& qu'il ſeroit injuſte de proſcrire comme un vice une paſſion dont on fait une vertu, & de condamner, dans le ſuccès, la cauſe à laquelle il eſt dû.

Ne perdons pas de vue cette maxime, que la juſtice doit conſacrer, & pardonnons aux hommes de petits défauts, qui ne ſont que les difformités d'un arbre fécond en fruits excellents.

Otez l'ambition ou le deſir des honneurs & du commandement au défenſeur né de la patrie, & à celui que ſes talents naturels rendent propre à l'adminiſtration : l'un aura un motif de moins pour aimer un état pénible ; & s'il s'y dévoue, en bornant ſes eſpérances ou ſes prétentions, il bornera ſon application & ſon zele : il ne fera donc pas tout ce qu'il pourroit faire. L'autre ne ſe réſoudra point à faire un métier moins brillant, & encore plus éloigné de la nature humaine que celui du guerrier.

Il n'y a rien pour la nature dans les fonctions de conſervateur, & preſque tout y eſt contre elle.

Tel eſt cependant l'eſprit de cet état, que la paſſion même qui a conduit, y devient de trop. L'ambition ne peut preſque pas habiter dans l'ame d'un conſervateur, ſans la corrompre. C'eſt un homme qui ne doit ni déſirer, ni craindre rien, qui ne dépende pas de lui.

Or, l'avancement à des emplois plus éminents ne paroît pas pouvoir dépendre de lui. Celui de ſes enfants n'en dépendra, ſans doute, pas davantage.

Il paroît donc impoſſible que le conſervateur, qui n'a d'autre état que celui-là, ſoit ſans ambition, ainſi que nous l'exigeons de lui.

Il lui en a fallu pour devenir ce qu'il eſt. Eſt-il poſſible que, pouvant encore avoir des deſirs de la même eſpece, il ceſſe tout-à-coup d'en avoir ?

Diſons-en autant du Magiſtrat qui participe à la ſouveraine puiſſance dans une République. Si le reſſort qui l'a mu pour le faire parvenir aux emplois, continue à agir quand il y eſt parvenu, il voudra toujours monter, & il ne le peut pas ſans parvenir au comble du pouvoir moral, c'eſt-à-dire, à la ſouveraineté.

Sous ce point de vue, l'ambition dans un défenſeur peut auſſi devenir funeſte : car s'il parvient au grade le plus éminent, & qu'il ſoit encore ambitieux, il portera ſes vœux au-delà de ce que peut lui accorder la ſociété.

Mais dans le guerrier, en qui domine l'amour de la gloire, nous avons un deſir ſans bornes ſur lequel nous pouvons, pour ainſi dire, rejetter ſon ame, & qu'au beſoin, nous oppoſerons à l'ambition ; nous avons auſſi l'amour de la patrie, par lequel nous contrebalancerons encore l'ambition. Ce moyen nous reſtera de même pour contenir le Magiſtrat Républicain, parce que, dans l'un & dans l'autre, l'excès de l'ambition attaqueroit directement la ſociété, & peut être repréſenté comme nuiſible à leur gloire.

Mais nous n'avons pas cette reſſource contre l'ambition du conſervateur, qui doit ceſſer d'en avoir dès le premier pas qu'il a fait dans ſa carrière.

Aurons-nous recours à l'expédient que Platon propoſe pour avoir d'excellents Magiſtrats ; ſavoir que, bornant leur bonheur à l'étude & à la contemplation,

qui les rendent capables des fonctions que nous leur deſtinons, ce ne ſoit que malgré eux qu'ils paſſent de la théorie à la pratique, qu'ils regardent les emplois comme un fardeau, & qu'ils les quittent avec joie, après les avoir acceptés avec peine?

Cet expédient ſeroit merveilleux, s'il n'étoit pas impraticable. Mais gardons-nous de le rejetter entièrement, & ſuppléons à ce qui lui manque de poſſibilité par quelqu'autre moyen.

Puiſque l'ambition dans toute ſon énergie ne convient à aucune profeſſion, commençons par la borner juſques dans ſon origine, c'eſt-à-dire, dans les préceptes de l'éducation.

Nous la donnerons plus forte au guerrier, & auſſi plus étendue. Mais à meſure que nous l'étendrons, nous l'affoiblirons, en ne lui montrant que comme poſſible & non néceſſaire, ce qui ſera au-delà du but qu'il faut abſolument qu'il ſe propoſe.

Par-là nous le préparerons à regarder comme ſurabondant ce qu'il aura obtenu au-delà de ce but, & il s'en félicitera, & à ſe paſſer ſans peine de ce qu'il n'aura pas obtenu. Son ambition néceſſaire ſera aiſément remplie. D'autres paſſions ou d'autres vertus l'emporteront ſur ce qui lui en reſtera.

Nous en uſerons de même à l'égard de celui que nous deſtinerons aux Magiſtratures Républicaines, & ce ſera avec le même ſuccès.

Quant à l'éleve que nous formerons pour être conſervateur, évitons de lui rien montrer au-delà du premier emploi qui lui donnera ce titre. Qu'il le regarde

comme le terme de ſes vœux, & s'habitue à ne rien deſirer de plus. Si nous étions légiſlateurs, nous ajouterions l'invincible néceſſité aux chaînes de l'éducation, & le conſervateur ne pourroit, en effet, rien eſpérer de plus que ce qu'il auroit d'abord obtenu, ni dans le même ordre d'emplois, ni dans un autre.

Mais nous ne devons être cruels pour aucun homme, & nous le ſerions pour la claſſe des conſervateurs, ſi nous allumions en eux une grande paſſion, même bornée dans ſon objet, pour l'éteindre enſuite par la néceſſité.

Or, les paſſions s'allument par la grandeur des obſtacles qu'elles doivent ſurmonter. Il faudra donc que l'emploi de conſervateur ſoit très-acceſſible à quiconque ſe préſentera pour y entrer avec les talents & les connoiſſances néceſſaires.

Ainſi d'un côté le travail qui y préparera ſera grand, & grande auſſi ſera l'idée que nous donnerons de cet emploi à ceux que nous y deſtinerons, afin qu'il ſoit un prix proportionné au travail; mais il ne faudra, à qui s'en ſera rendu capable, ni brigues ni ſollicitations, pour l'obtenir. Il le recevra de plein droit.

Toute eſpece de travail porte avec ſoi ſa récompenſe, ainſi que nous l'avons obſervé ailleurs. Celui qui eſt le plus difficile, qui demande le plus de talents & d'application, eſt auſſi celui qui récompenſe le mieux par lui-même. Delà vient qu'on voit des hommes doués d'un génie heureux & tourné vers l'objet qui leur eſt propre, travailler toute leur vie pour le plaiſir de réuſſir. Ils ſe font une ambition indépendante de la ſociété. Une dé-

couverte ou l'acquiſion d'une ſcience nouvelle, eſt pour eux un avancement ou une promotion.

Ne ſoyons donc pas ſurpris que celui-là ait d'ordinaire le moins d'ambition, qui ſait le mieux ſon métier, & qui l'aime davantage. Il a déja obtenu, & il obtient tous les jours des récompenſes que nous ne voyons pas; & parce que l'homme eſt borné, ce prix, qu'il obtient de lui-même, tourne en diminution du beſoin qu'il a d'un autre prix.

Voilà, ce me ſemble, comment & juſqu'à quel point l'expédient qu'a propoſé Platon, eſt praticable hors de ſa République, & peut être appliqué plus ou moins à toutes les profeſſions. Il peut ſur-tout l'être à celle des conſervateurs, & nous pouvons aſſurer que, meilleurs ils ſeront, moins il nous en coûtera pour contenter leur ambition. L'eſtime, la conſidération, &, dans les cas extraordinaires, nos applaudiſſements, ſeront pour eux un prix ſuffiſant.

Nous examinerons ailleurs quel moyen eſt le plus propre à les préſerver de cet excès d'ambition, que produiroit en eux la difficulté combattue & vaincue.

Nous aurons auſſi occaſion de rechercher d'où vient dans les guerriers de nos jours cet excès d'ambition, qui eſt ſi onéreux à la ſociété, & que ne connurent pas nos peres.

Mais nous n'avons preſque rien dit encore du beſoin de la ſociété, auquel répond l'ambition des citoyens, & ce devoit pourtant être le principal ſujet de ce Chapitre.

Il eſt néceſſaire, avons-nous dit ailleurs, *que la ſociété*

même la plus libre, air des chefs qui la régiſſent; nous avons ajouté, *qu'on ne le devient pas ſans peine*, pour indiquer la néceſſité de l'ambition dont nous venons de parler.

Nous avons donc laiſſé de côté les emplois auxquels on ne parvient pas, mais pour leſquels on naît, tels que ſont dans un ordre très-inférieur ceux des défenſeurs privilégiés qui ont une juriſdiction; & dans un autre ordre encore, celui de pere de famille, qui donne auſſi une juriſdiction. Je rapproche l'un de l'autre pour juſtifier la premiere inſtitution, qui eſt arbitraire, par la ſeconde, qui eſt indiſpenſable, quoiqu'elle emporte comme l'autre une diminution de liberté, ou de l'exercice arbitraire du pouvoir phyſique, & même du pouvoir moral, pour qui eſt ſubordonné à ſon aſſocié, & a vécu auparavant hors de cette ſubordination.

On pourroit dire, il eſt vrai, qu'on parvient à l'autorité de pere de famille; car on ne naît pas tel. Mais cet avancement eſt de telle nature, que ſi nous lui donnons ce nom, la diſtinction n'aura plus lieu entre les emplois auxquels on parvient, & ceux pour leſquels on naît; diſtinction qui eſt ici relative à l'ambition qui conduit aux uns, & ſans laquelle on obtient les autres.

Si vous inſiſtez, en diſant que le titre de pere de famille eſt une véritable dignité, que ce peut être, que ce doit même être un objet d'ambition; en faveur d'une idée auſſi belle, auſſi utile, & que je voudrois trouver dans tous les eſprits, je vous pardonnerai volontiers cette petite chicane, & vous prierai même de mettre votre principe en vogue, de le faire adopter comme

[redacted]

ſerver qu'on ſe marie
era jamais pour beau-
, & qu'ainſi elle n'eſt
e un véritable mobile
duquel elle peut

pas compter la dignité &
entre ceux auxquels on par-

APITRE X.

ls eſt attachée l'autorité. Comment
ſi leur hérédité eſt utile ou nuiſible.
de l'autorité.

ut-être ici le lieu d'examiner ce qu'il
l'hérédité des emplois qui donnent part
ment de la ſociété ; mais ſi nous réduiſons
ion aux termes les plus ſimples, elle ſera
par l'expoſition même.

une prérogative de la naiſſance, qui ſoit elle-
le moyen néceſſaire ou le plus ſûr pour mettre
omme en état de la mériter, ou d'être à propor-
rtion plus utile à la ſociété ? Souffrons que cette pré-
ogative ait lieu.

Eſt-il une prérogative qui appartienne à la naiſſance en vertu d'une loi ou d'une poſſeſſion équivalente à

une loi; en ſorte qu'on ne puiſſe les ſéparer ſans injuſtice, ou en vertu d'un pouvoir ſuffiſant? N'envions point à un autre un droit que nous n'avons pas, mais qui ayant le même fondement que les droits que nous avons, ne peut être détruit ſans qu'il en réſulte qu'on peut auſſi détruire les nôtres.

Reprocherai-je à un citoyen la foible prééminence, les privileges modiques dont il jouit en vertu de la loi, quand en vertu de loix, qui ne ſont pas plus ſacrées, j'ai accumulé une grande quantité de biens, ou que je les ai reçus de mon pere, de ma mere, d'un collatéral, ou d'un teſtateur, qui n'a eu droit de diſpoſer de ce dont il ne pouvoit jouir, qu'en vertu de la loi?

Eſt-il plus contraire à la raiſon (car la nature garde ici le ſilence) qu'un pere laiſſe à ſes enfants des biens moraux qu'il a acquis, ou qu'une loi lui a aſſurés, & à ſa poſtérité, qu'il ne l'eſt, qu'un autre pere laiſſe à ſes enfants un amas de biens phyſiques dont ils n'ont pas beſoin, & dont l'enſemble n'eſt qu'un bien moral? Une rente, un devoir féodal ſont-ils plus révoltants par le droit de l'un & l'obligation de l'autre, parce que cette rente eſt très-modique, que ce devoir eſt attaché à un fonds, que ne l'eſt une groſſe rente dont un homme jouit pour ſa vie, & qu'il laiſſe encore à ſa poſtérité à perpétuité, parce qu'il a une fois payé une ſomme vingt fois plus forte que la rente?

La dépendance dans laquelle un homme ſe trouve à l'égard d'un autre homme, parce qu'il tient un fonds que ſon auteur obtint à cette condition de l'auteur de cet homme; cette dépendance, dis-je, eſt-elle plus odieuſe

que celle dans laquelle je tiens deux mille hommes; parce que j'ai acheté un Régiment, ou dans laquelle ce riche tient cinquante valets, parce qu'il a de quoi les payer? Ils peuvent le quitter, dites-vous. D'accord; mais il ne les payera plus. Mon cenſier peut auſſi me quitter au même prix. Je ne le payerai plus, je rentrerai dans mon fonds comme ce riche garde ſon argent. Pourquoi n'aurois-je pas le même droit? Seroit-ce parce que mes aïeux donnerent un fonds au-lieu de gages? La diverſité de l'effet ne répond point à la différence de la cauſe. Seroit-ce parce que le don devint perpétuel d'un côté, & le ſervice de l'autre? J'y vois de grands avantages pour l'obligé, & beaucoup plus que pour le donateur; mais il ne s'enſuit pas de la perpétuité d'une choſe, un changement dans ſa nature. Ainſi le droit qu'avoit peut-être l'auteur du cenſier de ne ſe pas ſoumettre, en n'acceptant pas le fonds, le cenſier l'a auſſi aujourd'hui. Qu'il rende le fonds, & il ne devra rien.

Mais le droit qu'avoit mon auteur, je l'ai auſſi; à qui ne veut rien me devoir, je ne donne rien; à qui me refuſe ce qu'il me doit, je retire ce qui a lui été donné à condition de me devoir.

Vous prétendez que le cenſier garde le fonds, & qu'il ſoit auſſi libre qu'un homme de ſon état qui n'a rien. Continuez donc auſſi à payer les valets de votre pere, quoiqu'ils ne veuillent pas vous ſervir; ou qu'il vous ſoit défendu de renvoyer les vôtres, quoiqu'ils vous ſervent mal.

Voilà, quant au droit, qui peut rendre ſacrée l'héré-

dité de certaines Magiſtratures, depuis la baſſe juſtice juſqu'à la haute, & depuis le ſimple noble juſqu'à celui qui eſt le plus titré.

J'ai déja expliqué l'utilité dont elles ſont pour la ſociété. Voyons s'il en eſt d'autres qui puiſſent auſſi être héréditaires de droit, & avec fruit.

Quand on rend un office héréditaire, on ſuppoſe que tout homme, élevé d'une certaine maniere, pourra le remplir; car on ne poſe point en principe l'hérédité des talents: on ſuppoſe encore que la libre collation de cet office eſt un droit peu utile ou même nuiſible, ou que l'utilité n'en eſt pas telle qu'elle ne puiſſe être contrebalancée avantageuſement par le bon effet que produit une récompenſe éclatante.

Lorſqu'on a ſuppoſé que tout homme dans certaines circonſtances, & élevé d'une certaine maniere, ſeroit un brave guerrier, on a fait une ſuppoſition très-raiſonnable, & que ne condamnent point quelques exceptions.

A-t-on été plus loin? a-t-on ſuppoſé qu'un homme dans le même cas ſeroit un digne chef de pluſieurs guerriers? La ſuppoſition eſt devenue un peu moins raiſonnable; mais elle a encore été recevable.

Si on l'eût pouſſée juſqu'au Généralat, c'eût été une preuve que l'art militaire n'étoit qu'une routine; c'eſt pourtant ce ſur quoi étoit fondée l'hérédité de la Royauté militaire & des Duchés.

Mais dès qu'il vous faut des talents qui ne ſe trouvent pas dans le plus grand nombre des hommes, & auxquels l'éducation ne ſupplée point, l'hérédité eſt une abſurdité, à moins que les inconvénients poſſibles

de la collation ne ſoient plus grands que ceux d'une geſtion imparfaite.

C'eſt d'après cette comparaiſon d'inconvénients & ſur ſon réſultat, que les peuples ſont cenſés avoir renoncé à la collation de la premiere de toutes les Magiſtratures, de la Royauté, par exemple. Une loi a conſacré l'hérédité, & cette loi eſt ſainte.

Mais où il y a un diſtributeur des emplois, qui peut les conférer par choix & ſans trouble, ſoit que ce diſtributeur ſoit un homme, ſoit que ce ſoit une ſociété ſubordonnée, qui peut être tenue dans l'ordre, & à qui on peut preſcrire une regle; enfin, dès que la collation eſt ſans inconvénients, l'hérédité eſt abſurde, & c'eſt une folie de l'établir. Pour ce qui eſt de l'abolir, la queſtion ne peut être décidée en général; car partout il doit y avoir juſtice, & la juſtice ne ſe trouve point où il n'y a ni conſentement, ni compenſation.

Exceptons donc la ſuprême Magiſtrature & la moins éminente de toutes; c'eſt-à-dire les deux extrêmes: & tout ce que nous trouverons dans l'intervalle, reſtera ſoumis aux intérêts momentanés de la ſociété, & par conſéquent à la libre collation, à la réduction, à la réforme, à la ſuppreſſion, & deviendra l'objet légitime de l'ambition des citoyens.

La Magiſtrature ſuprême ſera le principe & le centre de toutes les autres, qui n'auront rien qu'elles n'ayent reçu, & ne recevront que le moins qu'il eſt poſſible: car c'eſt par néceſſité que les hommes ſont gouvernés; c'eſt un beſoin de la ſociété, & tous les beſoins doivent être ſatisfaits aux moindres fraix poſſibles.

Ainſi le Magiſtrat ſuprême n'exercera lui-même d'autorité que le moins qu'il pourra ; il évitera de multiplier ſes coopérateurs, & ne leur permettra d'agir, comme tels, qu'autant qu'il ſera indiſpenſablement néceſſaire.

Toute l'autorité dont peut avoir beſoin une ſociété, réſidera donc en elle. C'eſt ce qu'on appelle le pouvoir abſolu ou parfait. Mais où la volonté des individus ſuffira, l'autorité ne ſe montrera pas, & le Magiſtrat ſera perſuadé qu'il ſe rendroit coupable d'une prodigalité inexcuſable, s'il uſoit de ſon pouvoir ſans néceſſité.

Il preſcrira la même regle à ſes coopérateurs ; & s'ils s'en écartent, il les châtiera comme de mauvais citoyens, qui volent aux hommes l'exercice de leur faculté la plus chere, celle de vouloir, & qui ſubſtituent mal-à-propos la volonté impérieuſe d'un ſeul à la volonté active de pluſieurs.

Je ſuppoſe ici qu'une regle, que j'ai compriſe dans la définition du bonheur, lorſque j'ai parlé des individus, doit auſſi avoir lieu pour les ſociétés.

Si je ne me trompe pas dans ma ſuppoſition, elles doivent pourvoir à leurs beſoins avec le moins de dépenſe & le plus indépendamment qu'il eſt poſſible. L'autorité eſt un moyen pour elles. S'il étoit inépuiſable, & que l'uſage en fût ſans inconvénient, ma regle ſeroit fauſſe ; mais ſi ce moyen eſt borné dans ſon énergie & dans ſes effets, ſi l'on ne peut l'employer avec excès ſans l'uſer, & ſi, lorſqu'il eſt ſuperflu, il eſt nuiſible ; il reſte évident qu'il doit être économiſé avec toute la ſageſſe poſſible, & que le prodiguer, c'eſt hâter la pénurie

s cette partie, & par conſéquent
ne fait un corps moral que par la
en une ſeule, & l'autorité eſt en
ulté de vouloir. Otez la volonté à
ſera plus; ôtez l'autorité à une ſo-
étruite.

CHAPITRE XI.

éſoin de la ſociété : que tout ce qui doit ſe faſſe le plus volontairement qu'il eſt Que l'autorité, qui eſt la volonté d'un us, doit être exercée le moins qu'il eſt poſ- parce que la volonté propre eſt plus active. es de cette maxime. Heureux effets qu'elle produire.

iens de m'engager à prouver que l'autorité eſt oyen borné dans ſon énergie & ſes effets, & qui ent nuiſible dès qu'il eſt ſuperflu.

La ſociété, ai-je dit ailleurs, a beſoin que tout ce qui oit ſe faire, ſe faſſe. Elle ne peut, ni tout régler, ni out commander. Il eſt donc néceſſaire d'un côté que le citoyen agiſſe parce qu'il le veut, & de l'autre, qu'il le veuille, parce qu'il ſait que ſon ſort eſt entre ſes mains.

Ces deux maximes ſont équivalentes l'une à l'autre; & ſi l'une eſt vraie, l'autre ne peut être fauſſe. Examinons.

La volonté de s'unir a fait la ſociété : c'eſt-là ſon titre d'érection. Elle ſubſiſte par la continuation de cette volonté : c'eſt-là d'où naît ſon droit à la durée.

Ainſi la ſociété elle-même eſt le produit de la volonté. Qu'on diſe encore qu'elle doit l'anéantir.

Quand les hommes s'unirent en ſociété, ils y apporterent une volonté entiere & leur pouvoir phyſique. Mais ils dirent : Je renonce à tel uſage de mon pouvoir phyſique. Ils ne dirent point : Je renonce à vouloir. Ils dirent ſeulement : Je voudrai ce que le grand nombre voudra, dans les choſes qui intéreſſeront le grand nombre plus que moi.

Tout autre langage eût été abſurde, & ne peut être ſuppoſé.

En échange de ce que les hommes retrancherent de leur pouvoir phyſique, ils acquirent un pouvoir moral. Quel fut l'équivalent de leur volonté ? Il n'exiſte pas, & n'a jamais exiſté. Ils n'y renoncerent donc pas.

Ils ſe donnerent des motifs de vouloir certaines choſes, & des raiſons de n'en pas vouloir d'autres. Mais leur faculté de vouloir reſta entiere.

Cela poſé, la volonté des hommes n'eſt point un domaine de la ſociété. Tout ce qu'elle peut faire eſt 1°. de donner ou d'augmenter les motifs de vouloir, & les raiſons de ne vouloir pas ; 2°. d'augmenter ou de diminuer le pouvoir phyſique & le pouvoir moral.

Mais il eſt un autre principe évident, qui doit être rapproché de ceux que nous venons d'établir ; c'eſt que la volonté de l'homme eſt le ſeul principe de ſon activité. Il agit, parce qu'il veut agir. Mais pour qu'il

n'agiſſe pas, il n'eſt pas néceſſaire qu'il veuille ne pas agir. Il ſuffit qu'il n'ait pas de volonté. La preuve en eſt, que de l'indéciſion, qui eſt la volonté en ſuſpens, réſulte néceſſairement l'inaction.

Mais l'indéciſion a des degrés, s'il eſt vrai que deux volontés, ou plutôt deux motifs contraires, puiſſent ſe combattre ſans ſe détruire. Or c'eſt ce que ne pourra nier quiconque s'eſt replié ſur ſoi-même.

Deux motifs parfaitement égaux produiſent l'indéciſion entiere, & par conſéquent l'inaction entiere. Si de deux motifs l'un n'eſt que très-peu plus fort que l'autre, l'indéciſion ceſſe auſſi peu qu'il eſt poſſible; & une volonté déduite de l'autre, ſi l'on peut ainſi parler, le reſte eſt peu de choſe. C'eſt donc une très-foible volonté qui produit l'action, & l'effet eſt en proportion avec ſa cauſe. Il peut même arriver que l'ame inquiete remette pluſieurs fois ſur la balance les deux poids qui l'ont tenue preſqu'égale, & que celui qui l'a emportée une fois, peut-être par un mouvement paſſager imprimé à cette balance, ceſſe de l'emporter, ou cede même à l'autre poids. Delà naîtra l'irréſolution ou l'inconſtance. Mais au-deſſus de ces foibles volontés, il en eſt d'autres qui ſont encore très-éloignées d'une volonté ferme & entiere, & peut-être ne faut-il pas confondre celle-ci avec la volonté ſpontanée.

Si donc l'effet répond conſtamment à la cauſe, il doit y avoir auſſi pluſieurs degrés d'activité; car, ainſi que nous l'avons dit, la volonté de l'homme eſt le principe de ſon activité.

Forcer un homme à vouloir ce qu'il ne vouloit pas,

c'eſt oppoſer un motif à un autre. C'eſt donc lui donner une volonté foible, & ſur laquelle la volonté contraire pourra l'emporter, ſi le motif étranger s'affoiblit.

Il eût été bien plus ſage de détruire le motif qui faiſoit vouloir à cet homme le contraire de ce que vous exigez de lui. Si vous n'avez pu le détruire, il falloit l'affoiblir. Si cela même étoit impoſſible, je crains bien que vous n'ayiez fait une faute.

La ſociété doit ſavoir ce qu'il eſt indiſpenſable que veuillent les hommes qui la compoſent, puiſqu'elle eſt cenſée connoître leurs beſoins phyſiques & leurs beſoins moraux, qui ſont tout ce qu'il lui importe de ne pas ignorer.

Elle doit auſſi ſavoir de quelles volontés elle a beſoin dans chaque homme.

Si elle eſt parfaitement conſtituée, ces volontés ſeront préciſément les mêmes que les précédentes, ou leur ſeront analogues.

Elle n'aura donc pas beſoin de vouloir, pour que l'eſſentiel ſe faſſe.

Si elle s'aviſe de vouloir ſans néceſſité, les hommes qui vouloient d'eux-mêmes, verront avec ſurpriſe une volonté étrangere s'aſſocier à la leur; & comme elle leur paroît inutile pour l'objet qu'ils ſe propoſent, ils croiront difficilement à un acte ſuperflu, & il leur viendra d'abord dans l'eſprit qu'on ne veut avec eux que parce qu'on veut autre choſe qu'eux, dans l'objet même qu'ils ſe propoſent.

Ainſi une volonté ſuperflue de la ſociété affoiblira la

volonté des individus. Concluons delà qu'elle ne doit pas vouloir ſans néceſſité.

Pouvoir tout ce qu'on peut vouloir, eſt la ſuprême liberté, qui n'exiſte que dans l'Etre ſuprême, & dans ceux dont il a fixé les volontés.

Vouloir tout ce qu'on peut, eſt l'attribut de la folie parmi les hommes, & ce qu'on ne pardonne qu'aux enfants. C'eſt auſſi, juſqu'à un certain point, la manie des Tyrans, qui, étonnés de leur pouvoir, comme les enfants, l'eſſayent ſans ceſſe pour le conſtater.

Ne vouloir que ce qu'on peut, eſt la plus haute ſageſſe dans les hommes comme dans les ſociétés. Mais on ne peut pas ce qui eſt plus nuiſible qu'utile, parce qu'un être bon ne peut pas le mal, connu comme tel.

Ainſi la ſociété qui ne peut que par les individus, ne voudra pas le contraire de ce qu'ils veulent, parce qu'elle ne le peut réellement pas.

Son premier ſoin, après celui de leur laiſſer vouloir ce qu'ils veulent ſans la conſulter, ſera donc de faire naître en eux les volontés dont elle a encore beſoin.

Ainſi les hommes en ſociété, comme hors d'elle, veulent vivre, ou plutôt ils veulent avoir leur ſubſiſtance. Il faut bien que la ſociété leur laiſſe cette volonté.

Ils veulent cette ſubſiſtance, non-ſeulement pour le préſent, mais encore pour l'avenir, & conſéquemment ils veulent conſerver les moyens de ſe la procurer, chacun à la maniere à laquelle il eſt accoutumé : la ſociété n'a encore rien à vouloir ici. Elle peut ſeulement, en certains cas, enſeigner, & tout au plus conſeiller quelque choſe de mieux.

Les hommes veulent avoir ce qu'ils croyent leur appartenir. Ils ont raiſon ; & s'ils ne ſont pas dans l'erreur, il faut que la ſociété ſoit d'accord avec eux. S'ils ſe trompent, elle doit les éclairer, au-lieu de contrarier une volonté bonne en ſoi.

Entre les hommes, il y en a en qui la ſociété a fait naître l'amour de la gloire, de l'eſtime, & des autres biens moraux. La volonté que produit cet amour, eſt bonne, ou la ſociété s'eſt trompée la premiere : elle doit être d'accord avec une volonté qu'elle a fait naître ; & loin de la contrarier, donner, ſi elle peut, le pouvoir qui y répond. Du moins quand un homme veut ce qu'il doit vouloir, & le peut, la ſociété ne doit-elle pas lui ôter un pouvoir qu'elle a ſouffert ou voulu qui lui devînt néceſſaire.

Vous avez voulu que cet homme aimât l'eſtime & la conſidération ; il peut en avoir, & le veut. Vous le livrez au mépris ou à l'infamie ; vous commettez une injuſtice affreuſe.

Vous avez voulu, ou vous avez ſouffert que cet autre homme deſirât & aimât les richeſſes, & vous lui interdiſez les moyens légitimes d'en amaſſer, ou vous lui raviſſez celles qu'il a acquiſes : vous êtes encore très-injuſte. Enfin, vous l'êtes toutes les fois qu'ayant promis une choſe à certaines conditions, vous la refuſez, quoique les conditions ſoient remplies. Dans toute ſociété, les mœurs & les loix contiennent ce contrat. Qui viole les loix, eſt donc injuſte, fût-ce le repréſentant le plus autoriſé de la ſociété.

Et cette injuſtice eſt en même-temps une cruauté ;

car la loi, ſi elle n'a pas fait naître le deſir, l'a entretenu & fortifié, & ce n'a été que pour qu'il devînt le ſupplice de l'individu.

C'eſt donc encore une regle, que la ſociété ne contrarie point les volontés qu'elle a fait naître, ou qu'elle a laiſſées s'accroître, lors même qu'elle le peut.

Peut-elle parvenir au même but : par deux voies, l'une, dans laquelle la dévance ou la ſuivra la volonté déja exiſtante des individus; l'autre, qu'elle ne pourra prendre ſans faire naître une nouvelle volonté, ou ſans en produire une contraire à celle qui exiſte? Dans ce dernier cas, elle prendra, ſans héſiter, la premiere voie. Dans le cas où il ne faut qu'une volonté nouvelle, elle examinera trois choſes : l'une, quels ſont les avantages de la ſeconde voie ſur la premiere; l'autre, quelle eſt la difficulté de produire une volonté nouvelle, & la proportion de cette difficulté avec les avantages dont nous venons de parler; la troiſieme, quel dégré d'intenſité elle peut donner à cette volonté nouvelle, & ſi elle ne ſe formera pas en diminution d'une autre volonté utile ou néceſſaire.

J'exclus, ſans balancer, la voie dans laquelle la ſociété ne peut faire entrer les individus ſans leur donner une volonté contraire à celle qu'ils ont déja, parce qu'il me paroît impoſſible ou très-difficile qu'il exiſte un cas, où le but que la ſociété ſe propoſe pouvant être atteint ſans cet inconvénient, il lui ſoit avantageux de s'y expoſer; car je ne ſuppoſe point une volonté mauvaiſe qu'il ſoit utile de détruire par une au-

tre volonté. Cette ſuppoſition équivaudroit à celle d'un grand déſordre dans la ſociété.

Juſqu'ici nous n'avons pas avancé une ſeule maxime, qui ne tende à aſſurer aux hommes le plus grand pouvoir poſſible de faire ce qu'ils veulent, & nous l'avons fait ſans préjudice de la ſociété, à l'aide de cette ſeule maxime. Faites en ſorte que chaque homme veuille ce qu'il eſt utile & convenable à la ſociété qu'il faſſe.

Si donc la liberté conſiſte à pouvoir phyſiquement dans l'état de nature, phyſiquement & moralement dans l'état de ſociété, ce qu'on veut dans l'un ou l'autre état, nous n'avons donné aucune autre atteinte à la liberté, que celle qui a été un effet néceſſaire de l'aſſociation, & dont l'individu a été dédommagé par l'acquiſition du pouvoir moral.

Mais n'avons-nous travaillé en cela que pour les hommes? Que dis-je? Si nous avons travaillé pour eux, eſt-il poſſible que nous n'ayions pas fait le bien de la ſociété, qui n'eſt qu'un amas d'hommes? Non. Faire le bonheur des uns, c'eſt faire celui de l'autre.

Conſidérez ce peuple, dont le Magiſtrat, ſans preſque ſe montrer, a formé les volontés ſur le plan de la ſociété. Il peut tout ce qu'il veut, & veut tout ce qu'il fait. Son cœur n'eſt point combattu, & ſon action eſt vigoureuſe, comme ſa volonté eſt entiere. Avez-vous vu ailleurs la même activité & le même ſuccès? Tout ici a la nobleſſe, la fermeté, la hardieſſe de la liberté. L'aiſance eſt le prix du travail; la gloire, qu'atteſtent les louanges & des hommages volontaires, eſt la récompenſe aſſurée du courage & des exploits. La terre mê-

me ſemble obéir à la volonté mâle de ſes habitants; elle devient fertile juſques ſur la cime de ſes montagnes, & ſes plaines le ſont plus qu'ailleurs. La juſtice, qui aſſure les propriétés, invite chaque citoyen à étendre les ſiennes par la culture d'un ſol aride ou marécageux. Il eſt pere, & ſe félicite de l'être. Ses enfants ſeront heureux, & c'eſt pour eux qu'il augmente ſon héritage. Il aime un art qui lui réuſſit; & c'eſt pour l'exercer, autant que pour en recueillir les fruits, qu'il tente ce que n'ont pas tenté ſes peres.

Les jeunes hommes & les jeunes filles, que l'indigence n'attriſte, ni ne contraint, ne conſultent que l'amour pour s'unir. L'air a ſi ſouvent retenti de leurs tendres chanſons, qu'il ſemble en garder l'empreinte. Ne reſpirez-vous pas comme moi, l'amour & la joie?

Une maiſon plus grande, mais ſimple, s'éleve au milieu de ces toits ruſtiques, mais propres & ſolides. C'eſt-là qu'habite le Héros du village, avec une famille nombreuſe; c'eſt-là qu'eſt l'oracle de ces heureux villageois: leur Seigneur eſt leur arbitre & leur conſeil; il eſt leur précepteur & leur économe. Ils lui donnent dans les années d'abondance, un ſuperflu qu'il leur rend dans les années de diſette.

Ses voiſins l'aiment & le viſitent ſouvent. Il les viſite de même, & la joie préſide à leurs feſtins. Leurs jeux ſont des exercices qui conviennent à des hommes & à des guerriers. Ce n'eſt que par leur abſence qu'on s'apperçoit ici de la guerre. On ne la craint que pour eux, & ils y volent, comme ſi elle ne leur promettoit que de la gloire. Ils ont en réſerve de quoi faire plu-

ſieurs campagnes; & quand ils n'auront plus rien, leurs clients y ſuppléeront.

Quel Pays eſt celui-ci? N'a-t-il donc point de maître? Non, il n'en a point. Chacun eſt le maître chez ſoi; mais tous ont un pere commun qui veille pour eux, qui les fait jouir de la paix, & que tous ſes enfants ſervent avec zele, & comme il le deſire lui-même, puiſqu'ils travaillent à leur bonheur. Comme il voit plus loin qu'eux, il fait avertir les économes de ce qu'il croit devoir être utile & à eux & à ceux dont ils ſont les guides. Il leur fait dire auſſi ce qu'il a réſolu pour aſſurer leur repos, & ce qu'il attend de leur zele. Mais le moment du beſoin eſt paſſé, les guerriers ſont rentrés chez eux, & y ont ramené la joie. Ils ſont revenus pour ne plus partir. Ces danſes que vous voyez, ces cris de joie que vous entendez, ſolemniſent cet heureux jour.

Il en eſt mort quelques-uns. Tout le canton s'eſt raſſemblé pour leur rendre les honneurs qui ſont reſervés aux défenſeurs de l'Etat. On les a loués devant leurs enfants, & les enfants de leurs voiſins: leur perſévérance a été couronnée, a-t-on dit; ils ont trouvé la plus belle fin qui puiſſe terminer les jours d'un guerrier. Leurs veuves n'ont point pleuré; elles regardoient leurs enfants, & demêloient ſur leurs viſage l'admiration & l'impatience, & cette vue a ſoutenu leur courage.

Mais ne rappellons point un ſouvenir mêlé de triſteſſe. Le fer ennemi ne moiſſonne plus nos guerriers, & ils ne répandent plus le ſang des hommes. Déja les étrangers, qui étoient nos envieux, viennent admirer

nos campagnes, & regrettent de n'y être pas nés; on les entend, & chacun ſe dit à lui-même: Que je ſuis heureux d'être né dans ce pays, & de l'habiter! Oh, que ma patrie eſt belle & glorieuſe! Je donnerai pour elle, s'il le faut, tout ce que j'avois réſervé pour me plaiſirs! Au-lieu d'un feſtin, je me contenterai d'un repas frugal, pour célebrer le jour de mes noces; & au-lieu de chanter l'amour & le vin, je chanterai les louanges de nos guerriers, du pere de la patrie, & je me réjouirai d'avoir contribué à ſa défenſe.

CHAPITRE XII.

Regles pour l'uſage de l'autorité tirée de cette maxime: Qu'où il y a deux volontés contraires, l'excès de l'une ſur l'autre eſt la meſure de l'activité.

PLUS on laiſſera de volonté aux hommes, c'eſt-à-dire, moins on ſuſpendra leur ame entre des deſirs contraires, plus on pourra compter ſur leur activité. C'eſt à quoi ſe réduit tout le Chapitre précédent. Donner une volonté, qui en violente une autre, c'eſt bien faire vouloir; & il n'y a point d'autre moyen d'arracher une action, qui, en derniere analyſe, eſt toujours volontaire. Mais c'eſt, avec beaucoup de peine, faire vouloir foiblement. Profiter d'une volonté, qui exiſte déja, pour en faire naître une autre, ou fortifier la premiere au point qu'elle en étouffe une autre, & que celui qui a

été séduit se sache gré d'avoir voulu, c'est le chef-d'œuvre du Magistrat éclairé, & ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus difficile. Mais c'est ce que ne conseillera jamais un flatteur, qui ne connoît les hommes que par ce qu'il sent en lui-même, & qui, idolâtre d'une autorité qu'il prostitue, croit qu'elle se fortifie par l'exercice.

Cela est vrai des corps, que fait pourtant aussi périr un exercice trop violent; cela est vrai des esprits, qui, en multipliant leurs idées & les manieres de les considérer, acquierent plus de facilité : mais il n'y a rien de plus faux par rapport à l'autorité.

Il peut être vrai qu'à force de l'exercer, on perfectionne l'art d'en abuser; il peut être vrai aussi qu'en multipliant les exemples on fait cesser l'étonnement. Mais il arrive deux choses, qui font paroître au plus grand jour l'absurdité de la maxime.

A mesure que l'étonnement diminue, la volonté contraire des sujets plie avec plus de facilité sous la volonté publique. Mais ceci n'est que l'habitude de souffrir; & dans le fonds, cette plus grande flexibilité n'est que le symptôme du découragement. Ce n'étoit point une volonté mauvaise en soi, qui résistoit à la volonté publique : c'étoit ou l'amour de la liberté, c'est-à-dire, de l'exercice du pouvoir en général, ou l'amour de la justice, qui assure à chacun ce qui lui appartient, ou l'amour de la propriété, si étroitement lié avec les besoins physiques, ou en particulier l'amour des biens physiques, peut-être même l'amour des biens moraux; c'étoit, dis-je, un de ces penchants, qui produisoit la

volonté à laquelle l'autorité a fait violence. C'eſt donc un de ces penchants que la violence répétée à affoibli. Mais comme apparemment l'autorité n'a été employée que pour extorquer des biens phyſiques qui étoient le produit des actions, dont cette volonté étoit le mobile, ou pour contredire le deſir des biens moraux, qu'elle a de même affoibli, il eſt évident que la volonté relative aux biens phyſiques étant moins forte, les actions qu'elle animoit ſeront moins vigoureuſes, & leur produit moindre à proportion, & que le deſir des biens moraux étant moindre, ces biens ſeront moins des biens qu'auparavant; car ils ne ſont des biens que par le deſir qu'on en a.

Et voici ce qui en arrivera. Si l'autorité a extorqué des biens phyſiques, le produit ayant diminué comme la volonté, l'autorité extorquera toujours moins, juſqu'à ce qu'elle ne trouve plus rien. Si elle n'a attaqué que des biens moraux, en aviliſſant ce qui ne devoit pas l'être, en exigeant une action mal-honnête, en diminuant les moyens de faire contracter des beſoins moraux, &c. la ſomme des biens, qui conſtituent le pouvoir & la force morale, en ſera diminuée; & comme l'un & l'autre ſont également néceſſaires à la ſociété, l'autorité épuiſera ſes propres tréſors, & ſera forcée d'y ſubſtituer d'autres eſpeces de richeſſes, ſoit morales ſoit phyſiques, en ſorte qu'une ſeule eſpece, devant faire une double fonction, ſe trouvera inſuffiſante.

L'autorité s'affoiblira donc par la diminution de ſes reſſources. Mais voici encore ce qui arrivera. Le peuple ſe fondra au feu dévorant de la miſere, qui s'accroî-

tra toujours par ſa diminution. L'impuiſſance viendra enfin s'oppoſer à l'autorité. Celle-ci la méconnoîtra, & voudra lui faire violence. Ce ſera en vain; car l'impuiſſance eſt invincible. Il faudra donc que l'autorité cede avec honte, & dès-lors elle ſera décréditée par ſes fauſſes démarches, & par l'inconvénient connu de ſes excès.

Où ſe terminera ſa décadence? C'eſt ce qu'il eſt difficile de dire. Mais, ſans un miracle, elle tombera au-deſſous de ce qu'elle avoit été de long-temps.

Que diront alors ceux qui avoient ſoutenu que l'autorité ſe fortifie par l'exercice?

Nous avons dit, au contraire, que la volonté d'un homme ſe révolte contre celle d'un autre homme qui lui eſt contraire, & que toutes les opérations de l'ame affoibliſſent l'habitude. Appliquons encore ces deux principes à la matiere que nous traitons.

Un individu, qui a toujours voulu une choſe, & l'a voulue le plus ſouvent avec ſuccès, n'a pas à la vérité contracté l'habitude de vouloir; mais il a acquis le ſouvenir d'avoir ſouvent obtenu ce qu'il deſiroit; & s'il a une habitude, c'eſt celle de jouir.

Pour éclaircir cette théorie, choiſiſſons un exemple, qu'il ſoit utile d'avoir préféré à tout autre.

Un cultivateur tire de ſon champ ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille. Il en tire auſſi un petit ſuperflu, dont il met une partie en réſerve pour les beſoins à venir, & dont il dépenſe l'autre pour être bien habillé, & ſe divertir à certains jours. Ce ſuperflu, qui lui manque rarement, eſt ce qui lui rend ſon travail agréable; car

ne manquant jamais du néceſſaire, il ne croit pas que ce ſoit un bonheur de l'avoir. La vue d'un mendiant, tout au plus le fait jouir quelquefois de ce bonheur.

Un ordre vient à ce payſan, de payer une ſomme qui eſt le quart de ſon ſuperflu de l'année, qu'il vouloit garder; cet ordre eſt une volonté qui contredit la ſienne, & qui l'afflige. Il ne ſe ſouvient pas d'avoir reçu un pareil ordre, & il en eſt d'autant plus affligé; mais il eſt habitué au plaiſir de mettre en réſerve une certaine ſomme; & quoique cette habitude ait rendu le plaiſir peu ſenſible, il ſe renouvelle dans le paſſé pour rendre le préſent plus douloureux. Ainſi il n'y a point ici d'habitude qui adouciſſe l'exécution de l'ordre; & s'il y en avoit une qui diminuât le plaiſir, elle eſt détruite par la contradiction. Le cultivateur doit pourtant payer, & il paye dans l'eſpérance que c'eſt pour la derniere fois. Il ſe trompe; l'année eſt à peine révolue, qu'il lui vient un ordre ſemblable au premier. Il ne s'étoit pas arrangé là-deſſus; il avoit même une eſpérance contraire; il eſt pour le moins auſſi affligé que la premiere fois: car, s'il a l'expérience de plus, il a auſſi de plus une eſpérance qui l'avoit conſolé. Il ſent que ce qui eſt arrivé deux fois, peut arriver une troiſieme.

Il paye pourtant; car il ne peut réſiſter. Si la même choſe arrive pluſieurs années de ſuite, ſon chagrin diminuera d'un côté, parce qu'il ſe ſouviendra moins du temps où il mettoit tout ſon ſuperflu en réſerve; & de l'autre, parce que l'expérience de ne plus payer diminuant, il ſera moins trompé ou moins contredit. L'attente d'un ordre ſera pour lui une eſpece de volonté,

qui ſera priſe ſur celle d'avoir un ſuperflu, & ſur l'activité de ſon travail.

Mais il eſt évident que le Magiſtrat a fait une faute, en n'annonçant pas, dès la premiere année, que le cultivateur devoit payer pendant tant d'années : car s'il l'eût fait, il auroit, à la vérité, augmenté le premier chagrin; mais il n'eût pas renouvellé tous les ans le combat des deux volontés, & la douleur d'une eſpérance trompée; il eût auſſi épargné en partie la crainte indéterminée qu'a produite pour l'avenir la répétition du même ordre.

Ce ſera bien pis, ſi ſa demande augmente; tout ſera contre le Magiſtrat : le ſouvenir du paſſé, la prévoyance de l'avenir, dans lequel le cultivateur ne verra que des augmentations ſucceſſives, la diminution du pouvoir, dont le ſentiment avoit flatté celui-ci. Delà naîtra le déſeſpoir d'avoir un ſuperflu à lui, & la ceſſation de la volonté de s'en procurer, à laquelle ſuccédera la néceſſité de payer. Cette néceſſité produira une volonté, mais foible, & qui ſera ſans ceſſe contredite par la volonté de ne pas payer; en ſorte que la néceſſité ou la volonté qui en réſulte, ne remplacera pas, à beaucoup prés, la premiere volonté à laquelle elle a ſuccédé.

Vous triomphez, publicain avide & dénaturé : car vous concluez de ce que je viens de dire, qu'il faut tenir le peuple dans l'habitude de payer; & vous rappellant ce que j'ai dit ailleurs, qu'une volonté, qui en contredit une autre, doit reſſembler à l'invincible néceſſité, vous en concluez encore que les ordres doivent

être

être durs, ſans raiſon, ſans modification, & ne laiſſer aucune eſpérance de s'y ſouſtraire. Vous avez raiſon, s'il eſt égal de faire vouloir les hommes, c'eſt-à-dire de ſubſtituer une volonté à une autre, & d'oppoſer deux volontés preſqu'égales, & ſi la néceſſité elle-même a dicté les ordres.

Mais ſi, à la vue de l'or, vous pouvez raiſonner de ſang froid, conſidérez avec moi que vous diminuez l'activité, en ſubſtituant à la volonté entière qui la produiſoit, une foible volonté, qui mérite à peine ce nom. Conſidérez encore que ce cultivateur voyoit trois choſes dans ſon travail; le plaiſir qu'il devoit acheter avec une partie de ſon ſuperflu, l'aſſurance contre les malheurs poſſibles, l'eſpérance de bien établir ſes enfants: il n'y voit plus que le moyen de faire un payement odieux, & qu'il voudroit ne pas faire, & ſon inutilité pour le préſerver des malheurs à venir; c'eſt-à-dire qu'il n'y voit que des malheurs à éviter, ceux de la contrainte & de la mendicité. Croyez-vous que, dans ces deux poſitions, ſon travail ait les mêmes charmes pour lui? croyez-vous qu'il ait le même courage, que ſon génie ait le même reſſort, qu'il entreprenne autant?

Si vous le croyez, donnez-moi à mener au combat une troupe de braves, qui ſont avides de gloire, & menez-y une troupe de lâches, que la crainte force à vous ſuivre. Nous continuerons notre diſpute au retour, ſi votre ame cruelle n'eſt pas encore dans le Tartare, ſoit que le fer ennemi vous ait percé par-devant, ſoit qu'un de vos lâches ſoldats ait ouvert à cette ame impitoyable une iſſue oppoſée.

En attendant, je ſoutiendrai que la volonté d'un homme oppoſe une ferme réſiſtance à la volonté d'un autre homme, qu'elles ne deviennent une ſeule volonté que par la perſuaſion, ou que l'une ne ſe détruit que par le déſeſpoir, qui fait ceſſer tous ſes effets. Je ſoutiendrai encore que toute contradiction nouvelle réveillant l'ame, eſt contraire à l'habitude; & qu'ainſi, où il y a néceſſité de contredire, il faut le faire une fois pour toutes, & ſur-tout ne promettre que ce qu'on pourra tenir.

CHAPITRE XIII.

Cinquieme Beſoin de la Société : qu'elle ne perde pas ſes membres par la déſertion, & qu'ainſi elle en ſoit aimée; que cet amour exalté dans pluſieurs d'entr'eux, ſoit ſa ſauve-garde contre les ennemis du dehors & du dedans. Que l'amour des individus pour la ſociété conſtituant la vie de celle-ci, c'eſt un crime de décrier le Gouvernement ſous lequel on vit.

CE ne ſeroit peut-être pas le moyen de rendre la patrie plus chere aux citoyens, que de ne mettre jamais à l'épreuve leur amour pour elle. Les ſacrifices qu'on fait à l'Amour le fortifient, & les petits orages qui troublent le repos de deux Amants & les allarment, reſſerrent leur union, & la rendent plus durable:

car tout perd ſon mérite par l'oubli & par le défaut de comparaiſon. Mais ce qui eſt vrai par rapport aux individus entre eux, ne doit pas être faux par rapport à ces mêmes individus, relativement à la ſociété.

Au reſte, ne ſoyez pas inquiet comment vous trouverez les occaſions de mettre le patriotiſme à l'épreuve. Commencez plutôt par le faire renaître, s'il eſt éteint, & par le ranimer, s'il languit. Le temps & la néceſſité ne vous fourniront que trop ſouvent les occaſions de l'éprouver.

C'eſt, ſans doute, un très-grand beſoin de la ſociété, que celui qu'elle a d'être aimée : puiſqu'elle ne doit ſa formation & ſa durée, c'eſt-à-dire ſon être, qu'à la volonté de ſes membres; volonté qui devient amour ou approbation, du moment qu'elle eſt formée.

Mais ſi c'eſt-là le principe conſtituant de ſon être, elle exiſtera d'autant plus qu'elle ſera plus aimée par ſes membres; & à meſure que cet amour décroîtra, ſon principe s'affoiblira; c'eſt-à-dire, qu'elle deviendra malade; & que ſi elle n'eſt ſecourue, elle finira par mourir: car cette maladie eſt mortelle de ſa nature.

L'approbation eſt de la part de tous les hommes, un conſentement libre à l'opinion qu'ils ont d'une bonté eſſentielle ou relative; l'amour, s'il eſt quelque choſe de plus, eſt le ſentiment intime de cette opinion.

Nous diſtinguons ici deux bontés; l'une eſſentielle, & l'autre relative: la premiere, qui eſt l'objet d'une approbation métaphyſique; la ſeconde, que l'on voit & que l'on ſent en même-temps. L'une ſuppoſe plus de perfection que l'autre; mais celle-ci produit un ſenti-

ment plus fort & plus agréable. Où l'une & l'autre ſe rencontrent, là eſt la plus grande approbation poſſible, ou l'amour le plus vif & le plus conſtant. Ce ſont l'eſtime & l'amour réunis. Séparez-les, & vous n'aurez qu'une eſtime froide, & qui même ſera compatible avec la haine; ou un amour, violent peut-être, mais peu durable, & qui finira avec la ſéduction de l'enthouſiaſme.

Si donc nous voulons que la ſociété ſoit auſſi vigoureuſe ou auſſi ſaine qu'elle peut l'être, il faut qu'elle ſoit pour ſes membres l'objet de ces deux ſentiments. Commençons par l'eſtime.

Il n'y a point de peuple qui ait un peu de mœurs, qui n'eſtime ſon pays, ſa nation, & le gouvernement ſous lequel il vit. C'eſt dans chaque individu une extenſion de l'eſtime qu'il a pour lui-même, & ſouvent la matiere d'une addition à cette eſtime; en ſorte que l'une fortifiant l'autre, il en réſulte une eſpece de paſſion, qu'on appelle vanité nationale.

Nous ne combattrons point ici cette paſſion dans ſon excès: elle peut être injuſte & déraiſonnable, elle peut devenir ridicule par ſes effets; mais ſon principe eſt ſi bon & ſi utile, qu'il vaut mieux épargner le ridicule, que de dégrader la choſe même.

La critique amere qu'un citoyen ſe permet de la ſociété dans laquelle il vit, ne prouve point qu'il ne l'eſtime pas. Souvent même elle prouve le contraire. Mais ſi elle peut produire d'autres ſentiments dans ceux à qui il parle, c'eſt une faute très-grave, qu'il commet contre la ſociété. Elle devient encore plus grave, ſi

par des comparaiſons odieuſes, il prouve que cette ſociété eſt inférieure à une autre, à quelqu'égard, ou à pluſieurs égards. Cet homme prétend-il faire des recrues pour la ſociété qu'il vante? Qu'il y aille lui-même, je l'en conjure. Si je pouvois ordonner, je le forcerois à ſuivre ſon penchant. Rien n'eſt plus naturel que de faire partie de la ſociété qu'on approuve le plus. Ne veut-il tirer aucune conſéquence de ſes aſſertions téméraires, il eſt un impoſteur qui ment impudemment; car il ſent le contraire de ce qu'il dit, & ſuppoſe que les autres le ſentent: mais il ſe taira, ou, pour le punir d'avoir jetté le trouble dans les ames, d'avoir mis en oppoſition l'eſprit & le cœur des citoyens, je le priverai d'un bien qu'il feint de méconnoître.

Ce n'eſt pas un mal léger pour une ſociété, quand ceux qui ont la réputation d'en ſavoir plus que le commun des hommes, conjurent contre l'honneur de leur patrie, & pour celui d'une autre nation; & que, ſous prétexte de prouver la néceſſité d'une réforme, ou pour la prouver en effet, ils répandent dans le public des ouvrages qui ſont capables d'altérer l'amour des peuples pour leur patrie. S'ils n'éclairoient que le Gouvernement, l'entrepriſe ſeroit louable dans ſon objet & dans les moyens. Mais les oreilles des gens en place ſont, trop ſouvent, auſſi bouchées pour entendre la vérité, que celles du peuple ſont promptes à ſaiſir ce qui juſtifie ſon mécontentement.

Si ces ouvrages paſſent chez la nation qu'ils exaltent, elle ſe confirme dans ſon amour pour ſon heureuſe conſtitution, & ce n'eſt pas un mal; mais en même-temps

elle apprend à mépriſer la nation qui ſe dépriſe elle-même, & c'eſt un très-grand mal.

Mais, dira quelqu'un des écrivains que je cenſure, il faut dire la vérité, qui que ce ſoit qu'elle bleſſe, à qui que ce ſoit qu'elle ſoit favorable. Un homme eſt le frere de tous les hommes. Il leur rend juſtice à tous. Tant pis pour ceux de qui il ne peut dire du bien.

Je réponds à cet homme que, s'il eſt frere de tous les hommes & citoyen du monde, il peut aller jouir de ces titres par-tout ailleurs; mais que nulle ſociété n'étant obligée de garder un homme qui ne ſe croit pas plus lié à elle qu'à toute autre, celle dont il eſt mécontent le prie d'aller chercher ailleurs le bonheur qu'il ne trouve pas chez elle, &, au beſoin, le contraindra de conformer ſa pratique à ſa théorie.

On déclame beaucoup contre la partialité des Hiſtoriens; on en accuſe les écrivains de certaines nations; ils ont tort, s'ils mentent; mais on ne les trouveroit pas ſi criminels, & en même-temps on le réfuteroit avec plus de chaleur, ſi le patriotiſme étoit au même degré dans les Cenſeurs que dans les Auteurs.

Je ne ferai point le panégyriſte du menſonge. Je crois qu'il eſt beau de connoître la vérité; mais ſi l'auteur de toute vérité a pu vouloir que nous ignoraſſions beaucoup de choſes, & s'il nous a livrés à nos conjectures ſur beaucoup d'autres, je penſe que nous pouvons ignorer beaucoup de vérités, & en laiſſer d'autres dans les ténebres.

Que dans de gros volumes, deſtinés aux hommes d'Etat, qui ſeuls pourront les lire, & qui, pour la plu-

part, ne les liront pas, on conſigne toutes les vérités que l'on a pu raſſembler, j'y conſens. J'approuve même cette exactitude, qui peut n'être pas ſans fruit. Mais que, dans des extraits de toute eſpece, que j'appellerois volontiers le *Manuel des Emigrants*, dans des ouvrages qui ſont à la portée de tous les acheteurs & de tous les lecteurs, on conſigne des vérités humiliantes, des anecdotes flétriſſantes pour ſa nation, & pour le Gouvernement ſous lequel on vit, je dis que c'eſt commettre le péché de Cham, & mériter la malédiction que s'attira ce fils trop peu reſpectueux.

Dans un ſiecle où tout le monde ſait lire, on a un moyen pour répandre le patriotiſme; & on s'en ſert pour le détruire. Je n'ai point encore vu de catéchiſme du citoyen, quoique j'aye vu ſous ce titre des ouvrages déteſtables. Perſonne n'eſt chargé, ni ne ſe charge d'enſeigner ce que devroit contenir ce Livre qui nous manque. Mais combien d'Auteurs, qui ſe vantent de n'avoir point de préjugés, ont-ils pris à tâche de détruire le patriotiſme, pour nous rapprocher, ſans doute, de cet état de nature, qu'altere, ſelon eux, la ſociété, & pour lequel on prétend auſſi avoir retrouvé une Religion, qui, en effet, ne convient à aucune ſociété!

Qu'on me pardonne cette invective contre la manie d'un ſiecle, qui eſt celui de la deſtruction, puiſque mille ouvriers détruiſent contre un qui édifie. Si c'eſt-là en quoi conſiſte la Philoſophie, je l'abjure à jamais.

Un homme qui la profeſſe, eſt un alchymiſte, ou trompeur ou ſéduit, qui décompoſe tout; c'eſt-à-dire, qui détruit tout pour faire ce qu'il ne fera jamais, ce

qu'il ſeroit même dangereux de faire, & qui, pour y parvenir, ruine ſes aſſociés après s'être ruiné lui-même, ſi pourtant il ne cherche pas à s'enrichir à leurs dépens.

Tout cet examen, qui a pour objet la diſcuſſion des principes conſtitutifs de l'homme & de la ſociété, qui remonte aux principes des principes; tout cet examen, dis-je, ſe réduit à des queſtions interminables, & cependant on a remis en doute ce qu'avoit décidé le conſentement général des hommes.

Que les hommes ayent gagné ou non, en s'aſſociant, qu'ils ayent perdu ou non, en s'inſtruiſant, que tel Gouvernement ſoit plus parfait que tel autre, c'eſt ce qu'il eſt très-inutile d'examiner. Les hommes vivent en ſociété, & ne redeviendront pas ſauvages par conviction; ils ſont inſtruits, & veulent s'inſtruire encore: ce ne ſera pas pour avoir lu un Livre de plus, qu'ils renonceront à tous les Livres. Il y a différentes ſortes de Gouvernements, qui tous peuvent faire le bonheur des hommes. Si vous ne pouvez les changer, laiſſez à ceux chez qui ils ſont établis, la conſolation de croire qu'ils ſont bons; s'il eſt en votre pouvoir de les changer, commencez par le faire, ou, juſqu'à ce que vous l'ayiez fait, n'en dégoûtez pas ceux qui ſont obligés de les ſouffrir, & à qui il importe de les eſtimer.

CHAPITRE XIV.

Comment une ſociété peut affoiblir elle-même ou perdre l'amour de ſes membres. Moyens qu'elle a de le regagner. Reſſource particuliere aux Monarchies.

SI c'eſt un crime dans les citoyens, enfants de la patrie, de manquer au reſpect qu'ils doivent à leur mere, le Magiſtrat n'eſt pas innocent, lorſqu'il s'expoſe, ſans néceſſité, à la décréditer par des malheurs, ou par une conduite irréguliere. L'eſt-il davantage, lorſqu'aveuglé par la paſſion, ou trompé par ſon ignorance, il avilit ſon autorité, rend ſuſpecte ſa ſageſſe, ſa bonne foi, ou ſon ardeur pour le bien public, & fait ſans ceſſe des fautes qu'il reconnoît, & ne répare pas en en faiſant d'autres?

Mais ſes torts ſont d'autant plus grands, qu'à la différence des particuliers, il ne perd jamais l'eſtime des citoyens, ſans diminuer leur amour pour la patrie.

Cet amour, avons-nous dit, ne ſera auſſi grand qu'il doit l'être que quand le citoyen approuvera la ſociété, comme bonne en ſoi, & relativement à lui; c'eſt-à-dire, quand il l'eſtimera en elle-même, & ſentira les avantages qu'elle lui procure. C'eſt-là ce que nous avons appellé bonté eſſentielle ou abſolue, & bonté relative. L'approbation, relative à la premiere, eſt l'eſtime

dont nous venons de parler. Nous appellerons amour, dans un ſens plus étroit, l'approbation qui a pour objet la bonté relative.

Les hommes, moins capables de contemplation que de ſentiment, approuvent & blâment d'ordinaire ce qui leur profite ou leur nuit, ſans égard à l'eſſence des choſes. Ainſi l'amour ou la haine produiſent plus ſouvent l'eſtime ou le mépris, qu'ils n'en ſont le produit. Il eſt donc encore plus eſſentiel à la ſociété d'être aimée, qu'il ne l'eſt qu'elle ſoit eſtimée; & ſi elle pouvoit jamais être dans le cas d'opter, elle devroit donner la préférence à l'amour, & ſeroit bien ſûre d'en voir renaître l'eſtime à laquelle elle auroit paru renoncer.

Nous aimons ce qui nous fait du bien; c'eſt une regle générale, pourvu que le bien ſoit ſenti, & que la cauſe en ſoit connue.

Il n'eſt point d'exception à cette regle en faveur de la ſociété; elle doit acheter l'amour par les bienfaits, non en faiſant le même bien à tous, mais en faiſant à chacun ce qu'il regarde comme un bien, & qui eſt pour lui le plus grand bien.

Autant il y a de claſſes dans la ſociété dont chacune a une paſſion dominante, en autant de maniere la ſociété doit varier ſes bienfaits.

Mais ici ſa condition eſt très-différente de celle des hommes, & beaucoup plus avantageuſe; car le plus ſouvent ſes bienfaits conſiſtent à ne pas faire de mal. Il eſt vrai qu'alors même ils ſuppoſent d'autres bienfaits, dont la nature paroît être différente; mais ſi l'on y prend garde, hors le premier de tous, qui eſt la ré-

partition des beſoins moraux, par le moyen de l'éducation, à quoi l'on peut ajouter l'attention qu'elle doit avoir de maintenir cette répartition, tout le reſte n'eſt que négatif de la part de la ſociété. Elle a monté le reſſort par l'éducation; il lui ſuffit de n'en pas gêner l'effet, & d'empêcher qu'il ne ſoit gêné, pour que chaque individu, faiſant ſon bonheur, croye le devoir à la ſociété; & en effet, protection, juſtice, châtiment, récompenſe même, ſi elle eſt bien placée, ne ſont pour le plus grand nombre que des bienfaits négatifs, de ſimples moyens d'empêcher que le reſſort ne perde ſon élaſticité, ou qu'il ne l'exerce dans un mauvais ſens.

Ceci revient à ce que nous avons dit; que la ſociété doit laiſſer vouloir, & qu'elle-même doit vouloir le moins qu'il eſt poſſible.

Elle manque à cette regle, quand, toujours inquiete, toujours méfiante, elle veut tout régler, tout diriger. Par cette conduite mal-adroite, elle afflige ſans ceſſe les hommes, en oppoſant ou en aſſociant une volonté à la leur.

Elle y manque encore, lorſque, jalouſe de ſon autorité, elle oppoſe volonté à volonté, tandis qu'elle pourroit faire naître une volonté ſemblable à la ſienne.

Elle y manque eſſentiellement, lorſqu'elle ſe met, ſans néceſſité, dans le cas d'avoir beſoin d'une volonté nouvelle de la part de ſes membres; ce qui n'arrive d'ordinaire que par le mauvais uſage qu'elle fait de ſes moyens phyſiques & moraux: & elle en fait mauvais uſage, quand elle laiſſe dépérir ſes richeſſes d'une ef-

pece, & qu'elle ſe met par-là dans la néceſſité de prodiguer les autres, ou lorſqu'elle fait à trop grand fraix ce qu'elle pouvoit faire à meilleur marché.

Telle eſt la faute que commet une ſociété, qui, ayant laiſſé dépérir la véritable ambition, y ſubſtitue une ambition mixte, dont fait partie l'amour des richeſſes. Elle renchérit toutes les fonctions du Gouvernement, & ſe réduit à avoir beſoin de l'argent des uns, lorſqu'elle devroit avoir aſſez de l'ambition des autres.

Elle commet une autre faute ſemblable, lorſqu'à la ſimple protection elle ſubſtitue un ſyſtême compliqué de prévoyance, qui multiplie les dangers, ſous prétexte de les prévenir, ou dans l'eſpérance de les diminuer, & dont la ſubtilité échappe aux citoyens qui cherchent, du moins, l'intérêt de l'Etat, où ils ne trouvent pas le leur.

Je ne ſais pas, du reſte, s'il y a des moyens qui puiſſent être employés de bonne foi pour augmenter l'attachement des peuples à la ſociété qu'ils compoſent, ou au Gouvernement qui les unit. Tout le bien que celui-ci peut leur faire, il le leur doit; tout le mal qu'il peut leur épargner, il doit les en préſerver. Or, celui-là donne de lui-même une idée fâcheuſe, qui ſe vante d'avoir payé une dette. Dire qu'on a vaincu la néceſſité même pour épargner un mal, c'eſt dire une abſurdité, qui ne fera pas d'impreſſion ſur le grand nombre; ſi ce n'eſt qu'on lui perſuade qu'on s'expoſe à un grand inconvénient pour lui procurer ou un avantage momentané, ou un ſoulagement paſſager.

Je conçois que de deux corps qui ont part au Gou-

vernement, l'un peut s'accréditer aux dépens de l'autre; mais s'il en peut arriver un changement dans la conſtitution, il n'en réſulte pas une augmentation d'amour pour la patrie, dans laquelle on ne voit point de bien, qui ne ſuppoſe un mal plus grand.

N'eſt-il donc point de moyen pour augmenter le patriotiſme ? Non, il n'en eſt point, ſi la ſociété n'a pas beſoin de réforme; & elle n'en a pas beſoin, ſi elle eſt heureuſe.

Eſt-elle malheureuſe par des coups de la fortune, le patriotiſme s'accroît de lui-même à proportion des contradictions qu'il éprouve. L'eſt-elle par des vices intérieurs, détruiſez ces vices, & vous ramenerez le patriotiſme. Affoibliſſez, par exemple, une paſſion trop forte & trop générale qui étouffe toutes les autres, & vous rendrez la ſociété plus heureuſe en lui reſtituant toutes ſes reſſources. Entre les paſſions que vous remettrez en vigueur, ſera auſſi le patriotiſme qui renaîtra avec les autres, pour s'accroître auſſi-tôt par le bonheur, qui renaîtra à ſon tour de l'équilibre rétabli entre les biens de la ſociété.

Mais ſi, ſous ce point de vue, tout eſt de rigueur, il n'en eſt pas de même quand nous conſidérons dans le Gouvernement les hommes qui en ſont chargés, & que nous mêlons enſemble l'amour de la patrie & celui des chefs qui la régiſſent.

Il eſt poſſible que la ſociété ne ſoit pas heureuſe, & que les citoyens pardonnent beaucoup à un chef qui a ſu gagner leur affection, qu'ils lui ſachent gré du mal qu'il ne fait pas, & du bien qu'il fait, ou qu'il

veut faire. Le ſouvenir du paſſé ſe joint à l'opinion qu'on a de ſa bonne volonté. On ſe met à ſa place, on le plaint ou de ne pas ſavoir, ou de ne pouvoir pas. On lui tient compte de ſes efforts. C'eſt l'homme alors qu'on aime, & non le Magiſtrat. C'eſt quelquefois auſſi le fils d'un autre homme, ou l'homme qui a été, & qui s'eſt éclipſé.

Voilà une grande reſſource qu'a le patriotiſme dans les Monarchies, & qu'il n'a point ailleurs. Il eſt bon de la connoître, quoiqu'il ſoit très-fâcheux d'en avoir beſoin. Mais quand on en eſt réduit-là, il faut entretenir cet amour perſonnel avec d'autant plus de ſoin, qu'il eſt plus néceſſaire, & ſe hâter de réparer l'édifice que ſoutient cet étançon, avant qu'il ſoit briſé par le poids, ou détruit par le temps. C'eſt un répit dont on ne ſauroit trop tôt profiter.

Cette reſſource ſe multiplie quelquefois par des reſſources encore moindres, & qui ont auſſi plus d'inconvénient. Un Miniſtre, un Général, qui ont la faveur populaire, deviennent par-là même des hommes précieux. Mais il ne faut pas en avoir beſoin long-temps, quoiqu'on puiſſe les employer toujours. Ils peuvent mourir ou déplaire; ils peuvent aiſément perdre leur réputation : car on eſt moins indulgent pour eux que pour leur maître. Ce ſeroit encore pis, ſi, le ſuccès ne répondant point à l'attente du public, on attribuoit leur mauvaiſe réuſſite, non à eux, non à la fortune, mais au Souverain lui-même; il vaudroit mieux alors avoir évité un ſcandale de plus.

L'amour perſonnel, qui, comme reſſource, n'eſt

qu'un petit remede à un grand mal, devient un bien de plus dans une ſociété heureuſe ; & dans cette ſuppoſition, il peut être l'objet d'une théorie à laquelle nous devons quelqu'attention.

CHAPITRE XV.

L'amour pour le Souverain dans les Monarchies, eſt un nœud de plus, qui fortifie l'union de la ſociété : qu'il exige comparaiſon & gradation. Chaîne non interrompue, mais compoſée de pluſieurs chaînons, qui doit attacher au Monarque le dernier de ſes ſujets.

J'AI parlé pour la premiere fois d'un ſentiment déſintéreſſé, lorſque j'ai ſuppoſé la poſſibilité d'un attachement plus fort que tous les torts de celui qui en eſt l'objet. C'eſt un pareil ſentiment que l'on peut appeller une vertu morale, pour le diſtinguer des vertus auxquelles je donne auſſi le nom de paſſions, & dont l'utilité fait toute la bonté.

Je n'examinerai point s'il peut y avoir en nous des ſentiments parfaitement déſintéreſſés. Quand on a ſoutenu que notre amour pour l'Etre ſouverainement bon ne peut être entiérement déſintéreſſé, & que la note de réprobation n'a point été attachée à cette opinion, il me ſemble qu'il y a beaucoup d'inconſéquence à vouloir trouver du déſintéreſſement dans tout autre amour. Au

moins ne doit-on jamais le ſuppoſer en politique, puiſque l'édifice du bonheur public ne peut être élevé ſur des fondements trop ſolides.

Mais il nous ſuffit ici de ſavoir que les hommes ſont capables d'amour & d'amitié, ſans un intérêt préſent; puiſque, ce principe accordé, nous ſommes en droit d'en tirer des conſéquences relatives au bonheur de la ſociété.

Nous avons déja dit comment l'amour des citoyens pour le chef ou le repréſentant de la ſociété, peut être une reſſource utile. Il eſt donc important de le faire naître, de l'entretenir & de le fortifier. Cette vertu de plus qu'eurent les Barbares, fut la principale cauſe de l'avantage qui leur reſta ſur l'Empire Romain, où elle ne fut jamais une vertu nationale.

Ici revient la définition de l'amour. C'eſt une approbation donnée à la bonté abſolue & relative d'un objet. L'eſpece d'habitude dont l'ame eſt ſuſceptible, doit auſſi être rappellée en cet endroit. Elle conſiſte dans le ſouvenir qui enflamme l'imagination, ou qui regle l'opinion préſente. C'eſt ainſi qu'on aime & qu'on eſtime, parce qu'on a aimé ou eſtimé.

On voit encore dans un homme malheureux ou actuellement méchant, le bonheur qu'on admira en lui, & la bonté qu'on aima. Le fils rappelle le ſouvenir de ſon pere; & ſi celui-ci fut grand & bon, quoique le fils ne lui reſſemble pas, on aime en lui le repréſentant de ſon pere.

C'eſt-là un des grands avantages de la perpétuité de certains emplois, qu'un malheur ou une faute ne fait

fait pas perdre. Si le plus grand Roi du dernier ſiecle fût mort, ou eût été dépoſé, lorſqu'ils devint le plus malheureux des Rois au commencement de ce ſiecle, tout ce que ſon peuple avoit conçu & gardé pour lui d'admiration & d'amour auroit été perdu pour l'Etat, & peut-être la Monarchie eût péri.

C'eſt encore-là un avantage très-remarquable de l'hérédité, ſur-tout en ligne directe, où la repréſentation eſt plus parfaite, & où l'illuſion eſt plus grande.

On a très-bien ſervi la Royauté, quand on lui a épargné tous les actes rigoureux, autant qu'on a pu le faire, ſans en trop détacher d'autorité. On l'a ſervie encore, lorſqu'on a diſtingué le Roi, qui veut le bien, & ſes Miniſtres, qui font le mal. Mais à la longue, cette diſtinction devient inutile, parce qu'elle s'évanouit par le ſoupçon de complicité, ou ne ſe ſoutient que par l'opinion preſqu'auſſi fâcheuſe de négligence ou d'imbécillité.

Je ne parle point du crime de ceux qui oſent blaſphêmer l'Oint du Seigneur. C'eſt une voix impure & funeſte, qu'il ne faut pas entendre, ſi elle n'eſt pas trop éclatante pour, parce qu'en punir l'organe, ce ſeroit la faire retentir, ſi elle n'a pas été entendue. Mais ſi elle a été aſſez forte pour ſe faire entendre au loin, c'eſt un forfait deſtructif de la ſociété, & qui mérite le plus ſévere châtiment.

La vérité ne la juſtifie pas. Mais quand malheureuſement elle ſe trouve dans la diffamation, elle doit ſouvent en empêcher la punition, parce qu'elle rendroit plus dangereuſe la célébrité du crime & du châtiment. Puiſſe la patrie ne jamais connoître ce crime, ou du

moins puiſſe la noirceur de la calomnie en augmenter toujours l'atrocité!

L'admiration ou l'eſtime ſuppoſe la connoiſſance, la bonté relative ſuppoſe des rapports. Ainſi l'amour eſt plus ou moins fort, ſuivant que la connoiſſance eſt plus ou moins parfaite, ſoit que celui qui connoît ait plus de notions, ſoit qu'il ait une plus grande aptitude à les ſaiſir & à en être pénétré.

L'amour eſt auſſi plus ou moins fort, ſuivant que les rapports ſont plus ou moins rapprochés, plus ou moins multipliés.

Un guerrier admirera donc plus ſincérement & plus fortement un héros que ne fera un homme qui n'a qu'une foible idée des vertus & des exploits guerriers. Il l'admirera davantage, s'il connoît bien ſes actions, que s'il n'en a qu'une idée confuſe. Enfin, entre deux guerriers, celui-là fera un héros de ſon chef, qui lui eſt particulièrement attaché, ou qui croit avoir eu part à ſes ſuccès, tandis que l'autre, qui n'a pas les mêmes rapports avec lui ou avec ſes exploits, aura peine à lui accorder le mérite le plus médiocre.

Il en eſt de même dans tous les états & dans toutes les claſſes : à quoi il faut ajouter que l'amour eſt excluſif de ſa nature ; c'eſt-à-dire qu'il eſt languiſſant, ou s'éteint, s'il n'y a excluſion ou privilege, & comparaiſon.

Il eſt donc impoſſible que le chef de la ſociété ſoit aimé de même, & également, par tous les citoyens. Les diſtances morales & même locales doivent produire des différences dans cet amour; & ce n'eſt pas un mal. Que deviendroit la ſociété, ſi, par exemple, tous les habi-

tants d'un grand Royaume aimoient leur Roi, comme l'aime un homme qui lui eſt ſpécialement attaché, vouloient à tout prix le voir, & attirer ſon attention, étoient vivement affligés de chaque incommodité qui lui ſurviendroit? Il ſeroit impoſſible que le grand nombre fût content, & la plupart ne ſe contenteroient qu'au préjudice de la ſociété. Ce ſeroit le pélérinage de la Mecque, & beaucoup pis encore.

Mais cette ſuppoſition ne doit point nous allarmer. Il eſt indiſpenſable qu'autant il y a de profeſſions dans un état, autant il y ait d'eſpeces différentes d'amour pour le chef, autant de degrés, autant de gradations. Si toute une nation ne faiſoit qu'une maſſe compoſée d'atômes égaux, & placés de même, ſans forme & ſans organiſation, l'amour ne pourroit exiſter dans ce cahos : car ou le chef ſeroit partie de la maſſe, ce qui eſt impoſſible; ou il en ſeroit très-éloigné, & l'amour, dès-lors très-foible, parce que les rapports ſeroient uniformes, indiſtincts & très-éloignés, ou ſe perdroit, ou ſeroit ſans activité, comme ſans cauſe ſpéciale, & ſans détermination.

Mais quoique dans une ſociété, qui eſt un corps organiſé, l'amour ſoit plus ou moins grand dans les différents membres qui la compoſent, chaque individu peut être lié auſſi fortement qu'il eſt néceſſaire par ce utile reſſort, ſi chacun eſt lié comme il doit l'être à ce qui l'environne.

C'eſt la propagation du mouvement qui s'étend, quoiqu'en s'affoibliſſant, tant qu'il y a continuité; mais avec cette différence, que le mouvement, imprimé par

un ſeul mobile, ſe perd dans un grand éloignement, au-lieu que nous avons ici autant de principes de mouvement, que de corps qui ſe touchent en ligne droite.

Ainſi le Général, qui a un rapport immédiat & très-étendu avec le Prince, l'aime très-fortement; l'Officier général qui vient après lui, aime le Prince moins fortement, parce que ſes rapports avec lui ſont moins directs & moins multipliés; mais auſſi il aime de plus ſon Général, qui a mérité ce ſentiment de ſa part, & qui l'a obtenu d'autant plus ſûrement, qu'il eſt au-deſſus de ſon Lieutenant.

Le chef d'un corps particulier aime le Souverain, moins que ne l'aime l'Officier qui eſt au-deſſus de lui, par des raiſons ſemblables; mais il aime auſſi le Général en chef, & de plus il aime ſon Officier général.

Suivez cette gradation juſqu'au tambour, & vous trouverez que, ſi tout eſt en régle, c'eſt-à-dire, s'il n'y a point défaut de continuité, le Lieutenant fera pour ſon Roi & ſon Capitaine ce qu'il ne feroit pas pour ſon Roi ſeul, & ainſi du reſte. Le défaut de continuité produit l'interruption en deux ſens. Interception d'amour deſcendant, qui ne laiſſe à un ſubalterne que l'amour du ſupérieur médiat, ſans adjonction de l'amour pour le ſupérieur immédiat; interception de l'amour montant, lorſque chacun ne reporte pas à ſon chef l'amour de ſes ſubalternes. C'eſt un vice de l'individu, ou un défaut dans l'organiſation de la ſociété. C'étoit le grand inconvénient du Gouvernement féodal.

Ce que j'ai dit de la gradation de l'amour modelée ſur les grades militaires, peut s'appliquer plus ou moins

au reſte de la ſociété. Mais par-tout la ligne directe eſt la ſeule qui doit être conſidérée. Les lignes paralleles ſont indifférentes les unes aux autres.

Je connois une grande ſociété, où la gradation civile reſſembloit parfaitement à la gradation militaire, & où on ne la retrouve plus par la ſuppreſſion abſolue ou preſque telle de certains grades, & par la confuſion des lignes paralleles. Un Gouverneur de Province, par exemple, n'eſt rien aujourd'hui pour la Province, & très-peu pour le Commandant. On ne ſait ce que c'eſt que le Bailli & le Lieutenant-Général. Un Intendant offre un exemple frappant de la confuſion des lignes paralleles. C'eſt un pourvoyeur, qui commande non-ſeulement aux vivandiers, mais aux Colonels, aux Capitaines & aux Soldats, & à tous immédiatement.

J'ignore ſi la ſageſſe ou la mal-adreſſe a préſidé à ce dérangement; mais il me ſemble qu'il en a réſulté une altération ſenſible dans l'enchaînement, par lequel le dernier des ſujets ſe trouvoit attaché au trône, au-lieu de quoi il y a preſqu'autant d'hommes iſolés que de citoyens. Ce qui étoit ſur une même ligne, laquelle s'étendoit ſans interruption depuis le centre juſqu'à la circonférence, ſe trouve aujourd'hui ne faire qu'un nombre infini de points épars, qui n'ont de rapports entr'eux que par leur poſition dans un même eſpace, à raiſon de quoi ils ſont ſubordonnés à un ſeul homme; & cet homme n'a avec eux qu'un rapport précaire, éloigné & momentané : & encore de quelle nature eſt le plus ſouvent ce rapport?

Il reſteroit cependant un anneau de cet ancienne

forme de tous les emplois, qu'on aboliſſe juſqu'aux traces de toute claſſification ; qu'enfin, par un concours unique de circonſtances, cette pénible réforme ſoit auſſi parfaite qu'il eſt poſſible ! à peine la premiere génération la verra ſe ſoutenir, la ſeconde s'en écartera ſenſiblement ; & dès la troiſieme, on remarquera une inégalité ſenſible entre les citoyens, en dépit des loix, & de la mémoire encore récente d'une égalité parfaite. La nature fait les hommes inégaux, la mémoire des hommes & l'éducation continuent cette inégalité, le préjugé finit par la perpétuer, en impoſant aux uns l'obligation d'être meilleurs, & aux autres, la néceſſité de croire que le ſang eſt impreigné des qualités de l'ame. Joignez à cela l'inégalité d'opulence, qui s'établira malgré la loi, & vous trouverez que tout concourt à ramener l'inégalité.

Mais ſi, ſoupçonnant que la ſage nature n'a rien fait en vain, vous jettez les yeux ſur tous les Etats connus depuis les premiers temps hiſtoriques juſqu'aujourd'hui, vous trouverez, qu'où l'égalité s'eſt le mieux maintenue contre le cours naturel des choſes, là a régné la plus grande confuſion, là le gouvernement a le plus approché de l'anarchie, là enfin, le combat de la nature & de la loi a produit des ſcenes preſque toujours funeſtes.

Le peuple même, luttant contre ſes antagoniſtes, s'eſt fait d'autres chefs, dont il a conſacré le ſang, & qu'il a oppoſés de pere en fils aux anciens chefs qu'il méconnoiſſoit.

Que ceux qui veulent détruire l'inégalité des condi-

tions, rentrent en eux-mêmes, & diſent la vérité. Les uns avoueront que la paſſion leur a fait concevoir un projet dont ils ſentent l'impoſſibilité, les autres conviendront que ce n'eſt point contre l'ordre même qu'ils ont conjuré, que c'eſt contre ceux qui les compoſent, & qu'ils en croyent moins dignes qu'eux: ils voudroient qu'un des avantages dont ils jouiſſent, & qu'ils priſent beaucoup, fût l'attribut eſſentiel du premier ordre; & à cette condition, ils tomberoient d'accord qu'il en doit exiſter un.

Le ſavant voudroit que le ſavoir, le riche que l'opulence, le brave que la ſeule bravoure y donnât entrée. Auquel devroit en croire un légiſlateur?

Mais ne nous écartons pas de notre ſujet. Il faut de la ſubordination aux hommes. Ils s'en font une, ſi la loi ne leur en preſcrit pas. Mais la ſociété, qui connoît la néceſſité de cette claſſification, ſait auſſi qu'elle ne doit abandonner au haſard, ni les titres à la ſupériorité, ni ſes effets. Elle ne veut pas qu'on l'accorde à une vertu, dont l'excès eſt un vice corrupteur; & ſi elle doit tirer parti de la claſſification, il faut qu'elle ſache qui eſt le ſupérieur & qui eſt l'inférieur. Enfin, elle reconnoît que l'utilité de cette inégalité inévitable doit être fixée par des regles conſtantes, & que l'hérédité, qui prête le plus au préjugé, qui en eſt elle-même l'objet, qui ſeule peut mettre d'accord la ſupériorité de convention & la ſupériorité réelle; la ſociété, dis-je, reconnoît que l'hérédité eſt la meilleure regle qu'elle puiſſe établir, celle qui ne peut être éludée, & qu'il eſt le plus aiſé d'appliquer.

Mais auſſi-tôt qu'elle regarde les avantages de cette hérédité comme une de ſes reſſources, une portion de ſon domaine, il ne doit plus lui être indifférent que les anciennes familles s'éteignent. Ce ſont des races précieuſes pour elle, parce qu'elles ont acquis à la vertu & à l'hommage du peuple, des droits que n'auront de long-temps celles qui pourront les remplacer.

Comme la ſociété ne meurt pas, qu'elle ne ſe borne ni à un temps, ni à une ſeule eſpece d'utilité, elle ne penſera point comme ces cenſeurs éphemeres, qui jugent de toutes les générations par une ſeule, & qui proſcrivent une famille qui a donné vingt héros, & qui peut-être en donnera encore autant, parce qu'un homme, le ſeul qu'ils voyent, porte peu dignement un grand nom, &, plus ſouvent encore, parce qu'il ne les éblouit pas par ſon opulence.

C'eſt-là, en effet, le plus grand crime de la Nobleſſe, celui qu'on lui pardonne le moins. On eſt indigné qu'un Noble indigent ait gardé ſon ame. Il devoit prendre celle qui convient à la pauvreté.

Enfin, les clameurs des inſenſés ont prévalu, & la Nobleſſe, docile aux conſeils de ſes ennemis, a voulu que l'opulence ſe joignît à ſes autres titres. Le plus heureux a le plus envahi ſur ſes égaux; & quand la prodigalité a eu tout diſſipé, on a fait des excurſions ſur le tiers-état pour engloutir le fruit de ſon induſtrie. Les richeſſes de l'Aſie ont apporté avec elles dans Rome les vices de l'Aſie, & la ſoif de l'or a augmenté avec le cas qu'on en a fait.

On en eſt venu à la derniere reſſource. C'étoit de re-

trancher sur la postérité, pour ne pas risquer d'avoir des enfants qui ne fussent pas riches. Si la nature a été indocile, on s'en est vengé en lui arrachant un fils ou une fille qu'on avoit de trop, pour en charger la Religion qui les repoussoit. Un fils unique, ou qui étoit sûr de l'être, a été élevé comme sa sœur ou plus mollement encore; on a mieux aimé en faire un mauvais sujet que de le perdre, & de se mettre dans la nécessité de lui donner un frere, s'il en étoit encore temps. Un homme, resté seul de sa famille, épuisé par le vice avant de s'être donné un héritier, incapable de le mériter par la persévérance dans un desir devenu pénible & ridicule, un tel homme n'a rien vu après lui, & a eu soin qu'un de ses collatéraux du même sang que lui n'héritât pas de sa fortune. Il s'en est défait avant de mourir; & souvent ce qui en est resté a passé aux enfants d'une sœur ou d'une tante, à qui on avoit donné un mari indigne d'elle, parce qu'il avoit offert de la prendre sans dot.

Ce tableau n'est point chargé, & on ne le trouvera que trop ressemblant, si on le compare à l'original que j'ai devant les yeux.

Certainement la nation, dont il représente les mœurs, n'a point à rougir de sa noblesse; elle a plus à s'en louer que beaucoup d'autres. Ses Souverains savent que le Souverain d'une nation voisine, abandonné du reste de son peuple, n'eut de ressources que dans sa Noblesse, dont la fleur périt avant lui, & dont les prérogatives eurent le même sort que celles de la couronne. Cet exemple est récent, & s'accorde avec les exemples de tous les siecles; & cependant on connive à un désordre

qui diminue tous les jours les ſoutiens du trône, & les reſſources de la ſociété en général.

On ne voit point par-tout une chambre des Pairs avilie & terraſſée par les mêmes coups qui ont briſé la Couronne; mais ce qu'on voit dans un corps diſſéqué, il faut le ſuppoſer dans un corps vivant: ou l'anatomie eſt un art inutile.

Si l'on ſe flatte que les nouveaux candidats, qui, l'or à la main, ſe préſentent pour remplir l'ordre équeſtre, remplaceront ce qu'il perd d'anciennes races, on veut ſe laiſſer tromper par la ſéduction des poſſibilités; mais ce qui n'eſt que poſſible, dût-il certainement arriver, on laiſſeroit aux ſiecles à venir un bien dont on auroit conſenti à être privé.

Ce n'eſt point à la ſeconde ni à la troiſieme génération qu'il eſt donné de voir les deſcendants d'un homme riche préférer la gloire aux richeſſes, & oublier ce qu'il doit à celles-ci de reconnoiſſance & d'amour.

Mais plus elles ſont néceſſaires à l'ennobli, pour ſe ſoutenir dans ſon nouvel état contre ſes propres vices & l'opinion de ſa nouveauté, plus il eſt vraiſemblable qu'il voudra que la nobleſſe & l'opulence reſtent unies dans ſes deſcendants; & ainſi il eſt très-vraiſemblable que de dix familles qui feront dans ce cas, à peine la troiſieme génération verra les rejettons d'une ſeule: car elles ne ſe continueront non plus que par des fils uniques, & cette précaution paroîtra d'autant plus néceſſaire, qu'on verra moins de reſſources pour des cadets.

Quelque ſoit le beſoin qu'on ſe fait à ſoi-même, on le ſuppoſe à ſes enfants, & on ne deſire d'en avoir

qu'autant que l'on peut leur laiſſer de moyens pour le ſatisfaire. C'eſt une regle qui n'a point d'exception, & qu'il ne faut jamais perdre de vue, quand on parle de la réproduction des hommes.

Mais la ſociété a le plus grand intérêt à cette réproduction des hommes, puiſqu'elle ne peut ſe perpétuer ſans elle. C'eſt ſon premier intérêt, & que ſuppoſent tous les autres; c'eſt encore l'objet d'un devoir indiſpenſable.

Elle doit donc regarder comme un très-grand mal pour elle, tout excès de paſſion qui rend néceſſaire un grand ſuperflu de biens, ſoit moraux, ſoit phyſiques, puiſque cet excès équivaut à l'unité de moyens, qui, dans un pays, réduiroit le nombre des hommes à la millieme partie de ce qu'il pourroit être en y multipliant les moyens.

Mais d'un autre côté, *la ſociété a intérêt à ce que toute la ſubſiſtance poſſible ſoit produite* ou acquiſe pour autant de citoyens qu'elle peut en avoir. « Elle a encore in-
» térêt à ce qu'aucun citoyen ne borne exactement
» ſon induſtrie au néceſſaire, de peur qu'il ne ſe trouve
» au-deſſous.

» Il faut donc qu'une paſſion quelconque le ſoutienne
» encore, lorſqu'il pourroit être tranquille ſur ſes be-
» ſoins. Ainſi l'amour des richeſſes, ou l'avidité, qui
» commence où finit le beſoin, eſt néceſſaire; elle fait
» entreprendre, & ne ſe borne pas ».

C'eſt ainſi que j'ai expoſé le ſixieme beſoin de la ſociété, auquel répond dans ſes membres l'avidité ou l'amour des richeſſes.

voir qu'il y a des professions qu'on ne peut embrasser sans l'espérance d'amasser un superflu, & que ces mêmes professions doivent être exercées pour le plus grand bien de la société. Or, il me paroît difficile de soutenir ces deux assertions.

La seule profession étroitement nécessaire, est celle du cultivateur, qui crée les biens physiques. Après celle-là, vient celle des artisans, qui façonnent quelques-uns de ces biens pour les faire servir du à l'habillement, ou à une meilleure nourriture, ou au logement.

Or, je vois que tous ces arts sont exercés par le plus grand nombre de ceux qui s'y appliquent, sans autre espérance que celle de se procurer le nécessaire pour le présent, & de se l'assurer jusqu'à un certain point pour l'avenir. L'attrait du superflu est donc inutile ici; & pour que tout se fasse, il suffit que tous les citoyens n'ayent ni la même aptitude, ni le même goût, & qu'ils ne naissent pas tous dans des circonstances parfaitement semblables. Or, c'est à quoi la nature & la fortune n'ont jamais manqué de pourvoir, & il faut espérer qu'elles n'y manqueront pas non plus à l'avenir.

Après les arts dont je viens de parler, on doit ranger la profession des faiseurs d'échanges ou des commerçants, dont la grande utilité consiste en ce qu'ils épargnent aux cultivateurs & aux artistes des distractions qui leur nuiroient. On ne leur a donc pas obligation des échanges qui pourroient se faire sans eux. Mais il n'est pas douteux que, par leur industrie, dont ils s'occupent tous entiers, ils ne puissent étendre les échanges, &, par conséquent, en multiplier les avantages.

tages. Ils ſont donc utiles & peuvent l'être doublement, ſi l'échange eſt utile; c'eſt-à-dire, s'il met un plus grand nombre en état de vivre dans un pays, par une culture plus avantageuſe que ne le ſeroit celle de toutes les denrées néceſſaires indiſtinctement. Si l'échange n'a pas cette utilité, il eſt nuiſible; & ceux qui s'en occupent, ſont non-ſeulement inutiles, mais même onéreux à leurs concitoyens, dont le travail les nourrit, & dont ils mettent la folie à contribution.

S'ils ſont utiles par l'utilité des échanges, dont ils ſe ſont rendus les facteurs, ils ont auſſi l'avantage d'être diſpenſés d'un travail & de pluſieurs riſques; & je crois que, ſans l'appas d'un gain plus fort que celui qu'on peut faire dans tout autre métier, il ſe trouvera aſſez de gens, qui, par goût ou par néceſſité, s'adonneront à celui-ci.

Mais ils courront auſſi des riſques, & il faudra qu'ils gagnent ſouvent pour pouvoir perdre une ſeule fois. C'eſt-là auſſi le ſeul titre qui les autoriſe à gagner au-delà du néceſſaire. Mais, dans la rigueur, ce gain doit être proportionné à la poſſibilité des pertes & à leur grandeur; en ſorte que, tout combiné, il ne leur reſte que le néceſſaire, tel qu'ils l'auroient pu avoir en faiſant tout autre métier.

Ceux qui ſeront heureux, gagneront ſur le total. Les malheureux perdront. Il en eſt de même dans tous les métiers; & ſi aux accidents on joint l'habileté plus ou moins grande, on trouvera que néceſſairement quelques citoyens doivent s'enrichir, pendant que les autres s'ap-

pauvriſſent. C'eſt auſſi ce qui rend impoſſible la durée d'une égalité parfaite.

Mais conclurons-nous delà, qu'il faut qu'il y ait des métiers très-lucratifs par eux-mêmes? Nullement. Nous dirons que tout métier utile doit nourrir l'homme qui l'exerce, & rien de plus; qu'ainſi la ſociété ne doit jamais ſe faire un principe de favoriſer les grands gains, parce qu'elle exigeroit en principe une injuſtice, qu'elle doit même s'y oppoſer tant qu'elle peut, parce que c'eſt un mal pour le plus grand nombre, & qu'elle peut & doit laiſſer à la fortune le ſoin d'encourager les hommes par la poſſibilité d'un grand bénéfice, mais ſans ſe rendre complice de cette injuſtice du ſort. Il arrivera, ſans qu'elle s'en mêle, que les uns s'enrichiront, ou les autres ſe ruineront; & encore, ſans qu'elle s'en mêle, il y aura aſſez d'hommes qui ne douteront, ni de leur habileté, ni de leur fortune, & ſe promettront des ſuccès ou d'autres ont échoué. Mais qu'elle ſoit en garde contre eux; car il pourroit ſe faire qu'ils ne fonderoient cette eſpérance que ſur la réſolution de ſéduire ou de tyranniſer & les vendeurs & les acheteurs, auquel cas elle devroit y mettre ordre, afin que le vice ne devînt pas un moyen de paroître heureux.

Or, elle doit encore diminuer autant qu'elle le peut & les riſques & les fraix de l'échange, non pas afin que le commerçant gagne davantage; car il aura d'autant moins droit de gagner, que la poſſibilité de perdre diminuera plus ſenſiblement; mais afin que les créateurs des denrées qui en vendent & en achetent, ſupportent une moindre différence entre leurs ventes & leurs

achats, & afin auſſi que la fortune ayant moins de part au commerce, il ne ſoit ni auſſi ruineux, ni auſſi lucratif qu'il doit l'être, lorſque les riſques ſont grands & fréquents.

J'ai dit en peu de mots pourquoi la ſociété doit protéger le commerce. On ajoute qu'outre la protection, il a beſoin de liberté.

Quand je ſaurai tout ce qu'on entend par-là, je pourrai examiner juſqu'à quel point le commerce doit être libre. Il me paroît cependant qu'on fait conſiſter cette liberté dans la faculté d'acheter où l'on veut, quand on veut, ce qu'on veut, & à tel prix que l'on veut, & de rendre de même.

Si c'eſt-là en quoi conſiſte la liberté du commerce; j'oſe annoncer qu'elle ne doit, ni ne peut lui être accordée dans toute ſon étendue.

On a fait du commerce un état à part, & de ceux qui l'exercent, une ſociété, cantonnée au milieu d'une autre ſociété, & on a dit : Ces gens-ci ont droit de mettre à contribution quiconque aura beſoin d'eux, ami ou ennemi, étranger ou citoyen. Leur intérêt eſt leur loi. Ils débaucheront à la ſociété limitrophe autant de citoyens qu'il leur plaira; ils lui en rendront auſſi quand ils voudront. Ils ne produiront aucune valeur nouvelle, & ne s'exerceront qu'à hauſſer le prix de ce qu'ils vendront, & à baiſſer celui de ce qu'ils acheteront. Ce ſera dans des combinaiſons dans leſquelles n'entrera pour rien l'intérêt de la grande ſociété, que conſiſtera le ſublime de leur art. Ne les gênons pas; car ſi nous les forcions de gagner moins, ils ne vou-

droient plus gagner, & ne feroient plus entrer chez nous de ſignes de valeurs, au-lieu des biens réels qu'ils en font ſortir, ou dont ils empêchent la création.

Enſuite on s'eſt extaſié ſur l'opulence de ces heureux facteurs, qui pourtant ne mangeoient que notre pain, & on a dit : Oh, que c'eſt une belle choſe que le commerce ! C'eſt la plus riche des mines. Voyez combien de gens en vivent, ſans qu'il ſorte aucun ouvrage de leurs mains ! Celui-ci a acheté nos vins, & les a vendus très-cher aux étrangers. Celui-là a fait venir du ſucre & du café des Iſles, & nous n'en avons point manqué pour notre argent, quoiqu'il n'ait point eu beſoin d'argent pour l'acheter. Il n'a porté aux cultivateurs du ſucre & du café, que de la farine, de l'eau-de-vie & de la toile.

Cet autre n'eſt pas moins utile ; il n'a ni acheté ni vendu chez nous. Son induſtrie a ruiné d'autres nations. Mais c'eſt chez nous qu'il a dépoſé leurs dépouilles. Voilà des hommes vraiment utiles à l'Etat. Il faut grandement les honorer, puiſque l'un a acheté nos vins à bon marché, & en a tiré beaucoup d'argent, qui eſt entré chez nous ; l'autre nous a donné du ſucre & du café pour notre argent, & n'a fait ſortir de chez nous que de la farine & de la toile ; le troiſieme, ſans que nous nous en ſoyons apperçus, a augmenté la maſſe de notre argent, aux dépens de qui il a pu.

Après avoir entendu ces maximes & ces éloges, je réfléchis le plus tranquillement qu'il m'eſt poſſible, & je me demande à quoi ſe réduit tout ce que je viens d'entendre. A ceci, ce me ſemble, que le commerce fait

entrer de l'argent pour des denrées du pays, & empêche qu'il n'en ſorte pour l'achat des denrées étrangeres ; à ceci encore, qu'un homme fait entrer de l'argent ſans vendre nos denrées, & ſans en acheter pour nous.

Quels hommes ſont ces commerçants ? Des citoyens. Quels hommes employent-ils ? Des citoyens. De quoi vivent-ils ? De nos denrées. Que produiſent-ils ? Rien de réel, mais des ſignes. Ne pourroient-ils rien produire de réel ? Ils le pourroient ; car il y a place pour eux dans notre territoire, & pour dix fois autant.

Lequel enfin mérite la préférence ; du ſigne, ou de la choſe ſignifiée ? Celle-ci, ſans doute ; car le ſigne n'a de valeur qu'autant qu'il la repréſente.

Mais, ſi cela eſt, l'augmentation des ſignes, lorſque les choſes ſignifiées diminuent, ne doit avoir d'autre effet que de réduire les ſignes à une moindre ſignification ; car leur totalité ne vaudra jamais que la totalité des choſes réelles. Or, il n'y a là ni bien, ni mal. Il eſt indifférent de meſurer une piece de drap avec une toiſe, ou avec une aune. Mais ce que je vois de réel, eſt la diminution des choſes ſignifiées, qui eſt la ſuite néceſſaire de l'emploi ſtérile de beaucoup d'hommes qui manquent aux arts créateurs.

On me dira peut-être qu'il faut du café & du tabac à autant d'hommes qu'il y a dans le Royaume, & que ceux qui en manqueront iront s'établir dans tout autre pays où ils en trouveront ; en ſorte que s'il n'y a du café & du tabac que pour quatorze millions d'hommes, il n'en reſtera pas davantage dans le Royaume. Maudit beſoin, m'écrié-je, qui met notre patrie à la diſcrétion

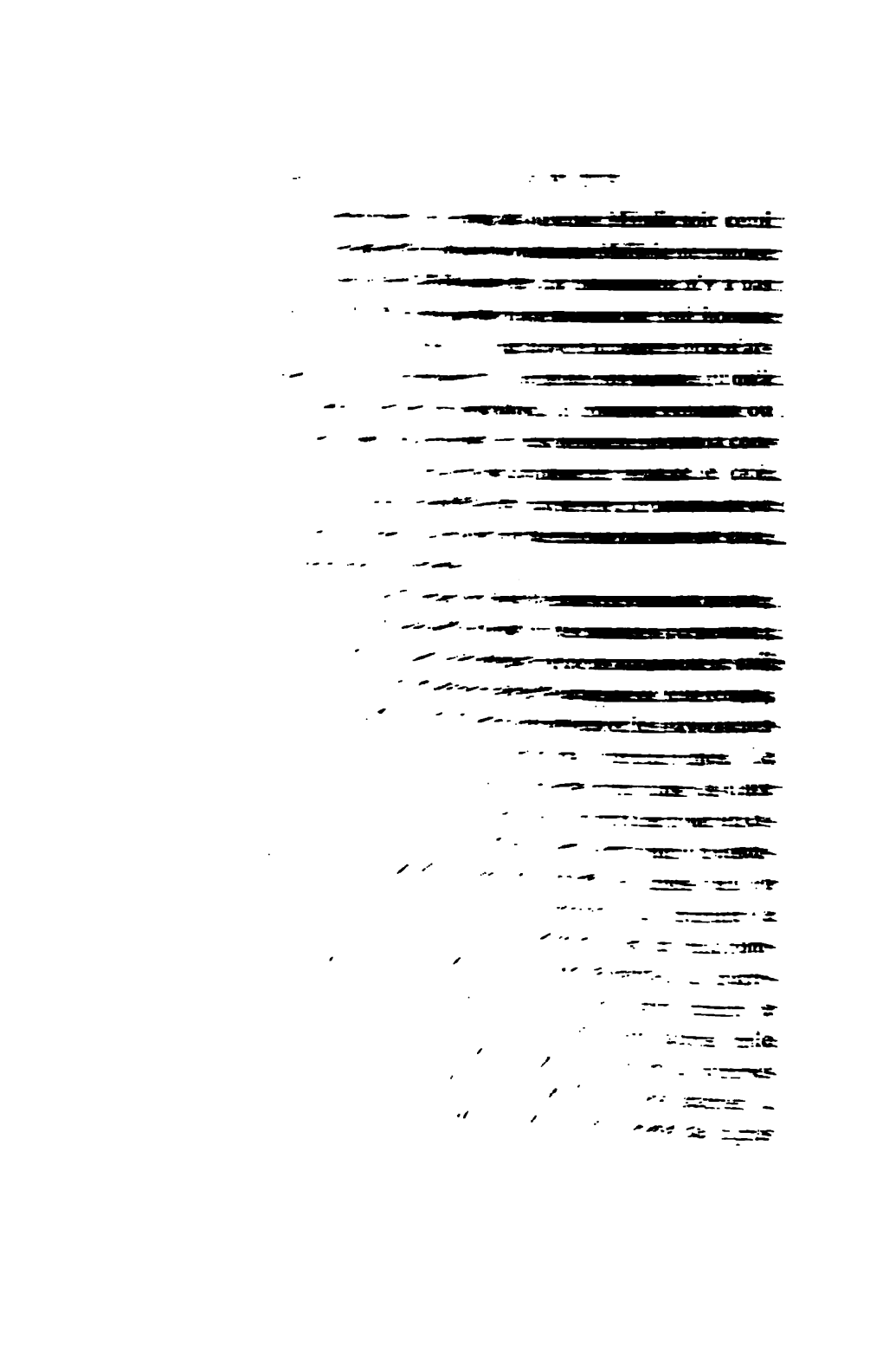

qu'il en faut pour l'épargner ſur un autre article.

Mais ſi vos ſix mille agriculteurs vous fourniſſoient, outre leur nourriture, celle de ſix autres mille hommes, je dirois qu'il vaut mieux gagner la ſubſiſtance de deux mille hommes, que de faire perdre aux étrangers celle de dix mille hommes, qui réellement ne vous coûte rien, puiſqu'il y en peut avoir chez vous douze mille au-lieu de ſix, & même avec cet avantage que leur ſubſiſtance n'eſt pas précaire, & que leur induſtrie ne tourne point à l'accroiſſement pernicieux de votre numéraire.

Toute cette théorie ſuppoſe une vérité que j'ai indiquée, & qu'il ſuffit d'énoncer pour la prouver.

Dans un pays qui n'a point la reſſource ruineuſe des mines, il n'y a point d'argent qui ne repréſente des denrées qui ont été vendues ou qui exiſtent de moins, ſi ce pays n'a pas toute la culture poſſible, & n'eſt pas réduit au commerce d'induſtrie.

Ainſi tout l'argent qui ſort, équivaut à des denrées du crû qu'on enverroit à l'étranger, puiſqu'il n'eſt entré & ne peut rentrer que de cette maniere.

Lorſque dans un pays la terre eſt plus propre à la production des denrées précieuſes qu'à celles des denrées néceſſaires, & qu'avec un arpent de terre, par exemple, on ſe procure autant d'argent qu'il en faut pour acheter chez l'étranger cent fois plus de ſubſiſtance que n'en produiroit cet arpent, cette économie reſſemble au commerce d'induſtrie, & en a les avantages, comme les inconvénients. Elle fournit une ſubſiſtance précaire; & ſi la main d'œuvre, ſans laquelle le produit

d'un arpent de terre ne peut être auſſi conſidérable, n'eſt que l'emploi d'hommes inutiles à l'agriculture, c'eſt un profit clair pour la ſociété; mais ſi les mêmes qui façonnent le produit d'un arpent, laiſſent inutiles cent arpents de terre, le profit eſt nul, & il eſt clair qu'il ne reſte que l'inconvénient d'avoir une ſubſiſtance précaire, au-lieu d'une ſubſiſtance aſſurée.

Cependant il eſt évident que les étrangers, qui, pour avoir une denrée précieuſe, nourriſſent dans ce pays autant d'hommes qu'il en faudroit pour cultiver cent arpents de terre, ſe font tort du même nombre d'hommes, & que tout y perd; l'eſpece humaine en général, parce qu'elle eſt moins nombreuſe; le pays étranger, parce qu'il a des habitants de moins; & le pays induſtrieux, non-ſeulement parce qu'il peut perdre le débit de ſa denrée, mais encore parce qu'il y a à parier que la fabrique qui l'enrichit, eſt moins favorable à la population que ne le feroit l'agriculture, & que même elle eſt un gouffre où vont ſe perdre les générations futures.

Mais ſi les étrangers dont nous parlons font une faute, elle leur eſt commune avec tous les peuples qui achetent au-dehors des denrées de luxe; & ſi elles ſe ſont accréditées par le commerce, la dépopulation du pays par la vente des denrées néceſſaires, eſt donc un crime du commerce, dont on vante à tort l'utilité, quand il n'eſt occupé qu'à réparer le mal qu'il a fait, & à le réparer par des moyens qui, en eux-mêmes, ſont pernicieux à la ſociété.

Que l'on nous diſe enſuite que les négociants doi-

vent être honorés & récompenſés dans un Etat qui n'eſt par fait pour le commerce d'économie ; & tout Etat qui a des terres de reſte, n'eſt pas fait pour ce commerce.

Les négociants ſont-ils riches, ils ſont aſſez récompenſés : mais il leur faut de l'honneur ; c'eſt-à-dire qu'ils doivent être récompenſés doublement, pour dégoûter de leur métier ceux qui n'ont que de l'honneur à gagner.

Mais encore, comment ont-ils mérité d'être honorés ? Eſt-ce en gagnant beaucoup à force d'adreſſe ? C'eſt-à-dire, qu'on les honorera, parce qu'ils ont vendu cher, & acheté à bon marché, qu'ils ont dépouillé un grand nombre de citoyens d'une partie de leur aiſance, pour en former leur maſſive opulence. Eſt-ce parce qu'ils ont riſqué beaucoup pour gagner beaucoup ? Mais ils ont riſqué des hommes, & des denrées ou de l'argent. Pour les hommes, ils appartenoient à la ſociété ; & s'ils les ont expoſés à un péril évident, pour gagner, ils ont fait une très-vilaine action. Pour les denrées, ſi c'eſt un mérite d'en produire, parce qu'elles ſervent à la ſubſiſtance des hommes, ce ne doit pas être un mérite de les riſquer pour le profit d'un ſeul homme. Quant à l'argent, dès que vous voulez honorer celui qui en a fait entrer dans l'Etat, que ferez-vous pour celui qui, dans la ſeule vue de s'enrichir, a expoſé à une perte preſque certaine celui qui y étoit déja ?

Vous voyez ici du courage, comme j'en vois dans le mercenaire, qui vend ſa vie pour de l'argent, dans le couvreur, qui monte ſur les toits pour gagner vingt

ſols par jour, & dans le fainéant avide, qui riſque ſa fortune ſur une carte, ou qui la confie au caprice d'une loterie. Encore le ſoldat mercenaire a-t-il plus de courage, puiſqu'il riſque plus. Le couvreur en a auſſi davantage, & fait un métier plus utile. Honorez-vous touces gens-là à cauſe des riſques qu'ils courent ?

J'ai déja parlé des manufactures que j'ai comparées au commerce à pluſieurs égards, & que je crois avoir miſes à leur juſte valeur. Ainſi je ne multiplierai pas davantage les répétitions que contient déja ce Chapitre ; & je reviendrai à dire que le beſoin qu'a la ſociété de l'amour des richeſſes dans les citoyens, doit être circonſcrit par le principe de ce beſoin.

Il vient, ai-je dit, de *l'intérêt qu'a la ſociété à ce que toute la ſubſiſtance poſſible ſoit produite ou acquiſe pour autant de citoyens qu'elle peut en avoir.*

Loin donc qu'elle doive ſa protection & une entiere liberté à toute eſpece de commerce, elle eſt obligée de le proſcrire, quand il contrarie cet interêt ; elle ne lui doit de liberté qu'autant qu'il peut en avoir dans les bornes qu'elle lui donnera d'après ce principe : mais endeçà de ces bornes, cette liberté doit être entiere, & le mettre à l'abri de toute gêne & de toute impoſition ; car l'échange n'eſt qu'un déplacement ; celui qui le fait, n'eſt cenſé gagner que ſa ſubſiſtance & l'équivalent de ſes riſques. Or, rien de tout cela n'eſt ſuperflu.

Il n'exiſte que par compenſation du gain & des riſques, & cette compenſation n'eſt faite que quand le marchand à un fonds qu'il ne riſque plus. C'eſt donc ſon aiſance, ou ſa conſommation particuliere, (tarif connu de

ſon aiſance) qui indique ce réſultat, & par conſéquent le ſuperflu.

Cette diſtinction nous conduit à un autre beſoin de la ſociété, qui eſt relatif à celui dont nous venons de parler; mais qui n'eſt qu'un beſoin du ſecond ordre.

CHAPITRE XVII.

De la néceſſité d'un revenu public, beſoin de la ſociété du ſecond ordre. Alliance funeſte de la finance mal entendue, avec le commerce & les manufactures. Réfutation des ſophiſmes accrédités en faveur de ces deux branches des produits nationaux.

Nous nous vantons d'en ſavoir plus que nos peres; nous les regardons en pitié, comme des barbares & des ignorants, parce qu'ils ne ſavoient pas les premiers principes du commerce, & qu'il leur manquoit deux arts, celui d'enrichir une nation aux dépens de toutes les autres, & celui de faire paſſer dans la tête le ſang de tout le corps, ou l'art des finances.

C'eſt à peu près comme ſi nous mépriſions les Médecins d'un pays, parce qu'ils ne ſauroient pas guérir la petite-vérole, dont ils n'auroient jamais entendu parler.

C'étoit, en effet, une grande barbarie de ne pas envoyer des vaiſſeaux ſur toutes les mers, & de ne pas payer tribut à tous les peuples, pour ſe mettre dans la néceſſité de les rendre auſſi tributaires.

Retranchons toute importation, qui ne ſert qu'à en-

tretenir le luxe, & certainement nous retrancherons auſſi l'exportation de beaucoup de denrées, ou néceſſaires, ou qui n'exiſtent qu'en diminution de celles-ci, ou bien nous aurons une ſi grande abondance de ſignes, qu'aucun peuple ne pourra plus rien acheter de nous; ce qui amenera la néceſſité de ne plus exporter. Le commerce ſera donc anéanti par la ceſſation de nos beſoins factices. Or, j'ai prouvé qu'un beſoin de plus ou des hommes de moins, ſont deux choſes équivalentes, parce que l'un eſt la ſuite néceſſaire de l'autre.

Ainſi quand nous reprochons à nos peres de n'avoir pas eu de commerce, nous les blâmons, en effet, d'avoir eu moins de beſoins que nous, & d'avoir été plus nombreux que leur poſtérité. Je ſais que l'on peut raiſonner beaucoup pour combattre ce que je dis ici; mais je ſais auſſi que cent ſophiſmes ne détruiſent pas une vérité.

La grande illuſion du commerce vient uniquement du déplacement des hommes.

On admire la population prodigieuſe d'un pays, qui contient cent fois plus d'habitants qu'il n'en avoit autrefois. Inſenſés, qui louez le commerce, parce qu'il vous a été funeſte, ſachez donc que ce pays ne s'eſt peuplé qu'à vos dépens, & à ceux de l'eſpece humaine. Si vous n'aviez pas multiplié vos beſoins, vous n'auriez pas nourri des millions d'hommes hors de chez vous. Ce peuple induſtrieux vit de votre bled, de votre vin & de vos troupeaux; il ſe vêtit de vos laines, & vous lui donnez tout cela pour tirer de lui des denrées qui ne nourriſſent pas un homme.

On admire de grandes Villes, où il n'y en avoit pas

autrefois, d'immenſes vaiſſeaux, où il n'y eût jadis que des barques des pêcheurs, l'affluence de l'or ou de l'argent, où ces métaux furent très-rares ; & tout cela n'exiſte que par le déplacement des hommes. Car ces Villes ſont pour le reſte de l'Etat, ce qu'eſt pour les autres nations le peuple induſtrieux dont je viens de parler. Ces vaiſſeaux ne ſont point des champs fertiles. Ils emportent vos denrées, pour nourrir des peuples qui ne vous nourriſſent pas; ou ſi ce ne ſont point des ſubſiſtances qu'ils leur portent, s'il eſt d'autres peuples auſſi foux que vous, ces matieres de luxe que vous leur portez n'ont exiſté chez vous en ſi grande abondance, que parce que vous avez deſtiné à leur production des terres & des bras qui n'ont nourri perſonne. Ainſi ces matieres vous coûtent des denrées néceſſaires, & par conſéquent des hommes. Cet or & cet argent repréſentent de même des denrées exportées, ou non produites, & atteſtent auſſi la diminution du nombre de vos citoyens.

Par quelle étrange folie, quand on compare la population actuelle d'un Pays avec celle des ſiecles paſſés, s'aviſe-t-on d'alléguer en faveur de notre ſiecle l'étendue du commerce que nous faiſons, & que ne faiſoient pas nos peres, tandis que cette ſeule différence prouve évidemment que la génération préſente doit être moins nombreuſe que les générations précédentes?

Mais d'où eſt donc venu cet enthouſiaſme pour un art ruineux à tout peuple qui n'achete point de ſubſiſtances?

Deux cauſes l'ont fait naître, & une troiſieme l'a porté à ſon comble.

Les découvertes des navigateurs ont fait connoître des denrées nouvelles, & des pays abondants en or & en argent. Ces navigateurs, de retour chez eux, ont été des embaucheurs dangereux, que nous ont renvoyés l'Aſie, l'Afrique & l'Amérique. Ils ſont venus nous offrir des choſes agréables pour une petite quantité de nos denrées. Nous avons remercié le Ciel d'avoir multiplié nos plaiſirs, & nous avons donné notre pain pour avoir du gingembre; nous avons envoyé nos hommes dans des Pays brûlants, pour y cultiver le ſucre, le tabac & le café, dont nos peres s'étoient très-bien paſſés. Il a fallu nourrir ces hommes; car ce qu'ils ont cultivé ne les a pas nourris.

D'autres navigateurs ont rapporté beaucoup d'or & d'argent, avec leſquels leurs maîtres ont tout acheté, juſqu'à la gloire.

On a dit: Il faut que les Princes ayent de l'or pour être grands. Il faut donc en tirer le plus que nous pourrons, des mains de ceux qui le poſſedent. Donnons-leur tout ce qu'ils nous demanderont, pourvu qu'ils nous faſſent part de leur or. Ils nous ont demandé nos hommes & nos denrées; nous avons eu de l'or, & nous avons cru être très-riches avec moins d'hommes & moins de denrées. Mais la richeſſe a paru être la puiſſance; & tel Prince, qui avoit eu beſoin de la volonté de ſes peuples pour faire la guerre, à qui cette volonté n'avoit jamais manqué pour ſe défendre, mais à qui elle pouvoit manquer pour attaquer, ou pour opprimer; tel Prince, dis-je, a penſé qu'il lui ſeroit très-utile d'avoir dans ſes coffres la volonté de deux cents

mille hommes. D'après cette belle penſée, il a cherché les moyens d'avoir beaucoup d'or ; mais il ne pouvoit en avoir, ſi ſon peuple n'en avoit. Voici donc ce qu'il a fait. Il a encouragé ſon peuple à décroître au profit des Pays étrangers, où il a nourri dix millions d'hommes ; au moins y a-t-il envoyé l'équivalent de cette nourriture.

Ces hommes lui ſont revenus en argent. Le Prince a mis des taxes ſur ce retour de ſignes, & en a pris la dixieme partie ; il auroit donc mis un million d'hommes dans ſes coffres, ſi les denrées diminuant, & les ſignes ſe multipliant, ceux-ci n'avoient pas baiſſé de valeur. Mais par ce double inconvénient, la vente de dix millions d'hommes, dans laquelle le Prince étoit intéreſſé pour un million, lui a valu beaucoup moins, & il n'a eû que cinq cents mille hommes dans ſes coffres. Par l'effet continué des mêmes cauſes, il n'a bientôt eu ſous la clef que la volonté de deux cents mille hommes, & il s'eſt trouvé très-foible & très-pauvre. Il a donc dit : Je n'ai eu qu'un dixieme à la vente de dix millions d'hommes ; j'y aurai un cinquieme, & je ferai en ſorte que mon peuple vende vingt millions au-lieu de dix, par où je me trouverai riche de huit cents mille hommes. Ces deux opérations ſe ſont contrariées, & leur effet en a ſouffert.

Mais il y a remede à tout. On a favoriſé les faiſeurs d'échange, pour augmenter leurs profits. On leur a donné le moyen d'acheter à bon marché, de vendre cher, & de riſquer peu ; & par-là ils ſe ſont trouvés en état d'augmenter au-dehors le débit des hommes, & de donner un cinquieme de leur profit.

Tout a renchéri, excepté les denrées néceſſaires; dont on a ſubordonné la conſommation aux loix de la finance & du commerce; & par-là les hommes, que celui-ci a employés, ont travaillé à bon marché, & les oiſifs, que le Prince a nourris, ont pu ſe contenter d'une ſolde très-médiocre.

A l'appui de cet arrangement, eſt venu le luxe le plus exceſſif; c'eſt-à-dire, la conſommation que fait un ſeul homme de ce qui, en nature ou en équivalent, ſuffiroit à pluſieurs hommes.

L'effet naturel de ce luxe a été, qu'un homme, qui, ne dînant qu'une fois, n'achete pas plus de pain ni de vin qu'un autre, & ne donne, par conſéquent, pas plus au laboureur, a occupé, pour ſes autres dépenſes, un très-grand nombre d'hommes; en ſorte que les premiers beſoins n'ont été preſque rien, & que les beſoins factices ont été beaucoup. Cependant le cultivateur a toujours été le ſeul qui créât des valeurs; d'où il eſt arrivé qu'il a donné beaucoup de ſignes au riche, que celui-ci ne lui en a rendu qu'une très-petite partie, & a diſtribué le reſte aux fabricants & aux marchands de toute eſpece. Il eſt vrai que ceux-ci ont auſſi mangé, mais non pas non plus en proportion du reſte de leur dépenſe; ce qui doit s'entendre des plus pauvres: & la raiſon en eſt bien ſimple; car ils ont acheté tout le reſte en concurrence avec l'étranger, au-lieu qu'ils ont acheté le pain ſans concurrents. Le créateur du pain a donc toujours plus donné qu'il n'a reçu; d'où il a dû arriver, ou qu'il ſe ſoit ruiné, ou qu'il ne ſe ſoit ſoutenu que par une moindre concurrence dans la vente de ſes denrées,

denrées; mais cette moindre concurrence a dû être la ſuite d'une moindre culture, & cette diminution a dû faire des progrès proportionnés à l'avantage qu'avoient les marchandiſes ſur les denrées.

Ainſi, où chaque cultivateur a reſſerré ſucceſſivement ſa culture, où le nombre des cultivateurs a diminué, où l'un & l'autre eſt arrivé; ce qui eſt auſſi conforme à l'expérience.

L'eſprit fiſcal s'eſt applaudi de cette réſolution: car il voyoit dans les marchandiſes l'objet de ſes opérations; & par un reſte de honte, il n'oſoit les étendre aux premiers beſoins.

Obſervez cependant que les denrées du cru, qu'il a regardées comme marchandiſes, les vins, par exemple, ont été abandonnés à la concurrence étrangere, & que la culture des vignes a augmenté. C'eſt que le vin, qui devoit payer un tribut au fiſc, à proportion de ſa valeur, ne pouvoit devenir trop cher, & qu'on ne pouvoit trop en cultiver. Il n'en étoit pas de même du bled, qui ne payoit rien.

Si les manufacturiers, les marchands, & leurs employés de toute eſpece n'avoient pas eu la reſſource de l'eau, on leur auroit procuré le bon marché du vin, en leur épargnant la concurrence; & ſi l'eau avoit été rare, on lui auroit défendu de s'écouler dans la mer.

Voilà en quoi a conſiſté la grande protection qu'on a accordée au commerce & aux manufactures. On leur a procuré le bon marché dans les achats, & le haut prix dans la vente; mais par deux raiſons, & à une condition. La premiere raiſon a été, qu'il étoit plus vraiſem-

blable que l'on feroit entrer de l'argent avec des marchandiſes ou des fabriques uniques, ou preſqu'uniques, qu'avec les produits de l'agriculture, qui eſt l'art de tous les pays; la ſeconde, que ces produits ne ſont pas d'un tranſport auſſi facile.

La condition a été, que le Prince partageroit le profit, dont une partie étoit due à ſa protection.

Mais comme il faut toujours prouver que ce qui eſt, eſt bien, il s'eſt trouvé des raiſonneurs, qui, prenant le remede pour la ſanté, un reſte de bien pour un bien nouveau, ont attribué au commerce & aux manufactures toute la ſanté de l'Etat, & tout ce qui lui reſtoit des co-anciennes richeſſes.

Voyez-vous, a-t-on dit, comme, autour de cette Ville commerçante ou fabriquante, la campagne eſt mieux cultivée, l'aiſance regne plus qu'ailleurs?

Le commerce, comme le Nil, porte la fertilité partout où il paſſe. Loin de ſon cours, vous ne voyez que déſerts ou pauvreté.

Voilà certainement un raiſonnement bien ſpécieux & une belle comparaiſon. Mais ſi j'avois un champ très-fertile par lui-même, je ne voudrois pas que la riviere voiſine s'imaginât d'être le Nil, & vînt couvrir mon héritage.

Vous dites qu'autour d'une Ville, riche par le commerce & les manufactures, la campagne eſt mieux cultivée qu'ailleurs. La raiſon en eſt, ſans doute, que les denrées ſe vendent plus ſûrement, & mieux. Donc la vente avantageuſe des denrées eſt favorable à leur production; donc il ne falloit pas la rendre déſavantageuſe

à tout le Royaume en général par des prohibitions. Mais pourquoi la vente avantageuſe des denrées eſt-elle néceſſaire? Pourquoi faut-il qu'elle ſoit avantageuſe à un certain point? Je n'en ſais que deux raiſons : l'une, le poids des impôts qui ſe payent en ſignes; l'autre, la cherté de ce que l'agriculteur eſt obligé d'acheter.

Pourquoi encore les impôts ſont-ils ſi forts, & doivent-ils l'être? J'en ſais deux raiſons : l'une, que par la multiplication des ſignes, dont la quantité n'eſt plus en proportion avec celle des denrées, le Souverain ne fait que peu de choſe avec beaucoup d'argent; l'autre, qu'il fait preſque tout à force d'argent, & preſque rien avec les biens moraux, que l'avidité nationale a avilis.

Pourquoi les choſes que le cultivateur doit acheter ſont-elles trop cheres pour lui? Parce qu'il les achete en concurrence avec tous les peuples de la terre, & qu'il n'y a pas la même concurrence pour acheter ce qu'il vend. Il s'en trouve davantage près des grandes Villes, & c'eſt-là que les cultivateurs ſe raſſemblent & travaillent avec zele. Diminuez la cherté de ce que le cultivateur achete, qu'il le trouve par-tout à ſa porte; diminuez les impôts, & faites par-là qu'il puiſſe être bien en vendant ſes fruits à bon marché, & il pourra cultiver par-tout où il y aura de la terre.

Mais quand vous commencez par accumuler vos manufactures, vous faites des déſerts où vous n'en établiſſez pas, parce que là il n'y a point d'argent; & ce qu'il y a de merveilleux, vous reprochez aux denrées brutes d'être d'un tranſport difficile, & vous ſavez gré aux marchandiſes de leur mobilité, & cependant vous éta-

bliſſez vos fabriques & vos places de commerce ſur les rivieres, où le débouché étoit facile pour vos denrées, & vous abandonnez à celles-ci les Provinces d'où elles ne peuvent ſortir.

On donne à celui qui a déja; à celui qui n'a rien, on ôte même ce qu'il a. Auſſi l'intérieur des terres n'a-t-il rien du tout, ni argent, ni cultivateurs.

Enfin, quelqu'homme d'Etat s'eſt ennuyé en traverſant un déſert, & a dit: Ce pays n'a ni commerce, ni manufactures; voilà pourquoi il eſt pauvre. S'il avoit dit: Il y a des manufactures privilégiées, & un commerce protégé ailleurs, voilà pourquoi ce pays eſt pauvre, il auroit parlé plus exactement; mais il ignoroit que ce pays fût peuplé & riche autant qu'il pouvoit l'être, quand on ignoroit encore la grande machine politique du commerce & des manufactures.

Quoi qu'il en ſoit, cet homme d'Etat a ſenti qu'il n'étoit pas bien qu'un pays fût déſert, & a propoſé de tranſporter dans celui qu'il avoit traverſé, une ou deux manufactures.

L'idée étoit belle, mais l'exécution difficile. Y auroit-on tranſporté une manufacture déja établie? Elle auroit perdu la facilité des débouchés; ce qui auroit diminué ſon débit. D'ailleurs, comment déplacer des hommes, ſans contrainte, & les forcer à gagner moins?

Y auroit-on établi une manufacture nouvelle? Mais elle eût dû l'être de tous points pour ne pas craindre une concurrence déſavantageuſe, & il eût fallu ou créer un nouveau beſoin, pour l'occuper & la privilégier, ou faire tort aux manufactures déja établies.

Ceci n'étoit déja pas trop facile. Mais ſuppoſons qu'on eût réuſſi, où auroit-on pris les ouvriers? Dans le pays? Il n'y reſte qu'un petit nombre de cultivateurs. Dans d'autres campagnes? Elles n'ont pas aſſez de bras. Dans des Villes riches & peuplées? On y gagne davantage, & il n'y a pas un homme de reſte, ſi ce n'eſt des fainéants. D'ailleurs, ne ſait-on pas que les Villes ne rendent jamais aux campagnes, & qu'elles ſont le tombeau, d'où perſonne ne ſort que par miracle?

Si on veut s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir les villages, & voir combien de laboureurs ſont nés dans les Villes: examiner enſuite combien dans celles-ci il y a de villageois réfugiés ou débauchés.

Je conſens d'avoir tort, ſi, contre un des premiers, on n'en trouve pas deux cents des derniers. J'aurai tort encore, ſi, contre un artiſan devenu laboureur, on ne trouve pas deux cents laboureurs devenus artiſans.

Mais, ſi j'ai raiſon, il eſt évident que ce ne ſeront ni les Villes, ni les ateliers, ni les comptoirs qui repeupleront les campagnes, quoique très-évidemment encore ils les ayent dépeuplées.

C'eſt donc une erreur qui approche de l'abſurdité, quand on croit que le commerce & les manufactures augmentent la population d'un Royaume, qui a des terres de reſte. Pour qu'il en tirât cet avantage, il faudroit, comme je l'ai déja dit, que toutes les terres étant cultivées, le commerce y fît entrer des denrées de premiere néceſſité, pour y nourrir un peuple ſurabondant. Or, ceci ne peut arriver que de deux manieres: ou lorſque le commerce ne s'établit qu'après que tout a été

mis en valeur, & n'employe que des bras inutiles ; ou lorſque, fixé dans un territoire ingrat ou peu étendu, ſon centre eſt très-voiſin de toutes les parties de ce territoire, en ſorte que toutes participent à ſes profits par le débit avantageux des denrées. Ce ne ſera pourtant pas que, dans ce dernier cas, le commerce ou les manufactures donnent des hommes à l'agriculture ; mais ou des étrangers viendront cultiver ce qui étoit ſtérile dans le voiſinage d'une Ville opulente, ou l'aiſance fera multiplier les familles des anciens cultivateurs. Encore faudra-t-il que la balance ſoit à peu près égale entre les avantages de l'agriculture & ceux du commerce. Sans quoi la déſertion ruinera la premiere.

Mais n'y a-t-il aucun moyen de repeupler une Province déſerte, ou faut-il pour cela licencier les commerçants, les manufacturiers, & toutes les troupes qu'ils ont à leur ſolde ?

Cette derniere opération ſeroit une folie, qui mettroit le comble à toutes les autres. Elle ne rendroit point de bras aux pénibles travaux de la campagne, & ne lui donneroit que peu d'habitants. Quiconque a travaillé toute ſa vie aſſis & ſous un toit, mourra de faim, plutôt que de devenir laboureur.

A cet expédient ruineux, j'en ſubſtituerai pluſieurs autres, dont la réunion produira un effet plus utile & plus certain.

Je dirai aux propriétaires, qui, ayant droit de commander, ne ſont pas malheureux pour obéir, d'aller s'établir dans les lieux où ils peuvent être & citoyens & Magiſtrats, & d'y manger, s'ils peuvent, en denrées

ce qu'il leur a été ſi facile de dépenſer en argent. Dès-lors la vente du produit des terres deviendra plus avantageuſe, plus proportionnée par conſéquent au prix des choſes que le cultivateur doit acheter. Mais en même-temps, je travaillerai à rétablir encore mieux cette proportion par deux autres opérations. Je diminuerai les impôts, afin que le créateur des denrées, ayant moins beſoin de ſignes, puiſſe encore vendre à bon marché, & être pourtant à ſon aiſe; & je ferai en ſorte qu'il s'établiſſe dans le pays, non des manufactures de luxe, mais des métiers qui fourniſſent à tous les beſoins des habitants au plus juſte prix, afin qu'étant pauvres, ils n'achetent plus ce qu'ont fabriqué des gens riches.

Je crois que ces trois expédients rendront toute l'aiſance poſſible au pays que je veux rétablir. Cela fait, je prendrai patience juſqu'à ce que la nature ait fait le reſte, & je compterai aſſez ſur elle pour ne plus craindre les émigrations, pour eſpérer que les mariages ſe multiplieront, & pour ne pas douter qu'ils ne deviennent plus féconds, & que les enfants, mieux nourris, ne parviennent en plus grand nombre à l'âge d'homme.

Si je ſuis l'ami de l'humanité, j'aurai, comme on voit, bien des ſujets de joie; ſi je ſuis avide du produit des impôts, je me réjouirai comme un homme qui a ſemé, & qui, au bout de quelque temps, recueille dix fois plus qu'il n'a jetté dans le ſein de la terre.

Il me ſemble que j'en ai aſſez dit pour pouvoir aſſurer qu'il n'y a aucune profeſſion, dont l'objet ſoit de produire ou d'améliorer les biens phyſiques, qui mérite d'être privilégiée, & à laquelle la ſociété doive attirer

les hommes par l'appas d'un gain plus grand que celui qu'ils feroient en exerçant toute autre profeſſion.

Je vais plus loin encore, & je dis que celles qui, par leur nature, donnent l'eſpérance d'un plus grand ſuperflu, doivent être moins favoriſées que toutes les autres, afin de rétablir l'équilibre que détruit cette eſpérance.

Pour mettre cette maxime à l'abri de toute contradiction, il ne me reſte plus qu'à prouver qu'elle n'ôte point à la ſociété, & ne diminue pas même les moyens qu'elle doit avoir de ſatisfaire ce beſoin du ſecond ordre, ſur lequel eſt fondée la néceſſité d'un revenu public.

CHAPITRE XVIII.

Qu'un revenu public n'eſt pas de premiere néceſſité pour une ſociété. Obſervations hiſtoriques ſur la milice réelle chez différents peuples, & ſur la milice féodale, qui n'étoit qu'une altération de la milice réelle. Comparaiſon de l'une & de l'autre avec la milice ſtipendiaire, la moins bonne de toutes.

J'APPELLE beſoin du ſecond ordre, celui ſur lequel eſt fondée la néceſſité d'un revenu public, parce qu'une ſociété peut ſubſiſter ſans un pareil revenu. Il ſuffit pour cela que toutes les fonctions ſociales ſoient tellement partagées entre les individus qui la compoſent, & ſi bien

combinées entre les moyens qu'ils ont de ſubſiſter, qu'elles puiſſent toutes ſe faire, ſans que la ſociété les paye, ni en argent, ni en denrées.

Si elle a un chef, il lui faudra un revenu ſpécialement deſtiné à ſon entretien; mais dans le cas ſeulement où il devra ſe diſtinguer des autres citoyens: & dans ce cas même, ce ne ſera pas plus un revenu public que l'eſt le produit d'un domaine deſtiné à l'entretien d'un guerrier, ou de tout autre citoyen qui aura des fonctions publiques.

Telle paroît être, & avoir été l'économie, reçue chez tous les peuples qui ſe ſont le moins éloignés de la ſimplicité primitive de la ſociété.

Mais en ce point, comme dans tous les autres, l'équité, ou la premiere conſéquence de l'égalité des hommes a dû ſe retrouver, & dans l'inſtitution primitive, & dans les changements qui l'ont altérée.

Auſſi-long-temps que tous les citoyens ont été guerriers, & qu'aucune Magiſtrature n'a détourné celui qui en a été revêtu des ſoins qu'a exigés ſa ſubſiſtance, & ne l'a obligé à plus de dépenſe, auſſi long-temps l'égalité a été entre celui qui commandoit & celui qui étoit commandé, à cette ſeule différence près.

Lorſque les fonctions & les devoirs, ou n'ont pas été les mêmes pour tous, ou ſont devenus incompatibles les uns avec les autres, ce que l'un perdoit d'un côté, il a dû le regagner de l'autre; ce dont il étoit diſpenſé, il devroit le remplacer par autre choſe, & dès-lors les combinaiſons poſſibles ſe ſont multipliées par la diverſité des devoirs, combinée avec celle des compenſations.

Les ſociétés les plus floriſſantes ont été celles où les devoirs les plus pénibles ont été joints aux plus grands avantages, & où chaque citoyen a été deſtiné en naiſſant au métier qu'il devoit faire. Cette double inſtitution eſt la plus ancienne que l'on connoiſſe; car je ne ſais pas de plus grande différence entre un citoyen & un autre citoyen, que celle qu'y mettent la poſſeſſion & le défaut d'une propriété ſuffiſante pour vivre indépendant. Je dis donc que les ſociétés les plus floriſſantes ont toujours été celles où le citoyen, né propriétaire, ſe trouvoit par-là même deſtiné aux fonctions les plus pénibles, ſoit par le danger qui les accompagne, ſoit par l'application qu'elles exigent, ſoit par leur incompatibilité avec le ſoin toujours urgent de ſe procurer le néceſſaire.

Tel fut le régime primitif des Egyptiens, des Perſes, de la Grece & de Rome; tel fut celui des Germains, chez qui le ſervice militaire fut le ſeul qui ne dérogeât pas à la liberté, & qui ſe déchargerent de tous les ſoins journaliers de leur ſubſiſtance ſur les Plébeïens, tant ſerfs que libres & ingénus; tel fut auſſi le régime de l'ancienne Gaule, où les Chevaliers étoient des propriétaires aiſés, & qui, pour la plupart, avoient des tributaires.

Rome, devenue trop conquérante, fut obligée de s'éloigner de ſa premiere inſtitution, dès que la durée des expéditions mit le ſoldat dans la néceſſité de négliger ſon patrimoine. Ce n'étoit pas que ſon premier régime fût défectueux, il ne le devint que par ſon ambition, qui n'étoit pas proportionnée aux facultés de ſes guerriers. Si chacun d'eux eût eu aſſez de terres & aſſez d'eſclaves pour pouvoir être abſent de chez lui pendant toute l'an-

née, il n'eut pas eu beſoin de ſolde. Mais cette innovation ne s'étendit point au-delà de la néceſſité qui l'avoit fait imaginer; & pendant long-temps, il reſta établi que, pour être ſoldat, il falloit être propriétaire, & que, pour être Chevalier, il étoit beſoin d'une plus grande propriété. On ne crut pas que, ſi le ſoldat vivoit aux dépens du public pendant qu'il étoit en campagne, il falloit qu'il eût été élevé de maniere à devenir un bon ſoldat; & qu'en temps de paix, il vecût à ſes dépens, ſans s'avilir par l'indigence, ou par des métiers mal-aſſortis à ſon état. Il falloit encore qu'il tînt à la patrie autrement que par ſa naiſſance ou ſa ſolde.

Ce ne fut que ſous Marius, que l'on s'écarta ouvertement de cette inſtitution, & que l'on vit les armées compoſées en grande partie de ſoldats, qui n'étoient qu'à moitié citoyens. Auguſte porta le dernier coup aux anciennes inſtitutions, en rendant la milice perpétuelle, & en faiſant un état du métier de ſoldat. Dès-lors la ſolde fut auſſi perpétuelle, & dès-lors auſſi il fallut recourir aux expédients de finance. Cette reſſource, équitable dans ſon uſage, comme le prouva Mécenas, mais pernicieuſe par la facilité de l'abus, devint une des cauſes principales de la ruine de l'Empire, & s'épuiſa ſi bien par ſes propres vices, en même-temps que le ſoldat, dégradé de ſa qualité de citoyen, devint le fléau des citoyens & la victime des ennemis; tous ces inconvénients, dis-je, ſe firent ſi bien ſentir, que les plus ſages d'entre les Empereurs penſerent ſérieuſement à rendre aux ſoldats la qualité de citoyens, en leur rendant celle de propriétaires, & à ſoulager d'autant leur fiſc, en

même-temps qu'ils amélioreroient leurs troupes, & en augmenteroient l'utilité. Ce fut-là ce qui leur fit imaginer d'abord les bénéfices militaires, qu'ils fonderent dans les Provinces limitrophes, & enfuite les garniſons ſédentaires, ou les quartiers fixes, avec attribution de fonds ſuffiſants pour l'entretien ordinaire des guerriers. Les domaines, donnés en toute exemption aux vétérans, furent deſtinés non-ſeulement à leur entretien, ſans ſurcharge du fiſc, mais encore à l'éducation militaire de leurs enfants. La ſervitude alors établie rendoit toutes ces opérations faciles, & ces inſtitutions, trop tardives & trop imparfaites pour le ſalut de l'Empire Romain, devinrent le régime primitif & général de tous les Barbares qui le détruiſirent. C'eſt-là l'origine véritable de notre droit féodal; origine auſſi belle que ſage & utile, mais qui a diſparu dans la ſuite par des altérations ſucceſſives. Enfin, on s'eſt fait un titre du déſordre, pour proſcrire ce qu'on devoit réformer, & pour renouveller le plan du ſpirituel Mécenas.

Les dignités & les emplois ont éprouvé des révolutions à peu près ſemblables, pour devenir enfin un poids accablant, ſous lequel gémit la ſociété.

Je ſais bien que, dans tous les temps, les Princes eurent beſoin d'argent, pour mettre de grandes armées en campagne, & les y tenir long-temps; mais je ſais auſſi que ce fut, ou après avoir étendu leur Empire par des conquêtes exceſſives, ou lorſqu'ils voulurent en faire. Que l'on compare chez les Athéniens la victoire de Marathon, & le ſiege de Syracuſe, & ce même ſiege qui ruina la République, avec le blocus d'Athenes dans le

même-temps. La défenſe de cette Ville ne coûta rien à l'Etat, & ne ruina que les particuliers. Mais le ſiege de Syracuſe épuiſa le tréſor public.

Dans le temps où une milice féodale défendoit l'Etat, le Roi avoit de grands domaines, dont le revenu le mettoit en état de faire la guerre pour ſon compte.

Lorſque la milice avoit été une obligation réelle, & non encore féodale, le peuple militaire avoit conſenti à la guerre, & l'avoit faite à ſes dépens, même offenſivement.

La féodalité fut vicieuſe à pluſieurs égards. Mais voit-on qu'elle ait livré le Royaume ſans défenſe à ſes puiſſants voiſins? Elle étoit pourtant jointe à un vice deſtructif, qui ſeul auroit dû ruiner l'Etat. C'étoit l'interception d'autorité & de bienfaits, d'un côté, d'obéiſſance & d'amour de l'autre, par l'interpoſition de demi-Souverains entre le chef de la Monarchie & ſes guerriers héréditaires. Que penſe-t-on que fût en état d'exécuter ou de traverſer aujourd'hui un chef de cette même ſociété, s'il avoit de pareils émules d'autorité & de puiſſance?

Ceſſons donc de calomnier une inſtitution, dont le plus grand vice ne fut pas en elle-même, mais dans ſon extenſion aux grands emplois, qu'elle ne dut jamais comprendre.

Otez ce vice, ſi vous voulez être juſte, puiſqu'il n'étoit qu'accidentel, & comparez enſuite la milice propriétaire & bénéficiaire avec la milice ſoudoyée. Si vous trouvez moins d'aptitude aux guerres lointaines & aux conquêtes, dans la premiere de ces milices, je vous con-

ſeillerai de ne pas preſſer cet argument, de peur que je ne le tourne contre vous. Je pourrois cependant vous citer Charles Martel, Pépin & Charlemagne, qui n'eurent jamais dans leurs armées que des guerriers propriétaires & bénéficiaires, & dont les exploits ne le cedent à ceux d'aucun de leurs ſucceſſeurs.

Je ne vois pourtant pas que Pépin ait été plus pauvre que Charles Martel, ni le fils de Pépin plus pauvre que lui. Je n'ai lu nulle part que Charlemagne ait établi des impôts, à moins qu'on ne donne ce nom à un réglement qu'il fit faire pour ſoulager les pauvres dans un temps de famine. J'ai bien trouvé auſſi la deſcription de ſon tréſor, & le détail des legs qu'il fit avant de mourir, & après quarante ans de guerres preſque continuelles; mais je n'ai point vu qu'il ait laiſſé ni dettes, ni domaines engagés.

Mais Charlemagne étoit un grand homme. J'en conviens, & j'ajoute que ſon ſucceſſeur fut un petit homme, qui ébaucha l'anarchie féodale, & fit autant de fautes qu'il tint de dietes. Mais, ſans l'inconvénient d'une ſucceſſion mal aſſurée, il n'auroit pourtant laiſſé à ſon ſucceſſeur qu'un Royaume floriſſant, & une armée aguerrie. Malgré ſes malheurs, on ne dit point qu'il ait laiſſé de dettes; mais on ſait qu'il laiſſa un riche tréſor.

Ses fils ſe firent une cruelle guerre, qui coûta beaucoup de ſang, mais pas plus d'argent qu'ils n'en avoient; ils ne firent pas plus de dettes que leurs peres, & ne hauſſerent pas un ſeul impôt.

Mais ils abuſerent de la valeur de leurs guerriers; ils les firent chanceler dans leur fidélité, d'où il arriva trois

grands inconvénients, au moins dans les Etats de Charles le Chauve.

Les guerres civiles avoient fait de tout l'Empire le vaſte théâtre de la rapine, de la trahiſon & de l'indocilité. Car une cauſe douteuſe ne ſe ſoutient pas comme une bonne cauſe; & dans le ſilence de la loi, la raiſon ou la paſſion ſe faiſoit entendre aux uns d'une façon, & aux autres d'une autre.

Charles le Chauve accumula les bénéfices ſur une même tête & acheta les ſuffrages des Italiens. Cela ſignifie que moitié pour corrompre, & moitié pour être en état de le faire, il prodigua aux uns & vendit aux autres les récompenſes qu'il ne leur devoit pas. La reſſource des collations épuiſée, il fallut altérer le droit même de conférer, & il ébaucha l'établiſſement monſtrueux de l'hérédité des grandes charges.

Ce ne fut pas tout. Les vaſſaux ou bénéficiaires avoient ſuivi leurs Seigneurs. Ils ne pouvoient s'en diſpenſer. Mais les propriétaires, qui ne devoient obéir qu'à la loi, n'avoient ſuivi que leurs affections, qui ſouvent n'avoient pas dû être les mêmes que celles des Comtes ou Magiſtrats ordinaires. Il en avoit réſulté une véritable anarchie dans les Provinces.

Charles & ſes freres crurent y remédier, en obligeant tous les propriétaires à devenir vaſſaux. Ils eurent ſeulement aſſez d'habileté pour leur laiſſer la liberté du choix entre le Roi, les Comtes & les autres Seigneurs. Si tous s'étoient donnés au Roi, il auroit été obligé de ſubdéléguer des Officiers pour régir & commander cette foule de nouveaux vaſſaux. Mais chacun conſulta ſa

position, ſes craintes & ſes eſpérances; & les Seigneurs, déja puiſſants, le devinrent à l'excès : car le même lien qui les attachoit au Roi, leur attachoit un grand nombre de guerriers.

Il n'y eut donc plus d'armée vraiment nationale. Le Roi n'avoit droit que ſur ſes vaſſaux directs; & par eux, ſeulement, ſur ceux à qui auparavant il avoit donné des chefs amovibles. Dès-lors les vaſſaux du Souverain lui firent la loi; & avec le temps, ils réuſſirent à perfectionner l'édifice de la féodalité univerſelle, qui fit une ariſtocratie monarchique, d'une monarchie démocratique, mêlée d'un peu d'ariſtocratie.

Ce ne fut donc point par un vice de la milice réelle que s'établit le gouvernement féodal, mais par l'abolition de cette milice qu'occaſionna une guerre civile, & que conſommerent la puſillanimité & la mal-adreſſe des petits-fils de Charlemagne.

La milice féodale n'eut pas tous les avantages de la milice propriétaire, & ſimplement bénéficiaire; mais elle eut encore celui d'aſſurer des ſervices gratuits dans certains cas, & de les faire acheter à bon marché dans tous les autres : parce qu'il ne s'agiſſoit pas d'acheter des hommes, de les armer, & de tout payer à perpétuité, mais d'engager des guerriers à faire un métier qu'ils aimoient, & tout au plus de les défrayer pendant autant de temps qu'on s'en ſervoit.

On faiſoit pour cela un effort, après lequel on reſpiroit, & il étoit bien rare qu'avant un nouvel effort, on n'eût pas eu la faculté & la volonté de ſe refaire du premier.

Il n'y avoit point cette continuité de dépenſe qui rend la libération difficile, & qui empêche de la chercher, parce que l'on ne voit de reſſources que pour ſubvenir au courant. D'ailleurs, il y alloit de la ſubſiſtance du Souverain, s'il devenoit prodigue du ſien. C'étoient-là des entraves, dira-t-on. Mais pourquoi Charles le Chauve avoit-il aliéné ſa milice propriétaire? Pourquoi Hugues avoit-il conſacré l'indépendance preſqu'entiere & l'hérédité des grands fiefs?

La conſcience eſt intéreſſée à retenir ce qu'on a vendu quand on en a reçu le prix. On déclame contre les grands vaſſaux. Ils conſentirent à n'être pas Rois. Il falloit qu'il y eût alors plus de patriotiſme qu'on n'en trouveroit aujourd'hui dans bien des Commandants de Provinces.

Mais pour revenir à ces entraves que donnerent aux Rois ambitieux la néceſſité d'acheter des forces offenſives, & l'impoſſibilité d'acheter avec l'argent à venir de leurs ſucceſſeurs, je dirai là-deſſus ce que j'ai déja dit, que ſi l'on me preſſe par cet endroit, je ſaurai m'échapper, en avouant le fait. Mais avant d'en venir-là, je demanderai quels ont été les accroiſſements qu'a reçus le pays non inféodé de nos Rois, tant qu'a duré la milice féodale, & quelles ſont les acquiſitions qu'ils ont faites avec des forces beaucoup plus grandes depuis que cette milice n'exiſte plus.

En attendant la réponſe, je ſoutiendrai que la milice propriétaire & bénéficiaire étoit beaucoup meilleure que la milice féodale, & que celle-ci étoit encore moins mauvaiſe que celle qui n'a rien produit, & qui ne s'eſt ſoutenue dans un ſiecle qu'aux dépens du ſiecle ſuivant,

qui n'a été nombreuſe & agiſſante pendant la guerre que pour en rejetter la dépenſe ſur la paix, & qui réduit les Rois à la condition des particuliers prodigues, dont le luxe finit avec l'argent.

Enfin, je conclurai de toutes ces obſervations hiſtoriques, que la profeſſion la plus pénible, la plus incompatible avec l'acquiſition des biens phyſiques, ne pouvant être un métier lucratif, ſans tourner à la ruine de la ſociété, elle doit d'avance & pour toujours être jointe à la plus grande aiſance propre & héréditaire, & en être la compenſation, afin que l'équité ſoit obſervée, & que celui-là défende l'Etat, qui a le plus d'intérêt à ſa conſervation, qui eſt citoyen en un degré plus éminent, & qui ayant pu être deſtiné à ce métier dès ſa naiſſance, n'ayant pas beſoin d'en ſavoir d'autre, doit l'aimer, l'apprendre, & le faire & mieux & plus conſtamment que tout autre citoyen.

CHAPITRE XIX.

En ſuppoſant la néceſſité d'un revenu public, on recherche les regles qu'il faut ſuivre dans ſa formation. Hypotheſe adaptée à ces regles. On l'explique par la comparaiſon des impôts en temps de guerre. Ce qui arrive dans le ſyſtême actuel. Ce qui arriveroit dans l'hypotheſe. Grand avantage d'un impôt perpétuel & toujours égal, dont la poſſibilité eſt prouvée.

CEUX qui auront lu le Chapitre précédent avec le moins de préjugés, n'y auront peut-être vu que des vérités ſtériles, & aucune de celles qu'ils comptoient y trouver ſur l'importante matiere que je me ſuis propoſé de traiter.

Je réponds à cette critique, la plus douce à laquelle je doive m'attendre, que je ne connois point de vérités fécondes par elles-mêmes, mais que j'en connois très-peu qui ne le deviennent, quand on les rapproche de celles qui peuvent leur être aſſorties. S'il m'étoit permis de ſuivre cette comparaiſon, j'ajouterois que les vérités de fait fécondent les vérités de théorie, & ſont fécondées par elles, & que ce n'eſt que de leur alliance qu'il peut & qu'il doit naître des maximes pratiques qui tiennent des unes & des autres. Mais quand on ne trouveroit pas les unes ou les autres, on ne devroit pas

moins mettre dans tout leur jour celles qu'on auroit trouvées, comme une mere ſe félicite d'avoir mis au monde un enfant, quoiqu'elle ne ſache pas s'il trouvera lui-même une compagne avec qui il ait le bonheur d'être pere.

Les vérités de fait ſont ici, que la ſociété a très-grand beſoin d'un revenu public, & d'autant plus qu'aujourd'hui elle ne fait aucune de ſes fonctions ſans argent. Cette ſeconde vérité eſt très-affligeante, puiſqu'elle indique une diſette extrême de biens moraux, & l'emploi trop multiplié d'une ſeule eſpece de richeſſes.

Je ne conſentirai jamais à laiſſer ſubſiſter ce déſordre, & répéterai ſans ceſſe qu'il annonce la ruine prochaine de toute ſociété où il s'eſt introduit.

Mais il faut du temps pour le détruire, & peut-être n'y réuſſira-t-on jamais parfaitement.

Ainſi, prenant les choſes en l'état où elles ſont, il faut penſer aux moyens de mettre dans la main publique une partie des biens phyſiques que poſſedent les membres de la ſociété.

Nous les affligerons certainement par la demande que nous leur en ferons, & d'autant plus que nous nous adreſſerons d'abord à ceux en qui nous avons favoriſé l'amour de ces biens.

Mais que leur demanderons-nous, & comment le leur demanderons-nous?

Nous commencerons par leur demander le moins qu'il eſt poſſible; & pour cet effet, nous réduirons nos dépenſes le plus que nous pourrons, ſans préjudice de notre ſûreté préſente & à venir, & conſéquemment auſſi ſans préjudice de l'éclat du trône. Du reſte, nous re-

trancherons & nous réduirons tout ce qui peut être retranché ou réduit. En même-temps nous ferons en ſorte qu'on rende juſtice à la droiture de nos intentions, & que tous les citoyens ſoient perſuadés que tout ce que nous leur demandons leur eſt arraché par la néceſſité, & non extorqué par une honteuſe avidité.

Si nous rempliſſons ces deux objets, quelque Pays de l'Europe qui ſoit l'objet de notre travail, nous pouvons être ſûrs que nous demanderons moins que nos devanciers n'ont demandé, & que notre demande ſera moins mal reçue que les leurs.

Nous dirons, & on nous croira : *Il eſt néceſſaire.* Nous ne dirons pas : Nous voulons ce qu'on ne veut pas. Cela ne ſeroit pas vrai : car nous ne voulons pas autrement que le peuple ne veut. La néceſſité eſt notre maîtreſſe à tous.

Comme nous demanderons moins, au chagrin de donner un écu ſe mêlera la joie de n'en pas donner deux, & ce ſera avoir beaucoup gagné dans une occurrence auſſi fâcheuſe.

Mais nous nous ſouvenons qu'il faut laiſſer agir la volonté des hommes, autant qu'il eſt poſſible. Ainſi nous cacherons la nôtre par-tout où il n'eſt pas beſoin qu'elle ſe montre.

Après avoir dit : C'eſt une néceſſité abſolue que l'Etat reçoive trois cents millions, nous verrons ſi nous ſommes aſſez bien inſtruits pour répartir cette ſomme entre les Provinces, ou ſi, pouvant la répartir avec équité, nous ne ferions pas mieux d'appeller les députés de ces Provinces, de leur communiquer nos lumieres, de

profiter des leurs, de les aboucher enſemble, & de nous rendre médiateurs entr'eux, juſqu'à ce que chaque Province eût réglé elle-même ſa part, après avoir avoué qu'elle peut la ſupporter. Si nous oſons faire cette opération, chaque Province verra dans ſon ſort deux néceſſités : la premiere, dont nous aurons ſeuls jugé, ſera celle de payer ſa part de trois cents millions; la ſeconde, que cette part ſe monte à tant, parce que l'équité eſt une vraie néceſſité. Mais à cette loi irréſiſtible ſe joindra une volonté de conſentement, qui, après la volonté ſpontanée, eſt la plus active, & qui nous épargnera une volonté impérieuſe. Ce ſont-là de très-grands avantages, & d'autant plus grands, qu'on les honorera du nom de liberté, lequel, quoique ce ne ſoit qu'un mot, a par lui-même une vertu magique, qui éleve l'ame, & ſoutient le courage.

Cela fait, tous les cantons d'une Province s'aſſembleront par députés, & ſe partageront la quote-part de la Province, après avoir diſcuté leurs facultés pendant un temps déterminé, au bout duquel les députés devront être d'accord, s'ils ne veulent ſouffrir la faim & la ſoif juſqu'à l'entiere conciliation; & certainement ils ne jeûneront pas long-temps, parce qu'ils n'y ſeront pas accoutumés, & que l'équité ſubjugue bientôt les hommes dont les paſſions ne ſont pas violentes. Chaque diſtrict aura donc encore conſenti à payer ſa quote-part. Dans chaque diſtrict, chaque communauté réglera de même la ſienne; & dans chaque communauté, chaque particulier; en ſorte que nul ne payera que ce qu'il croira devoir payer en vertu d'une néceſſité conti-

nuée depuis le trône juſqu'au dernier cultivateur.

Mais abandonnerons-nous aux caprices ou à l'ignorance, ou plutôt à l'intérêt particulier, le choix des objets contribuables & la forme des impoſitions? Non, certainement. Nous expoſerions les citoyens à des illuſions, qui leur deviendroient préjudiciables. Nous dirons donc que celui dont le travail produit une valeur nouvelle, eſt le diſtributeur des biens phyſiques, & qu'ainſi c'eſt à lui à en faire les parts. Car, en vendant un boiſſeau de bled, il pourra dire : Il m'en a coûté tant pour labourer la terre, tant pour la ſemence, tant pour les engrais. Ainſi ce boiſſeau de bled me coûte tant; à quoi il faut peut-être ajouter le loyer de la terre, qui entre dans les fraix pour tant. J'ai mis à part pour ma ſubſiſtance & celle de mes ouvriers tel nombre de boiſſeaux, dont le prix doit être réparti ſur les autres. Il me faut pour mon entretien & celui de ma famille une telle ſomme, dont chaque boiſſeau que je vends doit ſupporter une part. Afin donc que je ne perde rien, je dois vendre cinquante ſols ce boiſſeau de bled. En outre, j'ai promis de payer un cinquieme de mon revenu; il faut donc que je le vende ſoixante ſols, pour ne rien perdre. Mais il pourroit arriver une année malheureuſe, je puis être malade, j'aurai bientôt une fille à marier, un fils à établir. Pour tous ces cas, j'aurai beſoin d'argent, ainſi je ne donnerai pas mon boiſſeau de bled à moins de 3 liv. 10 ſols.

Une répartition ſemblable peut ſe faire ſur toutes les productions de la terre, & ſur tous les accroiſſements de valeur qu'elles acquierent par l'induſtrie. C'eſt donc

l'agriculteur & l'artiſan qui peuvent le mieux & le plus deſpotiquement taxer les conſommateurs; ce ſont eux auſſi qui peuvent le moins abuſer de ce droit, puiſqu'ils vendent indifféremment à quiconque ſe préſente pour acheter. Ce ſont encore eux qui peuvent le moins ſe ſouſtraire au payement; car on ne fait pas la folie de taxer chacune de leurs denrées. On évalue leur revenu total, &, d'après cette évaluation, ils vendent ce qu'ils veulent, & au prix qu'ils veulent.

Les habitants des Villes ne ſont pas autrement traités, & en uſent de même. Les oiſifs, qui ont le moyen de l'être, croyent ne rien payer, parce qu'on ne leur demande rien; mais tout ce qu'ils conſomment a déja payé pour eux; & le revenu dont ils vivent, n'eſt non plus que le reſtant de ce qu'a payé leur terre. Si on veut rendre leur exemple utile, on les obligera auſſi de payer pour leur maiſon en Ville à proportion de ſa grandeur.

Nulle marchandiſe, dès qu'elle aura acquis cette qualité par une premiere vente, ne payera plus rien; car elle ne doit pas payer deux fois, à moins qu'elle n'acquiere une nouvelle valeur; & en ce cas, ce ſera l'ouvrier & non le marchand qui payera. Cette regle ſera ſans exception pour tout ce qui aura été produit dans le Royaume, ou dans ſes dépendances.

Les marchandiſes étrangeres devroient ne rien payer du tout, puiſque le premier qui les a vendues ne nous devoit rien, & que le marchand ne les doit vendre que le moins cher qu'il peut; le plus ſage ſeroit donc d'en fixer le prix, ſi elles ſont utiles par leur bon marché ou leur commodité, & de les défendre ſi elles ſont inutiles.

J'y vois d'autant moins d'inconvénient, qu'on ne prohibera aucune marchandiſe étrangere, quand le citoyen trouvera ſon compte à s'en ſervir, puiſque l'avantage qui lui en reviendra, augmentant ſon aiſance, fera multiplier des richeſſes d'une autre eſpece, dont la vente compenſera au moins l'achat que nous lui permettons. La prohibition ne tombera donc que ſur les marchandiſes de luxe, c'eſt-à-dire, ſur celles qui augmentent la dépenſe des citoyens. Or, l'eſprit national s'oppoſera à cet achat, quand nous aurons des mœurs. Il ſera plus difficile de régler le prix des autres marchandiſes; mais peut être n'y ſerons-nous pas obligés, puiſque ce ſera leur bas prix qui les fera acheter, & que d'ailleurs nous aurons diminué autant qu'il ſera poſſible l'avidité du marchand. Du reſte, nous le traiterons comme les bourgeois oiſifs, c'eſt-à-dire, qu'il payera par la main de ceux qui le nourriſſent, & de plus pour ſon logement.

Par ce moyen, nous réformerons généralement tous les employés de quelqu'eſpece qu'ils ſoient. Nous n'en garderons pas même pour tenir la main aux prohibitions; car nous punirons le conſommateur, qui ne nous échappera pas, & non le vendeur, qui n'a ni feu, ni lieu, & qui fait ſon métier quand il gagne.

Les communautés porteront leur argent dans la caiſſe du canton, d'où il ſera verſé dans celle de la Province. Là on en retiendra autant qu'il en faudra pour les dépenſes provinciales; & en temps de paix, pour former un tréſor. Le reſte, qui ſera tout ce que la Province aura conſenti de payer, paſſera directement dans l'épargne du Prince, qui lui-même ſe fera un tréſor en temps de

paix. Peut-être même recommanderons-nous la même choſe aux cantons & aux communautés, pour ne pas ſurcharger la circulation. Nous n'aurons pas beſoin de rien preſcrire aux particuliers. Ils en feront ce qu'ils jugeront à propos.

En temps de guerre, le Prince commencera par prendre dans ſon tréſor les premieres dépenſes : ce qui remettra dans la circulation une partie de l'argent qui y étoit enfermé.

En même-temps, il demandera une augmentation générale de tribut, dont le premier payement ſe prendra dans les tréſors provinciaux; le ſecond, dans ceux des cantons, le troiſieme dans ceux des communautés.

Cette augmentation répondra exactement, ou au-delà, à celle de la dépenſe; en ſorte que le Prince l'ayant fournie pendant la premiere année, moins ce qui étoit deſtiné au tréſor, il remettra dans celui-ci pendant la ſeconde, la troiſieme & la quatrieme année, la même ſomme qu'il y mettoit par chacun an en temps de paix. Il en ſera de même des autres tréſors qui ſe referont chacun à ſon tour. Si le beſoin continue, la cinquieme année ſera à la charge des particuliers, qui auront eu le temps de s'y préparer, & qui l'auront fait avec d'autant plus de ſuccès, qu'il y aura plus d'argent dans la circulation. S'il faut cinq ans d'épargne pour remplir le vuide cauſé dans chaque tréſor pour la dépenſe extraordinaire d'une année, la ſixieme du beſoin ſera encore à la charge des particuliers. Mais la ſeptieme ſe prendra de nouveau dans les tréſors du Roi; la huitieme dans ceux des Provinces, la neuvieme dans ceux des cantons, & la

dixieme dans ceux des communautés. Enfin, la onzieme & la douzieme retomberont à la charge des particuliers.

Voilà, je l'avoue, une idée très-ſinguliere, & qui ne m'eſt venue qu'à meſure que je l'ai développée, quoiqu'elle ſoit très-conforme aux principes que j'ai déja établis.

Diſcutons-en les avantages & les inconvénients; & pour cela, poſons une hypotheſe.

Le Royaume que j'ai en vue, dépenſe tous les ans, en temps de paix, deux cents ſoixante-quinze millions; & ſa dépenſe extraordinaire, en temps de guerre, eſt de cent vingt-cinq millions.

Nous lui avons aſſigné un revenu de trois cents millions. Ainſi il lui faut cinq ans pour ramaſſer de quoi faire face à une année de guerre. Mais comme il applique à cet objet les vingt-cinq millions d'épargne, il n'a beſoin que de quatre ans pour rétablir ſon tréſor, d'où il n'a tiré que cent millions. Dans cette hypotheſe, ſur cinq ans de guerre, il n'y en aura qu'une à la charge des particuliers, & deux ſur dix.

Le ſuperflu, deſtiné au tréſor royal, ſera donc un douzieme de la recette générale, & les autres ſuperflus deſtinés aux autres tréſors ſeront de même d'un douzieme; en ſorte que tous les ans, ſi la paix ne dure que cinq ans, on enfouira quatre douziemes, ou un tiers du produit des impôts.

Nous avons ſuppoſé que ce produit eſt le cinquieme du revenu des cultivateurs & des artiſans. Ce ſera donc un quinzieme du revenu total, qui entrera tous les ans dans les différents tréſors; & au bout de cinq ans,

il y ſera entré un tiers de ce même revenu total: c'eſt-à-dire, que la circulation ſera débarraſſée d'une ſomme numéraire de cinq cents millions.

Ce ſeroit peut-être une diminution exceſſive dans un Etat où il y auroit beaucoup de grandes fortunes ; mais nous n'en ſuppoſons point dans celui que nous imaginons ; & s'il y en a encore lorſque nous commencerons ſa réforme, elles ne tarderont pas à ſe diviſer de maniere qu'il reſtera peu d'argent entaſſé dans les coffres des particuliers. Nous obſerverons encore que, par cette ſouſtraction faite à la circulation, nous diminuerons toutes les dépenſes du Gouvernement & le prix de la main-d'œuvre; en ſorte que, s'il circule moins d'argent, le beſoin en ſera moindre. Au pis aller, s'il faut d'abord dix ans pour accumuler les fonds néceſſaires dans chaque tréſor, nous réduirons les épargnes à la moitié pendant ces dix premieres années, ſauf à les augmenter à meſure que la circulation s'arrangera ſur le nouveau plan. Toût ceci eſt une affaire d'habitude. Mais ce qui n'en eſt pas une, c'eſt de diminuer les impôts lorſque l'argent devient abondant par la paix, & de les hauſſer quand il devient rare par la guerre ; c'eſt d'affliger le peuple par des ſurhauſſements fréquents, dont il n'eſt pas prévenu, & dont rien ne lui a indiqué la néceſſité.

Que mon projet ſoit bon, ou qu'il ne vaille rien, qu'il n'y ait qu'un tréſor, ou qu'il y en ait deux, trois ou quatre, ce ſera un avantage égal dans des circonſtances différentes qu'il faut ſeulement bien connoître. Mais les principes d'où je pars ſont certains, & il eſt indiſpenſable de les ſuivre.

Je n'en dirai pas autant de ce principe qu'ont avancé de très-honnêtes gens, & qui reſpire l'humanité, bien plus qu'il n'eſt le fruit d'une mûre réflexion. Le peuple, ont-ils dit, ne doit rien que pour ſon ſuperflu: quand on n'attaquera pas ſon néceſſaire, il payera l'impôt ſans beaucoup de peine, parce qu'il ſe retranchera, & qu'il n'y a aucun citoyen qui ne conſente à retrancher une partie de ſa dépenſe pour ſecourir ſa patrie.

Il eſt fâcheux qu'un auſſi beau raiſonnement ne ſoit qu'une pieuſe rêverie. Voici comment je conçois la méthode qu'il indique.

Le Prince met une armée en campagne. Chacun prend un plat de ſa table, un habit de ſa garderobe, une bouteille de vin de ſa cave, & envoye tout cela au camp pour l'entretien d'un ſoldat; mais on n'agrée point ce tribut de ſon zele, parce que la viande s'eſt gâtée, que l'habit n'a pu ſervir, que la bouteille s'eſt caſſée, & qu'enfin le meſſager a plus dépenſé que ne valoit le tout enſemble.

On dit donc à chacun de ces citoyens, auſſi mal aviſés que zélés: Laiſſez-nous le ſoin d'acheter les choſes dont nous aurons beſoin; & au-lieu de denrées, donnez-nous de l'argent. Auſſi-tôt ces citoyens diſent chacun par ſoi: Je mangerai un plat de moins, je mettrai plus d'eau dans mon vin, je porterai le même habit plus long-temps, & le prix de ce que j'aurai acheté de moins ou vendu de plus ſera le tribut que je payerai à ma patrie. Tous ont dit la même choſe, ainſi tous achetent moins, & tous auſſi veulent vendre davantage. Si cela eſt poſſible, l'expédient eſt bon; mais il eſt évident

qu'il implique une contradiction entiere : car dès que tous achetent moins, tous vendront moins ; il n'y a des vendeurs que parce qu'il y a des acheteurs, & il n'y a de ceux-ci que parce qu'il y a des conſommateurs. C'eſt donc une vérité démontrée, que pour qu'un impôt de plus ſoit payé ſans peine, il faut qu'il y ait de la conſommation de plus, ou que chacun vende plus cher la même quantité de denrées. Mais l'un & l'autre manquera à la fois, ſi chacun ſe retranche. On vendra moins, parce qu'on achetera moins, & on vendra à meilleur marché, parce qu'il y aura moins d'acheteurs, & parce que l'argent deviendra plus rare, par l'abſence de celui qu'on aura payé de plus. Quel ſera le bout de ce cercle vicieux ? Il n'en aura point, parce que c'eſt un vrai cercle.

Je conclus delà que le retranchement propoſé ne doit point avoir lieu, & que chacun, s'il fait bien, dépenſera à ſon ordinaire ; je ſouhaiterai même que celui qui a de l'argent en réſerve, dépenſe plus qu'à ſon ordinaire.

Mais ſi cette théorie eſt rigoureuſement exacte, comment ſe fait-il que les peuples ne ſuccombent pas aujourd'hui ſous le poids des impôts, ou comment peuvent-ils le payer ? Le voici.

L'Etat demande à chaque Province une ſomme plus forte qu'à l'ordinaire. Chacun commence par donner une partie de l'argent qu'il avoit en réſerve. Une petite partie de cet argent revient dans la Province ; & comme elle n'y circuloit pas auparavant, elle y fait un peu hauſſer le prix des denrées : ce hauſſement & une autre par-

tie de l'argent de réserve fourniſſent à l'impôt de la ſeconde année, & ainſi d'année en année juſqu'à ce que tout l'argent de réſerve ait été mis dans la circulation. Remarquez que ceux qui n'en avoient point, en ont pris dans la poche d'autrui; l'un en empruntant, l'autre en ne payant pas tout ſon loyer, un autre en achetant à crédit, & en vendant pour de l'argent comptant. Si la guerre dure plus que l'argent de réſerve, le prix des denrées augmenté ſoutiendra en partie la Province, & en partie elle deviendra débitrice du Pays où ſe font les dépenſes du Gouvernement, & des gens qui en profitent pour gagner de l'argent. Si, par le laps du temps, une Province perd tout l'argent qui circuloit de plus depuis la guerre, ou la création de l'impôt, les denrées y tomberont de prix par une raiſon contraire à celle qui les avoit d'abord fait augmenter, la dette s'accroîtra entre le particulier & le particulier, & entre la Province & le pays où afflue l'argent. La miſere fera diminuer la conſommation, & le mal croîtra encore. Il faudra cependant ſolder. Cette opération ne commencera peut-être pas pendant la guerre; ce qui ſera un accroiſſement de mal. Car voici comment on ſoldera. Les particuliers qui auront beaucoup gagné acheteront des terres dans la Province endettée, parce qu'ils voudront placer leur argent, & que les terres y ſeront à bon marché. Ce ſera là la ſolde du compte qui ſe fera aux dépens des plus malheureux & au profit des plus heureux. Si une Province devoit la valeur de tous ſes fonds, il faudroit ou qu'elle paſſât toute entiere a de nouveaux propriétaires, ou qu'on lui remît une partie de la dette,

ou que plusieurs devant sans payer d'intérêt, ou continuant à acheter à crédit & à vendre comptant, ils parvinssent avec le temps à gagner sur l'épargne des intérêts de quoi s'acquitter, à quoi ils employeroient aussi pendant une paix heureuse & longue le même argent qu'ils mettoient autrefois en réserve. Tout cela arrive à la fois après la guerre, & voilà pourquoi une Province est si long-temps à se refaire. Voilà aussi pourquoi une guerre devient toujours plus ruineuse à proportion de sa durée.

Tout ce méchanisme consiste, comme l'on voit, en deux choses. L'une est la dissipation de l'argent de réserve; l'autre, la création d'une dette. S'il y a beaucoup d'argent de réserve, le mal est long-temps sans se faire sentir; s'il y en a peu, la guerre est ruineuse dès son commencement, & le devient toujours davantage.

Le moyen donc d'empêcher ce mal, est d'avoir le plus de réserve qu'il est possible; & pour cet effet, d'arranger l'économie publique de maniere qu'en temps de paix le particulier achete & vende au même prix que pendant la guerre. Si vous laissez circuler tout l'argent que vous avez en temps de paix, le citoyen vendra cher, & achetera cher, d'où il ne résultera aucune épargne proportionnellement plus grande que celle qu'il feroit en achetant & en vendant moins cher. Elle sera, dites-vous, plus grande en effet. J'en conviens; mais en ce cas, vous m'accordez que tout l'argent de réserve forme une masse très-considérable. Or, que la totalité en soit dans la bourse des particuliers, ou qu'il y en ait une partie dans les trésors, cela revient au même pour la circulation.

tion : mais ce n'eſt pas la même choſe pour les particuliers. Non, dites-vous, parce que s'ils avoient cet argent, ils s'en ſerviroient pour améliorer leurs fonds, vivre mieux, faire des acquiſitions, &c. Voilà préciſément de quoi je ne conviens pas, & ce que je ne voudrois pas : car alors les uns ſe déferoient ſans fruit de tout leur argent, & ſeroient ruinés par la guerre; les autres s'en déferoient avec fruit, & ſeroient encore mis à l'étroit par la guerre : ſi tous vouloient le faire circuler, nul ne le feroit avec un grand profit; parce que, tout l'argent étant en mouvement, chacun feroit peu de choſe avec beaucoup d'argent. Pourvu donc que ce laboureur ait en réſerve la valeur de cent boiſſeaux de bled, il m'eſt égal que cette valeur ſoit de cent écus ou de cent cinquante, & celà lui eſt égal auſſi; mais il ne me l'eſt pas que la guerre ſurvenant, il y ait beaucoup de citoyens qui n'ayent rien en réſerve, & qu'on leur demande plus d'argent, lorſqu'ils en ont moins. Il ne me l'eſt pas, que le plus avare ou le moins chargé de famille vende ſon argent très-cher pendant la guerre, gagne ſur ſon voiſin au-delà de ce qu'il paye lui-même, & s'enrichiſſe par le malheur d'autrui. Enfin, je veux que le citoyen ne ſoit pas pris au dépourvu, & que le moment où il eſt averti ſoit auſſi celui où, par une plus grande circulation d'eſpece, il ſe trouve plus en état d'épargner. Je veux qu'il voye la néceſſité s'approcher lentement, qu'il la reconnoiſſe, & que quand elle arrive à lui, il puiſſe obéir à ſes ordres, ſans prendre dans la bourſe d'autrui.

Si vous avez toujours en tête de faire entrer de l'ar-

gent dans le Royaume, je vous en offre le moyen ſans le vouloir; car tout reſtant à bon marché en temps de paix, vous aurez la préférence aſſurée ſur tous vos concurrents dans les marchés étrangers.

Si cela arrive, je ne m'en réjouirai que pour la facilité qui en réſultera de remplir nos tréſors. Mais je ne ceſſerai point de les augmenter, tant que le prix des denrées ne baiſſera point. La raiſon en ſera, que je ne voudrai pas qu'il hauſſe.

Quel ſera donc le terme auquel vous bornerez l'accroiſſement de vos tréſors? Je n'en ſais rien, parce que j'ignore quand il ceſſera d'entrer de l'argent dans le Royaume. Ce ſera apparemment lorſque, chez nos voiſins appauvris, l'argent ſera plus rare que chez nous, & leurs denrées à meilleur marché. Mais ce malheur n'en ſera pas un; & juſqu'à ce qu'il arrive, nous aurons eu le temps de penſer aux moyens de le prévenir. Duſſions-nous leur faire préſent d'une partie de nos tréſors pour le regagner enſuite, notre condition ne ſeroit pas malheureuſe.

On voit que tout revenu public ſuppoſe vente & achat entre les citoyens, & ne ſuppoſe pas autre choſe. Delà vient le prix pécuniaire des terres & de leur revenu. Ainſi un citoyen qui ne vendroit, ni n'acheteroit, ſeroit abſolument non-impoſable; & ſi tous les citoyens étoient dans ce cas, il n'y auroit ni revenu, ni impôt.

Mais c'eſt ce qui n'arrivera jamais, par la diverſité de nos beſoins, de nos talents, & du produit de nos terres.

Il peut cependant arriver dans un pays où tout le

monde eſt induſtrieux & économe, une ſorte de ſtagnation de l'argent & des denrées. Mais elle ſera impoſſible, ſi nous obligeons une partie notable des citoyens à ne rien produire, & à vivre ſans travailler.

J'ai encore quelque choſe à dire ſur le ſuperflu des citoyens. C'eſt qu'il ne peut que très-difficilement ſe trouver chez tous à la fois, non-ſeulement parce que tous n'auront ni le même bonheur, ni la même induſtrie, mais auſſi parce que ce qui eſt ſuperflu dans un temps, ceſſe de l'être dans un autre, par l'emploi qu'on en fait, & parce qu'auſſi l'excès du ſuperflu, qui change l'état d'un homme, & en fait un oiſif, au-lieu d'un homme laborieux, perd la nature de ſuperflu par cette métamorphoſe inutile & même nuiſible à la ſociété, ſi elle n'a pas des travailleurs de reſte.

L'excès du ſuperflu n'eſt donc pas un bien. Le ſuperflu modéré en eſt un très-grand, parce qu'il eſt une barriere entre le néceſſaire & la diſette. J'en détaillerai les avantages dans un des Chapitres ſuivants, où je traiterai de la population.

Je finirai celui-ci par faire obſerver que je me ſuis encore conformé à mes principes, en établiſſant un impôt perpétuel & invariable, qui acquiert la nature de coutume, & qui ceſſe abſolument d'être une contradiction à l'amour des biens phyſiques, parce qu'ils ont eu, pour ainſi dire, le temps de s'allier enſemble.

CHAPITRE XX.

Septieme Besoin de la Société. La reproduction des hommes. Quels vices y sont contraires, & quelles especes de possessions défavorables.

J'Ai déja dit quels sont les plus grands obstacles à la reproduction des hommes, & ce que la nature a fait pour l'assurer. Je ne crois pas être obligé de prouver qu'une société a intérêt d'être aussi nombreuse qu'elle peut l'être. Trop d'écrivains l'ont dit avant moi, & je crois l'avoir dit aussi, & même avoir prouvé que ce n'est pas seulement un intérêt, mais aussi un devoir de la société.

Il ne s'agit donc ici que de déterminer les rapports qu'il y a entre le besoin physique des hommes, & celui de la société, & entre son intérêt & le besoin moral des individus, qui désirent de laisser postérité. Car ces deux choses sont très-différentes.

Quand les citoyens seront bien nourris, que la misere & l'angoisse ne dévoreront point leur corps par leur esprit, ils sentiront certainement d'une maniere très-vive le besoin qui conduit à la procréation. Je requiers toutes ces conditions, parce qu'elles sont physiquement nécessaires pour donner au besoin dont nous parlons toute l'intensité dont il est susceptible. L'expérience est la meilleure preuve de cette vérité, & il n'y a presque

perſonne qui ne puiſſe conſulter la ſienne, ſi ce n'eſt peut-être ces gens ſans ſouci & ſans application, ou ces hébêtés, qui, à cet égard ſeulement, ſont d'ordinaire plus hommes que les autres.

Mais il ne ſuffit pas encore que le beſoin ſoit auſſi grand qu'il doit l'être; il faut encore qu'il ne puiſſe être ſatisfait infructueuſement pour la ſociété, ou que du moins ce ne ſoit pas ſans beaucoup d'inconvénient; car alors le beſoin de l'individu ne répondroit plus ſuffiſamment au beſoin de la ſociété.

Sans prétendre expliquer des loix divines par des raiſonnements humains, on peut avancer ſans crainte que la dixieme loi écrite ſur la pierre étoit deſtinée à aſſurer l'exécution de la premiere loi preſcrite à l'homme: Croiſſez & multipliez.

Celui qui deſire la femme qui a déja un mari, qui l'eſt véritablement, deſire une choſe inutile à la ſociété; car ſi cette femme peut avoir des enfants, elle en aura ſans lui, & peut-être en aura-t-elle plutôt ſans qu'il s'en mêle, que ſi elle voit deux hommes à la fois. Dans ce dernier cas, celui qui peche contre la dixieme loi, riſque de faire tort à la ſociété.

Mais ce n'eſt pas encore-là le plus grand mal. Nul ne deſire la femme d'autrui, ſans négliger la ſienne, s'il en a, ou ſans perdre en tout ou en partie le deſir d'en avoir une. Voilà un tort très-réel qui réſulte pour le genre humain en général, & pour la ſociété en particulier, de l'infraction de la dixieme loi.

Cette infraction eſt l'abus du premier de tous les préceptes, & devient contraire à ſon exécution. Après

ce déſordre, le plus grand de tous dans ce genre, il en eſt un autre qui n'a gueres moins d'inconvénient. Je ne parle point du péché d'Onan. Que peut la ſociété contre ce vice, & que n'a-t-elle pas au contraire à ſe reprocher, ſi, par un mauvais régime, elle contribue à le multiplier? Je ne parle point d'un autre vice plus honteux, dont le Ciel a puni cinq Villes qui devoient périr ſans qu'il les embraſât, mais dont le châtiment ne pouvoit être trop éclatant. Malheur à la nation qui ſouffre chez elle ce principe de deſtruction, & qui en favoriſe l'accroiſſement par de mauvaiſes loix & par des mœurs perverſes!

C'eſt à ces mêmes cauſes qu'on doit auſſi rapporter en grande partie le déſordre dont je veux parler, le goût pour la vie célibataire, qui naît de l'exemple, qui s'accroît par les fauſſes maximes, & qui réſiſte à la nature en lui cédant, & ſouvent en l'épuiſant. Ainſi la ſociété eſt encore trompée dans ſon attente, & elle voit ſa plus chere eſpérance, ſa plus brillante jeuneſſe, ſe faner dans les bras de la volupté ſtérile, & languir enſuite dans une vieilleſſe prématurée, impuiſſante, iſolée.

Parcourons les différentes cauſes de ce déſordre. Ce ſera quelque choſe, de les avoir développées.

L'exemple domeſtique & la volonté paternelle ſont les deux cauſes principales de la détermination du beſoin phyſique vers la réproduction, comme terme du plaiſir.

Où la volonté manque, il y a une cauſe de moins; où l'exemple eſt nul ou contraire, il ne reſte rien à eſpérer.

La volonté manque en trois manieres ; ou par la mort prématurée des parents, ou par leur indifférence, ou par l'oppoſition d'une autre volonté qui détruit celle-là.

La mort prématurée des parents ne paroît pas devoir être imputée à la ſociété, quoique ſouvent elle ſoit l'effet des mauvaiſes mœurs. Mais ſur vingt peres qui meurent trop tôt pour leurs enfants, il y en a quinze qui ne meurent trop tôt que parce qu'ils ſe ſont eux-mêmes mariés trop tard ; & alors c'eſt un crime de la ſociété, dont les mœurs ſont corrompues, ou qui n'a pas préſervé ſes membres de la miſere abſolue ou relative.

L'indifférence des parents eſt ordinairement la ſuite d'un vice ſemblable ; mais elle peut venir de ce qu'ils s'occupent eux-mêmes très-peu de la poſtérité, ſoit qu'ils ne l'eſperent point heureuſe, par la raiſon que nous venons de dire, ſoit que d'autres paſſions trop fortes & trop multipliées ayent affoibli ou anéanti celle-là. Les paſſions multipliées produiſent ce que nous appellons la frivolité ou la philoſophie ; les paſſions trop fortes ſont les grands vices. L'homme frivole ne penſe point aux races futures ; le Philoſophe, qui donne un vernis de métaphyſique aux bagatelles dont il s'occupe, regarde en pitié l'homme vulgaire, qui s'imagine de revivre dans ſes enfants.

Enfin, un pere ne veut ſouvent pas voir ſes petits-fils, non qu'il n'en ſente le deſir, mais parce qu'il n'eſpere pas pour eux le bonheur dont il s'eſt fait l'idée. S'il ne peut eſpérer en effet qu'étant ce qu'ils doivent être, ils ſoient heureux, c'eſt un vice de la ſociété. Si c'eſt une erreur

en lui, il y a apparence qu'il y a été induit par les mœurs de ſon ſiecle, &, en ce cas, la ſociété n'eſt pas encore innocente.

Je voulois recourir à vous, mere heureuſe d'un enfant qui a atteint l'âge d'être pere; je voulois vous rappeller le plaiſir que vous reſſentîtes quand il eut vu le jour, la ſollicitude avec laquelle vous veillâtes ſur ſes premiers ans, la tendreſſe nouvelle que vous conçûtes pour un époux, par qui vous étiez mere; j'allois vous offrir le renouvellement de tous ces plaiſirs dans le mariage de votre fils. Mais vous ne m'écoutez pas, ou ce n'eſt que pour me reprocher l'impudence avec laquelle je vous ai reproché votre âge; vous ne voulez pas donner votre nom à une autre femme qu'on ne diſtingueroit de vous que par un ſurnom qui dévanceroit votre déclin. Vous voulez pourtant paroître mere, & vous me prouvez que le mariage eſt un état malheureux en ſoi. Ah! je le vois; vous parlez par expérience, vous n'aimâtes jamais votre mari, vous n'en fûtes jamais aimée; je ne ſuis plus ſurpris que vous n'ayiez jamais goûté le bonheur d'être mere, & que vous deſiriez ſi peu celui de l'être encore une fois.

Votre bonheur chimérique eſt loin de la nature. Mais je vous annonce ſa malédiction: vous languirez dans une vieilleſſe abandonnée; & ce fils, que vous avez négligé, vous couvrira d'opprobre, vous accablera d'affronts dans un temps où il ne vous reſtera que lui. Il vous diſputera vos droits; ſa fortune, devenue la proie des courtiſannes, ne ſuffira plus à votre ſubſiſtance. Dites-moi, vous la doit-il? & ſon pere a-t-il pu lui recom-

mander cette tendreſſe filiale, que vous avez ſi mal achetée?

Mais vous, mere indigente d'une nombreuſe famille, que puis-je vous reprocher, quand je vous vois lutter contre la pauvreté toujours victorieuſe, & que, connoiſſant ſi bien la miſere, vous la craignez pour vos petits-fils? L'amour précéda ou ſuivit votre hyménée. Vous vous rappellez un temps heureux, vous voudriez le faire renaître pour tous vos enfants, & vous ne le pouvez pas. Vous n'aurez pourtant point de repos que vous n'ayiez marié l'aîné. Vous l'avez élevé pour être l'appui de votre famille. Il attend avec impatience & docilité l'honneur d'en être le ſoutien. Mais ſes freres ſont-ils moins hommes? Depuis long-temps vous leur avez appris qu'ils ſont cadets, & qu'ils ne peuvent avoir d'enfants à eux. Ils en ſont perſuadés, & ils ſe font une raiſon de la néceſſité. Mais à peine ils ont ſenti le beſoin par lequel nous devenons peres, que ne voyant point dans l'avenir le moment où ils pourront l'être, ils ſe ſont livrés à la fougue de leurs ſens, au mépris de la loi ou de la nature. Vous en gémiſſez: car vous êtes femme & mere; mais vous ne conſentirez point à voir vos fils plus malheureux encore que votre époux. Je vous plains, & ne ſais que vous conſeiller.

Je ne plains pas de même cet homme opulent, qui n'eſtime en lui-même que des richeſſes exceſſives & des titres accumulés. Il faut qu'il vaille bien peu lui-même, s'il croit que des petits-fils qui ne ſeroient pas deſtinés à avoir ces avantages au même degré que lui, ne méritent pas de voir le jour.

vés, ou qui tâchaſſent de faire honorer leur état ?

Non, ce n'en étoient pas : car dans ce ſyſtême qu'ils ont inventé, la volupté & la licence entrent pour beaucoup. Je crains bien qu'il ne faille en faire remonter l'invention à ces hommes, qui font une vertu du célibat, quand ils parlent aux ſimples, & qui le vantent comme un état heureux, quand ils oſent ſe démaſquer. Oui, ſans doute, ce furent eux qui les premiers apprirent aux freres de nos aïeux, que la liberté naît d'un vœu en apparence ſi difficile à remplir; ce furent eux qui, voués au travail & enrichis à condition d'enſeigner & de ſoulager, étalerent aux yeux de la nation le faſte d'une opulence acquiſe ſans peine, l'embonpoint que donne une vie ſans ſouci, les charmes de l'oiſiveté & de la gayeté, les hommages inſenſés, qu'on ne mérite que par ſa robe, les empreſſements qu'on marque pour un homme que rien ne gêne dans ſes liaiſons, & qu'on peut avoir tout entier; la ſotte admiration des imbécilles pour les éclairs d'un eſprit léger, ou les obſcurs raiſonnements de la métaphyſique rendue populaire.

Au ton qui regne encore dans cette claſſe d'oiſifs, aux maximes par leſquelles ils ſe conduiſent, à la nature même qu'ils donnent à leurs biens, j'en reconnois l'origine & le premier modele dans cet état mitoyen entre toutes les conditions, auquel on parvint par un peu d'étude, & qui ne ſe fit pardonner l'érudition ſuperficielle qu'il ſuppoſoit, qu'en en perdant une partie, & en abuſant du reſte pour corrompre les mœurs & avilir la Religion.

Ce fut-là, dis-je encore, le modele de ces opérations

funeſtes, par leſquelles un homme, avec qui tout devoit périr, doubla ſon revenu, à condition de n'avoir point d'héritiers; c'eſt-à-dire, qu'il s'abaiſſa juſqu'à la honteuſe condition ou d'un homme interdit ou d'un valet à gages.

Mais ce que la poſtérité aura peine à croire, ſi elle perd le ſouvenir de nos folies, & puiſſe-t-elle le perdre! la ſociété elle-même a conjuré ſa ruine, en invitant les citoyens à borner leurs vues & leurs eſpérances à la durée de leur vie, pour augmenter leur aiſance.

Qu'on traite ainſi les animaux deſtinés à nôtre nourriture ou à notre uſage, le ſort que nous leur deſtinons, excuſe cette barbarie; on les prive d'une partie d'eux-mêmes pour les mieux engraiſſer ou pour les rendre plus dociles: mais qu'on ſouffre que des hommes s'engraiſſent en renonçant à ſe perpétuer, qu'on cherche dans cette opération un accroiſſement inutile de ſervitude & d'indifférence ſur le ſort de la patrie, n'eſt-ce pas le comble du délire, ou l'expédient le plus funeſte que puiſſe enſeigner la néceſſité?

Je ne parle pas ſeulement des revenus factices, qui n'exiſtent que par preſtige, pour s'évanouir comme un palais enchanté. Je parle auſſi de cette autre eſpece de revenus, qui n'eſt moins préjudiciable à l'eſpece humaine que parce qu'elle eſt plus ruineuſe pour la ſociété, parce qu'elle eſt perpétuelle, ou doit l'être.

C'eſt ici un labyrinthe, où la raiſon elle-même s'égare, parce qu'elle n'a été conſultée ſur aucune partie de ſa conſtruction. Tâchons pourtant d'en pénétrer les détours, & de reconnoître du moins le monſtre qui l'habite.

Je n'attaque point ici le ſophiſme financier, qui a fait inventer les emprunts, d'où ſont nées les rentes perpétuelles. Je m'en tiens à leurs inconvénients relativement à la population.

Toutes ſortes de biens, ni toutes ſortes de profeſſions n'engagent pas également au mariage. Entre les biens, ceux qui nous attachent par plus d'endroits, & qui exigent plus de ſoins divers, ſont auſſi ceux que nous avons le plus d'envie de laiſſer à des perſonnes qui nous ſoient cheres, & pour l'adminiſtration deſquels nous avons plus beſoin d'une compagne.

Tels ſont les fonds de terre. Les maiſons qui ne ſont pas un vrai fonds, dont les réparations nous chagrinent, que des accidents peuvent détruire, qui ne nous rendent que quand nous ne les habitons pas; les maiſons, dis-je, nous attachent beaucoup moins, & conſéquemment nous donnent moins d'envie de nous en conſerver la propriété même après notre mort. Ce ſont pourtant des objets tels quels de cette affection qui embellit tout, de cet eſprit de propriété qui rend tout précieux. Mais pour toucher des loyers, un homme n'a pas beſoin de compagne; & pour la loger, il devroit ſe reſſerrer ou diminuer ſon revenu. C'eſt donc une nature de bien très-peu favorable à la population, mais qui du moins ne lui eſt pas entiérement contraire. Les rentes ſont à cet égard la plus déteſtable des inventions.

Un papier eſt le ſeul objet d'affection qu'elles préſentent; & cet objet, auſſi meſquin que frêle, n'offre à l'imagination que trois idées, la fragilité de ce

bien, la facilité de le perdre, & celle de l'aliéner.

Eſt-ce là-deſſus qu'un homme peut ſe réſoudre avec confiance à ſe donner des héritiers ? Peut-il les deſirer, comme ſes heureux ſucceſſeurs dans une pareille poſſeſſion ? Je ne le conçois pas, à moins que la totalité ne lui offre une maſſe, ou plutôt un cahos d'opulence, qui lui paroiſſe conſtituer un état très-heureux.

Mais de plus, le poſſeſſeur de cet étrange bien voit tout argent. Chaque choſe lui offre une idée diſtincte de dépenſe; & comme il meſure très-aiſément la totalité de ſon revenu, il ne penſe point à une femme, qu'il ne calcule ce que ſon entretien diminuera de ſon contrat, ce qu'il faudra en retrancher pour un enfant, pour deux, pour trois, dans l'enfance, dans l'adoleſcence, dans l'âge d'homme; ni la femme, par ſes ſoins, ni les enfants, quand ils ſeront hommes, ne pourront ajouter une ſeule lettre à ce ſtérile parchemin. Tout encore une fois eſt en dépenſe nette, diſtincte, inévitable, rien n'eſt en économie, en amélioration, en non-valeurs miſes à profit, en induſtrie, ni en travail.

Ce n'eſt pas encore tout. Quand cet homme, poſſeſſeur du papier magique, penſe à ſa mobilité, à ſa nature verſatile, & qu'en même temps il réfléchit ſur la fougue de la jeuneſſe, ſur les occaſions de diſſiper, qui s'offrent en foule à un jeune homme, auſſi mobile que ſon patrimoine, peut-il eſpérer que ce qu'il laiſſera à ſes enfants encore jeunes, ils ſe le conſerveront juſqu'à l'âge où l'on commence réellement à être heureux ou malheureux ? S'il fait ces réflexions, il eſt impoſſible qu'il l'eſpere avec quelqu'aſſurance.

Cependant le temps s'écoule, & cet homme observe que le même revenu pécuniaire qui fit un homme riche dans sa jeunesse, n'est plus qu'une fortune médiocre. Il soupçonne qu'avant qu'il soit peu; cette fortune pourra être très-près de l'indigence; ce qui arrive, en effet; en sorte que si cette réflexion ne l'a pas arrêté; l'indigence elle même étouffera sa postérité à la seconde ou à la troisième génération. Ainsi autant de familles fondées sur des rentes, autant doivent périr, si, avant la ruine de ce frêle fondement, elles n'en jettent pas un autre plus durable.

Mais c'en est assez pour cette partie d'une nation qui nage dans l'opulence, & croit n'avoir que le nécessaire; qui appelle sagesse la courageuse résolution de mourir tout entier, qui a soin de ne rien laisser après elle, qui habite les Villes & y possede toute sa fortune, qui vit enfin d'argent produit par de l'argent, & n'a ni feu ni lieu. Cette partie d'une nation n'est ni la plus nombreuse, ni la plus respectable, ni la plus utile; elle est destinée à périr. Puissent toutes ses classes voir de loin l'abyme du néant, & se réfugier dans le sein de la nature qu'elle a abjurée! Si je pouvois la détruire ainsi, avant que la nature elle-même se vange d'elle, je me croirois très-heureux, moins pourtant pour l'avantage qui en reviendroit à ce petit nombre d'individus, que pour le mal qu'ils cesseroient de faire au grand nombre de vrais citoyens.

Mais quelque soit son sort, cette partie corrompue & corruptrice d'une société ne mérite pas ma principale attention, & je passe volontiers, mais non sans une secrete inquiétude, à la nation elle-même. J'appelle ainsi, les

les propriétaires, les cultivateurs & les artiſans utiles, qui donnent pour le moins autant qu'ils reçoivent, & qui ſont les enfants chéris & reconnoiſſants de toute ſociété, qui n'eſt pas elle-même une marâtre impitoyable.

CHAPITRE XXI.

Suite de l'examen des différentes claſſes relativement à la population. Des journaliers & des artiſans. Combien il ſeroit à deſirer que chacun d'eux eût une propriété.

L'HABITANT de la campagne, qui n'eſt pas réduit, pour vivre, au loyer de ſes bras, a au-deſſous de lui la claſſe des journaliers, dont le rapproche ſans ceſſe le même travail, mais au-deſſus duquel le met la propriété ou d'un fonds ou de ſes fruits. Il lui eſt auſſi ſupérieur par plus d'induſtrie, & une plus grande variété de rapports avec la ſociété. On pourroit donc dire que ce ne ſont pas deux citoyens du même ordre, ſi le paſſage n'étoit pas continuel de l'une à l'autre de ces claſſes, & ſi leur différence la plus grande ne conſiſtoit pas dans le plus ou le moins de propriété, ou dans une petite propriété d'un côté, & la privation entiere de propriété de l'autre côté.

Je voudrois que jamais il n'y eût dans les campagnes de ces arbres ſans racine, que le moindre vent ou

renverſe, ou emporte; c'eſt-à-dire, qu'il n'y eût point d'homme aſſez malheureux pour n'avoir pas une maiſon & un petit fonds, dont le produit remplît le vuide de ſon travail, & lui rendît utile la ſociété d'une compagne. Je ſais bien que, ſans cela, il peut en deſirer une, parce qu'il n'a pas, pour l'ordinaire, d'autre moyen de ſatisfaire un beſoin qui l'inquiete quelquefois, qu'il ne peut éviter que par-là une ſolitude & un abandon toujours cruels pour l'homme, & qu'il a, pour le raſſurer contre un accroiſſement de dépenſe, l'eſpoir d'un accroiſſement de reſſource dans l'induſtrie particuliere d'une femme laborieuſe. Mais c'eſt trop peu pour un homme : & la poſſibilité de n'avoir pas même un aſyle, où il puiſſe cacher ſon infortune, l'inconvénient pour la ſociété qu'un homme ne puiſſe être ſaiſi que par ſon corps, & fixé que par l'habitude de travailler dans un endroit; ces maux, dis-je, ſont trop grands pour qu'il n'en réſulte pas une diminution ſenſible de mariages & de fécondité, & une inſtabilité toujours pernicieuſe & au citoyen & à la ſociété.

L'artiſan, qui n'a point de propriété, ne differe du journalier que par la nature de ſon travail, & par une dépendance plus grande de ſa poſition locale. Son débit & ſa réputation le fixent; ſes outils, & quelquefois une petite quantité de matieres qu'il a amaſſées, ſont tout ſon domaine.

Dans une campagne, il eſt un peu monopoleur, mais il eſt rarement un bon ouvrier : dans une Ville, il eſt moins monopoleur, & gagne pourtant un peu davantage. Dans la Ville, où les ſecours ſont plus voiſins,

& les loyers plus chers, s'il gagne aſſez pour avoir une ſervante, il ne ſe mariera que quand cette compagne précaire aura acquis des droits ſur lui. Dans la campagne, il a beſoin de ſecours plus continuels, & n'eſt pas en état de payer une ſervante. Il gagne les gages dont il devroit payer ſes ſervices, en prenant une femme qu'il croit lui coûter un peu moins, parce qu'elle ne ſépare point ſon ſuperflu du ſien, & qu'où il loge, là elle peut auſſi loger.

Mais je dis de cette claſſe ce que j'ai dit de la précédente. C'eſt un grand mal que ſon inſtabilité; & c'en eſt un autre que les femmes y ſoient ſi peu utiles, & que la néceſſité de tout acheter en faſſe trop diſtinctement ſentir le poids.

Il n'y a preſque pas moyen de parer à ces inconvénients, par rapport aux habitants des Villes, & c'eſt auſſi-là que j'aime le moins les hommes. Le vice y eſt plus voiſin; & de l'état d'un homme habitué à voir toutes ſortes d'hommes, & qui eſt étranger dans ſa maiſon, il y a trop près à la condition de vagabond, la plus dangereuſe & la plus inutile de toutes.

Pour ces deux claſſes, celle des journaliers & celle des artiſans, un ſuperflu quelconque eſt moins néceſſaire que pour toutes les autres relativement au mariage, parce que la néceſſité ou un penchant irréſiſtible en ſont la cauſe déterminante.

Je crois même que, dans les Villes, le ſuperflu peut être auſſi aiſément contraire que favorable à la réſolution de ſe marier, parce qu'il ne peut que diminuer par la ſociété, ou que du moins il y a peu d'eſpérance qu'il

s'accroiſſe, & parce qu'auſſi ce ſuperflu ; qui n'eſt le plus ſouvent que pécuniaire, met un artiſan en état de ſe paſſer de femme.

C'eſt-là en grande partie pourquoi les Villes ſont moins favorables à la population que les campagnes ; & les grandes moins encore que les petites, quoique les gains y ſoient plus grands. Mais auſſi y ſont-ils moins aſſurés, attendu la plus grande concurrence par la proximité égale de pluſieurs ouvriers du même genre.

Je n'ai rien de bon à propoſer en faveur des mariages des artiſans établis dans les Villes ; & comme je ne me préſſe pas d'indiquer des expédients fâcheux, je remets à un autre endroit à dire ſur ce ſujet ce que je crois devoir être le plus utile à la ſociété.

Quant aux journaliers & aux artiſans diſperſés dans les campagnes, je penſe qu'il faut à tout prix les élever à la dignité de propriétaires, & en favoriſer la multiplication en même-temps qu'on leur donnera plus de ſtabilité.

C'eſt à quoi doit contribuer beaucoup le médiocre ſuperflu, auquel ils peuvent aſpirer ; & par cette raiſon, je regarde comme une très-grande faute, autant que comme une barbarie, l'iniquité avec laquelle on leve un impôt ſur des hommes, qui, par état, donnent déjà plus à la ſociété qu'ils n'en reçoivent.

CHAPITRE XXII.

Des petits Propriétaires & des Fermiers, relativement au mariage. Que pour les y encourager, il faut moins faire que s'abſtenir de faire.

LA claſſe des citoyens, qui eſt la ſeconde en dignité, la premiere par ſa néceſſité, & non par ſon utilité, cette claſſe eſt celle des cultivateurs, propriétaires, ſoit d'un fonds, ſoit d'un mobilier équivalent à un fonds, & qui en a preſque tous les avantages.

Je ne la conſidere ici que relativement à la multiplication de l'eſpece, & je vois avec plaiſir qu'elle a, par le bénéfice de la nature & de la loi, tout ce qui lui eſt néceſſaire pour ſe perpétuer. Aiſance, qui augmente le beſoin phyſique; attachement à un bien qu'on veut retenir auſſi long-temps qu'il eſt poſſible, & que par cette raiſon on veut laiſſer à ſes enfants; ſtabilité, qui ſoumet à la honte, & inſpire la confiance; aſyle inamiſſible par lui-même; utilité réciproque du mari & de la femme; poſſibilité d'augmenter par l'induſtrie doublée le produit d'un fonds fertile, & de le convertir tout entier à ſon uſage; reſſource contre la cherté de certaines choſes, dans le moyen d'y ſuppléer en partie par d'autres, qu'on n'achete point; facilité plus grande enfin d'acquérir un ſuperflu, qui raſſure contre la fécondité du mariage.

Que reſte-t-il à faire à la ſociété pour aſſurer ſon

intérêt ? Peu de choſe, hors de l'éducation, dont je parlerai dans un autre endroit. Mais il y a ici bien des choſes qu'elle ne doit pas faire. Il ne faut pas qu'elle altere elle-même, ni qu'elle ſouffre qu'on altere aucun des avantages dont je viens de faire l'énumération.

La propriété doit être ſacrée ; & ce qui approche de la nature, doit être à proportion également ſacré. Les aliments doivent être auſſi bons & auſſi abondants qu'il eſt poſſible, ſans qu'il ſoit beſoin de les acheter par un excès de travail.

Nul ne doit être tenté de quitter ſon domicile, & encore moins y être forcé qu'à la derniere extrémité.

Il eſt bon de multiplier & de varier l'induſtrie, afin qu'une femme & un enfant ne ſoient pas ſans quelqu'utilité.

Il eſt encore très-bon de varier les productions de la terre, afin qu'elles puiſſent être ſubſtituées les unes aux autres.

Enfin, le ſuperflu n'ayant ici aucun inconvénient par la ſévérité des mœurs que maintient l'impuiſſance où eſt le vice de ſe cacher, on n'en doit pas craindre l'accroiſſement. Mais comme il eſt très-utile, loin de l'envier à ceux qui ſe le procurent, il faut leur ſavoir gré de l'avoir acquis, & les en laiſſer jouir autant qu'il eſt poſſible.

Ici ſe développe la grande utilité de ce ſuperflu. Il multiplie les mariages, qui, par lui, ceſſent d'être onéreux ; il encourage l'agriculture, qui met en état de perfectionner & d'étendre, parce qu'un argent mort, quelque peu qu'il rapporte, quand il féconde une terre

morte, rapporte toujours assez ; il donne du jeu à l'industrie, en diminuant la crainte de perdre, & en augmentant les moyens de gagner ; & quand il a produit tous ces heureux effets, il s'évanouit par le partage d'une petite fortune entre un grand nombre d'enfants, dont l'éducation l'avoit diminué, dont le travail l'avoit ensuite augmenté, & pour qui il n'est plus qu'une partie du nécessaire, quand ils cessent de composer une seule famille. Leur pere, qui ne vieillit point avant l'âge par l'excès du travail, qui les aima, parce qu'il les avoit reçus d'une femme chérie sans partage, & parce qu'il se vit en eux, qu'il prolongea son bonheur par l'espérance du leur ; leur pere est parvenu à une grande vieillesse : il les a presque tous mariés ; son expérience a dirigé leurs premiers travaux, son exemple les a instruits ; il a entretenu leur union, il a établi entr'eux le commerce des secours mutuels ; sa probité a répondu de la leur, sa réputation les a accrédités. Ils ont beaucoup perdu en le perdant ; mais ils peuvent se passer de lui ; & ce qu'il leur laisse, est un commencement de superflu pour eux.

Ne croyez pas, je vous en conjure, que ce tableau ait été tracé d'imagination, & sur-tout ne désespérez pas d'en multiplier les originaux.

Vous y parviendrez sans peine, vous qui tenez dans vos mains la destinée des hommes, si vous ne faites que ce qu'il faut que vous fassiez, si vous cachez votre volonté, si elle a la force & l'uniformité de la nature & de la nécessité. Laissez vouloir les hommes. Faites les vouloir, & évitez de les surprendre, & de multiplier

les contradictions. Demandez-leur le tiers de leur bien, s'il le faut, mais que ce ſoient eux qui vous le donnent, & évitez toutes ces méthodes inventées par la timidité, & ſoutenues par la violence, & qui viennent contredire l'amour du gain, non en partageant ſon produit, mais dans ſes opérations, dans le moment où il a toute ſon intenſité. Il eſt alors capable de tout, de la fraude, de la violence, ou du déſeſpoir. Prenez le contribuable au moment où il voit le produit de ſon travail, où il ſent qu'il peut vous en donner une partie, & où il y eſt réſolu, parce qu'il ſait que vous en avez beſoin. Mais qu'il ſache auſſi de quoi vous avez beſoin, afin qu'il ne ſoit ni trompé dans ſon attente, ni allarmé pour l'avenir.

CHAPITRE XXIII.

Des aiſés, & des profeſſions lucratives qui conduiſent à l'aiſance; que ſouffrir qu'on puiſſe mettre une barriere entre l'homme enrichi & la profeſſion à laquelle il doit ſa richeſſe, c'eſt nuire à la réproduction autant qu'aux mœurs, & à la proſpérité des profeſſions lucratives.

C'EST aujourd'hui une claſſe très-nombreuſe dans la ſociété, que celle des gens aiſés, qui vivent noblement, c'eſt-à-dire, qui ne doivent point à leur pouvoir phyſique les biens dont ils jouiſſent.

Ils reſſemblent aux nobles par leur aiſance, leur

genre de vie, & en partie par leur éducation.

Ils ne produiſent directement aucune valeur nouvelle; mais ils ſont en état de rendre plus parfaite la culture à laquelle ils voudront bien préſider. Voilà déja une utilité. Nous les regarderons de plus comme le corps aux dépens duquel la Magiſtrature & la Nobleſſe devront ſe recrûter. Mais ils n'ont encore été agrégés ni à l'une ni à l'autre. Les uns jouiſſent d'une ancienne aiſance qui a été depuis long-temps peu utile à la ſociété; les autres viennent de l'acquérir par l'exercice d'une profeſſion lucrative, qu'ils n'ont pas encore quittée, ou qu'ils n'ont quittée que depuis peu. L'amour du gain les a animés; & s'il ne les anime plus, il s'eſt oppoſé dans leur cœur & dans leur eſprit à l'acquiſition des paſſions, des préjugés, des connoiſſances & des talents, qui ſont néceſſaires dans un autre état. Il en ſera autrement de leurs enfants ou de leurs petits-enfants. Je l'eſpere, & deſire qu'ils ayent une longue ſuite de deſcendants.

Mais je vois qu'ils ſont tentés de ne pas multiplier leur race, parce qu'ils veulent la tenir par l'opulence au-deſſus de l'état où ils ſont nés eux-mêmes, & la rapprocher par la continuation de cette même opulence, de l'état qui eſt au-deſſus d'eux. Il ne leur manque rien de ce qui peut rendre heureux de bons peres de famille, ſi ce n'eſt la certitude de ne pas redeſcendre dans leur ancien état en la perſonne de leurs enfants.

Leur accorderai-je cette certitude, en leur conférant un titre inamiſſible? Je m'en garderai bien; car ce ſeroit une récompenſe que je leur accorderois, & ils n'ont pas droit d'en prétendre. S'ils ſont nés de parents riches, &

descendus d'aïeux riches aussi, ils ont contre eux une moindre utilité, puisqu'ils sont restés dans la classe des citoyens oisifs.

Sont-ils les artisans de leur fortune? j'ai deux objections à leur faire. L'amour des richesses les a dominés jusqu'ici. Ils en ont acquis; ils sont récompensés de la maniere qui leur a été propre. Mais ou ils ont été heureux, & la fortune à hâté leur succès; le bonheur ne mérite point de récompense: ou ils ont trouvé le secret de gagner beaucoup, lorsqu'ils pouvoient gagner moins; & loin de devoir quelqu'encouragement à cette industrie, je la condamne, quoique je ne la punisse pas: mais je veux du moins qu'ils éprouvent qu'il ne leur a servi de rien de se hâter, & que ceux qui exercent la même profession apprennent, par leur exemple, qu'ils ont toute leur vie pour acquérir ce que ceux-là ont acquis en peu d'années; qu'ils peuvent même laisser à leurs enfants une fortune imparfaite, parce que sur plusieurs générations qui devront travailler pour mériter l'introduction qu'ils desirent pour leur postérité, peu importe qu'il y en ait une de plus ou de moins.

Ce que je dis ici sera développé ailleurs. Je me borne ici à ce qui regarde la réproduction de ces familles. Je leur ôte pour long-temps l'espoir de l'honneur auquel elles aspirent, afin qu'elles le desirent moins fortement, & aussi afin qu'elles ne s'imaginent pas être fort au-dessus de l'état dont elles sortent. Au moyen de cette précaution, un pere opulent, qui ne jouira que des avantages inséparables de l'opulence, ne croira pas déroger à la destinée de ses enfants, en faisant rentrer dans la route

qu'il a ſuivie ceux à qui il ne pourra laiſſer des biens ſuffiſants, & rien ne l'empêchera de donner à la patrie autant de citoyens que la nature lui en voudra accorder. Ils reſteront à portée de toutes les profeſſions lucratives, & ce ne ſera pas un médiocre avantage pour l'Etat, puiſque chacun ſera moins preſſé de gagner, & moins impatient de quitter une profeſſion qu'il exercera ſans doute avec plus de ſuccès, que l'apprentif indigent qui le remplaceroit.

Je ne crains point qu'avec ces ſentiments un pere de famille, quelle que ſoit ſa profeſſion, mette des bornes aux faveurs de l'hymen. L'aiſance actuelle & l'eſpérance illimitée de l'augmenter, jointes à celle d'avoir des ſeconds dans ſes enfants, ſeront pour lui des motifs ſuffiſants de ne pas craindre l'accroiſſement de ſa famille.

Si quelqu'un en doute, qu'il conſidere quels ſont entre les marchands, les artiſans, les manufacturiers, & les autres citoyens exerçants des profeſſions lucratives, quels ſont, dis-je, ceux qui ſont le moins embaraſſés d'une famille nombreuſe. Ce ſont ces honnêtes & bons citoyens, qui ſont les moins ardents au gain, & qui n'ont point cette fatale ambition de ſortir de leur état, ou d'en faire ſortir leurs enfants. Les établiſſements qu'ils leur deſirent, ſont à leur portée. Mes enfants, dit un homme de ce caractere, s'ils ne ſont pas riches, le ſeront plus que moi, & auront une réputation faite. Ils ſeront, du reſte, ce que j'ai fait; & s'ils ſont honnêtes gens, les moyens de ſubſiſter ne leur manqueront pas.

Qu'on examine, au contraire, ces hommes qui ont ouvert leur cœur à une ambition malheureuſement trop

générale. La fortune ne ſe hâte jamais aſſez pour eux. Ils mettent tout en œuvre pour précipiter ſa courſe; gains immodérés, fraudes dans les ſociétés, faillites criminelles, tout leur paroît permis pour parvenir au but honorable qu'ils ſe propoſent. Ils ſe vengent d'une attente trop longue à leur gré, par le mépris qu'ils affectent pour un ordre dans lequel ils brûlent d'entrer.

Un Noble peu opulent eſt pour eux un objet de raillerie. Ils ne voudroient pas lui reſſembler. Ce n'eſt qu'une richeſſe ennoblie qu'ils deſirent. Ils veulent du premier ſaut s'élever juſqu'à la haute Nobleſſe, ainſi qu'ils l'appellent, & déja ils l'imitent, déja ils inſultent à la ſage médiocrité. Leur dépenſe eſt celle d'un grand Seigneur. Ils ont auſſi ſes vices. Leurs compagnes ne ſont plus que leurs plus proches voiſines, & s'en dédommagent, en imitant de leur côté les écarts de celles à qui elles prétendent ne pas céder, & comptent bien de s'égaler dans peu. Il entre dans leur ſyſtême de n'avoir qu'un ou deux fils. C'eſt un premier acte de Nobleſſe, qui en amene pluſieurs autres.

Comparez ce portrait avec vingt originaux que vous en avez ſous les yeux, & voyez ſi j'ai eu tort d'attribuer l'opprobre trop fréquent des profeſſions lucratives à ceux qui, tout à la fois, les vantent le plus, & ſont les plus preſſés de les quitter, pour ſe faire initier dans l'ordre qu'ils feignent de mépriſer; & vous croirez encore qu'il eſt utile de donner cet encouragement de plus aux profeſſions lucratives? Si vous voulez les énerver, les avilir, en faire un gouffre de plus pour les races ſu-

tures, ſuivez cette maxime qu'a enfantée le délire de l'opulence, ou l'admiration ſtupide des richeſſes.

Au moins conviendrez-vous avec moi qu'elle n'eſt pas favorable à la population; & c'eſt tout ce que j'ai dû prouver ici.

Je remarque un grand inconvénient à ce même égard dans ces claſſes à demi-nobles, qui ſe multiplient tous les jours, & qui tous les jours deviennent auſſi plus nombreuſes. Le fils d'un riche artiſan ou d'un marchand croit s'être élevé d'un degré, s'il eſt parvenu à la derniere des profeſſions pour leſquelles il faut ſavoir un peu plus que lire & écrire; de deux degrés, s'il eſt parvenu à la ſeconde, il va de pair avec tout; s'il s'eſt élevé juſqu'à la troiſieme, il fonde ſur cette chimere un plan de légiſlation, auquel il aſſujettit ſa famille, s'il n'y a pas déja aſſervi la nature.

Les enfants d'un homme comme moi, dit-il, qui exerce une profeſſion honorable, ne doivent point redeſcendre à l'état au-deſſus duquel j'ai ſu m'élever. Ce n'eſt qu'avec la plume qu'il leur eſt encore permis de s'enrichir; mais ſi je vis, je ferai en ſorte de mettre encore une barriere plus impénétrable entr'eux & les profeſſions ignobles: c'eſt-à-dire, qu'il dépouillera le public avec aſſez de ſuccès pour acheter une charge à ſon fils aîné, & lui laiſſer de quoi la ſoutenir. Pour les cadets, s'il en a, il les pourvoiera autrement; mais il ne les mariera pas: & ce fils aîné qu'il deſtine à une haute fortune, apprendra de lui que le moyen d'épargner à ſon noble ſang une honteuſe dérogeance, eſt de ne pas le prodiguer; qu'il doit concentrer ſur une ſeule tête,

En effet, ſi le déſordre qui regne aujourd'hui doit toujours durer, ſi l'ordre de la Nobleſſe doit toujours être la ſentine de tous les autres états, en recevoir les membres les plus corrompus & les plus décidés à être un poids inutile pour la ſociété, il faut de deux choſes l'une; ou que l'ancienne Nobleſſe périſſe, ou que tout ce qui eſt opulent dans l'Etat devenant Noble, on abroge toute loi, tout privilege, toute exemption, comme autant de diſtinctions odieuſes, inutiles, onéreuſes, qui ne ſerviroient qu'à favoriſer l'oiſiveté jointe à l'opulence, à ennoblir les richeſſes, & à dégrader la pauvreté, par la honte & le mépris.

Je crois pouvoir comparer ce qui ſe paſſe aujourd'hui à ce que faiſoit un Colonel de ma connoiſſance, qui heureuſement eſt aujourd'hui Général.

Cet homme, très-noble, ſi ſa mere avoit été ſage, avoit une vénération profonde pour la richeſſe, quoiqu'il ſe targuât beaucoup de ſa naiſſance, pour ſe venger peut-être de ce qu'il ne ſe trouvoit pas aſſez riche. Il ſe mit en tête d'avoir le corps d'Officiers le plus opulent qu'il y eût dans les troupes de ſon Roi. Pour cet effet, toutes les fois qu'il trouvoit un jeune homme riche, dont le pere ne ſavoit que faire, il moyennoit la retraite ou d'un Major, ou d'un Lieutenant-Colonel, ou d'un Capitaine, faiſoit vacquer par-là une Lieutenance, & la donnoit au jeune homme, que le plus ſouvent il avoit tiré d'un comptoir ou d'un magaſin. Il fit ſi bien, que lorſqu'il quitta le Régiment, il eut le plaiſir de n'y laiſſer que des Lieutenants très-riches; car la réforme n'avoit encore pu s'étendre aux Capitaines, qui, pour

la

la plupart étoient très-nobles, très-braves & très-pauvres.

Je ne sais par quelle fatalité son successeur avoit à peine pris connoissance du Régiment, qu'il se crut obligé de renvoyer un bon nombre de ces riches Lieutenants.

Si ce brave Gentilhomme, qui aimoit tant à commander des gens riches, avoit gardé plus long-temps le Régiment, il eût eu de quoi faire une compagnie de commerce sans en sortir, s'il n'eût mieux aimé se faire adjuger les cinq grosses fermes.

Je crois que cette comparaison explique assez bien ce que je veux dire. Mais après tout ce que j'ai déjà dit, je ne persuaderai à personne que je propose sérieusement un plan aussi nouveau dans la théorie, qu'il eût conforme à la pratique actuelle. Si l'on faisoit le calcul de tout ce qui se forme de Nobles dans un certain Royaume, sans ceux que le Souverain veut bien élever à ce rang par une grace spéciale, on trouveroit que tous les vingt ans, le nombre doit en être de quatre mille pour le moins. Ce sont vingt mille familles nouvelles tous les cent ans. Doublez-les par chaque génération de vingt-cinq ans : ce seront en cent ans plus de quatre-vingt mille peres de famille, dont vous aurez augmenté l'ordre de la Noblesse.

Je ne parle point de ces appels faits de temps à autre de tous les gens aisés, & qui ont eu un grand succès. C'étoient des opérations de finance de la part du Gouvernement, & des opérations mixtes de la part des citoyens, qui, pour une somme d'argent assez modique, rachetoient une partie de leur revenu, & acquéroient un titre par-dessus le marché.

Il ne paroît cependant pas que la Nobleſſe ſe ſoit multipliée à proportion des ſoins qu'on s'eſt donnés, & qui auroient dû ſuffire pour ennoblir tout le Royaume ; & je ſuis perſuadé que ſi on en faiſoit un dénombrement exact, on trouveroit qu'elle ne fait pas la vingtieme partie de la nation, & que la moitié ou environ eſt d'ancienne extraction. Je ne dirai point que c'eſt la preuve d'une malédiction attachée au déſordre que je condamne ; on me prendroit pour un fanatique. Mais on ne pourra me faire ce reproche, ſi je propoſe deux obſervations qui me paroiſſent conformes à l'expérience. Le bas prix auquel on a mis le titre de noble, a tenté toute ſorte d'acheteurs. Dans le nombre, il y en a eu de très-pauvres. J'ai entendu citer l'exemple d'un homme à qui ſa nobleſſe & celle de cinq enfants n'avoit coûté que cinq cents livres. Il avoit acheté une charge dans un College inutile, qu'on appelle le petit College, & qui ne lui avoit coûté que vingt mille livres. Ces charges ont enrichi depuis, parce que les impôts ont augmenté. C'eſt une affaire de calcul. Cet homme n'avoit pas les vingt mille francs, & il les emprunta au denier vingt. Il mourut au bout de ſix mois, revêtu de la charge, qu'il n'emporta pourtant pas dans le tombeau. Ses enfants la revendirent au même prix, & en furent quittes pour ſix mois d'intérêt.

Je ne ſais pas ce qu'ils firent de leur nobleſſe ; mais je conjecture qu'ils voulurent la garder, & furent pourtant moins ſages qu'un Echevin ennobli par ſa charge, lequel a enfermé ſa boutique d'un vitrage. Cette foible cloiſon eſt tout ce qui, dans la Ville, ſépare ſa no-

bleſſe de la roture ; dans la Province, elle reſpire en plein air, & lui aſſure d'utiles exemptions.

Mais il n'eſt pas donné à tout le monde d'être auſſi bien aviſé. J'ai vu d'autres ennoblis quitter leur profeſſion avec une fortune médiocre, s'ennuyer de leur oiſiveté, noyer leur ennui dans le vin, ou l'étourdir de quelqu'autre maniere, laiſſer peu de bien à leurs enfants, qui, n'ayant que peu d'argent & très-peu de nobleſſe à tranſmettre aux leurs, ont pris le parti, l'un de ne rien faire, pas même des enfants légitimes; l'autre, de ſolliciter un engagement au célibat, en demandant une place dans les troupes.

C'eſt une enfance bien difficile à élever, que celle de la Nobleſſe. Elle eſt ſi foible dans ſes premieres années, & il lui faut tant de maillots, qu'on l'étouffe d'ordinaire, avant qu'elle vienne à bien, ou qu'elle va ſe cacher dans le ſein de ſa mere, ſi elle ne préfere pas le néant.

L'ordre gagne donc très-peu où l'Etat perd beaucoup, & c'en eſt aſſez pour faire proſcrire un brigandage, qui eſt en pure perte pour le fiſc, pour les profeſſions utiles, & pour la dignité de l'ordre, dont on met les privileges à l'encan, & la conſidération à prix d'argent, ſi même il lui reſte un prix, quand on a prélevé le bénéfice des exemptions.

Pourquoi maintenant l'ancienne Nobleſſe eſt-elle moins ſujette à périr? J'en ſais deux raiſons, auxquelles il eſt inutile d'en ajouter une troiſieme. La premiere eſt priſe dans l'état actuel de cette Nobleſſe; la ſeconde, dans ſa nature.

C'eſt dans les Provinces qu'eſt la pépiniere de ce qu'on appelle la haute Nobleſſe, comme on dit la haute Finance. C'eſt-à-dire que l'opulence hauſſe tout ; & que par-tout ce qui eſt le plus riche, eſt le plus haut.

A cette hauteur-là, tout eſt brûlé des vents, & ſe deſſeche ; plus bas eſt la vigueur & la fécondité. Moins de beſoins, des reſſources plus aſſurées, & qui s'épuiſent moins, voilà ce qui met un Gentilhomme de Province en état de ſe marier avec moins de bien, qu'il n'en faut à un Seigneur pour ſa dépenſe de trois mois. Il ſe croit riche, ou ne s'imagine pas avoir beſoin de l'être. Toute ſon ambition eſt d'obtenir pour ſon fils une Lieutenance, lorſque le fils du grand Seigneur doit acheter un Régiment, & ſe ſoutenir un peu au-deſſous du ciel, en entaſſant des monts ſur des monts. Ces monts-là ne ſont point de terre, c'eſt de l'or qu'il tire de la vente de ſes terres, &, une fois en ſa vie, d'un marché par lequel il vend la Nobleſſe maternelle de ſes enfants à naître.

Dans la Province, chacun garde ce qu'il a, & le laiſſe en mourant dans l'état qu'il l'a reçu. Mais un Gentilhomme d'extraction, ou dont le titre eſt ſi ancien qu'il l'ignore, croit de plus avoir un grand bien à perpétuer, un bel héritage à tranſmettre. C'eſt ſa nobleſſe même : car il en fait grand cas, ainſi que l'a judicieuſement obſervé l'Auteur de certaines Lettres. Sa folie ſur ce point va quelquefois ſi loin, que, n'eût-il autre choſe à laiſſer à ſes enfants, il croiroit leur laiſſer aſſez. Il fera des gueux ; (ce mot s'eſt ennobli par l'uſage qu'on ne ceſſe d'en faire) il fera, dis-je, des gueux ; mais ce ſeront des bons Gentilshommes.

Quand il admire ſottement la longue ſuite des ſes aïeux, qu'il n'a pas tirée de faux titres, quoique veuille faire ſoupçonner le même Auteur, il prend la ferme réſolution de prolonger cette ſuite, & ſe croiroit très-coupable, ſi tant d'aïeux avoient été nobles en vain. Cette folie lui fait faire la ſottiſe de ſe marier. Il faut appeller les choſes par les noms que leur donnent ceux qui parlent correctement. Mais pour moi, qui dois mon exiſtence à une ſottiſe du premier ordre dans ce genre-là, je crois qu'une ſottiſe eſt une fort bonne choſe, & qu'un gueux peut être un très-honnête homme. Ce n'eſt pas qu'on ne m'ait dit ſouvent en termes polis, que j'avois tort d'être né. Qu'avoit à faire votre pere de ſe marier, me diſoit-on? Je penſois : qu'avoit à faire mon aïeul de ſe marier, mon biſaïeul, & même mon triſaïeul? Car ma pauvreté remonte juſques-là. Cependant ces gens-là ont paſſé de bons moments, ont fait des enfants tant qu'il a plu à Dieu, & je ne me trouve pas mal d'exiſter. J'étois humilié, je rougiſſois pour mon pere, mon aïeul & mon triſaïeul; mais intérieurement je leur ſavois gré de n'avoir pas eu le ſens commun. Je crois bien que je ne ſuis pas le ſeul opiniâtre ſur cet article, & qu'il y en a même pluſieurs milliers dans le Pays où je ſuis né. Je ſuis du moins tenté de le ſouhaiter, parce que, ſi cela n'étoit pas, ce ſeroit une preuve que déſormais la ſociété n'y obtiendra des citoyens qu'à très-haut prix; ce qui ne doit pas être un bien, ſelon mes principes.

La ſociété doit, ai-je dit, ſe procurer tout ce dont elle a beſoin, aux moindres fraix poſſibles. Or elle a be-

ſoin de citoyens, elle en a outre beſoin d'être défendue, & toujours aux moindres fraix poſſibles. Quand, dans la dépenſe de la réproduction, entre pour beaucoup un bien moral tel que la nobleſſe, c'eſt autant d'économiſé ſur les biens phyſiques. Si un Gentilhomme de Province devoit lui coûter autant que le fils d'un Lieutenant-Général, ou d'un ennobli, elle n'auroit pas, je penſe, beaucoup de Gentilshommes. Si, d'un autre côté, il falloit qu'un Capitaine le fît devenu en gagnant autant qu'un Négociant qui travaille depuis le même-temps, elle auroit peu de Capitaines.

Si encore, pour former un cœur ferme, une valeur froide & à l'épreuve; ſi, pour faire ce compoſé de tant de ſentiments divers qu'on deſire dans un Officier, il étoit néceſſaire qu'un enfant eût été élevé dans l'opulence & avec la fierté que donnent les grands titres d'un pere & d'un aïeul, nous n'aurions pas beaucoup de ces compoſés-là; leur formation ſeroit très-onéreuſe, & nous courrions riſque de n'avoir des cœurs fermes que dans des corps foibles. Nos Lieutenants iroient à l'armée en chaiſe de poſte; ce qui, je crois, auroit quelqu'inconvénient.

Mais je dois enfin reprendre la ſuite de mes conſidérations ſur les défenſeurs de l'Etat, nom par lequel on a dû s'appercevoir que je déſignois la milice héréditaire; ou, ce qui eſt eſſentiellement la même choſe, l'ordre de la Nobleſſe. Ici l'origine de l'ordre s'accorde avec ſa conſtitution, l'eſprit qui y domine, & ſa deſtination.

Ce concours de circonſtances n'eſt pas un avantage médiocre où il ſe rencontre, puiſqu'il eſt impoſſible

qu'il n'assure pas à la société le service dont elle a besoin.

Quand on regardera les Nobles comme les défenseurs de l'Etat, & non précisément comme des citoyens, qui doivent être riches, qui doivent aspirer aux grandes charges, ou les posséder, en qui les exemptions doivent être jointes à l'opulence; quand, dis-je, on prendra les Nobles pour ce qu'ils sont en effet, on cessera d'être effrayé de leur nombre, & on commencera peut-être à craindre qu'il ne diminue à l'excès au grand préjudice de l'Etat.

On pensera du moins que les principes dont je ne me suis pas écarté jusqu'ici, sont applicables à cet ordre, & que l'inconvénient de le completter sans cesse aux dépens des autres classes, est assez grand, pour que l'on doive y desirer la réproduction naturelle, qui, de tous points, est la plus avantageuse à la société.

CHAPITRE XXV.

Maximes ſur le nombre de la Nobleſſe. Dès qu'on le rappelle à ſa deſtination, elle ſera difficilement trop nombreuſe. Mais ſi elle l'eſt aſſez pour la remplir, il n'eſt pas à craindre qu'elle ceſſe de l'être. Raiſons ſur leſquelles eſt fondée cette opinion.

DEUX ſentiments contraires ont juſqu'ici rendu très-inconſéquens preſque tous les raiſonnemens qui l'on a faits ſur l'ordre équeſtre.

Quand on a conſidéré ſes prérogatives, qu'on me diſpenſera d'appeller des conceſſions, & que je ne nommerai des privileges que dans le véritable ſens de ce mot; quand, dis-je, on a conſidéré les prérogatives & l'opulence de la partie de cet ordre, qui eſt la plus apparente, on a fait des vœux pour ſa diminution, peut-être pour ſon extinction, ou du moins pour la ſuppreſſion de ſes privileges.

Je connois un Auteur, très-eſtimable d'ailleurs, qui, dans une hiſtoire de nos finances, a fait de fréquentes excurſions contre les exemptions des riches, par où il a toujours entendu les Nobles, tant il avoit l'eſprit frappé de cette idée, qu'un Noble eſt un homme riche; & comme il écrivoit ſur ſes finances, il faut lui pardonner d'en avoir deſiré l'accroiſſement aux dépens de qui il pouvoit appartenir.

Quand, au contraire, on a conſidéré les Nobles comme les défenſeurs originaires & privilégiés de la ſociété, on a été frappé de leur inſuffiſance, pour remplir l'objet de leur premiere deſtination, & on en a allégué pour raiſons, 1°. que la Nobleſſe n'eſt plus auſſi nombreuſe qu'autrefois; 2°. que la guerre eſt devenue trop meurtriere pour elle, depuis que la mort perce les cuiraſſes, & en a fait abandonner l'uſage.

La méthode ancienne étoit bonne, a-t-on dit, quand un Chevalier, armé de toutes pieces, étoit un homme preſqu'invulnérable, & que dix milles hommes nuds, tels que les fourniſſoient les communes, étoient écraſés ou tués par deux cents de ces Chevaliers.

Il n'en eſt plus de même aujourd'hui, & le grand nombre de familles Nobles, qu'une ſeule campagne met en deuil, quoiqu'on ne prenne plus dans cet ordre qu'une partie des Officiers, prouve aſſez, que ſi on employoit un plus grand nombre de Nobles, l'ordre ſeroit bientôt anéanti. Ce fut-là ce que craignit le feu Roi, quand il prit le ſage parti de réſerver l'arriere-Ban pour les cas extraordinaires.

Voilà donc deux opinions contradictoires ſur le nombre des Nobles; mais elles paroiſſent amener la même conſéquence, l'une directement, l'autre par un milieu, & cette conſéquence eſt l'inutilité de la Nobleſſe.

Je crois en avoir déja aſſez dit pour jetter quelques doutes très-fondés ſur cette prétendue inutilité, & je me flatte de venger encore complettement l'ordre équeſtre, ou de ce reproche, ou de cette imputation.

Je ſuppoſe ici que l'on eſt convaincu que la meilleure

armée du monde ſeroit celle que l'on ſeroit parvenu à compoſer de guerriers nés & élevés pour cette profeſſion, réuniſſants tous les motifs qui peuvent rendre la bravoure invincible, & formés à la diſcipline & à la docilité dès leurs plus tendres années.

Il ne me reſte plus qu'à voir comment un ſeul ordre pourroit ſuffire au recrûtement de cette armée; car on m'accordera que ſa formation eſt poſſible dans un grand Royaume, où il y a une Nobleſſe nombreuſe.

Tout homme meurt une fois, & n'a ordinairement qu'environ vingt ans pour produire ſon ſemblable. Il faut prendre ces vingt années entre la vingtieme & la ſoixantieme de la vie, & pour les femmes, entre la ſeizieme & la quarantieme. L'âge le plus propre au ſervice militaire eſt tout celui de la propagation. Il n'y a que la fureur d'un avancement précoce, qui faſſe dévancer cet âge.

Si toute la Nobleſſe d'un Pays ſervoit à la fois, & qu'elle fût toute tuée, il y auroit à parier que la moitie au moins ne mourroit point ſans poſtérité, que chacun de ceux qui en auroient, laiſſeroit au moins deux fils, l'un portant l'autre, qu'un tiers de la totalité en laiſſeroit autant qu'il en auroit jamais eu, & qu'ainſi un ſixieme ſeulement auſſi de la totalité laiſſeroit moins d'enfants qu'il ne devoit en avoir.

Ce calcul ſeroit juſte, ce me ſemble, ſelon les mœurs actuelles de la Nobleſſe provinciale.

Ainſi tout l'inconvénient de la cataſtrophe que nous ſuppoſons, ſeroit le même qu'éprouverent les Nerviens quand Céſar les défit. Il ne reſteroit que des vieillards

au-deſſus de ſoixante ans, & des jeunes gens ou des enfants au-deſſous de vingt.

Il faudroit donc pluſieurs années pour remettre une pareille armée en campagne.

Mais ſi nous ſuppoſons que tous les Nobles ſe fuſſent mariés à vingt ans, il n'y en auroit preſque point qui ne laiſſât pluſieurs enfants; & ſi nous ajoutons que le pere & les fils n'auroient pu courir les mêmes haſards, nous trouverons qu'après la défaite totale d'une armée, il y auroit de quoi en former une autre de jeunes hommes, qui auroient paſſé vingt ans, & de peres de famille, qui auroient paſſé quarante.

Les reſſources de l'Etat en pareil cas, ſeroient encore plus grandes, ſi non-ſeulement les peres, dont les enfants ſerviroient, & les enfants qui n'auroient point encore remplacé leurs peres, ne s'étoient pas trouvés au combat, mais que la moitié ſeulement des uns & des autres eût combattu & péri.

Car en ce cas, à moins d'un ſecond malheur ſemblable, il ſeroit très-poſſible qu'au bout de peu d'années, entre enfants & hommes faits, il y eût plus de Nobles qu'il n'y en auroit eu avant la défaite.

Mais ceſſons de ſuppoſer un événement, qui, par ſon peu de vraiſemblance, peut être compté entre les choſes impoſſibles, & ne donnons à la guerre que ſes fureurs les plus ordinaires. Dès-lors nous pourrons aſſurer qu'il faut au moins vingt ans pour faire périr ſucceſſivement une armée entiere. Il n'en faut pas beaucoup davantage pour faire ſuccéder une génération à une autre. Il n'y a donc ici d'inconvénient que la mort plus

prompte de pluſieurs hommes, qui pourtant ont tous vécu dans le mariage, & la plupart pendant un aſſez grand nombre d'années. Or, cet inconvénient eſt peu conſidérable, eu égard à la population, à laquelle un homme ne s'employe pas pendant plus de vingt ans, & dont la plupart ne s'occupent utilement que pendant dix ou douze ans.

Pour peu qu'à la faveur du régime ſuppoſé, les mariages devinſſent plus fréquents, l'Etat pourroit gagner au-lieu de perdre, & l'expérience nous apprend que, hors le cas ou un mariage n'a produit qu'un enfant, ſa diſſolution n'eſt point une perte pour la ſociété, parce que, ou il a été auſſi fécond qu'il devoit l'être, ou, s'il a été totalement ſtérile, il eſt auſſi-tôt remplacé par un autre mariage, qui n'auroit pas eu lieu, ſi le premier avoit ſubſiſté.

Dans le ſyſtême de la milice héréditaire, en ne ſuppoſant aucune loi nouvelle qui en favoriſât la réproduction, la vraiſemblance de la mort prématurée ſeroit un encouragement à mettre au monde un plus grand nombre d'enfants, & à multiplier les mariages.

Je ne propoſe point de faire regarder la profeſſion des armes comme un établiſſement, & j'ai de fortes raiſons pour écarter cette idée. Mais la mort tiendroit lieu du moins d'un débouché; & à l'aide de bonnes mœurs, auroit le même effet que la facilité de placer des enfants.

Après un examen très-attentif des mœurs de certaines nations, je ne vois pas que les établiſſements célibataires nuiſent autant chez elle à la population qu'on devroit le croire, ſi on n'en jugeoit que par le nombre

des citoyens, qu'ils engloutiſſent avec toute leur poſtérité.

Une de ces nations, que je crois bien connoître, a réſervé la plupart de ces établiſſements preſqu'excluſivement à la Nobleſſe la plus pure. J'ai vu les peres & meres deſtiner d'avance leurs ſeconds & troiſiemes fils, ou du moins les troiſiemes & quatriemes, à ces profeſſions infructueuſes; & d'après ce plan, qui étoit dirigé vers le plus grand avancement de leurs familles, deſirer ce que l'on craint ailleurs, la naiſſance d'un troiſieme & quatrieme fils. Il arrive ſouvent que la mort des aînés dérange ce plan; mais au moins reſte-t-il des cadets, qui prennent leur place, & il ſe trouve qu'un projet meurtrier a ſauvé une famille de ſon extinction totale.

Je ne prétends certainement pas approuver tous ces établiſſements célibataires, & moins encore ceux qui néceſſitent un engagement prématuré. Il arrive ſouvent que la manie de ne faire qu'une branche, fait ſecher le tronc. Un autre inconvénient, qui eſt ſenſible chez la nation dont je parle, eſt la diminution de l'eſprit militaire dans la Nobleſſe, qui tourne du côté oppoſé ſes vues d'ambition ou d'avidité. A ces deux égards, ce ſont de très-mauvaiſes inſtitutions; mais il eſt toujours vrai que la multiplicité des débouchés y compenſe à peu près le vice deſtructeur du célibat, que l'extinction des familles y eſt peut-être moins fréquente qu'ailleurs, & que l'on y en trouve de plus nombreuſes, ſoit qu'elle ayent l'ambition célibataire, ſoit que, profitant de l'éloignement des autres pour la guerre & les emplois civils, elles trouvent plus de facilité à faire des établiſſements, qui ne

s'oppoſent point à la propagation : je crois encore avoir obſervé que celles qui prennent ce dernier parti, ſont les plus nombreuſes de toutes, & que, dans ce même Pays, ce n'eſt pas-là un des moindres avantages dont jouiſſent les ennemis du célibat.

Je fais ces obſervations, pour prouver que moins le nombre des enfants ſera à craindre dans un ordre qui exclut l'uſage du pouvoir phyſique, plus les mariages ſe multiplieront, & plus ils ſeront féconds.

Or, loin d'être à craindre, ils ſeront deſirés, quand on ſaura que ſur quatre ou cinq garçons il y en aura deux ou trois qui devront mourir pour la patrie.

Ajoutez à cela l'aiſance, qui facilite le mariage, & le fait deſirer. Rendez encore à la Nobleſſe tout ſon prix, que ceux qui l'ont reçue de leurs peres en faſſent autant de cas qu'ils le doivent, & ceſſez de craindre que l'ordre des défenſeurs ne ſe trouve trop peu nombreux pour remplir ſa deſtination : car s'il l'eſt une fois aſſez pour former une armée, il le ſera toujours.

Qu'il me ſoit permis à la ſuite de ces obſervations générales d'ajouter ici un projet chimérique; mais qu'il pourra n'être pas inutile d'avoir développé. Si mes idées ſont mauvaiſes, mes intentions ſont bonnes; & le deſir d'être utile, me fait braver les froides railleries, qu'on prodigue trop ſouvent aux faiſeurs de projets.

CHAPITRE XXVI.

Abſurdité de l'exemption de la terre, ſans égard à la qualité du poſſeſſeur; des droits honorifiques qui s'acquierent par argent; de la ſuzeraineté, quand elle donne une ſupériorité légale à l'inférieur ſur ſon ſupérieur.

TROIS choſes me paroiſſent abſurdes dans ces coutumes biſarres, qui ne ſont que la dépravation des anciennes loix; les exemptions attachées à la terre, quel qu'en ſoit le poſſeſſeur, les droits honorifiques indépendants de la dignité des perſonnes, & la ſupériorité d'un inférieur dans l'ordre civil ſur ſon ſupérieur dans le même ordre.

On conçoit ce que c'eſt qu'une perſonne exempte de certaines charges à titre de récompenſe, ou à condition d'en ſupporter d'autres. Conçoit-on de même ce que c'eſt qu'une terre exempte? Dans les deux cas, la perte eſt la même pour la ſociété; dans le ſecond, cette perte n'eſt pas compenſée, dès qu'on ſuppoſe, ce qui eſt vrai, que le poſſeſſeur d'une terre exempte n'eſt tenu à rien à raiſon de cette exemption. Tout ſe réduit aux clauſes de la premiere vente qui fut faite d'une pareille terre.

Elle avoit été comptée par la qualité de ſes poſſeſſeurs. Celui qui la vendit, garantit l'exemption pour la mieux vendre. Le Magiſtrat n'intervint point, ou ſe borna à favoriſer la mutation.

Peut-être ſe fit-il payer une indemnité; & de poſſeſſeur en poſſeſſeur, l'exemption s'eſt continuée, ſans profit pécuniaire pour le ſecond vendeur & les ſuivants; mais avec beaucoup de bénéfice pour les acquéreurs, ſi les impôts ont augmenté pendant leur poſſeſſion.

Pour que tout eût été en regle, il auroit fallu, 1°. que chaque poſſeſſeur non exempt par lui-même, eût racheté chaque impoſition nouvelle; 2°. qu'il l'eût rachetée pour tout le temps qu'elle devoit durer; & par conſéquent à très-haut prix; ce qui a preſque toujours été impoſſible dans l'exécution.

Les droits honorifiques évalués à très-peu de choſe dans les mutations, répugnent par leur nature au commerce qui s'en fait journellement. Parce qu'un homme achete une terre, on lui rend des honneurs. On honore donc la faculté qu'il a eue d'acheter, c'eſt-à-dire, ſon argent? Si cette perſonne eſt de condition a être honorée de maniere ou d'autre, je comprends qu'un accident, tel que l'acquiſition, peut déterminer l'eſpece d'honneur qu'on lui rendra. Mais ſi elle n'eſt point honorable par elle-même, je ne vois pas comment elle le devient pour avoir eu de l'argent, & pour en avoir fait tel emploi.

L'action d'honorer n'eſt rien ſans le reſpect. C'eſt une force inſipide. On n'achete point le reſpect. C'eſt donc le droit d'être joué, qu'achete un homme ordinaire, qui acquiert des droits honorifiques. Obſervez encore que les démonſtrations de reſpect ſont un bien moral, qui doit répondre à un beſoin de la perſonne honorée, & à un beſoin de la ſociété relatif à celui-là. Or, ces deux conditions ne ſe trouvent point dans le cas ſuppoſé. Il

faut

faut donc y reconnoître un mauvais emploi d'un bien moral, &, par conſéquent, une perte pour la ſociété; & une corruption des principes. C'eſt un tribut payé à la vanité, & non à l'amour de l'eſtime & de la gloire; c'eſt une diſtinction accordée aux richeſſes; & non aux ſervices qui doivent être payés par des diſtinctions; c'eſt un encouragement de l'avidité, & non de l'ambition utile.

Un marchand ou un financier achète une grande terre, qui lui donne des Gentilshommes pour vaſſaux. Voilà les ſupérieurs ſubordonnés à l'inférieur. La loi preſcrit le reſpect au vaſſal; mais une autre loi preſcrit la même choſe au roturier. Voilà deux loix qui ſe contrediſent dans le cas ſuppoſé. Les mœurs, plus néceſſaires encore, & plus fortes que les loix, ou ſont altérées, ou ſe révoltent. Il faudra pourtant que tout ſoit concilié, & tout le ſera. Les démonſtrations ironiques ſatisferont à la loi féodale; le mépris intérieur vengera l'autre loi & les mœurs.

Mais c'eſt encore un bien perdu pour la ſociété: car le lien féodal que briſe le mépris, pouvoit lui être utile. La ſupériorité légale devoit produire ou entretenir la ſupériorité morale. De la ſubordination devoit naître la docilité, ou une ſorte de diſcipline, & une véritable émulation.

Rien de tout cela ne peut exiſter, ou n'exiſtera en partie qu'au profit des richeſſes. Il faut qu'il y ait encore bien de la vertu dans le cœur d'un Gentilhomme, ſi, au moment qu'il devient vaſſal d'un financier, il ne

lui demande pas une place de commis, pour entrer par-là dans la route des honneurs.

Je n'ai point dit que ce fût une abſurdité que l'égal fut ſubordonné à ſon égal, parce qu'il y a ici une diſtinction à faire.

Quand le Gentilhomme eſt ſubordonné au Gentilhomme à raiſon de leurs poſſeſſions reſpectives; où cette ſubordination eſt de temps immémorial, & alors elle ſuppoſe une inégalité de grade entre deux citoyens eſſentiellement égaux, & ne choque point les mœurs; où elle eſt nouvelle, & alors il faut encore diſtinguer: ſi c'eſt par échange qu'elle s'eſt établie, la différence de grade paroît encore avoir lieu; de même, ſi c'eſt par ſucceſſion collatérale ou féminine: ſi c'eſt par acquiſition, on peut dire en général que l'égal qui honore ſon égal, ou qui s'attache à lui, s'honore lui-même indirectement, & ne ſe dégrade pas.

L'honneur reſte dans le corps; mais je ne voudrois pourtant pas qu'un Gentilhomme devînt le ſupérieur d'un autre, parce qu'il auroit gagné de l'argent d'une maniere mal-ſéante à ſon état. Car ce ſeroit un encouragement à l'avidité la plus ſcandaleuſe. Il faut donc pour que les mœurs ne ſouffrent point, qu'il ſoit devenu riche comme tout Gentilhomme peut le devenir, & qu'en cela même, il ſoit eſtimable. Alors le Gentilhomme, qui ſe trouve ſubordonné à un autre, honore dans ſon égal la vertu heureuſe, & tout eſt dans l'ordre.

Il y a donc de ces cas où l'égal peut devenir l'inférieur de ſon égal. Mais ce cas n'eſt pas celui où un homme, enrichi par des moyens qui n'ont rien de loua-

ble, achete une ſupériorité utile & honorable ſur ſes égaux. Il n'a eu de plus qu'eux qu'une plus grand avidité, qu'une inquiétude ſcandaleuſe, & ſouvent le déſeſpoir d'une plus grande indigence, plus ſouvent encore la réſolution de vivre ſans travailler. Or, ce ſont-là des choſes que le ſuccès ne doit pas rendre recommandables, & il eſt évident que le jour où celui qui fut laquais ou porte-balle, devient Seigneur de fief, tous ſes payſans doivent condamner leur ſtabilité, & maudire la ſtérilité de leurs travaux. Ils ſont donc encore bien vertueux, ſi, dès ce même jour, ils ne prennent pas la réſolution de devenir auſſi laquais, ou de chercher fortune, la balle ſur le dos.

Mais croyez-vous qu'ils reſpecteront ſincérement leur nouveau Seigneur? Non, certainement. Ils rendront un culte aux richeſſes, & mépriſeront l'homme, qui n'a que cet avantage ſur eux. C'eſt donc encore un bien moral perdu pour la ſociété. Il eſt même employé contre elle, puiſque, malgré elle, il devient un encouragement à l'avidité & à l'oiſiveté. Les richeſſes qu'elle n'honore pas conduiſent à l'honneur, ou ſont un titre certain à un honneur légal, qui n'eſt rien, ou qui eſt déplacé & perverti.

Qui dit abſurdité en matiere d'inſtitutions politiques, dit néceſſité abſolue d'une réforme.

Un homme d'Etat, ou que l'on croit l'avoir été, a bien propoſé d'abolir toute diſtinction de vaſſal & de ſuzerain, de ſujet & de Seigneur, pour ne faire d'une Monarchie qu'un troupeau immenſe conduit par un ſeul paſteur, ſans gradations & ſans diſtinction. Il eſt

vrai que ce Gentilhomme avoit réſolu de mettre tout en œuvre pour détruire la Nobleſſe, avec quelqu'eſpérance pourtant de n'y pas réuſſir : car il en reconnoiſſoit l'utilité. Quoique cet homme d'Etat ait eu de l'amitié pour moi, j'oſe dire qu'il a propoſé une grande abſurdité, lorſqu'il a voulu que toute la légiſlation s'armât contre les mœurs, & qu'il a deſiré en même-temps la victoire de celles-ci ſur toutes les loix. Ignoroit-il que l'harmonie ne peut être trop grande entre les bonnes loix & les bonnes mœurs? Il avoit trop d'eſprit pour l'ignorer. Mais le mot de Démocratie étoit ſa chimere, & il vouloit tout mettre en petites communautés, dans leſquelles il n'admettoit rien qui pût tendre à l'Ariſtocratie. Cet homme devoit dire que la Pologne eſt un Pays d'Ariſtocratie ; & auſſi par la même raiſon, il devoit dire qu'à Sparte l'Ariſtocratie conſiſtoit dans la ſupériorité des citoyens ſur les Hilotes, & qu'Athenes avoit auſſi un Gouvernement ariſtocratique, puiſque les ſerfs, qui étoient un vrai peuple, ſubordonné à un autre, n'avoient aucune part au Gouvernement. Je prends la liberté de penſer autrement, & de regarder la Pologne, par exemple, comme la République la plus démocratique que nous connoiſſions. Tout ſe réduit ici à la définition du peuple, & à la qualification du citoyen. Mais jamais une définition n'eſt un argument ; & ſi on la prend ailleurs que dans la loi, elle n'eſt pas même un principe.

Sans donc m'arrêter ici à combattre un projet, qui ne tend qu'à rompre les liens connus, pour leur en ſubſtituer d'autres qui n'exiſtent point, & dont on ne

peut calculer l'effet, je me borne à prier ceux qui ont approuvé le moyen proposé par mon adversaire, sans aucun égard aux loix, ni aux mœurs; je me borne, dis-je, à les prier de ne pas condamner un moyen semblable, quand je ne le propose que pour réconcilier les mœurs avec les loix, & pour les rendre éternelles les unes par les autres.

Je dis donc que toute exemption de la terre, sans égard à l'état du possesseur, étant une aliénation désavantageuse de la part de la société, & une contradiction de la loi avec les mœurs, doit être proscrite comme absurde.

Je dis que tous droits honorifiques, attachés à la terre, doivent être abolis dans ce rapport; en sorte qu'ils ne puissent être acquis que par celui qui a un droit personnel, quoiqu'indéterminé, d'être honoré.

Je dis enfin que, toute supériorité d'un égal sur ses égaux, dont le titre n'est pas analogue à la nature de cette supériorité, doit encore être abolie dans ce cas, & qu'à plus forte raison, on doit proscrire comme absurde toute supériorité de l'inférieur sur ses supérieurs.

Ce que je propose ici n'est ni une nouveauté, ni une chose impossible.

Je connois un Pays où les droits des terres varient suivant la qualité des possesseurs.

Celui qui a la prérogative appellée *Liberté noble*, soit qu'il l'ait obtenue par grace spéciale, soit qu'il appartienne à une famille à qui cette prérogative a été reconnue par une loi ancienne & authentique; celui-là, dis-je, possede une terre avec tous les droits y annexés,

mon opinion ; & ſi c'en étoit ici le lieu, je prouverois ; ce me ſemble, que ce qui n'eſt pas arrivé n'arrivera pas non plus.

Je deſire qu'on aboliſſe le droit de franc-fief, comme un impôt vicieux en lui-même, ruineux par ſa nature, & odieux à pluſieurs égards. Mais dès qu'on n'achetera plus les choſes, dont cette contribution eſt le prix, il eſt juſte qu'on n'en jouiſſe pas. Ainſi quiconque poſſede un fief avec obligation au droit de franc-fief, poſſédera un franc-aleu, ou une propriété nue du domaine utile.

Il jouira de tout le fonds qu'il a acheté ; mais il n'aura ni honneurs, ni ſujets, ni rentes ſeigneuriales. Il ſera dédommagé de cette perte, par l'exemption du droit de franc-fief.

Que ſera-t-on de tout ce qu'il aura perdu ? Les ſimples honneurs reſteront ſupprimés, juſqu'à ce qu'un homme honorable vienne remplacer le ſimple citoyen, ou que celui-ci devienne lui-même honorable. La juſtice ſera réunie juſqu'au même-temps à celle du fief dominant ; les droits utiles ſeront dévolus, non au Souverain, qui n'en tireroit aucun fruit, non à un autre citoyen, qui auroit dès-lors intérêt à ce que le fief reſtât ſupprimé, mais au college ou à la communauté noble du canton, à qui on en preſcrira l'uſage que le légiſlateur croira le plus convenable, ou qui joindra ce modique revenu à ceux qui lui auront été aſſignés. Cet intérêt, devenu celui d'un corps, & très-médiocre en lui-même, ne ſera point un obſtacle au rétabliſſement de la féodalité ſuſpendue.

Je ne crois pas qu'il y ait ici la plus légere injuſtice, ſi le droit de franc-fief eſt proportionné à ſon objet; s'il ne l'eſt pas, l'injuſtice a été dans la taxation, & je crois même que le poſſeſſeur non-noble gagnera beaucoup par la ſuppreſſion d'avantages chimériques ou peu conſidérables, qui ſont pour lui une ſource intariſſable de dégoûts & de procès.

Le fief dominant, qui paſſera ou ſera paſſé dans la main d'un ſimple citoyen, deviendra de même, & aux mêmes conditions, une ſimple propriété. Les droits de mutation que lui devoient les fiefs ſervants, ceux de Garde noble où ils ont lieu, & autres droits utiles, ſeront dévolus à la communauté noble; le ſimple hommage & la juſtice, au fief dominant, ou à la couronne, ſi le fief ſuſpendu en relevoit. Il pourra être rétabli, comme le fief ſervant, par mutation, en faveur d'un Noble, ou par ennobliſſement.

La ſimple propriété ne donnant point de droits à la ſupériorité, il ne paroît pas juſte qu'elle ſoit un titre d'infériorité.

Ainſi l'homme aiſé, qui achetera ou poſſédera un fief, ne ſera ni vaſſal, ni Seigneur.

Que le poſſeſſeur du fief dominant ne s'en plaigne pas : car je lui répondrois qu'il a dû garder ſon vaſſal noble, & lui épargner la néceſſité de vendre. S'il me réplique qu'il ne l'a pas pu, je lui dirai encore que celui qui ne peut aider, doit conſentir à ne pas dominer. Il deſirera une mutation; mais il n'aura point de moyens pour chagriner le poſſeſſeur du fief ſuſpendu; à lui permis de favoriſer une mutation, en ſecourant le Gentil-

homme qui voudra acheter. Je ne crois pas encore avoir propoſé une injuſtice. Il eſt auſſi contraire à l'eſprit de la loi qu'un ſimple citoyen ſoit vaſſal, qu'il l'eſt qu'il ſoit Seigneur.

Je viens à la ſuppreſſion des exemptions réelles, & au rétabliſſement des exemptions perſonnelles. Ici la juſtice ſe cache, & peut-être la méconnoîtroit-on quand elle ſe préſenteroit. Il ne faut pas que le poſſeſſeur non-exempt d'une terre exempte, ſoit leſé. Il ne faut pas non plus qu'il en coûte trop à la ſociété, pour remettre les choſes en regle. Voici comment je crois que l'on pourroit s'y prendre. On déclareroit que les exemptions réelles n'auront plus lieu que pour vingt ans, & que les exemptions perſonnelles ne deviendront réelles qu'au bout de vingt ans. Cependant on ſuſpendroit, comme nous venons de le dire, tous les trois féodaux des terres poſſédées par de ſimples citoyens. Il eſt certain que l'intérêt du poſſeſſeur non-exempt ſeroit de vendre ſa terre avant l'expiration de l'exemption, parce que, pendant ce temps, il pourroit encore la vendre avantageuſement à un Noble, qui auroit intérêt de l'acheter, 1°. afin de conſolider plutôt ſon exemption réelle avec l'exemption perſonnelle; 2°. pour ſe procurer les droits ſeigneuriaux qui ne lui coûteroient rien. Mais afin que cette opération fût plus infaillible, on ſuſpendroit pour cette fois ſeulement les droits de mutation; ce qui ne ſeroit pas une injuſtice faite au Seigneur dominant, puiſqu'il ne devoit pas compter ſur cette mutation.

Si, au bout de vingt ans, toutes les terres exemptes n'étoient pas retournées à des perſonnes exemptes, & qu'il

y eût encore des terres non-exemptes entre les mains des Nobles, la qualité de la perſonne emporteroit celle de la terre, comme il arrive dans pluſieurs Provinces, & il ne reſteroit d'autre motif de mutation que la ſuſpenſion des droits ſeigneuriaux, & la certitude de leur rétabliſſement en faveur d'un acquéreur noble.

Je crois que, par la vente amiable, ou par une jouiſſance de vingt ans, toute juſtice ſeroit remplie envers les poſſeſſeurs des terres exemptes, & que l'Etat ou n'y perdroit rien, ou y perdroit très-peu. Mais il y gagneroit beaucoup par le rétabliſſement de l'ordre, que je fais conſiſter ici dans le concert des loix & des mœurs, & dans l'exacte compenſation des bénéfices & des charges.

Toutes les réformes que je viens de propoſer auroient, avec le temps, l'effet de faire rentrer les terres nobles dans la main des Nobles, & d'en faire ſortir une quantité à peu près égale de rotures. Je ne crois pas qu'il y ait en ceci le moindre inconvénient; & ſi mes principes ſont ſolides, il en réſulteroit, au contraire, un avantage très-réel. Un autre effet des loix que je propoſe, ſeroit d'empêcher les terres nobles de paſſer dans la main des roturiers : car le Noble, qui vendroit une terre, aliénereroit plus qu'il ne tranſporteroit à l'acheteur roturier. Ce ſeroit donc un obſtacle aux mutations.

Si je n'avois égard qu'à la meilleure culture des terres, peut-être verrois-je un inconvénient dans cet obſtacle; car la plus grande concurrence des acheteurs facilite la vente, & il eſt à propos qu'un poſſeſſeur mal-aiſé vende la terre qu'il cultive mal. Ceci eſt une objection

très forte dans l'état actuel des choſes; car les poſſeſſeurs mal-aiſés & négligents ſont en grand nombre.

Mais quand les propriétaires habiteront leurs terres pour la plupart, le nombre de mal-aiſés diminuera prodigieuſement ; & l'inconvénient dont nous parlons, diminuera en proportion. D'ailleurs, les acquéreurs ſe multiplieront parmi les Nobles à proportion de leur aiſance, & de leur intelligence à faire valoir. Enfin, ſi l'on ſuppoſe la négligence d'un propriétaire très-grande, il faut ſuppoſer auſſi une grande diminution dans le revenu, & un grand bénéfice dans une meilleure économie; & en ce cas, le citoyen aiſé trouvera ſon compte à acheter à un denier très-haut, quoiqu'il n'achete pas tout ce que le Noble aliénera, & la concurrence ſera rétablie. Une négligence médiocre, qui n'occaſionne qu'une petite diminution de revenu, ne me paroît pas être un aſſez grand mal pour qu'on doive le mettre en parallele avec l'inconvénient des mutations, qui font paſſer des terres nobles dans la main des ſimples citoyens, anéantiſſent un lien, diminuent la ſomme des biens moraux, dérangent les rapports d'amour & de vénération qui exiſtent encore, & que je voudrois ranimer entre les Seigneurs & leurs clients, & qui ne ſont pas auſſi favorables qu'on le dit à l'amélioration des fonds; mais qui ſont bien plus ſouvent une occaſion de procès, de mauvais procédés & de ſcandales, dont il eſt bon de préſerver les campagnes.

On m'objectera encore que les Nobles acquérant plus qu'ils n'acheteront, il en réſultera pour eux un bénéfice aſſez conſidérable, & conſéquemment une augmentation de richeſſes dans cet ordre.

J'en conviens; mais j'avoue auſſi que je ne ſaurois condamner ce petit avantage en faveur d'un ordre qui n'a ceſſé de perdre depuis pluſieurs ſiecles. J'obſerve en outre que ce bénéfice eſt borné d'un côté par la valeur médiocre des droits ſeigneuriaux, &, de l'autre, par les nombre limité des terres nobles.

Ainſi on pourroit calculer d'avance tout ce que la Nobleſſe pourroit gagner en pluſieurs ſiecles, & j'oſe aſſurer que ce bénéfice n'iroit pas à la vingtieme partie de ce que lui apporteroient en richeſſes fictives, en maiſons, & en toutes ſortes de biens, tous les ennoblis qui la recrûteroient dans le même eſpace de temps, ſuivant la méthode actuelle.

En rendant à la Nobleſſe une partie de ſon luſtre par ſon rétabliſſement dans les terres qui lui doivent leur dignité, & par la réunion des prérogatives perſonnelles & réelles, en gênant les aliénations, ce qui mettroit un obſtable à la ruine totale des familles, en facilitant les acquiſitions par un médiocre bénéfice, en attachant davantage les Nobles à des poſſeſſions plus agréables & plus analogues à leur état, je favoriſerois, ce me ſemble, la réproduction naturelle de l'ordre équeſtre, & je rendrois plus rare l'extinction des familles. C'eſt auſſi à quoi j'ai voulu parvenir, en même-temps que j'ai tâché de ne pas perdre de vue les autres principes que j'ai précédemment établis.

Mais je ne m'en tiendrois pas encore-là; & non content d'avoir rétabli la milice propriétaire, car on devroit lui donner ce nom malgré la féodalité qui a diſparu en partie par l'hérédité; non content, dis-je, d'avoir ré-

tabli cette milice par la réunion de la liberté réelle avec la liberté perſonnelle & militaire, je voudrois encore ramener la diviſion des fortunes telle qu'elle exiſta autrefois, & une eſpèce de milice bénéficiaire, beaucoup moins onéreuſe & plus utile que la milice & la vétérance penſionnaires.

Pour remplir le premier objet, qui eſt la diviſion des fortunes, je laiſſerois ſubſiſter l'intérêt qu'a aujourd'hui un Gentilhomme de faire valoir ſon bien par lui-même, au-lieu de le donner à un fermier.

Cet intérêt devient tous les jours plus médiocre par le mal-aiſe des pauvres Gentilshommes, qui, faute d'un mobilier ſuffiſant pour faire bien valoir, & par la néceſſité de faire de l'argent comptant, ſont réduits à affermer.

Mais au moyen du nouveau régime que je ſuppoſe, ces deux inconvénients ou n'exiſteroient pas, ou feroient beaucoup moindres. D'ailleurs, par la fixation preſqu'invariable des taxes, le bénéfice ſeroit clair pour celui qui feroit valoir ſa terre, & la perte également claire pour celui qui ne la feroit pas valoir.

Or, un Gentilhomme ne pourroit faire valoir qu'une terre, lorſqu'elle ſeroit d'un produit ſuffiſant pour entretenir une famille noble; ce qui ſeroit l'objet d'une loi & d'une eſtimation.

La terre qu'il ne feroit pas valoir, ſeroit entre les mains d'un ou de pluſieurs fermiers, leſquels payeroient à leur communauté le ſurplus de la taxe noble, laquelle ſeroit payée par le propriétaire au College des Nobles. Ainſi en ſuppoſant que la taxe unique des citoyens or-

dinaires fût un cinquieme de leur revenu, & que celle des Nobles fût d'un dixieme, le propriétaire noble payeroit par ſes mains un dixieme à la caiſſe des Nobles du canton, & ſon fermier payeroit un autre dixieme à la caiſſe de ſa communauté.

En outre, le Noble, qui ne paſſeroit pas trois mois de l'année en temps de paix, & hors le cas du ſervice actuel, dans une de ſes terres, n'auroit point voix dans le College des Nobles, & payeroit à la caiſſe de ce College deux ſols pour livre du dixieme, & trois ſols pour livre à la communauté, pour indemniſer le canton de la conſommation qu'il n'y feroit pas. Ce ſeroit donc un dixieme & un quart du dixieme qu'il payeroit de plus, s'il n'habitoit, ni ne faiſoit valoir. Cette ſurtaxe ne le diſpenſeroit pas de fournir & d'entretenir autant de guerriers qu'en comporteroit le revenu de ſa terre, ſuivant la loi & l'eſtimation qui ſeroient faites, & de payer le montant de cette taxe au College du canton, pour éviter toute diſcuſſion.

Le ſeul moyen qu'auroit un Gentilhomme de ſe ſouſtraire à toutes ces charges extraordinaires, ſeroit d'avoir autant d'enfants que de terres, & d'en établir un dans chacune, à meſure qu'ils ſeroient en âge d'être mariés. S'il n'avoit que des filles, il faudroit de même qu'il en mariât autant qu'il ſeroit néceſſaire pour jouir de la totalité de ſon bien ſans ſurcharge. La loi ne porteroit point ſes précautions juſques ſur les détails des arrangements domeſtiques. Il lui ſuffiroit d'avoir fourni un puiſſant motif de ſéparer les poſſeſſions. Ceux qui ne céderoient pas à ce motif, en ſeroient quittes pour ſubir la

rigueur de la loi publique. Ce ſeroit aux loix civiles à régler le reſte.

Je crois qu'avec le temps il y auroit autant de familles que de terres ; ou que du moins les accumulations ne ſeroient que momentanées ; car le droit de ſucceſſion mutuelle entre les collatéraux & par les femmes, ne ſeroit point altéré.

Je me flatterois ſeulement de voir diminuer la fureur qu'ont aujourd'hui les riches d'enlever les héritieres à ceux dont elles répareroient la fortune, & cet avantage me paroîtroit d'autant plus aſſûré, que chacun vivant chez ſoi dans l'aiſance, l'avidité ſeroit moins grande, & le beſoin d'avoir beaucoup, bien plus rare.

Les cadets qui n'auroient point de terres, car ce qui ne compoſeroit qu'un feu noble, ni un fief, ne pourroit être diviſé ; les cadets, dis-je, qui n'auroient qu'une penſion ou une roture peu conſidérable, trouveroient plus aiſément des mariages avantageux, & il y en auroit moins qui, faute d'un bien ſuffiſant, duſſent être ou inutiles, ou onéreux à la ſociété.

Mais ce ne ſeroit pas encore-là tout ce que je ferois pour eux. Je verrois ſi dans l'Etat il n'y auroit pas des terres vagues & des domaines peu utiles, ou mal employés. Si j'en trouvois, j'en compoſerois ſucceſſivement des manoirs, ou bénéfices, dont chacun ſeroit ſuffiſant pour l'entretien d'une famille ; ou équivaudroit à un feu noble. Il y a tel Royaume, où je ne déſeſpérerois pas d'en former un nombre très-conſidérable ; & peut-être égal au tiers des familles nobles. Si je pouvois parvenir à avoir à peu près ce nombre de bénéfices, je vou-

drois

drois qu'ils fuſſent ſubſtitués aux penſions de retraite, tant qu'il y en auroit, & je réglerois, 1°. qu'ils ſeroient héréditaires en faveur des mâles ſeulement; & qu'à l'extinction des mâles, ils rentreroient dans la main du Souverain, pour en diſpoſer à ſon gré.

2°. Que jamais un même homme ne pourroit poſſéder deux bénéfices.

3°. Que quiconque poſſéderoit en propre la valeur d'un feu noble, ou un fief, ne pourroit poſſéder en même-temps un bénéfice.

4°. Que tout bénéficier devroit être marié, ou ſe marier dans l'année, à compter du jour de la collation.

5°. Que tout bénéficier devroit ſervir juſqu'à l'âge de la vétérance, hors ſeulement pendant la première année de ſon mariage.

Je ſerois peu inquiet du ſort des filles que laiſſeroit un bénéficier; parce que les mariages d'argent étant très-rares, une fille bien élevée reſteroit difficilement ſans mari; & que d'ailleurs, un bénéficier, ni ſes enfants, ne perdroient point leurs droits aux ſucceſſions collatérales.

6°. Je voudrois encore que, dans le cas où une pareille ſucceſſion échoiroit à un bénéficier, il pût opter, ſi l'héritage équivaloit à un feu noble; entre cet héritage & le bénéfice. Il ne ſeroit pas obligé d'opter, ſi l'héritage valoit moins, parce qu'il pourroit garder l'un & l'autre.

7°. Dans le cas où un bénéficier aimeroit mieux garder le bénéfice, ſon héritage ſeroit dévolu ou à un

cadet de ſa famille, s'il y en avoit, en donnant la préférence au plus proche, ou a une fille auſſi la plus proche, qui épouſeroit un autre cadet; bien entendu que ces cadets n'auroient pas eux-mêmes la valeur d'un feu noble.

8°. S'il ne s'en trouvoit point dans la famille, le droit d'option n'auroit pas lieu; le bénéficier prendroit ſon héritage, & le Souverain ſon bénéfice, dont il diſpoſeroit à ſon gré.

9°. Si un bénéficier épouſoit une héritiere, il entreroit, dès ce moment, dans la famille de ſa femme, & ſon bénéfice ſeroit vacant.

10°. On ne donneroit point de bénéfice à un guerrier qui auroit paſſé l'âge de quarante ans, ſans avoir d'enfants, ni à celui qui auroit épouſé une fille non-noble, ni à un jeune homme qui n'auroit pas encore ſervi, & dont la mere ne ſeroit pas noble.

11°. Tout bénéficier qui ſe mésallieroit, perdroit ſon bénéfice, ſans qu'il en réſultât d'autre préjudice pour ſes enfants, que celui qui vient d'être exprimé.

12°. Tout guerrier qui ſeroit parvenu à l'ennobliſſement ſelon les loix, ne ſeroit pas pour cela admis à poſſéder un bénéfice, ſi ſes biens ſuffiſoient à l'entretien d'un feu noble, lequel ſeroit dès-lors érigé pour ſa famille. S'ils ne ſuffiſoient pas, & que ce fût ſans fraude de ſa part, il pourroit recevoir un bénéfice.

Je doute qu'avec une pareille reſſource & les autres réglements que nous avons propoſés, il ſe trouvât beaucoup de familles indigentes; mais il eſt encore plus certain que la Nobleſſe ſe maintiendroit auſſi nombreuſe

qu'il ſeroit néceſſaire pour qu'elle pût remplir ſa deſtination de la maniere que nous indiquerons quand nous parlerons de l'emploi & des devoirs de cet ordre.

J'ai prié d'avance mes Lecteurs de regarder tout ce plan comme un projet, qui peut n'être pas bon, mais qui, en expliquant mes principes, peut donner des vues utiles. Ce n'eſt point un ſeul homme, qui, de ſon cabinet, peut tracer avec préciſion un plan auſſi vaſte. Mais je crois qu'on ne trouvera rien dans celui-ci qui ne s'accorde avec tous les principes que j'ai établis, & qui ne ſoit propre à remettre en vigueur cette partie des mœurs, qui eſt relative à la défenſe de l'Etat. Je ſens bien que les grandes fortunes n'auront plus la même facilité à ſe déborder dans les campagnes, & qu'un millionnaire ſera très-embarraſſé à placer ſon argent.

Mais ce ſera une raiſon de plus pour qu'il y ait moins de millionnaires, & que chacun reſte dans ſon état. Le commerce & les arts y gagneront, & la ſociété y gagnera encore davantage, parce qu'il reſtera toujours aſſez d'avidité pour faire tout fructifier, & qu'il n'y en aura pas aſſez pour pervertir les mœurs de toute la nation. On ne verra point des hommes ſortis de l'indigence, accélérer, par toutes ſortes de voies, l'entaſſement d'une richeſſe immenſe, pour abandonner auſſi-tôt l'état dans lequel ils l'auront acquiſe.

Tout le monde connoît une République, qui ne ſubſiſte que par le commerce, & chez qui il eſt floriſſant, quoique le Négociant n'y réaliſe point, & n'ait pas même l'eſpérance de le faire. Une maiſon de campagne, un jardin & des fleurs, ſont tout ce qu'il peut poſſéder

ſur la terre; mais ſes magaſins ſont remplis; il gagne peu, & cependant il couvre la mer de ſes vaiſſeaux.

Croirons-nous après cela qu'il faille offrir des terres titrées ou des fiefs au Négociant, pour lui donner le courage de gagner & le ſoutenir dans ſes entrepriſes? Je ne parle point des financiers, ni des entrepreneurs de toute eſpece. Leur opulence odieuſe doit ſe diſſiper comme elle s'eſt formée. Puiſſe le ſoleil ne l'éclairer jamais!

CHAPITRE XXVIII.

Huitieme Beſoin de la Société. La Religion.

On commence par conſidérer l'Economie eccléſiaſtique du côté de la population, & relativement à la vocation des citoyens à l'état religieux. Quelques remarques, & projets de réglements ſur cette matiere.

L'INTÉRÊT de la population, dont j'ai parlé dans les Chapitres précédents, ſera-t-il ce qui me ramenera à ce beſoin de la ſociété, que j'ai dit être relatif à celui que nous avons d'une Religion? Je ne voudrois pas que l'inconvénient que paroît avoir à cet égard une Religion divine, pût être de quelqu'importance en comparaiſon des avantages ſans nombre qu'elle procureroit à la ſociété. Mais puiſque c'eſt ſous cette face

qu'elle ſe préſente ici, commençons par examiner juſqu'à quel point le célibat eccléſiaſtique eſt nuiſible, ou peut être utile à la population. Nous parlerons enſuite du beſoin qu'a la ſociété d'une Religion connue.

Tous les hommes ne naiſſent point avec les mêmes diſpoſitions naturelles, & l'effet d'une même éducation n'eſt pas le même ſur tous. Mais la ſociété n'eſt pas une maiſon de force, ainſi que je l'ai déja dit, & ce ſeroit une injuſtice d'exiger d'un citoyen ce qui lui eſt beaucoup plus pénible qu'à un autre, ſi on ne lui faiſoit pas trouver un dédommagement proportionné au ſacrifice dont on lui impoſeroit la néceſſité. Or la ſociété ne peut pas, & ne doit pas varier les dédommagements, ſuivant les diſpoſitions & les opinions particulieres qu'elle ne voit pas. Elle ſuppoſe que la même naiſſance & la même éducation produiſent le même effet, & elle ne peut ſuppoſer autre choſe.

Il n'y a que les particuliers qui puiſſent juger de la vérité ou de la fauſſeté de ces ſuppoſitions, chacun pour ſoi & pour ceux avec qui il a des liaiſons particulieres; & comme les particuliers n'ont point à leur diſpoſition les biens moraux ni phyſiques de la ſociété, ils ne peuvent en varier l'emploi ſuivant la différence des qualités perſonnelles qu'ils connoiſſent. D'ailleurs, tout doit ſe faire au meilleur marché poſſible, & ce ſeroit s'écarter de cette regle que d'acheter d'un citoyen ce qu'il met à un haut prix, tandis que les autres l'offrent à un moindre prix.

La liberté du choix entre les profeſſions eſt le ſeul remede à ce double inconvénient, mais non une liberté

indéfinie qui confondroit les conditions. Ainſi il ne doit pas être libre à un Gentilhomme d'exercer une profeſſion méchanique, de faire le commerce, &c. ou il doit acheter cette liberté par une renonciation abſolue & ſans retour aux prérogatives de ſa naiſſance.

Un laboureur, qui veut être ſoldat, ne doit point conſerver ſon droit au repos & à la ſûreté perſonnelle que lui aſſuroient ſon état & ſa naiſſance. Il faut qu'il marche dès qu'il en a l'ordre, & qu'il affronte la mort, dès qu'on lui donne le ſignal du combat.

Un homme aiſé ne doit point à la fois augmenter ſon aiſance par l'exercice des arts qui la lui ont procurée, & faire le noviciat de nobleſſe.

Il doit opter entre les devoirs du noviciat, & la faculté qui lui reſte de s'enrichir encore.

Il n'y aura pas le même intervalle entre les profeſſions qui ont une analogie marquée les unes avec les autres. Un laboureur pourra devenir artiſan; l'artiſan, marchand; le marchand, homme aiſé; celui-ci, ou magiſtrat ou guerrier: non qu'un même homme puiſſe paſſer ſucceſſivement par tous ces états; ce ſeroit un papillon politique, & nous ne voulons point de ces inſectes-là, qui, pour avoir ſouvent changé de forme, ne ſont que plus inutiles. Un même citoyen ne pourra changer qu'une fois.

Un Gentilhomme ne pouvant s'abaiſſer ni s'élever, devra, ſi ſon état ne lui convient pas, en embraſſer un autre, qui ne ſoit ni au-deſſus, ni au-deſſous de lui. La Magiſtrature ſera un de ces états; l'autre ſera l'Egliſe, qui exclut toute dignité ſéculiere, & qui n'exige

rien, qui ſoit au-deſſus, ni au-deſſous d'un citoyen.

Un Noble, qui aura de l'éloignement pour le mariage ou pour la guerre, & dont l'eſprit ſera frappé & le cœur pénétré des dangers que court l'innocence dans les profeſſions ſéculieres, qui aimera le repos, & redoutera les ſoucis du ménage, & l'embarras d'une famille, un tel Noble fera très-bien de s'initier dans l'ordre religieux, dès qu'il ſera parvenu à l'âge où il doit opter. Juſques-là ceux qui auront autorité ſur lui, & qui auront reconnu ſes diſpoſitions, ſans employer ni contrainte, ni perſuaſion, dirigeront ſa ſeconde éducation vers cet état, ſans pourtant l'y borner, afin qu'il reſte à portée de ſa profeſſion naturelle, & qu'il conſerve la liberté du choix.

Il en ſera de même d'un Noble, qui, n'étant lié par aucun engagement indiſſoluble, voudra s'arrêter au milieu de ſa carriere, pour prendre l'une ou l'autre robe. Il le pourra faire ſans honte & ſans inconvénient pour ſa poſtérité, s'il en a.

Mais il y aura cette différence entre les deux robes, qu'en prenant celle de la Magiſtrature, un Gentilhomme ne renoncera à rien, parce qu'il ſervira la ſociété, ſans en avoir de ſalaire, au-lieu que celui qui prendra la robe eccléſiaſtique n'aura que peu d'années pour ſe dédire; & qu'au bout de ce temps, il renoncera à tout, parce qu'il trouvera dans ſon nouvel état tout ce qu'il lui faudra, la ſubſiſtance, l'honneur propre de ſa profeſſion, & de plus grands droits à la gloire céleſte.

Ce ſera au Souverain à pourvoir, par de bonnes loix, à ce qu'il n'y ait point de Miniſtre de la Religion

ſans miniſtere & ſans ſubſiſtance, afin que les fonds deſtinés au ſervice temporel de la ſociété ne ſoient point détournés à un autre emploi, & que toute famille qui perd civilement un de ſes membres, garde ſes biens pour l'entretien de celui qui remplacera le transfuge.

Je n'interdirai pas plus à un Gentilhomme la profeſſion monaſtique. Il faut toutes ſortes d'états pour toutes ſortes de caracteres; mais aucun ne ſe préſentera pour embraſſer cet état, qu'après avoir fini ſa ſeconde éducation, ou à l'âge de vingt ans; & aucun ne ſera initié qu'à l'âge de vingt-cinq ans. S'il jouit déja de ſes biens, ſon plus proche parent les ſera valoir pendant ces cinq années d'incertitude, & en verſera le produit dans la caiſſe des Nobles. Dès que la profeſſion ſera faite, la ſucceſſion ſera vacante au profit de l'héritier légitime, comme ſi le profès étoit mort.

J'aurois ſoin qu'il n'y eût de Religions monaſtiques que celles qui pourroient être utiles, ou comme corps de réſerve pour le ſoulagement des Miniſtres de la Religion, dans les cas extraordinaires ſeulement, ou comme retraite abſolue ſans aucun rapport avec la ſociété, ou comme maiſons d'inſtitution pour la jeuneſſe. Dans les premieres, il n'y auroit que deux claſſes, celle des Moines laborieux ou Freres convers, qui travailleroient pour la ſubſiſtance & le ſervice de la maiſon, & celle des Prêtres ou autres Clercs. La premiere claſſe ſeroit remplie de laboureurs, d'artiſans & de marchands; la ſeconde ſeroit recrûtée dans la claſſe des aiſés, & dans l'ordre des Nobles.

Dans les Religions de retraite abſolue, qui ſuppo-

ſent une tournure d'eſprit particuliere, & qui ne ſe rencontre que très-rarement dans les profeſſions laborieuſes, je voudrois que l'on n'admît que des Nobles & des gens aiſés, mais de tout âge, au-deſſus de vingt-cinq ans.

Enfin, dans les Religions de la troiſieme eſpece, on recevroit toutes ſortes de citoyens, parce que dans chaque maiſon il y auroit trois claſſes, celle des Freres, qui ſeroient pris dans les profeſſions laborieuſes & induſtrieuſes, celle des Clercs retirés, qui ſeroient ſans talents, ou n'en auroient que pour les ſciences religieuſes ou contemplatives, & celle des Inſtituteurs ou Profeſſeurs. Ces deux dernieres claſſes ne ſeroient remplies que de perſonnes nobles ou aiſées. Ce que je dis ici des Couvents d'hommes, peut être appliqué, à quelques différences près, aux Couvents de filles.

J'oſe croire que la Nobleſſe fourniroit peu de recrues à l'Egliſe & aux Religions monaſtiques; mais elle en fourniroit, & ce ſeroit pour les familles un débouché tel que la mort. La liberté ſeroit entiere pour chaque individu, &, avec de bonnes mœurs, l'ordre y gagneroit.

Mais il s'en faudroit beaucoup que toutes les places puſſent être remplies par des Nobles. J'y appellerois donc, de préférence à tous autres, les citoyens aiſés, & je crois que je ne pourrois mieux faire.

En voici les raiſons.

La claſſe des aiſés, qui ſe recrûte continuellement aux dépens des claſſes inférieures, peut s'accroître ſans la participation de la ſociété, & auſſi ſans beaucoup de

profit pour elle, puiſque l'éducation & l'emploi des hommes y doivent être plus libres que dans toute autre claſſe. Il eſt donc à propos que ce ſoit ſur elle principalement que tombe la perte qui réſulte du célibat eccléſiaſtique.

C'eſt auſſi ce qui arrivera naturellement, puiſque nul principe ne dominera eſſentiellement dans une éducation, dont les peres diſpoſeront ſuivant la variété de leurs opinions, qui ſera très-grande, & qu'en même-temps ils auront quelqu'intérêt à décharger leur famille, pour y entretenir une opulence, qui leur ſera chere, & même néceſſaire à certains égards. De plus, l'état eccléſiaſtique ſera plus déſirable pour eux que pour les Nobles, attendu qu'il ſe trouvera un peu au-deſſus du leur.

L'eſprit de cet état, éloigné de toute hauteur, de toute avidité, des grandes prétentions & de la baſſeſſe, deviendra facilement celui des citoyens qui ſeront ſortis d'une claſſe mitoyenne entre tous les états, & qui ne connoîtra ni l'indigence, ni l'avidité, dont aucun membre n'aura langui dans la miſere, ni connu l'opprobre.

Cependant une éducation ſoignée aura procuré aux cadets eccléſiaſtiques la connoiſſance qu'exige l'état qu'ils embraſſeront; elle leur aura donné les mœurs, qu'on n'acquiert pas dans les claſſes inférieures, & ne leur aura pas donné celles de la claſſe ſupérieure, qu'ils devroient perdre en partie.

Devenus maîtres de la Religion, ils ne craindront ni le mépris, ni l'envie, comme ils ne ſeront tentés, ni

de s'enorgueillir, ni de s'attribuer plus qu'il n'appartiendra à leur profeſſion.

Je ne verrai pas volontiers, par des raiſons contraires, que le fils d'un laboureur, d'un artiſan, d'un marchand, aſpire aux Ordres ſacrés; & rarement il arrivera qu'il en ſoit tenté, parce qu'il ne ſera pas à portée de faire les études, qui ſeront jugée indiſpenſables.

Il n'y aura pourtant point d'excluſion abſolue; car je crois que toute excluſion poſitive & entiere eſt odieuſe.

Mais aucun enfant, né dans ces claſſes, ne pourra être admis aux études qui ne conviennent point à ſa claſſe, s'il n'a dix ans au moins, & ſi depuis trois ans il n'a été adopté par un Noble, un citoyen aiſé, ou un Miniſtre d'Egliſe, qui l'aura retiré chez lui, qui en aura eu ſoin, & qui ſera tenu de le préſenter aux études, en s'engageant à le retirer chez lui, & à continuer d'en prendre ſoin, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu.

C'en ſera aſſez pour que les talents, qui peuvent ſe trouver dans un enfant de la lie du peuple, ne ſoient pas néceſſairement enfouis; & ces ſoins que prendront des enfants de cette eſpece, ceux que j'appellerois leurs parrains, ſuffiront pour les préſerver des vices d'une mauvaiſe éducation. La néceſſité d'avoir un parrain oppoſera auſſi une digue à ces deſtinations prématurées, que des citoyens indigents font de leurs fils, ſouvent ſans égard à leurs talents, & dans la ſeule vue de les faire parvenir à un état qui leur paroît très-heureux, & beaucoup au-deſſus du leur. Comme il y aura des parrains par-tout, difficilement les talents ſupérieurs reſ-

seront cachés, & il n'y a que ceux-là qui peuvent excuser le déplacement des hommes.

J'aurai peut-être occasion de dire quel intérêt auront les Nobles & les gens aisés à se rendre parrains des bons sujets qu'ils pourront trouver.

J'observerai seulement ici que les mêmes études qui mettroient un homme en état d'entrer dans les Ordres sacrés, le prépareroient aussi à plusieurs professions, telles que sont celles de Notaire, d'Avocat, de Procureur, d'Huissier, de Professeur dans les Colleges, d'Officier municipal avec gages, enfin, de Marchand, de Banquier, &c. en sorte que la liberté d'opter un état seroit très-grande pour le filleul qui auroit étudié, & que nul citoyen, dans quelqu'état qu'il fût né, ne seroit exclus des professions qui portent leur salaire avec elles, ou qui font subsister celui qui les exerce.

Telles seroient les voies par lesquelles l'ordre religieux recevroit autant de sujets qu'il lui en faudroit; mais pas un de plus : car tout seroit fixé pour le nombre, & nul Prêtre ne resteroit sans un ministere déterminé & stable. Les Couvents monastiques, dont on détermineroit le revenu, ne pourroient non plus recevoir plus de sujets qu'on ne leur en auroit accordé à chacun; & s'ils en avoient moins, ils restitueroient à la société, de la maniere que l'on croiroit la plus utile, l'équivalent ou à peu près de ce qu'ils payeroient sur l'entretien des Religieux manquants.

Il me semble qu'une loi, qui excluroit la mendicité monastique, seroit très-sage, & qu'une autre loi, qui

ordonneroit que nul Religieux ne fît des vœux perpétuelles qu'en devenant Prêtre, & que nul ne le devînt avant l'âge de trente-cinq ans, & après dix ans de profeſſion ſimple, ſeroit également très-ſage.

Il eſt vrai que, pour la tranquillité des familles & le bien de la ſociété, il faudroit que la profeſſion ſimple emportât l'abandon de tous les biens paternels & maternels.

Mais un Religieux, qui ſortiroit de ſon Couvent avant l'âge de trente-cinq ans, pourroit exiger une penſion alimentaire, que l'on fixeroit ſuivant ſa naiſſance, & que lui payeroient, dans une certaine proportion, tous les parents qui auroient pu hériter de lui juſqu'au cinquieme degré, afin que toute une famille fût en droit de prendre connoiſſance d'une vocation qui ne peut jamais être favoriſée, & qui ne doit pas davantage être ſuggérée.

L'ex-profès, ſans autre tache que celle d'inconſtance, pourroit enſuite embraſſer toute profeſſion qui ne ſeroit pas incompatible avec ſa naiſſance, mais ſur-tout celles qui exigeroient les mêmes études qu'il auroit faites. Dès qu'il ſeroit en état de ſe paſſer de penſion alimentaire, elle ceſſeroit, afin que tous ſes parents euſſent intérêt à lui faciliter un établiſſement.

Je doute qu'avec de pareilles précautions, l'état eccléſiaſtique, tant canonique que religieux, fît beaucoup de tort à la population, qui ſera toujours très-grande, tant que chaque citoyen ſera heureux dans ſon état, & ne manquera pas de débouchés pour ſes enfants, quand le bien lui manquera pour en entretenir un grand nombre.

abnégation plus qu'humaine. Enfin, s'il eſt paſſablement heureux, il trouvera que tout eſt bien.

Voilà à-peu près de quoi eſt capable la philoſophie dans un moment de calme.

Avec une bonne mémoire, l'habitude de ſe roidir contre le mal, & quelque vanité qu'il pourra même n'avoir que pour lui, un homme, armé de cette Philoſophie, ſoutiendra courageuſement quelques aſſauts. Mais ſi tout ſon ſyſtême de bonheur eſt dérangé, ſi ſes dernieres reſſources lui manquent, & qu'il ne lui reſte plus de place pour ſe retrancher, il oubliera & l'enchaînement régulier des effets & des cauſes, & la loi des rapports ou de l'intérêt général, de laquelle il déduiſoit de ſi belles maximes; & rappellé fortement vers lui, il ſe fera le centre de tous les rapports, ne verra que ſon intérêt; & en vertu d'une nouvelle légiſlation, il placera la juſtice où il voyoit l'injuſtice, fera des exceptions aux regles, & ſe livrera ſans ſcrupule à l'illuſion d'une paſſion violente.

Il ſera alors dans le cas d'un ignorant, qui ne s'eſt point fait de ſyſtême, qui a ſuivi paiſiblement ſon intérêt tel qu'il le voyoit dans le cours ordinaire des choſes, & qui s'eſt cru homme de bien; mais qui, dans un nouvel ordre des choſes, croit voir ſon intérêt ailleurs qu'auparavant, le cherche où il peut, & commet le crime, comme il a fait le bien, parce que c'eſt ſon intérêt.

Tous les principes de morale, dénués d'autorité, & auſſi ſimplifiés qu'il eſt poſſible, ſe réduiſent à une hypotheſe, d'où naît une évidence. Nous la voyons aſſez diſtinctement

diſtinctement de ſang froid. Elle diſparoît dès que la paſſion nous trouble, & ſouvent fait place à une autre évidence produite par une hypotheſe différente ou même contraire.

Le remede à cette variation de principes, eſt l'autorité qui conſtitue la foi, indépendante du raiſonnement actuel.

Il y a trois ſortes d'autorités. Celle de l'homme ſur lui-même, celle d'un homme ſur un autre, & celle de Dieu.

L'autorité de l'homme ſur lui-même a lieu, lorſqu'après avoir raiſonné de ſens raſſis, il dreſſe une formule, qui eſt le réſultat de ſon raiſonnement, la dépoſe dans ſa mémoire, ſe promet de la ſuivre ſans nul examen, & de regarder comme certaine la regle qu'il ſe preſcrit, lors même qu'il aura perdu de vue les principes qui l'y ont conduit. C'eſt ici, comme l'on voit, une véritable foi, dont on fait des actes toutes les fois que, le cas de la regle ſe préſentant, on la ſuit fidelement, ſans l'examiner de nouveau. Cette autorité de l'homme ſur lui-même peut être aſſez grande, ſur-tout s'il a l'eſprit formé, s'il n'acquiert plus, & s'il ſe trouve toujours dans la même poſition ou à peu près. Mais, ſans ces conditions, il eſt certain que la foi chancelera, & pourra devenir inſuffiſante, 1°. par le diſcrédit dans lequel tombera l'autorité de l'homme, moins mûr & moins inſtruit, ſur l'homme plus mûr & mieux inſtruit; 2°. par la ſéduction des paſſions, qui d'abord n'attaqueront pas la regle directement, mais qui, de ſophiſme en ſophiſme,

conduiront, par des principes différents, à une regle contraire à la premiere. Ce ſera beaucoup, ſi on ſe rappelle celle-ci; mais il ſera preſqu'impoſſible que celle qui eſt adaptée à la poſition préſente, & qui a pour elle le puiſſant ſuffrage des paſſions allumées, ne triomphe pas de celle qui fut faite dans un autre temps, dont à peine on peut ſe rappeller les principes, leſquels eux-mêmes ne font plus la même impreſſion.

Je ne dis pas qu'en pareil cas la victoire ſoit impoſſible. Il peut ſe trouver des hommes fermes, qui ſe croyent incapables d'avoir erré, & qui faſſent de grands ſacrifices à cette foi, dont ils ſe ſont eux-mêmes fait une loi.

Ce que je veux dire, eſt qu'il y a bien peu d'hommes ſur leſquels on puiſſe compter, s'ils n'ont pas d'autres garants de leur conduite.

La ſeconde autorité eſt celle d'un homme ſur un autre homme.

Celle-ci n'a lieu abſolument que dans le cas où, ſans conviction, on ſe repoſe ſur la parole d'un homme, que l'on croit trop habile pour s'être trompé, & trop honnête pour avoir voulu tromper.

Cette autorité eſt mixte, lorſqu'on a été convaincu, au moins en partie, dans le moment, & qu'après avoir perdu le fil du raiſonnement, on ſe rappelle ſimplement qu'un tel homme a dit telle choſe, & l'a bien prouvée.

La foi, fondée ſur une pareille autorité, a des avantages & des déſavantages que n'a pas la précédente.

Elle dépend du cas que l'on fait d'un autre homme ; & ſi l'on vient à l'eſtimer moins, elle s'affoiblit ; ſi on l'oublie, ou qu'on le mépriſe, elle s'anéantit.

Ses avantages ſont, que le maître & le diſciple n'étant pas la même perſonne, celui-ci, dans le cas où la regle le gêne, ne ſe ſent pas une autorité ſuffiſante pour abroger une loi qu'il n'a pas faite, héſite à s'en croire plus qu'un homme qu'il a jugé plus habile que lui, & ne peut, ſans quelqu'effort & quelque ſcrupule, ſe mettre au-deſſus d'une regle, dont il ne connoît pas les principes. L'autorité de pluſieurs hommes, ou de toute une ſociété, jointe à l'autorité propre, produit encore une foi mixte beaucoup plus ferme que les précédentes. Mais ce concours eſt ſi rare, où chaque homme raiſonne, & il arrive ſi ſouvent que la conduite des raiſonneurs décrédite leur théorie, qu'à peine trouveroit-on dans toute la morale deux articles de foi conſacrés par cette triple ſanction.

Enfin, reſte l'autorité de Dieu, alléguée par des hommes. C'eſt aſſurément une grande autorité que celle-là, ſi ſes organes n'étoient pas encore des hommes. Elle a pourtant cet avantage, que ceux qui la citent, ne peuvent la faire parler ſelon leurs caprices ou leurs intérêts, & que, s'ils le font, il eſt aiſé de les convaincre d'impoſture : car il exiſte un dépôt des oracles que l'on nous dit être divins. Il n'y a donc point lieu ici aux variations. De plus, en admettant la divinité de l'oracle, on s'épargne l'analyſe des principes, la fragilité des hypotheſes, & le retour à l'examen dans le

moment où il ne pourroit être impartial; on évite encore l'inconvénient de la critique de l'homme qui a enſeigné, parce que n'ayant été qu'interprête, ſa conduite ne détruit pas une autorité qui n'a pas réſidé en lui.

Enfin, la foi fondée ſur l'autorité divine, a tous les avantages de la foi ſur l'autorité d'autrui, qui diſpenſe du raiſonnement, ſur l'autorité propre qui en ſuppoſe, ſur l'autorité réunie de pluſieurs hommes ou d'une ſociété entiere.

Toute la difficulté qui reſte ici n'eſt que pour les hommes en qui l'habitude de raiſonner eſt ſi forte, que, rappellant de ſang froid à l'examen ce qu'ils ont cru dans leur enfance, que Dieu a parlé, & que nous avons ſes oracles, cherchent l'évidence où elle ne peut être, & en veulent trouver pour la foi reçue, quand ils ne la trouvent dans aucun autre ſyſtême de croyance ou de morale.

Tout ce qui eſt autorité, tradition, témoignage, exclut l'évidence. Mais il y a une évidence qui prouve la néceſſité d'une révélation ou d'une incertitude éternelle. C'eſt celle de cet axiôme, que les objets étant inconnus, leurs rapports ſont inconnus.

Or, Dieu & notre ame ſont pour nous des objets inconnus, en ce ſens que nous n'en avons point d'idée. Si donc il y a des rapports entre Dieu & l'ame humaine, ou nous les ignorerons à jamais, ou nous ne les connoîtrons que par la révélation.

A la ſuite de ce raiſonnement, j'examine lequel vaut mieux pour moi, de l'incertitude ou de la croyance. La

premiere m'eſt incommode ; & comme je n'oſerois nier parce que je vois une grande probabilité, que je vois un très-grand inconvénient à ne pas croire ce qu'on m'enſeigne, ſi c'eſt la vérité, aucun à le croire, quand même ce ſeroit une erreur, j'abjure tout examen du titre primordial de ma foi, & je crois. Dès-lors j'ai des principes fixes & invariables, que je fais entrer dans mes raiſonnements, leſquels ne peuvent me tromper, s'ils ſont conſéquents aux principes.

Telle eſt la pénible foi de ceux qui ont eu la malheureuſe fantaiſie d'examiner le titre primordial de notre foi du côté de ſon authenticité ; examen inutile, ſi la morale en eſt bonne & ſainte, ſi les dogmes en ſont innocents, quoiqu'incompréhenſibles. Dieu même, ſans changer la nature de mon ame, ne pourroit me faire concevoir ce qu'il eſt, ni me donner une idée diſtincte de mes rapports avec lui.

Un dogme théologique ſeroit donc une erreur manifeſte, ſi je le concevois. Il me ſuffit que tout ce qui eſt pratique ſoit en partie ſans inconvénient, & en partie très-bon & très-utile.

C'eſt un ſpectacle ſingulier, que celui que nous donnent ces hommes qui raiſonnent le plus, & qui recommandent ſans ceſſe les obſervations par-tout où elles peuvent avoir lieu ; de les voir, dis-je, former de grands ſyſtêmes avec de petits éléments, & exiger l'évidence où il ne peut y avoir d'obſervations. Si celles-ci ſont néceſſaires pour bien raiſonner ſur ce qui en eſt l'objet, par la raiſon des contraires, elles ſeront

fauſſes lorſqu'on voudra les tourner vers des objets qui doivent leur échapper, & tout raiſonnement, dont elles ſeront la baſe, ſera ridicule.

Un autre ſpectacle également ſingulier, eſt de voir les principes révélés reparoître ſous le traveſtiſſement de la philoſophie dans les ſyſtêmes de morale, que l'on oppoſe à la morale révélée, & d'entendre dire aux auteurs de ces ſyſtêmes, que la nature ou la raiſon leur a dévoilé ces grandes vérités. Je conçois que, pluſieurs principes donnés, on peut raiſonner très-bien, abſtraire, analyſer, ſubſtituer une vertu à une autre. Tout bon ſyſtême eſt à l'épreuve de ces opérations.

Mais il faut toujours partir de principes, & je vois qu'avant la révélation, les hommes ont balbutié, & qu'une vérité devinée a été ſtérile, & contredite par des hommes très-ſages, qui ne l'avoient pas devinée. Tout étoit problématique, faute de principes certains, ou réputés tels; & tout l'eſt encore, dès qu'on rejette l'autorité, qui ſeule peut réunir les hommes dans la foi aux principes, qui, par cette foi, deviennent axiômes.

Ainſi en nous annonçant une révélation, on a ſubſtitué un ſeul problême à une infinité d'autres. Cette révélation eſt-elle authentique? Voilà le problême unique. L'affirmative accordée, tout eſt clair, tout eſt fixe & certain dans ce qui nous intéreſſe le plus.

Si j'étois Muſulman, je raiſonnerois, ſans doute, de même, quoiqu'avec moins de probabilité, en faveur de

la révélation, & avec moins de perfection dans la morale. Mais il y a apparence que je me contenterois d'une moindre probabilité, qui ne me paroîtroit pas telle, & que trouvant la morale de l'Alcoran très-belle, je dirois : Loué soit le Dieu clément & miséricordieux, qui a envoyé son Prophete pour éclairer les hommes; j'ajouterois dans le doute : Ou qui a permis qu'un imposteur fixât les devoirs des hommes, en asservissant leurs esprits par une erreur utile.

J'aurois d'autant plus de raison de parler ainsi, que la morale, toute belle & toute sainte qu'elle est par son ensemble, est sans cesse attaquée dans ses parties par des passions violentes, qui toutes portent leurs sophismes avec elles; que nul homme n'étant sans passion, il n'y en a aucun qui n'ait dans le cœur une maxime contraire à celle que lui dicte la saine morale; & qui, s'il n'étoit retenu par le préjugé ou l'autorité, ne fît de cette maxime la base de tout son système. Eloignez donc le flambeau de la révélation, qui contient & éclaire ceux mêmes qui ne veulent pas le voir, & vous verrez les Sages se perdre, & se confondre dans leurs raisonnements; les uns, enseigner des demi-vérités qui seront plus pernicieuses qu'utiles; les autres, parvenir à de grandes & belles vérités par des raisonnements si abstraits, si difficiles à suivre, que les autres hommes n'en appercevront pas le fil, & que la main maladroite qui voudra le saisir, le rompra aussi-tôt; d'autres enfin, accumuler des erreurs systématiques, qui prouveront la sagacité de leur esprit aux dépens de l'humanité.

Mais ſuppoſons qu'il naquit un homme capable de créer une morale parfaite, il n'y parviendroit que par une ſuite de principes, qu'il ne pourroit porter juſqu'à l'évidence, & de conſéquences juſtes, mais dont l'enchaînement ſeroit prodigieux. L'enſemble ſeroit grand & beau, mais incohérent par la gratuité des hypotheſes. Un petit nombre d'hommes appercevroit peut-être la beauté de l'enſemble, un plus petit nombre encore pourroit ſuivre les raiſonnements de l'Auteur. On ne pourroit rien eſpérer de ſemblable de la multitude. Il faudroit donc réduire ce corps de morale en apophtegmes, qui n'auroient aucune liaiſon apparente, & le propoſer dans cet état au peuple qui ne raiſonne pas. Chacun peut-être en prendroit ce qui lui conviendroit. Nul homme du peuple n'adopteroit la totalité, à moins que le moraliſte ne fît auſſi un enthouſiaſte impoſteur, qui ſe dit envoyé de Dieu, & qui prouvât ſa miſſion ou par des preſtiges, ou par des ſuccès très-naturels, mais qui ſeroient des miracles pour le peuple.

C'eſt ce que fit Mahomet; & ſans quoi il auroit à peine été un chef de ſecte. Il n'eut garde de ſe borner à ce rôle trop dangereux chez un peuple enclin au fanatiſme; & dans la ferme réſolution qu'il avoit priſe de n'être ni crucifié, ni lapidé, ni égorgé, il fut obligé d'altérer la morale chrétienne, pour ſe rendre l'objet du fanatiſme, & l'armer en ſa faveur.

Il en arriveroit de même à tout homme qui voudroit établir une morale populaire: ou il ne l'établiroit pas, ou ce ne ſeroit qu'à l'aide du fanatiſme, qui ne s'allume

point au flambeau de la vérité. Ainſi il faudroit non-ſeulement altérer la morale, mais encore établir des dogmes ; & attaquer ceux-ci, ce ſeroit mettre en doute la miſſion du moraliſte, & par conſéquent ſon autorité.

Tel eſt l'inconvénient auquel s'expoſent ceux qui reſpectent encore ou feignent de reſpecter la morale Chrétienne, mais qui attaquent le dogme; car s'ils prouvent que le dogme eſt faux, lorſqu'il eſt appuyé clairement ſur la même autorité qui conſacre la morale, ils décréditent en même-temps celle-ci, & ils proteſtent en vain qu'ils la croyent bonne & ſainte, puiſqu'ils ſubſtituent par-là leur autorité à celle de la révélation, & que, ſi leur opinion ſur le dogme devient populaire, cette autorité n'empêchera pas que la ruine de la morale ne ſuive celle du dogme.

C'eſt autre choſe, lorſqu'un novateur attaque un dogme, en prouvant qu'il n'eſt pas révélé, parce qu'il n'eſt pas exprimé clairement dans les Livres canoniques.

Il n'ébranle point le fondement de la morale, qui eſt la révélation ; il autoriſe ſeulement les interprétations arbitraires : ce qui eſt un trés-grand inconvénient, mais beaucoup moindre que le précédent. Un tel homme ne doit pas pourtant être toléré, parce que l'on ne peut ſavoir juſqu'où ira la licence des interprétations, & qu'il donne un exemple dangereux. La ſociété doit ſavoir ſur quoi elle peut compter, & ne le ſait pas, tant qu'une ſecte n'a pas pris ſa conſiſtance.

Mais dès qu'elle l'a priſe, & que les innovations dans la morale ne ſont plus à craindre, ſi cette morale eſt

bonne, & elle l'eſt chez tous ceux qui retiennent les Livres révélés, la ſociété peut tolérer une pareille ſecte, ſans aucun inconvénient.

Il n'en ſeroit pas de même de celle qui auroit rejeté la révélation, parce qu'elle n'auroit plus de regle certaine, ni d'autorité ſuffiſante pour fixer un ſyſtême de morale, ſur lequel la ſociété pût compter, à moins qu'elle n'eût une fauſſe révélation rédigée par écrit, comme celle des Muſulmans; encore une pareille Religion auroit-elle des inconvéniens dans un pays Chrétien, par l'imperfection de ſa morale.

Il y a donc deux points eſſentiels en cette matiere: l'un, que la morale ſoit bonne & fixée invariablement; l'autre, qu'elle ſoit connue de la ſociété.

Reſte encore le culte, qui n'eſt pas indifférent, puiſqu'il influe ſur les mœurs, & qui, par cette raiſon, doit auſſi être fixé.

Il paroît certain qu'il faut un culte aux hommes; & que, ſi on ne leur en donne pas, il s'en feront un. Mais ſi la même révélation, qui a fixé la morale, a tracé un culte, il eſt néceſſaire de le recevoir avec la morale, puiſqu'il a la même autoriſation, & que le mépris de l'un entraîneroit le diſcrédit de l'autre, au-lieu qu'il faut les fortifier l'un par l'autre.

Il n'eſt donc pas néceſſaire de prouver que l'homme doit un culte à Dieu. Il ſuffit, en général, que les hommes ſoient portés à ce culte, quelle que ſoit la cauſe de ce penchant, & en particulier, que tel culte ſoit lié à telle morale par l'identité de légiſlation.

Quant aux cérémonies non-eſſentielles, je crois que leur multiplicité eſt dangereuſe, parce que, donnant à l'inquiétude des hommes ſur leur ſort à venir, un ſoulagement indépendant de la pratique des loix morales, elle eſt très-propre à faire négliger cette partie eſſentielle de la Religion.

Mais la ſuppreſſion de toutes cérémonies non-néceſſaires ne ſeroit pas non plus ſans inconvénient, parce qu'il faut captiver, par les ſens, les hommes qui vivent plus dans leurs ſens que dans la méditation des vérités abſtraites, & que le culte, rappellant à l'homme le ſouvenir de Dieu, empêche que les notions qu'il a de ſes obligations envers lui ne s'affoibliſſent, & qu'avec l'oubli de ſa dépendance ne vienne celui de l'obéiſſance qu'il doit à ſes préceptes, &, par conſéquent, le diſcrédit de la morale.

D'après ces principes, qui fixent les intérêts de la ſociété, relativement à la Religion, il eſt aiſé de décider la plupart des queſtions qui peuvent être formées ſur les traditions humaines, auxquelles on a mis le ſceau de la Religion, & qui ſont l'objet de ces diſtinctions ſi fréquentes entre les préceptes & les conſeils, entre les pratiques néceſſaires & non-néceſſaires.

Les hommes n'ont qu'une certaine portion de chaleur, de zele, ou de dévotion à donner à la Religion, au culte, à la croyance. Si vous en détournez une partie vers des traditions humaines, des pratiques minucieuſes, des œuvres ſurrogatoires, ou vous prenez ſur les autres devoirs de l'homme, ou vous affoibliſſez ſon ar-

deur pour ce qui, dans la Religion, eſt vraiment utile & néceſſaire. Cette maxime, puiſée dans la nature humaine, eſt infaillible, & l'expérience ne la juſtifie que trop.

Une autre conſéquence de ce que nous venons de dire, eſt que la ſociété, ayant le plus grand intérêt à l'enſeignement, elle ne doit jamais, ni le perdre de vue, ni négliger aucune précaution pour le rendre auſſi pur, auſſi ſage, &, par conſéquent, auſſi utile qu'il peut l'être.

Que les Théologiens agitent vivement entre eux des queſtions qu'ils n'entendent pas, & que le peuple entend encore moins, peu importe à la ſociété. Si ces Théologiens different dans les conſéquences primitives qu'ils tirent de leurs opinions, ils s'accordent dans celles qui ſont plus éloignées, & celles-ci ſeulement ſe trouvent à la portée du peuple.

Mais qu'on ſubſtitue aux devoirs moraux des devoirs de culte arbitraire, qu'on relâche les loix les plus ſaintes par des interprétations licencieuſes, qu'on taxe les infractions pour faire fructifier le repentir, que les Docteurs du peuple ſoient des hommes ſur leſquels la ſociété ne puiſſe compter, & dont la doctrine verſatile ſe prête au temps, aux lieux & aux intérêts, ou que des inſtituteurs mal-adroits & ignorants n'enſeignent qu'un certain nombre de vérités, en omettant celles qui en modifient les conſéquences, qu'ils appuyent ſur les unes & paſſent légérement ſur les autres, que par-là la morale religieuſe ſe trouve ſans ceſſe en con-

tradiction avec la morale politique, comme l'horreur du ſang fut pernicieuſe à l'Empire Romain, comme la liberté Chrétienne l'a été aux droits de la ſociété dans le conflict des deux puiſſances, & dans le commencement des réformes du ſeizieme ſiecle; qu'enfin le Prêtre, auſſi ignorant que le peuple, devienne le miniſtre de la ſuperſtition, & après avoir confondu le dogme & l'opinion, obligé de ſoutenir l'une comme l'autre, ſe trouve dans l'impuiſſance de défendre le premier contre les attaques des novateurs, qui mêlent toujours le bien & le mal, & contre l'incrédulité exceſſive du peuple déſabuſé; que ces choſes, dis-je, arrivent dans un pays, c'eſt ce qui ne peut être indifférent à la ſociété, & qu'elle ne doit pas ſouffrir ſi elle veut connoître ſes membres, & conſerver entiers les liens qui les uniſſent.

Je dirai en un autre endroit ce qu'elle doit faire pour prévenir ou arrêter tous ces déſordres, & ſur-tout pour empêcher que jamais le pouvoir de la Religion ne s'éleve contre le ſien.

Il me ſuffit ici d'avoir montré le grand intérêt qu'elle a de connoître & de maintenir la Religion établie, & l'intérêt plus grand encore qu'ont les ſociétés Chrétiennes de conſerver entier le dépôt de la foi, qui ſeule conſacre la morale la plus parfaite qui puiſſe être enſeignée aux hommes.
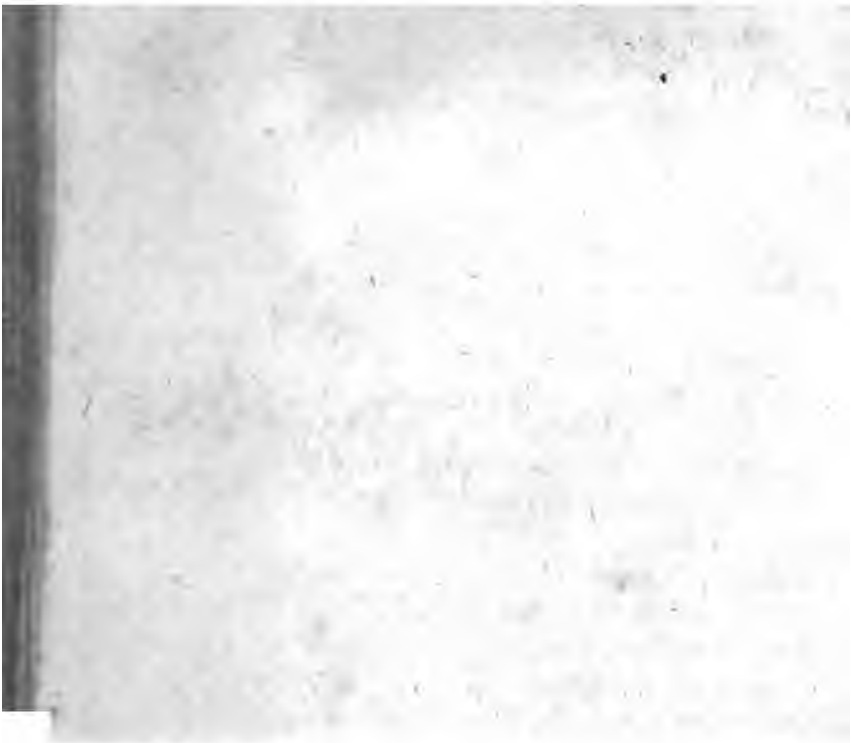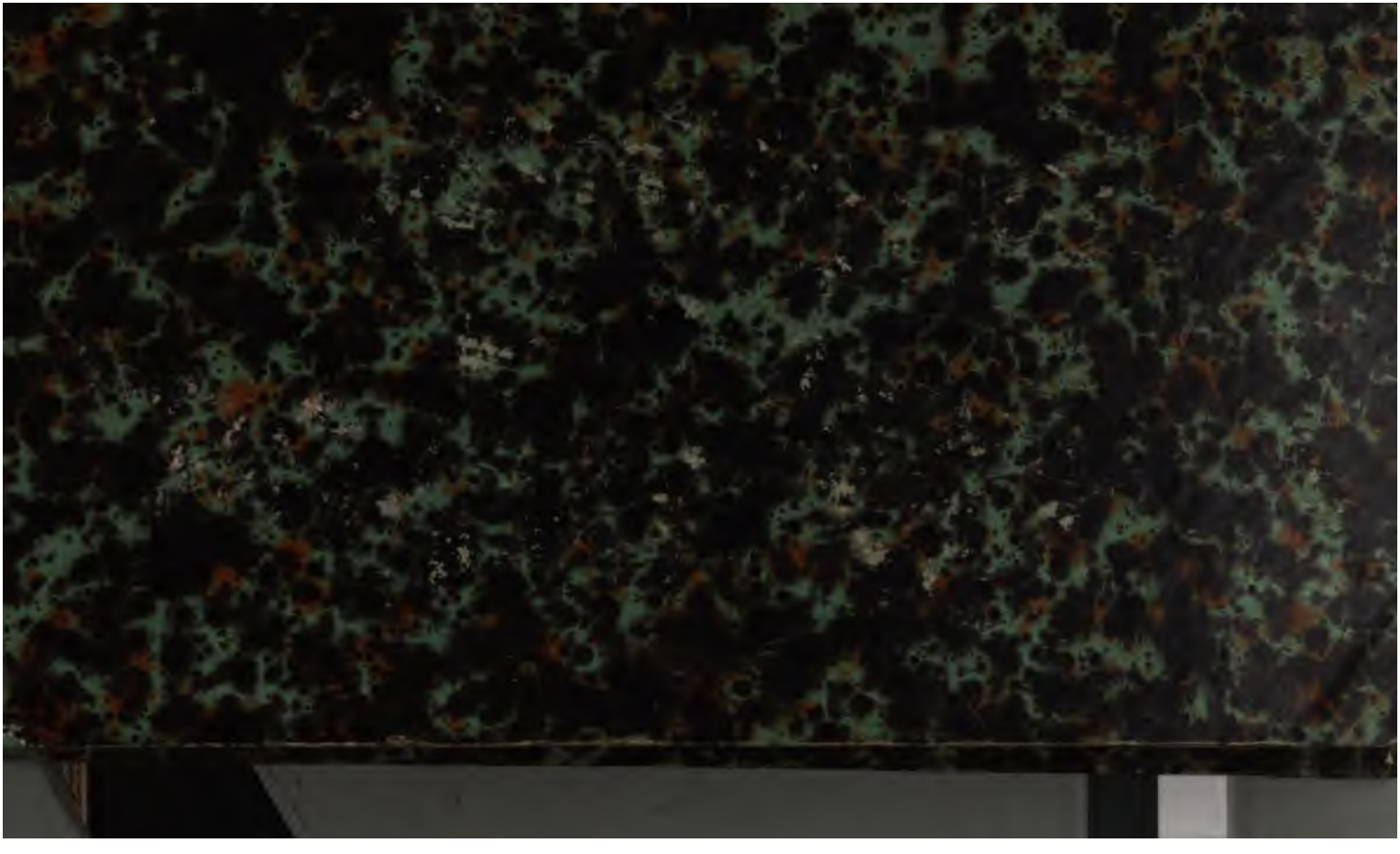
FIN DU TOME SECOND.